This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

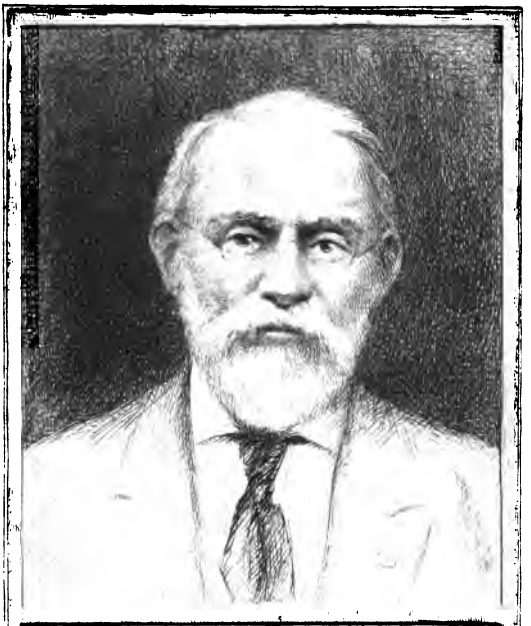

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.C842
C8

MÉMOIRES

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DU DÉPARTEMENT

DE LA COTE-D'OR.

ANNÉES 1832 ET 1833.

Nescire autem quod antea quam natus sis
Acciderit, id est semper esse puerum.

CICER. ORAT.

DIJON,

IMPRIMERIE DE Vᵉ CARION.

1834.

Denning
Nijhoff
3-4-29
16255
a v.

PRÉFACE.

L'étude des Antiquités, comme toutes les autres parties des connaissances humaines, a l'avantage d'occuper l'esprit, de satisfaire la curiosité, d'agrandir les idées; mais plus que toutes les autres elle étend notre existence, en nous mettant en rapport direct avec les hommes des siècles passés. La vue des objets antiques nous place, pour ainsi dire, à l'époque où ils ont été fabriqués : notre imagination nous transporte aux lieux et au temps où ces objets faisaient la jouissance de ceux qui les possédaient. Si ces objets, au lieu d'avoir appartenu à des individus, faisaient partie de quelques monumens publics, sur-le-champ nous nous représentons toutes les circonstances de leur construction, nous recherchons le motif qui les a fait établir, nous étudions les moyens auxquels on a eu recours pour les élever; et tout en vivant dans le présent, nous passons en revue le temps écoulé, nous rapprochons les époques, nous raccourcissons les inter-

valles, et nous sommes instantanément transportés au berceau des sociétés, ou au moment de leur plus grande splendeur.

Placé sur le globe sublunaire, l'homme, dès le principe, après avoir pourvu à la satisfaction de ses besoins physiques, a été porté naturellement à rechercher la connaissance des faits qui l'avaient précédé : telle est la source de toutes les théogonies, dont la plus ancienne est celle des Indiens. Des découvertes sur la structure de la croûte superficielle du globe terraqué, sa disposition par couches parallèles, la présence de restes ou de vestiges ayant appartenu à des corps organisés, ont donné naissance aux diverses théories sur sa formation, auxquelles les travaux modernes, et surtout ceux de l'Aristote français, ont donné un intérêt très-puissant, auquel nous ne devons pas nous arrêter, parce qu'il n'entre qu'indirectement dans les attributions d'une commission spéciale d'Antiquités.

On est convenu, en effet, de donner le nom d'Antiquités à tous les objets fabriqués de main d'homme dans les temps plus ou moins reculés; et c'est par leur examen, par leur comparaison, par leur étude suivie, que l'on

parvient à tirer des conséquences, dont les unes sont certaines, tandis que d'autres sont plus ou moins probables. Il en est de la détermination des objets d'Antiquités comme de la solution des problêmes en mathématiques; les uns sont déterminés, lorsque les données sont suffisantes pour établir les rapports entre elles et l'inconnue; mais si les données ne sont pas assez nombreuses, ou si elles sont insuffisantes pour diriger le calcul, le problême reste dans la classe des indéterminés. De même, si dans l'étude des objets antiques on n'est pas aidé par des souvenirs, par l'indication exacte des localités où ils ont été trouvés, si l'on a négligé de signaler toutes les circonstances de la découverte, on ne peut pas se flatter d'arriver à une solution satisfaisante. Cependant ce contre-temps n'est point un motif pour négliger l'étude des objets, même les plus insignifians en apparence; s'ils ne trouvent pas leur application sur-le-champ, ils servent de jalons ou de points de repère, qui, par la suite, peuvent rendre d'importans services. Il en est de ces morceaux comme des ossemens d'animaux extraits du sein de la terre; et l'on connaît les résultats admirables obtenus par

Cuvier, qui a reconstruit les animaux par la seule comparaison de quelques os ou de quelques fragmens, travail admirable et propre à nous donner l'idée de la puissance du génie. Ce que Cuvier a exécuté sur les animaux, un de nos compatriotes l'a fait sur des Antiquités; nous ne nous permettrons pas de dire si c'est avec le même succès; mais enfin la tentative a été faite, et il est de notre devoir de la signaler.

En 1781 le Chapitre de la cathédrale fit démolir les restes d'une des trente-trois tours des murs du chastel de Dijon. Cette tour était au midi du chœur de l'église Saint-Étienne. On retira des fouilles plusieurs morceaux d'architecture de la plus belle exécution; ils furent dessinés soigneusement par J. Antoine, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées, avant leur transport et leur placement dans le jardin de la maison de M. Richard de Ruffey, anciennement hôtel de Hochberg, appartenant aujourd'hui à M. Richard de Vesvrotte. La comparaison de ces morceaux démontra qu'ils avaient fait partie du même monument; et, d'après cette conviction, notre laborieux compatriote publia, en vendémiaire an X, sa DÉCOUVERTE DES RUINES D'UN MONUMENT TRIOM-

PHAL, *qui a existé depuis environ l'an 560 avant J.-C., dans la très-antique cité de* DIVIO, *aujourd'hui* DIJON; accompagnée de deux planches gravées par l'auteur : la première représente les fragmens extraits des fouilles; la seconde représente le monument restauré. Il est à croire que si l'on eût conservé le souvenir de tous les fragmens sculptés qui ont été extraits depuis un temps immémorial (1) des fondations des murs du chastel de Dijon, on aurait pu se former une idée plus exacte des monumens qui existaient jadis dans son emplacement, et l'on aurait des renseignemens plus positifs concernant l'état du pays d'alors.

Sur ces différens objets, nous sommes bornés à des conjectures. On ignore, en effet, la véritable époque de la construction des murs et des tours du chastel de Dijon : les uns l'attribuent à Marc-Aurèle, les autres à Aurélien, d'autres à Honorius. Cette diver-

---

(1) En 1443, Philippe-le-Bon fit extraire grand nombre de pierres blanches dans les fondemens des murs du viel Chastel, pour en construire d'autres édifices; depuis, on a continué, et ce n'est guère qu'en 1700 que l'on s'est avisé de recueillir ces monumens.

gence d'opinions prouve qu'on n'a rien de positif sur les monumens dont les pierres ont été enfouies dans les fondations de son enceinte. On ne sait pas si les temples ou les édifices, qui existaient avant la construction des murs, étaient uniquement gaulois, ou uniquement romains, ou s'ils offraient un mélange de l'architecture des deux peuples. Rien ne nous a appris à quelle catastrophe on doit attribuer la destruction de ces monumens. Dans des fouilles faites à Bordeaux, en octobre 1831, on a de même trouvé des corniches, des bases de colonnes, ouvrage d'un peuple industrieux, tout-à-coup menacé d'un danger imprévu. (*Act. Burdig.*, 1832, p. 112.)

Le renseignement le plus ancien sur Dijon nous est fourni par Grégoire de Tours; mais cet auteur nous parle uniquement de cette ville, dans l'état où elle se trouvait de son temps, et ne nous apprend rien sur ce qu'elle était antérieurement. Il faut renoncer au plaisir de connaître la véritable origine de Dijon : le temps a fait disparaître toutes les sources auxquelles on aurait pu puiser, et rien ne peut les remplacer.

L'impossibilité où nous sommes de connaî-

tre ce qu'était notre ville avant la construction de sa première enceinte ne doit point nous décourager; il reste encore assez de découvertes intéressantes à faire, et le champ des recherches est encore assez vaste : les savans qui nous ont précédé nous en ont donné des preuves et nous ont tracé la route qu'il fallait suivre, soit dans la description des objets, soit dans les conséquences qu'on pouvait en tirer. Plusieurs ont examiné différens points de notre histoire locale et les ont éclaircis; mais ils en ont laissé d'incertains, sur lesquels des travaux postérieurs fourniront des résultats satisfaisans.

Le riche dépôt des archives de Bourgogne, malgré le pillage auquel il a été exposé en 1792 et 1793, par suite d'une liberté mal entendue; en 1814 et 1815, par suite de deux invasions, et à différentes époques par la soustraction de pièces importantes, contient cependant encore des renseignemens d'autant plus précieux qu'ils sont restés inconnus jusqu'au moment où le laborieux archiviste, aux soins duquel il est confié, en a fait le dépouillement : aussi est-ce à ce nouveau travail que nous devons la connaissance d'anciens usages de notre pays, et la rectification

d'une multitude d'erreurs répétées par les copistes, dont aucun ne s'est avisé de recourir aux sources : on en aura des preuves dans la suite du recueil de nos travaux.

Pendant une vingtaine d'années on a attaché peu d'importance à la conservation des archives. La destruction des monumens les plus curieux du moyen-âge, la suppression de tous les établissemens religieux et scientifiques ont causé une lacune difficile à réparer : et, lorsqu'on s'en est aperçu, on a fait des efforts pour fermer la brèche. C'est alors que sur les différens points de la France ont été établies des commissions permanentes d'Antiquités. Celle de la Côte-d'Or fut prise dans le sein de l'Académie, dont elle faisait partie. Quelques-unes de ses recherches sont consignées dans les publications annuelles ou bisannuelles de cette compagnie : mais comme elle avait négligé de faire sanctionner son existence par le gouvernement, les événemens de juillet l'ont anéantie. D'après le désir du Conseil général du département, M. le Préfet a pris, le 1^er^ octobre 1831, un arrêté pour former une Commission départementale d'Antiquités, indépendante de l'Académie.

Des statuts réglementaires ont été rédigés, et le tout, soumis à l'approbation du Ministre, a reçu, le 7 octobre 1831, la sanction qui donne à cette Commission une existence de fait et de droit. Les fonds alloués par le Conseil général ont déjà permis de publier quelques pièces intéressantes, dont le nombre augmentera à mesure que des allocations plus considérables seront accordées.

Le volume que publie la Commission renferme le Compte-rendu de ses travaux et divers Mémoires sur plusieurs usages peu connus, sur des monumens ou des fragmens de monumens trouvés depuis peu dans divers endroits du département. On s'est attaché principalement à ceux dont la publicité peut intéresser les Antiquaires de différens pays. On a eu l'attention de rappeler les rapports existans entre les morceaux découverts et ceux connus plus anciennement, parce qu'on est demeuré convaincu qu'une nomenclature sèche, sans indication de localités et de circonstances, ne procurerait qu'une connaissance stérile; et, lorsque les découvertes ne présentaient aucun analogue, on a eu le plus grand soin de les décrire avec les détails les plus scrupuleux et les plus

propres à fixer l'attention, pour engager les amateurs, les artistes et les autres personnes qui les liront à se les rappeler, pour les rattacher par la suite à des recherches nouvelles ou à des éclaircissemens que le temps pourrait fournir. Comme dans tous les recueils des Sociétés savantes, livrées à l'étude d'une branche particulière des connaissances humaines, les Mémoires sont placés sans ordre méthodique, parce que, indépendans les uns des autres, ils forment chacun une spécialité; mais une table de matières indique les objets sur lesquels l'attention a été fixée, et donne aux amateurs et aux curieux la facilité de trouver ce qu'ils cherchent.

Jours de séance de la Commission, pour l'année 1834.

1^er^ et 21 avril, 10 et 31 mai, 20 juin, 10 et 30 juillet, 20 août, 10 septembre, 10 novembre, 1^er^ et 20 décembre.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

PREMIÈRE PARTIE.

Page 6, ligne 14, au lieu de midi, *lisez* Ouest.

Page 19, ligne 13, à la suite de ces caractères appartenant, *ajoutez :* Un examen plus attentif a fait reconnaître que c'est un ornement de dentelle, dans lequel se trouve intercallé le chiffre de Jérémie.

Page 20, ligne 26, au lieu de voisine, *lisez* suivante.

Page 40, ligne pénultième, au lieu de Amiot Armant, *lisez* Amiot-Arnaut.

Page 42, ligne 30, au lieu de (rond point), *lisez* (croupe du chevet).

DEUXIÈME PARTIE.

Page 75, ligne 12, au lieu de 1299, *lisez* 1293.

Page 69, ligne 5, *ajoutez :* Beaucoup d'églises se vantaient d'avoir des cloches d'argent ; la Sainte-Chapelle de Dijon en possédait, dit-on, une placée dans le réchaud de la flèche. Il y en avait aussi une pareille aux Chartreux de Dijon.

L'analyse n'a pas démontré d'argent dans ces cloches. Une *Notice sur la composition de l'alliage qui forme la cloche d'argent renfermée dans le beffroi de Rouen*, *par* M. GIRARDIN, insérée dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, 1833, tome I, p. 119, ne laisse aucun doute à ce sujet.

Le métal jeté par les spectateurs dans le fourneau, d'après l'invitation des ouvriers, tombait dans le cendrier, et ne se mêlait point à l'alliage du métal des cloches.

Page 116, ligne 1. Contrée a pour radical *cent.* En effet, on trouve cette locution primitive encore usitée dans la Chine, où les trois à quatre cent millions d'habitans dont elle se compose

sont désignés par *les cent familles*, dénomination qui a pu lui convenir il y a quatre mille ans.

De plus, le mot *cent*, radical de contrée, se retrouve dans le mot *centena*, partie d'un comté (voy. *centena oscarense*, canton de l'Oscheret, *Recueil de Perard*, pag. 13, 15, 17, 18, 19, 163). *Comitatus oscarensis*, page 32 de nos mémoires.

Page 121, ligne 18, au lieu de Aliens, *lisez* Saliens.

Page 127, ligne 14, à la suite de plus bas, *ajoutez* pag. 135 et pag. 141.

— ligne 15, au lieu de trente-neuf, *lisez* quarante-un, comme le prouve l'auteur par l'addition ci-dessous à la page 145.

Page 133, ligne 22, à la suite de Rhinema, *Ajoutez :* Les exemplaires publiés par Frelonius, Lyon, 1550, portent *Rinema, hoc est lima inscriptum.*

Page 136, à la suite de la note, *ajoutez :* Le même géologiste a reconnu une stéatite, une pierre ollaire verdâtre dans la matière dont est fait un cachet d'oculiste romain, découvert en 1804 à Allériot, près de Saint-Marcel-lès-Châlon-sur-Saône. On trouvera à la fin de ce rapport des indications plus précises sur cette pierre antique, et sur une autre du même genre, que les circonstances nous ont obligé de mentionner sous le titre *additions*.

Page 138, ligne 4, au lieu de l'invasion, *lisez* le développement complet.

— ligne 5, au lieu de la chassie, *lisez* l'ophthalmie.

Page 139, ligne 1, au lieu de arclepiadeum, *lisez* asclepiadeum.

Page 144, ligne 8, au lieu de dès l'invasion, *lisez* contre la violence.

Page 145, après les derniers mots membres correspondans, *ajoutez :* Le tirage de la première feuille de ce rapport était fait lorsque la connaissance de deux cachets antiques non mentionnés ci-dessus nous est parvenue. L'un, publié par M. C.-G. Lenz dans le *Magasin encyclopédique* de Millin (an 809, tome I, p. 102), sous le titre de pierre de Gotha, portant seulement deux inscriptions avec les noms de deux oculistes différens : T. CL. APOL-

LINARIS DIALEPIDOS AD CLARI. et Q. CARMIN. QVINTIAN. STACT. AD OMN. CLARITA. — Le second cachet a été décrit par M. Baudot l'aîné (même *Magasin encyclopédique*, an 1809, tome 2, pag. 105), sous le titre de pierre d'Allerlot (*Alereyum*), village situé près de Saint-Marcel-lès-Châlon-sur-Saône. On observe sur cette pierre une inscription unique, qui porte en toutes lettres le nom de l'oculiste et les indications de la maladie, du remède et de son application : REGINI DIASMYRNES POST LIPPITVDINES EX OVO PRIMVM. Cette pierre antique est d'ailleurs remarquable par ses dimensions, savoir : longueur, 3 pouces 1 ligne; largeur, 1 pouce; épaisseur, 7 lignes. — On voit ainsi que le nombre des cachets d'oculistes romains, parvenus à notre connaissance, s'élève à 41, au lieu de 39 que nous avons cités plus haut.

Page 185, ligne 25, au lieu de p. 77, *lisez* p. 78.

Page 191, ligne 25, au lieu de p. 20, *lisez* fol. 20.

Page 194, ligne 2, *ajoutez :* Les jongleurs du 14e siècle faisaient voir une chèvre qui pinçait la harpe, et un grand loup qui filait de la laine au rouet. *Monteil, Hist. des Français des divers états,* tom. 2, pag. 202.

Dans un mémoire qui fera partie du volume suivant, on démontrera que l'emblême de la *truie qui file* est relatif à l'ancien culte de la terre, dont le souvenir s'est perdu, malgré certains usages actuels qui en sont la suite.

Page 209, à l'occasion de ces boucles, *consultez :* 1° Les *Mémoires de l'Académie de Dijon,* 1819, pag. 153, 160; 1823, pag. 66, où elles sont décrites sous le nom de *plaques de ceinturon.*

2° Legouz de Gerland, *Antiquités de Dijon,* tab. XXIII, fig. 2, numérotée 1, par l'incurie du graveur, pag. 137, n° 2.

3° Ce sont des *plaques de baudrier,* d'après des notes consignées dans le *Bulletin universel des sciences,* par M. de Férussac, 1830, *Scienc. hist.,* tom. XV, p. 390-391.

Pages 212 et 213, au lieu de Phibules, *lisez* fibules.

Page 235, ligne 10, au lieu de (A), *lisez* (1).

Page 235, ligne 22, au lieu de ... Dei... Sola..., *lisez* Sola Dei.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Les planches 1 et 2 sont expliquées pages 12-25 de la première partie.

Pl. 3. — Dessin d'un tableau en bois, expliqué page *75*.

Dans le texte, on ne trouve ni la signification du mot qui suit DIXISSE, ni celle de *gnotisolitos*, qui est l'inscription grecque, mutilée par le dessinateur, du temple de Diane, et qui veut dire : *Connais-toi toi-même*. *Ave gratia* a été omis, de même que les mots OSS NAHI, placés sous le pied droit de la figure.

Pl. 4. — La figure supérieure sera expliquée dans les mémoires de 1834. L'explication de la figure inférieure se trouve p. 154.

Pl. 5. — Ce bas-relief est indiqué p. 224 et expliqué p. 234.

Pl. 6. — La figure supérieure est celle d'un monument provenant de l'église Saint-Bénigne de Dijon ; il se rapporte à la chute du premier homme, et sera expliqué dans les mémoires de 1834.

La figure inférieure se rapporte aux pages 157-158.

Pl. 7. — Cette planche appartient au mémoire p. 122-145.

Pl. 8. — La figure supérieure est la copie du monument de Caillouville, publié par M. Langlois. Son explication se trouve à la note des pages 186-188.

Les deux figures inférieures représentent les deux faces de la cariatide horizontale décrite p. 176-178, p. 186-190.

Pl. 9. — Figure de Mercure, Dieu du commerce, p. 153. Elle a beaucoup de ressemblance avec celle trouvée en 1813 sur le territoire de Chambeuf, et décrite par M. Mathieu dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1820, p. XXXIX, et p. 263-266.

Le culte de Mercure était établi dans les Gaules, ainsi que l'a prouvé M. Baudot, dans sa *Dissertation sur un monument trouvé*

en 1776 à *Châlon-sur-Saône*, par la description d'un bas-relief en pierre représentant Mercure et un enfant, avec l'inscription DEO MERCURIO AUGUS SACRO HABRO AVITI. Voy. *Notice de la séance publique de l'Académ. des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, tenue le 3 fructidor an XI*, p. 16.

M. Fremiet nous en fournit une nouvelle preuve : en juin 1809, dans la démolition d'une partie de la tour du petit Saint-Bénigne, à Dijon, on a trouvé un autel qui, sur trois faces, représentait Hercule, MERCURE et Junon. Ce monument est décrit dans la *séance publique de l'Académie, tenue le 8 avril*, 1813, p. 80-83.

Legouz de Gerland, *Dissert. sur l'origine de la ville de Dijon et sur les antiquités, etc.*, p. 103-104, pl. XII nos 1-2, publie des inscriptions relatives à Mercure que Millin, *Voyages dans le midi de la France*, tom. I, p. 264, dit donner plus exactes.

Figure de buste servant de vase à parfums, page 165.

On en voit un pareil gravé, pl. 1, fig. 11, p. 386 du tome 2 de la *Description historique de l'Italie, en forme de Dictionnaire*, par M. de L. M., 1776, sous le titre de *Aquiminarium* ou *Amula*.

Figure de Janus Quadrifrons, pag. 153.

N. B. La figure de ce même Janus Quadrifrons, servant de vase à parfums, se trouve dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1830, 1re livraison, p. 57.

Les deux figures supérieures à droite représentent la face supérieure et la face inférieure d'une fibule en or, p. 213.

La figure inférieure à droite, donnée pour un instrument appelé Plomb, p. 153, ne représenterait-elle pas plutôt l'instrument dont les prêtres se servaient pour projeter l'encens ou les parfums sur les charbons allumés.

Les dernières planches se rapportent à la p. 47; elles sont expliquées dans les détails suivans :

Pl. 1re no 1. — Fût de colonne lisse cylindrique.

No 2. — Fût de colonne cannelée, rudentée à bâtons.

Pl. 2e no 1. — Chapiteau colonne d'ordre composite.

N° 2. — Chapiteau colonne d'ordre corinthien, orné de deux rangs de feuilles, qui paraîtrait avoir appartenu au fût n° 2 de la 1re planche, ayant même diamètre.

Pl. 3e n° 1. — Un des quatre angles d'un tailloir de chapiteau colonne d'une belle exécution; au lieu de volute, ce sont des fleurons qui terminent les feuilles des tigettes, orné d'une tête de génie par dessous, en place de caulicoles du chapiteau corinthien.

N° 2. — Fragment d'une base de colonne dans le goût de la base attique, excepté qu'au lieu d'un second tore, au-dessus de la scotie, c'est un listel entre deux filets.

N° 3. — Fragment d'une tuile romaine antique, en terre cuite, d'un pouce d'épaisseur, recueillie par M. de Saint-Seine.

« La grandeur de ces tuiles varie dans les différens endroits « de l'Italie, où l'on en fait usage; mais elles sont fixées à « Rome, où leurs mesures sont gravées au Capitole sur une table « de marbre. »

La longueur des tuiles plates à rebords, comme celle-ci dite *Tegole*, est de 15 pouces 3/4; la plus grande largeur est de 12 pouces 4 lignes, et la plus petite de 9 pouces 3 lignes; les rebords de droite et de gauche ont 11 lignes de hauteur et 10 lignes de largeur, l'épaisseur de la tuile, entre les bords, est de 10 lig.

La plus grande largeur ou diamètre des tuiles creuses, appelées *Canales*, est de 8 pouces 11 lignes; la plus petite de 6 pouces 6 lignes, sur 8 lignes 1/2 d'épaisseur.

« Lorsque toutes ces tuiles, dit Rondelet, sont posées en mortier, elles forment des couvertures indestructibles. Il existe à Rome un très-ancien temple voûté, dont la couverture en tuiles est aussi ancienne que ce temple, connu sous le nom de l'Honneur et de la Vertu, et actuellement l'église Saint-Urbain, au-dessus de la fontaine Egérie. Le sceau, imprimé sur quelques-unes de ces tuiles, porte le nom de l'impératrice Faustine, femme d'Antonin; ce qui porterait l'époque de la construction de ce temple à plus de seize siècles. »

COMMISSION

DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR.

Année 1832.

RAPPORT

FAIT

A LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ANTIQUITÉS

DE LA COTE-D'OR,

SUR LES RESTES DES MONUMENS

DE L'ANCIENNE CHARTREUSE

DE DIJON.

Séance du 27 Avril 1832.

MESSIEURS,

Chargés de faire un rapport sur les restes des monumens de l'ancienne Chartreuse de Dijon, nous nous trouvons heureux, en remplissant un devoir que nous impose notre institution, d'avoir à signaler à l'autorité des objets d'une importance généralement reconnue, et dont la description doit nécessairement l'intéresser. Mais pour que l'on puisse apprécier ces objets comme ils le méritent, nous ferons précéder notre exposé de quelques explications qui nous paraissent devoir donner plus de force et de clarté aux observations dont nous l'accompagnerons.

Il est honorable, Messieurs, pour la Commission

départementale d'antiquités, de traiter, à son début, un sujet riche en souvenirs historiques, et susceptible de présenter une juste idée de l'état de l'art de la sculpture vers le commencement du dernier siècle du moyen âge. Parmi les monumens de cette ère obscure, il n'en est peut-être pas de plus propres que ceux de l'ancienne Chartreuse à mettre en évidence le génie, l'habileté des artistes du temps, et la persévérance de leurs efforts pour affranchir les arts des lisières de l'enfance.

Si nous manifestons, dans le cours de notre rapport, une sorte d'admiration pour l'œuvre d'une époque trop légèrement qualifiée de barbare, ce n'est pas que nous prétendions mettre l'imitation naïve et rigoureuse d'une nature simple et sans choix au-dessus ou même au niveau de la belle statuaire antique; loin de là, nous reconnaissons la prééminence de celle-ci et l'infériorité de l'autre, à qui nous voulons néanmoins rendre la justice due à cet amour de la vérité, à cette exactitude scrupuleuse, indices d'une tendance ardente à la perfection.

Pour relever à nos yeux le mérite des artistes du moyen âge, examinons seulement les difficultés qu'ils devaient éprouver à surmonter les obstacles qui entravaient les progrès. L'art, n'étant soumis alors à aucune règle fixe, laissait, il est vrai, un libre essort au génie; mais aussi chaque maître, ambitieux d'étendre les limites de l'art, ignorait ce que la statuaire des anciens offrait de sublime, et ainsi, n'étant guidé par aucun exemple du vrai beau,

il se trouvait abandonné aux ressources de son imagination. Si l'artiste parvenait à surpasser ses prédécesseurs, les fruits de son génie ne pouvaient pas, aussi facilement que depuis l'institution des académies, devenir un héritage, et les meilleurs préceptes, posés sur des bases isolées, s'évanouissaient souvent avec celui qui les avait établis.

Disons aussi que, malgré l'assiduité persévérante des maîtres des siècles qui ont précédé celui de la renaissance des arts, et la grande protection qui leur fut accordée par les esprits éclairés du temps, on peut encore douter que, sans les monumens de la sculpture antique, que l'Italie avait si heureusement conservés, on eût pu voir se développer aussitôt chez nous les talens célèbres qui ont illustré le XVI.^{e} siècle.

Pour entrer dans les détails qu'exigerait ce sujet et lui donner l'étendue nécessaire, il faudrait outrepasser les bornes que nous devons nous prescrire. Nous sommes donc forcés de l'abandonner, pour vous entretenir de la peinture monumentale qui joue un rôle important dans nos remarques subséquentes.

DE LA PEINTURE MONUMENTALE.

On observe encore, malgré les injures du temps, des traces plus ou moins évidentes de peinture et de dorure sur les monumens dits de genre gothique. Cet usage, qui nous semble bizarre aujourd'hui,

de parer la sculpture et l'architecture de couleurs éclatantes et variées, et de couvrir d'or les parties les plus saillantes de l'une et de l'autre, a cependant prévalu généralement, depuis la première Croisade jusqu'au règne de François Ier. Le témoignage de plusieurs savans et notables observateurs modernes constate ce fait, et prouve même que « la Grèce antique poussa si loin le goût de la couleur, qu'elle couvrit de peintures jusqu'à l'extérieur de ses édifices. » (*Voyez l'Appendice, page* 26.)

Quelles sont les causes qui, depuis trois cents ans, nous ont fait rejeter et oublier, pour ainsi dire, cette ancienne magnificence? Devons-nous prétendre que le goût s'est assez épuré chez nous pour nous faire un devoir de la proscrire; ou, comme le donne à entendre récemment un auteur profondément versé dans les connaissances des arts de l'antiquité et du moyen âge, nous sommes-nous refroidis au point de vouloir donner à nos ouvrages la pâleur de notre imagination?

Nous ne tenterons pas de décider cette question, assez approfondie d'ailleurs dans le rapport de M. Vitet au ministre de l'intérieur sur les monumens historiques de la France, pour satisfaire les personnes que ce sujet peut intéresser. Quant à nous, nous devons arrêter nos observations sur la peinture des monumens que nous sommes chargés de décrire et nous borner à citer, comme exemples que présente la localité, quelques parties des anciens édifices de Dijon et des ouvrages de sculp-

ture de différens genres existant au Musée de notre ville, couverts de la vieille empreinte de la peinture et de la dorure monumentales.

1.° Les parties non mutilées du portail de l'église Notre-Dame sont encore couvertes de la peinture primitive.

2.° Les mains et les têtes des statues des ducs de Bourgogne sur leurs tombeaux, les anges et les lions qui les accompagnent, ainsi que les ornemens de l'architecture, toutes ces parties, dont les peintures et les dorures restaient plus ou moins intactes, ont exigé la restauration brillante donnée récemment à l'ensemble des monumens.

3.° Au nombre d'autres objets de sculpture dépendant du Musée de Dijon, on compte plusieurs figures en pierre et deux bas-reliefs de même matière des XII.e, XIV.e et XV.e siècles, sur lesquels on distingue les traces de l'or et des couleurs qui couvraient les robes et les galons des personnages, les fonds et les membres des moulures d'encadrement.

4.° Le même établissement possède deux autres ouvrages de sculpture en pierre d'une extrême délicatesse, représentant le baptême de Jésus et la prédication de Saint-Jean : ici, les costumes et la date de 1520 annoncent que la coutume de colorer et de dorer les figures et l'architecture s'est perpétuée en France, au moins jusqu'au commencement du règne de François Ier.

Nous multiplierions inutilement les exemples,

puisque nous sommes appelés à vous donner la description d'un monument remarquable dans ce genre de décoration, et que d'ailleurs nous pensons qu'il serait superflu d'étendre plus loin les observations préliminaires que nous avons cru devoir vous soumettre.

PORTAIL DE L'ÉGLISE DE LA CHARTREUSE.

De tout l'ensemble de l'église de la Chartreuse de Dijon, fondée en 1384 par Philippe-le-Hardi, chef de la seconde race des ducs de Bourgogne, il n'existe plus aujourd'hui qu'une tourelle isolée et le portail. Cette entrée principale de l'édifice, contre l'usage ordinaire d'orienter les églises à l'ouest, est tournée au midi. La tourelle, anciennement adossée au mur du collatéral, du côté du couchant, a une porte qui donne entrée sur un escalier qui débouchait sur la chapelle du duc, dite autrefois la chapelle des anges; mais cette partie de l'ancienne distribution n'est plus reconnaissable que par les peintures des lettres Ꝑ M et des armoiries de Bourgogne qui couvrent les restes d'une embrasure de fenêtre adjacente à la tourelle.

Il est facile de concevoir comment a pu se conserver cette portion du monument; car on peut conjecturer, avec vraisemblance, que la belle vue dont on jouit de la terrasse, élevée à environ soixante pieds au-dessus du sol, et la solidité de

la maçonnerie, auront sauvé cette fraction du bâtiment.

Quant au portail, sa conservation est due, sans doute, à l'intérêt que ses beaux ouvrages de sculpture ont inspiré aux premiers acquéreurs du clos du monastère. Cependant ce monument, si riche et si précieux, fait aujourd'hui l'office d'un mur de clôture intérieure. Il sépare la cour du cloître, convertie en un jardin potager, d'un verger qui occupe l'emplacement de l'église, dont l'ancienne disposition est encore marquée par les excavations qui sont à la place que tenaient dans la nef les tombeaux de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur.

Il est heureux que le besoin d'une clôture ait préservé de la destruction les anciennes portes du portail. Elles sont, ainsi que le guichet percé dans le battant de gauche, restées armées de toutes leurs ferrures de formes fantastiques, de leurs serrures, cadenas, arcs-boutans et crochets.

Ces ouvrages de boiserie et de serrurerie, des temps anciens, donnent une sorte de vie au monument : le portail, vu du midi, à une distance assez rapprochée pour masquer l'espace que remplissaient les parties détruites, offre l'aspect d'une église dont les portes sont fermées; et, si ce n'était un groupe de grands arbres trop voisin, la rugosité du terrain, des broussailles et quelques débris qui concourent à former une composition des plus pittoresques, il serait facile de se faire illusion, et de se

persuader que l'on n'a pas sous les yeux une scène de ruines.

La partie conservée du portail a 38 pieds de largeur et 28 de hauteur. A partir des pieds droits de la porte, qui est divisée par un pilier, le mur fait une saillie oblique de 4 pieds : là, il redevient parallèle à la ligne fondamentale, et présente un parement uni dans le reste de son étendue. A 7 pieds 6 pouces de hauteur, sur la face oblique des saillies du mur, sont les statues de grandeur naturelle de Philippe-le-Hardi et de Marguerite-de-Flandre, son épouse, agenouillés et tournés vers une image de la Vierge, qui est adossée à la pile intermédiaire des portes.

Deux figures d'une plus grande stature, Saint-Jean et Sainte-Catherine, debout aux côtés du duc et de la duchesse, occupent le reste des bases sur lesquelles posent les deux groupes : ces bases se terminent en forme de consoles, et sont supportées par des personnages à longue barbe, d'une petite proportion, représentés tenant des livres à la main.

Des tabernacles ou chapiteaux, taillés avec élégance et légèreté, ornent la partie supérieure des deux groupes : un semblable couronnement existait anciennement au-dessus de la figure de la Vierge qui est posée sur un dé dont les faces visibles portent chacune les lettres disposées en zigzag. On retrouve fréquemment ces chiffres de Philippe-le-Hardi et de Marguerite-de-Flandre sur les monumens érigés par l'ordre du duc, chef de la seconde

race. Une colonne, dont le chapiteau est orné de feuilles de chou, soutient le dé et la statue de la Vierge, et descend jusqu'au pavement, auquel on monte par sept marches.

Deux statues de saints en habits de chartreux, appliquées contre les parties extrêmes du parement du portail, et placées sur des socles détachés du corps de la maçonnerie, semblent y avoir été rapportées et n'avoir pas appartenu à la décoration primitive. Elles sont d'ailleurs très-mutilées et d'un travail inférieur à celui des figures dont nous venons de parler.

Un grand arc-ogive, appliqué, prend naissance sur les pieds droits. Il forme l'encadrement d'un champ sur lequel se dessinent deux autres arcs semblables, mais plus petits, qui ont leur origine sur les mêmes points que le premier et sur la pile qui divise les portes.

La partie supérieure du parement était occupée anciennement par un toit suspendu, qui servait d'abri aux ouvrages de sculpture. C'est ce que nous prouvent les documens authentiques communiqués par M. le Conservateur des archives, où il est rapporté, au compte d'Amiot-Arnaut, receveur général du bailliage de Dijon, de 1384 à 1385 : « *Deux reprises* (consoles) *qui sont au portail sur quoi sont les couvertures dudit portail, dont une par manière d'un lion, et l'autre par manière d'un chien.* » Ces emblêmes du courage et de la fidélité étaient probablement placés comme l'exigeait le caractère

des personnages au-dessus desquels on les voyait.

Si ces restes, dont nous venons de vous tracer un tableau imparfait, n'avaient que le mérite de leur ancienneté et d'une conservation extraordinaire après les vicissitudes de plusieurs siècles, ils seraient loin d'inspirer l'intérêt que nous y attachons. C'est non-seulement l'intérêt que les monumens donnent à l'histoire d'un établissement, c'est aussi celui que font naître le génie des artistes imprimé sur leurs ouvrages et cet esprit élevé qui, par sa libéralité, aplanit et étend la carrière des talens.

Nous n'ignorons pas les noms des protecteurs des arts; mais ceux d'artistes habiles sont restés dans l'oubli, et il est de notre devoir de chercher à leur rendre une célébrité dont ils ont été trop long-temps privés.

Claux Sluter, habile sculpteur, natif de Hollande, fut nommé *Ymagier* (statuaire) du duc, en 1390, et chargé de l'exécution des travaux du portail. Son ciseau, vrai, sûr et savant, brille dans les figures du duc et de la duchesse; les têtes sont admirablement traitées : elles portent l'empreinte de la vie et de la ressemblance; les poses sont justes et sans affectation; la draperie est large, les plis en sont simples et sans manière, ils n'ont rien de ces brisures fausses, tourmentées et mesquines que l'on reproche, avec justice, à l'ancienne école allemande. Cette perfection ne peut être que le fruit d'une étude exacte et raisonnée.

En élevant autant le talent de Claux Sluter, nous

ne le jugeons pas sur le mérite d'un seul ouvrage. Le monument dont la description terminera ce rapport, et les figures de religieux pleureurs qui entourent les tombeaux des ducs, témoignent aussi en faveur de notre opinion.

En achevant ce que nous avons à dire sur les statues du duc et de la duchesse, nous ferons observer que la première est dans un état parfait de conservation ; l'autre est endommagée : les mains manquent, et les parties saillantes de la cornette ou coiffe ont été brisées; toutefois cette figure est susceptible d'une restauration facile, le reste n'ayant que peu souffert. La pierre d'Asnières, employée aux ouvrages du portail, peu chargée de lichen, a généralement encore la pureté primitive des surfaces formées par le ciseau. Cette belle conservation doit être attribuée à ce que le monument n'est à découvert que depuis une trentaine d'années, que le toît ou chapeau, fait pour garantir les sculptures, a été enlevé.

Quoique les registres de nos archives semblent nous assurer que la statue de la Vierge, celle de Saint-Jean et celle de Sainte-Catherine soient sorties de l'atelier de Claux Sluter et de son ciseau, nous sommes tentés de penser que cet artiste en a seulement dirigé l'exécution. Le jet des draperies nous semble moins large, et nous trouvons moins de naturel dans les poses, tout en reconnaissant d'ailleurs un faire habile dans la manière dont ces figures sont traitées. Il est possible qu'elles soient de la main

des statuaires que Claux Sluter avait sous sa direction pour l'assister dans les travaux du Portail. *Claës Vandeverbe*, son neveu, *Hennequin Prindale*, *Wuillequin Smont*, *Hennequin Vascoquien* l'aidèrent dans la partie de la figure; il fut secondé dans celle de l'ornement par *Perrin Beaul*, *Pierre Aplemain*, *Pierre Linquerque*, *Jehan Hulst* et autres, dont les noms sortent de la tombe et seront désormais sauvés de l'oubli par les soins précieux de M. Boudot, le savant et infatigable conservateur de nos archives, à qui nous devons aussi les documens qui nous ont fourni les moyens de donner quelque intérêt à notre récit. (*Voyez l'Appendice, page* 32.)

Quant à l'architecte de la Chartreuse, Drouhet de Dampmartin, il n'est pas possible d'apprécier son mérite sur les faibles parcelles qui restent de l'édifice. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la bâtisse, bien appareillée et d'une grande solidité, était faite pour braver l'outrage de bien des siècles, si des vicissitudes indépendantes de l'œuvre du temps ne fussent venues la détruire.

PUITS DE MOÏSE.

Un piédestal hexagone de 16 pieds de haut, de 6 à 8 pieds de grosseur dans ses diverses diagonales, et surmonté d'une croix de pierre élevée d'environ 20 pieds, fut construit en 1396 au milieu de la cour du cloître de la Chartreuse, et établi sur

une pile fondée au centre d'un puits de 22 pieds de diamètre. Les statues de Moïse, de David, de Jérémie, de Zacharie, de Daniel et d'Isaïe, qui ornent les faces du monument, firent d'abord donner à son ensemble le nom de *Puits des Prophètes*. Plus tard, il reçut celui de *Puits de Moïse*, sous lequel il est encore désigné aujourd'hui, quoiqu'il ait perdu son premier caractère, l'excavation qui entourait la pile ayant été comblée depuis la suppression du couvent.

Une simple margelle, à laquelle on arrivait par quelques marches, entoura primitivement le puits; mais à peine le piédestal et la croix furent-ils achevés, que la beauté de l'ouvrage fit reconnaître la nécessité de le garantir des injures de l'air. Selon ce que nous indiquent aussi les documens fournis par M. le conservateur des archives, on éleva provisoirement sur la margelle, en 1403, une légère charpente close par des toiles cirées, à laquelle on substitua bientôt un dôme soutenu par des colonnes. Cet appareil de conservation s'étant dégradé par la suite, il fut remplacé en 1638 par le mur ouvert de douze arcades qui entoure aujourd'hui le monument.

Claux Sluter, l'habile ymagier de Philippe-le-Hardi, fut chargé de l'exécution du piédestal, des figures des saintes femmes qui étaient au pied de la croix, et des statues des prophètes et des anges qui ornent les six faces du monument.

Ici l'artiste hollandais, affranchi des entraves d'un

type consacré de composition, dont l'usage ne permet pas de s'écarter, montre les ressources de son génie dans la force de l'expression, dans la variété des poses, dans le mouvement de ses personnages et la richesse de leurs vêtemens.

La peinture et la dorure monumentales ne pouvaient manquer de briller sur un théâtre si propre à les faire ressortir : aussi leurs traces, encore faciles à distinguer, font-elles entrevoir ce que l'imagination peut se représenter de plus brillant dans ce genre.

La partie subsistante de l'ouvrage se réduit au piédestal dépouillé de la croix et des figures qui le surmontaient. Les six faces du dé présentent des panneaux encadrés de moulures taillées dans le goût du temps. La corniche, très-saillante, est de même composée d'une suite de tores, gorges et filets ronds et angulaires qui semblent bizarres, mais dont la masse est agréable ; cette corniche ou entablement couronne le dé et donne naissance à un talus figuré en rocaille, que l'on appelait anciennement la Terrasse du Calvaire. Au bas de chaque panneau du dé est une console sur laquelle repose une statue de cinq pieds et demi et plus de proportion. Le culot des consoles est orné de feuillages variés de vignes, chardons, chicorées, choux, etc., taillés avec un art et une délicatesse admirables et couverts de dorures. Au-dessous est une plate-bande sur laquelle est écrit le nom de chaque personnage dans cette forme : *Moïses Propheta*, et ainsi des autres. Une colon-

nette, dont le chapiteau est sculpté avec grâce et légèreté, masque les arêtes du dé : sur les six chapiteaux sont placés des anges dont la tête est appuyée sous le membre le plus élevé de l'entablement. Chacune de ces figures a les ailes étendues et croisées avec celles des anges voisins; ils portent tous l'expression de la profonde douleur inspirée par le sujet principal. Le travail en est d'une grande recherche, les caractères, les costumes, les peintures et les dorures d'ornement sont d'une variété difficile à décrire.

Au-dessous de la plate-bande, sur laquelle sont inscrits les noms des prophètes, règne une moulure en corbin, qui fait une saillie d'environ 15 pouces; ce cordon, qui est à 3 pieds et demi du sol, pose sur la pile dont les paremens unis sont peints aux armoiries du duc de Bourgogne, entourées de tourbillons de flammes.

La partie architectorale du monument est couverte de couleurs et de dorures; les fonds des panneaux sont d'une teinte noirâtre qui tend à faire ressortir les figures placées en avant; le corps du piédestal est d'un ton gris approchant de celui de la pierre; les filets saillans angulaires et arrondis sont dorés; deux larges moulures creuses de la corniche le sont également; l'une est peinte en feuillages d'or, l'autre, la plus élevée, porte sur chaque côté de l'hexagone trois soleils rayonnans, sur le disque desquels sont les initiales 𝔓 𝔐 𝔓, observées précédemment sur le socle de la Vierge du portail.

STATUE DE MOÏSE.

Le législateur du peuple juif est représenté d'une taille moyenne; ses formes robustes annoncent l'énergie et la vigueur. Il a la tête élevée; son maintien et son regard impérieux et dominant commandent la soumission et le respect; sa barbe vénérable, d'une largeur et d'une épaisseur prodigieuses, se divise en deux parties et descend à sa ceinture; son front découvert est marqué du signe par lequel les nations orientales ont toujours exprimé la force et la puissance. La plupart des statuaires modernes, et Michel- Ange lui-même, ont cru devoir appliquer ce symbole à Moïse et le substituer aux rayons lumineux qui jaillissaient de sa tête lorsqu'il descendit du mont Sinaï. Les Tables de la loi sont à sa main droite; de la gauche il soutient un rouleau ou phylactère qui se développe en tombant de son épaule, et porte cette légende prophétique: *Immolabit agnum multitudo filiorum Israël ad vesperam* (Exod., chap. 12, v. 6). Des prédictions relatives à la passion se retrouvent également dans les inscriptions qui appartiennent à chacun des autres personnages, et sont toutes tirées de leurs propres écrits.

Le chef des tribus d'Israël est vêtu d'une tunique rouge et d'un long manteau à capuchon, dont l'étoffe est d'or et doublée d'azur. La draperie, qui tombe en plis largement dessinés, couvre les pieds

et une partie de la plinthe sur laquelle ils posent. La couleur verte du socle fait voir l'intention de représenter le terrain. Cette dernière disposition étant la même dans les personnages bibliques qui ornent les cinq autres faces du piédestal, nous omettrons de la rapporter dans la suite de la description.

STATUE DE DAVID.

Le roi-prophète, d'une stature plus élevée que Moïse, a la tête couronnée; ses cheveux forment deux touffes épaisses qui s'écartent latéralement, se soutiennent d'elles-mêmes et descendent moins bas que l'épaule; sa barbe est courte et ramassée; ses traits portent l'expression de la majesté; son regard, légèrement incliné vers la terre, semble se diriger avec bonté sur les peuples soumis à sa domination. Sa tunique azurée est étoilée d'or et coupée de larges bandes transversales entièrement ouvragées d'ornemens brodés de même. Le manteau de drap d'or, doublé d'hermine, est bordé d'un large galon; il couvre le bras droit et retombe sur la harpe également brillante du plus précieux métal et ornée de bandes formées par de longues séries de la lettre D. Une harpe est aussi le motif uniquement répété du dessin des galons du manteau, et cette suite régulière n'est interrompue qu'à la hauteur du collet de la tunique où sont attachés deux gros glands à riches torsades. La chaussure, couverte d'un drap d'or brodé, se

termine en pointe; enfin, David tient de la main gauche un phylactère qui a été grandement endommagé, mais dont le débris restant annonce qu'on y lisait ce verset 17 du psaume 21 : *Foderunt manus meas et pedes meos.*

STATUE DE JÉRÉMIE.

Le prophète a le regard dirigé sur un livre ouvert appuyé sur sa main droite; les doigts de la gauche sont passés entre la couverture et les feuillets. Ce livre est taillé avec tant d'art que nous croyons ne pouvoir nous dispenser d'en dire un mot. La demi-souplesse et la légèreté du vélin sont si bien rendues, les feuilles ont une inflexion si juste, que l'on croirait que le mouvement de l'air va les agiter. Le cuir de la couverture déborde le plat pour former un recouvrement ou fermail à queue, qui sert à tenir le livre fermé quand on a cessé de lire; il est passé entre le plat et les premiers feuillets, et, malgré cette disposition qui présente quelque difficulté au sculpteur, les courroies, les attaches et les ornemens du recouvrement sont représentés avec toute la netteté qu'ils pourraient avoir, s'ils eussent été faits à découvert. Nous nous sommes arrêtés à cette description, parce que nous avons pensé qu'elle intéresserait les bibliophiles antiquaires, en leur offrant un modèle de la reliûre du XIV.e siècle.

Jérémie a la tête couverte d'un chaperon; ses cheveux ondoyans pendent sur ses épaules; ses traits

sont ceux d'un vieillard, ils portent une expression sévère et sont d'une telle vérité qu'on croirait que l'artiste les a empruntés d'un modèle vivant. Ce prophète est le seul des personnages bibliques représentés sur le monument qui soit sans barbe; son manteau est or doublé de vert; sa tunique azurée est liée par une ceinture à boucle, dont les œillets sont garnis de rosettes de métal; le collet, les manches et les pans de cette longue robe sont bordés d'un galon d'or orné d'une suite non interrompue de caractères très-distincts, dont la forme se retrouve périodiquement, comme dans toute autre espèce d'écriture. Ces caractères, appartenant à un même alphabet qui nous est inconnu, nous sembleraient mériter d'être l'objet d'une recherche particulière. La chaussure ne diffère de celle de la figure précédente que par le dessin des broderies.

Du bras gauche de Jérémie pend un rouleau sur lequel on lit ces paroles tirées des lamentations : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus.* (JÉRÉMIE, Lament., ch. 1, v. 12.)

STATUE DE ZACHARIE.

Zacharie, la tête penchée en avant, le dos courbé sous le poids des années, a sur ses traits l'empreinte de l'âge et l'expression d'une réflexion profonde; sa barbe vénérable est étalée sur sa poitrine.

De la main gauche il porte un encrier et un rou-

leau développé sur lequel il vient de tracer, de la plume qu'il tient de la main droite, ces paroles prophétiques : *Appenderunt mercedem meam triginta argenteos.* (ZACHARIE, chap. 11, v. 12.)

L'espèce de chape ou de manteau qui fait le vêtement de dessus du prophète est uni à un chaperon qui enveloppe la tête, et dont le fond se termine en une pointe allongée tombant sur l'épaule droite; ce manteau doublé d'hermine, n'étant pas ouvert par les côtés, est retroussé sur les bras d'où il retombe en avant en se drapant en beaux et larges plis; l'étoffe azur est brodée en plein de grands feuillages d'or liés par des tiges formant des entrelacs et un dessin régulier.

Cette figure est coiffée par-dessus le chaperon d'un bonnet ou toque à forme élevée, rétrécie par le haut et tronquée; les bords en sont larges, ouverts par le côté et retroussés contre la forme; ils sont ornés de bourrelets piqués en hauteur et bordés d'un galon d'or semé de grosses têtes de clous.

La tunique est rouge et la chaussure analogue à celle des autres personnages.

STATUE DE DANIEL.

Daniel, la tête élevée et tournée vers Isaïe que représente la figure voisine, est dans l'action de parler; ses traits prononcés sont remarquables par la force et la vérité de l'expression. Un regard animé

et une barbe touffue projetée en avant, donnent à cette tête le caractère particulier de la physionomie juive. Le prophète tient de la main gauche un rouleau développé, et de l'index de la droite fait remarquer ces paroles qu'il semble prononcer lui-même : *Post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus.* (DANIEL, chap. 9, v. 26.)

Daniel a la tête couverte d'un chaperon azur, dont le fond retombe en arrière en larges plis, sans se terminer en pointe comme le fait ordinairement cette espèce de coiffure ; le manteau est d'or doublé d'azur et richement galonné ; la tunique, d'une couleur incertaine, est liée sur la hanche par une ceinture dont la boucle a la forme circulaire ; les manches sont très-serrées et garnies dans toute leur longueur apparente d'une rangée de petits boutons très-rapprochés ; la chaussure est composée d'un soulier pointu brunâtre, recouvert d'une sandale dont les courroies et la semelle sont dorées.

STATUE D'ISAÏE.

Cette figure, en scène avec le personnage que nous venons de décrire, est tournée vers lui, le corps penché, et semble prêter une attention mêlée de douleur aux paroles de Daniel.

Isaïe a le chef découvert et entièrement dépourvu de cheveux. Une longue barbe, divisée en quatre mèches ondoyantes, accompagne son visage, dont l'expression grave commande la vénération. Il tient

un livre fermé sous le bras gauche, et, de la main droite, un rouleau déployé, portant ces paroles relatives à celles qui lui sont adressées : *Sicut ovis ad occisionem, et quasi agnus coràm tondente, se obmutescet et non aperiet os suum.* (Isaïe, chapitre 53, verset 7.)

Le prophète est vêtu d'un surcot dont les manches qui ne passent pas, en avant, le pli du bras, se terminent, par derrière, en longues pointes pendantes. Cet habit de dessus est d'étoffe brune, brochée d'or d'un riche dessin, et bordée d'un magnifique galon, d'un ouvrage relevé. La ceinture, le fermail carré qui l'attache, et les rosettes qui reçoivent l'ardillon, sont aussi d'un travail précieux et prononcé. Les manches de la robe de dessous sont serrées et garnies de petits boutons rapprochés comme dans la figure précédente. La chaussure n'a rien qui diffère essentiellement de celles déjà décrites.

Le chaperon n'est pas placé sur la tête ; il est plié et posé sur l'épaule gauche : sa pointe, faite comme une longue manche étroite, pend en avant, et sa partie la plus ample est jetée du côté opposé.

Le livre que le prophète porte sous le bras gauche est décoré, près de ses coins, de rosettes façonnées en fleurons. Deux courroies, fixées à moitié de la largeur du plat par de grosses têtes de clous, servent à tenir le livre fermé. Du même côté pend une escarcelle d'où sort l'extrémité d'un rouleau, et à laquelle est attachée une écritoire. Enfin, cette espèce de bourse de cuir, d'une forme curieuse,

est ornée de six gros glands à sa partie inférieure.

Il existe dans les figures que nous venons de décrire, à part le mérite du mouvement et de l'expression, celui d'une finesse et d'une vérité de détails, qui ne se trouvent que dans les plâtres moulés sur nature. Sans doute c'est avec raison que l'école moderne, à l'exemple des anciens, a proscrit cette exactitude recherchée, qui, loin d'ajouter à la beauté d'un ouvrage, ne tend qu'à l'appauvrir. Aussi ne recommandons-nous pas cette imitation naïve et consciencieuse comme un modèle à suivre; mais nous aimons à y reconnaître cet amour passionné de la perfection, qui caractérise le génie d'un des premiers statuaires du XIV.e siècle.

Les restes du monument viennent de vous être representés dans leur splendeur primitive; mais il faut malheureusement détruire l'illusion que nous pouvons avoir produite. Nous devons vous faire observer que les couleurs et les dorures, dont les ouvrages étaient jadis si magnifiquement enrichis, ne laissent plus aujourd'hui que des traces suffisamment reconnaissables pour assurer l'exactitude de ce que la description pourrait sembler offrir d'imaginaire à l'observateur superficiel. Toutefois les sculptures du piédestal sont mieux conservées qu'on ne devrait s'y attendre, après quatre siècles d'existence et quarante années d'abandon. A l'exception des fûts des colonnettes et d'une partie des feuillages d'ornement qui ont disparu, les mutilations sont peu considérables, et tout est dans un état tel, que la res-

tauration du monument ne présenterait d'autre difficulté que celle du travail (1).

En entrant dans des détails aussi étendus et aussi minutieux, nous n'avons pas eu la prétention de donner une idée exacte des beautés et du mérite des monumens. Notre but principal a été de faire voir combien leur destruction serait regrettable. Les artistes dont l'étude est dirigée sur les sujets historiques du XIV.e siècle n'auraient plus à se féliciter de l'existence d'une source aussi féconde en renseignemens sur les costumes et leurs parties accessoires ; les amateurs des antiquités françaises perdraient un moyen précieux de consulter le génie des arts du moyen âge, et de trouver une représentation fidèle d'objets de détail, dont la texture fragile a été détruite par le temps, et dont la sculpture seule a pu conserver les formes dans leur intégrité.

La crainte que nous exprimons de voir disparaître ces ouvrages est fondée sur ce qu'ils sont mis en vente en ce moment. C'est ce dont nous vous offrons la preuve par la communication ci-jointe de propositions relatives à cet objet.

En terminant notre tâche, nous vous ferons

---

(1) Les paroles tirées des Écritures que portent les phylactères, quoique effacées ou brisées en partie, ont été exactement vérifiées et complétées au moyen de la concordance. Nous devons les fruits de cette recherche à un amateur zélé des antiquités françaises, que nous désirerions voir associé à nos travaux. — Le caractère gothique angulaire est employé dans toutes les légendes et inscriptions.

observer que les bases de notre institution nous imposent le devoir de signaler l'importance de ce que le département offre d'intéressant par les souvenirs historiques, et de précieux sous le rapport des arts. Empressons-nous donc, Messieurs, de prévenir l'autorité, espérant qu'elle reconnaîtra que les monumens sur lesquels nous appelons son attention sont dignes de la fixer.

BOUDOT, HUREL, CAUMONT,
PAUL aîné, *Secrétaire*;
FEVRET-DE SAINT-MÉMIN, *Rapporteur*.

APPENDICE.

Nous pensons qu'on lira avec intérêt un fragment du rapport de M. Vitet sur les monumens historiques de France, concernant la peinture monumentale au moyen âge. Nous le transcrivons plus bas et le faisons suivre d'un passage non moins intéressant du *Musée de Sculpture ancienne et moderne*, par M. le comte de Clarac, où le même sujet est traité relativement à la couleur qui ornait certains monumens de sculpture et d'architecture de l'ancienne Grèce.

FRAGMENS du rapport fait, en 1831, *au Ministre de l'intérieur, par M. Vitet, inspecteur-général des monumens historiques de France, sur les monumens, les bibliothèques, les archives et les musées des départemens de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, du Nord et du Pas-de-Calais.*

« Je veux maintenant dire quelques mots de la peinture. Plus périssable encore que la sculpture, elle a dû, comme sans doute on le devine, ne nous laisser que des traces bien effacées et bien rares. Je parle ici de la grande peinture, de la peinture monumentale sur pierre ou sur enduit; car, quant à la peinture telle qu'on l'entend aujourd'hui, la peinture de tableaux, elle n'est pas contemporaine de la peinture et de la sculpture du moyen âge; elle est née plus tard et a fait son chemin isolém[illegible].....

.....

« On ne comprend pas l'art du moyen âge, on se fait l'idée la plus fausse de ces grandes créations d'architecture et de sculpture, si, dans la pensée, on ne les rêve pas couvertes du haut en bas de

couleurs et de dorures. De toutes les importations de l'Orient, il n'en est peut-être pas qui se soient répandues avec plus de faveur et plus universellement que le goût et le besoin des couleurs. On en vint à vouloir que tout fût coloré; tout, jusqu'à la lumière; et les rayons du soleil ne pénétrèrent plus dans les habitations qu'à travers du rouge, du jaune ou du bleu. L'usage des vitraux peints n'a pas eu d'autre origine : c'était la conséquence naturelle du nouveau système de décoration, et de cette passion tout orientale pour la couleur. Déjà aux VII.e et VIII.e siècles, au commencement du IX.e, puis au XI.e, cette passion avait fait quelques conquêtes, mais partielles et peu durables. Au retour de la Croisade, la couleur triompha, et, pendant trois siècles, la France en fut amoureuse, comme la Grèce l'avait été de tout temps.

« En effet, de récens voyages, des expériences incontestables, ne permettent plus de douter aujourd'hui que la Grèce antique poussa si loin le goût de la couleur, qu'elle couvrit de peinture jusqu'à l'extérieur de ses édifices (1) : et pourtant, sur la foi de quelques morceaux de marbre déteints, nos savans, depuis trois

(1) « Forts de toutes les expériences que nous possédons, et que nos prédécesseurs, l'ingénieux Winkelman lui-même, pouvaient à peine présumer, nous oserons soutenir, sans crainte de nous tromper, qu'il n'y avait pas, dans toute la Grèce, un seul temple construit avec soin et quelque luxe, qui ne fût plus ou moins coloré, c'est-à-dire peint de manière à contribuer à l'effet et au riche aspect du monument, par la couleur harmonieuse des parties symétriques, surtout des parties supérieures de la construction. Ceci s'applique spécialement aux temples construits avec des pierres grises, monotones et sans apparence, telles que les montagnes de la Grèce en fournissent le plus souvent. Cependant, les temples bâtis du marbre le plus solide, et offrant la surface la plus lisse, par exemple ceux d'Athènes, de Sunion, etc., étaient aussi fortement enduits de couleur, du moins dans les parties hautes, depuis l'architrave jusqu'au haut de l'entablement, comme chacun peut s'en convaincre en examinant attentivement le temple de Thésée, le Parthénon, etc..... » (Brœnsted, *Voyages et recherches dans la Grèce*, 2e livraison, 1830, page 145.) — Voyez aussi, sur le même sujet, la description du temple d'Apollon à Bassæ, par M. de Stackelberg : (Der Apollo tempel zu Bassæ in Arcadien, und die daselbst ausgegrabenen Bildwerke; Dargestellt und erlautert durch D. M. Baron von Stackelberg, Rom, 1826); l'ouvrage de MM. Hittort et Zauth; et enfin les beaux dessins que M. Huyot expose, pour faciliter ses démonstrations, dans la salle de l'académie des beaux-arts où il fait son cours.

siècles, nous la faisaient rêver froide et décolorée. On en a fait autant à l'égard du moyen âge. Il s'est trouvé qu'à la fin du XVI.e siècle, grâce au protestantisme, au pédantisme et à bien d'autres causes, notre imagination devenant chaque jour moins vive, moins naturelle, plus terne, pour ainsi dire, on se mit à blanchir ces belles églises peintes, on prit goût aux murailles et aux boiseries toutes nues, et, si l'on peignit encore quelques décorations intérieures, ce ne fut plus, pour ainsi dire, qu'en miniature. De ce que la chose est ainsi depuis deux ou trois cents ans, on s'est habitué à conclure qu'il en avait toujours été de même, et que ces pauvres monumens s'étaient vus de tout temps pâles et dépouillés comme ils le sont aujourd'hui : mais si vous les observez avec attention, vous découvrez bien vite quelques lambeaux de leur vieille robe ; partout où le badigeon s'écaille, vous retrouvez la peinture primitive.

« Est-il besoin de dire que les moindres vestiges de cette peinture sont aujourd'hui du plus grand intérêt pour qui veut reconstruire dans sa pensée l'ensemble des arts du moyen âge ? J'en ai trouvé quelques fragmens d'une rare beauté, et un grand nombre de moindre importance, mais qui, pour la solution de cette question archéologique, n'en ont pas moins beaucoup de prix. »

Ici M. Vitet donne la liste des monumens des départemens sur lesquels son inspection a été dirigée. Nous nous bornons à en extraire les deux articles suivans :

1.°

« *Le Portail de l'église Saint-Iyed, de Braisne.* Je connais peu d'anciennes peintures en meilleur état que celles de ce portail. Le vert et le rouge ont particulièrement conservé un éclat extraordinaire. Les vêtemens du Christ et de la Vierge sont complètement dorés. Les anges et chérubins portent des tuniques garnies de galons dorés : leurs cheveux sont également rehaussés d'or. La plupart de ces figures sont en relief, et d'une exécution gracieuse et élégante.

2.°

« *L'église Saint-Remi, à Reims.* Dans la nef de cette église,

on voit six piliers qui portent, en guise de chapiteaux, de petites statues inclinées et assises. Ces statues représentent des personnages bibliques, Aaron, Moïse, David, etc. Elles sont revêtues de couleurs et de dorures extrêmement fines : en les lavant avec une éponge, j'ai fait revivre ces couleurs; la robe d'Aaron, les galons et les pierreries qui l'entourent, m'ont particulièrement frappé. Une boiserie a caché ces statues pendant plusieurs siècles; sans cet heureux hasard, on les eût sans doute grattées ou badigeonnées comme tant d'autres. »

Après avoir entendu M. Vitet sur la dorure et la peinture monumentales, écoutons ce qu'exprime au même sujet M. le comte de Clarac dans son savant et précieux ouvrage intitulé : *Musée de Sculpture antique et moderne*, Tom. I, pag. 160 et suivantes.

« Ce n'est pas que je veuille condamner entièrement l'emploi des couleurs dans certains genres de sculpture. D'après ce que l'on voit dans les chambres de Pompéi, des couleurs tranchées qui servaient de fond à des ornemens en reliefs blancs ou d'une autre couleur, ne produisaient pas un mauvais effet et les faisaient valoir; ils paraissaient comme des camées, et pouvaient être en harmonie avec les marbres colorés dont on décorait l'architecture. Ces fonds les remplaçaient avec plus d'économie, et autant de plaisir pour l'œil, qui n'y voyait que la représentation plus riche et plus durable des ornemens exécutés par la peinture; et, d'ailleurs, on ne cherchait pas à imiter la nature : ces teintes ne faisaient que la rappeler; ce n'étaient que des indications qui n'allaient pas jusqu'à produire l'illusion. Les bas-reliefs du Parthénon, où l'on a retrouvé des traces de couleur, devaient, à la hauteur où ils étaient placés, approcher de l'effet de peintures à teintes plates, les unes pour les chairs, les autres pour les vêtemens, et qui recevaient leurs lumières, leurs ombres et leurs reflets des saillies et des creux de la sculpture. On devait presque les considérer comme des espèces de tableaux, qui, sous un certain point de vue, auraient eu quelque avantage sur de véritables peintures plates, en ce que des bas-reliefs colorés de quel-

ques teintes locales étaient toujours éclairés de la manière qui convenait à leur place et à la nature de la lumière dans les différentes heures du jour. Quoique notre goût sur ce point soit bien éloigné de celui des Grecs, qui cependant, en général, d'après leurs ouvrages, ne l'avaient pas trop mauvais, on conçoit qu'ils aient pu trouver que des bas-reliefs ainsi teintés, et placés à une hauteur qui ne permettait de voir que l'ensemble et non les nuances des tons, réunissaient en partie les avantages de la peinture et de la sculpture, et répandaient une agréable variété dans la peinture et dans l'architecture. Peut-être les Grecs abusaient-ils de ces moyens; et peut-être nous, n'en usons-nous pas assez; peut-être aussi devrions-nous unir davantage la peinture à l'architecture; en y jetant plus de variété, elle lui donnerait plus de piquant, et réchaufferait sa froideur : et, au fait, les marbres colorés, l'or, le bronze, qu'on fait entrer dans sa décoration, sont bien une espèce de peinture, qui, en égayant ou faisant briller avec symétrie les détails de l'architecture, ne nuisent ni à l'ensemble, ni à l'harmonie des masses. Il ne faut pas trop se hâter de condamner le goût d'un peuple qui nous a laissé, pour nous servir de modèles et pour nous désespérer, le Parthénon et ses statues, la Vénus de Médicis, l'Apollon, la Vénus de Milo, et d'autres chefs-d'œuvre, qui, malgré l'admiration qu'ils nous inspirent, descendraient peut-être de plus d'un rang, si nous possédions tous ceux que la Grèce avait produits et que le temps a dévorés.

« Mais si j'ai, en quelque sorte, plaidé la cause de l'emploi de couleurs dans la sculpture, considérée dans ses rapports avec les ornemens de l'architecture, je ne serai pas aussi favorable à cet usage appliqué à la sculpture, lorsqu'elle nous offre des formes humaines dans toute leur perfection, et qu'elle les embellit même par un choix et par une réunion auxquels peut s'élever l'imagination, mais que ne présente pas la nature. Qui jamais a pu regretter que la Vénus de Médicis, l'Apollon du Belvédère ou l'Apolline aient perdu leur dorure; qu'on ne retrouve plus que quelques traces de couleurs dans ceux des charmantes filles de Balbus, du Musée de Naples, et sur les statues de la Diane à la biche, de l'Amazone du Capitole, de la Vénus d'Arles, de la Pallas de Vellétri, et dans d'autres chefs-d'œuvre que le temps a débarrassés de ces couleurs factices qui altéraient leur beauté? En les admi-

rant, l'imagination ne les revêt-elle pas du plus brillant coloris? Elle assouplit le marbre, y fait couler doucement la vie, et l'anime d'une carnation divine, que détruiraient, en cherchant à produire plus d'illusion, tous les vains efforts de la peinture pour arriver à une imitation plus parfaite. Qu'on en juge par les figures en cire coloriée : mieux elles sont faites, plus elles paraissent froides. On ne se contente plus de la couleur; on voudrait les voir se mouvoir, respirer, vous répondre : leur immobilité, la fixité de leurs regards, rompent tout le charme; ce ne sont plus que des morts qu'on a fardés des couleurs de la vie, tandis qu'une belle statue paraît prête à la recevoir, à tourner ses regards vers vous et à être sensible à vos hommages. Ce n'est que par la pureté et la magie des formes que la sculpture peut y avoir droit; sans nous offrir la couleur, elle la fait deviner : ce sont des êtres d'une beauté supérieure, dont la vie s'est retirée au moment de l'action où nous les voyons, et qui ont été transformés en marbre.

« Malgré tout mon respect pour les opinions de M. Visconti, je ne puis penser avec lui que les draperies auxquelles on donnait une teinte différente de celle des chairs, pouvaient faire valoir la blancheur et la beauté du nu. Il me semble que ce serait le contraire, surtout si les tons des draperies approchaient de ceux des étoffes véritables; il y aurait alors un manque d'accord, et toute illusion disparaîtrait, lorsque de pareilles draperies, ne faisant que mieux ressortir la crudité du marbre, allieraient, pour ainsi dire, le mensonge avec la vérité, la vie à la mort..... C'est en vain que dans de pareilles statues l'œil aurait cherché cette infinité de nuances qui se fondent les unes dans les autres pour former la carnation; et je ne saurais mieux comparer les figures peintes en vermillon, telles qu'on nous représente les statues antiques, qu'à des Caraïbes qui se teignent tout le corps avec du rocou mêlé d'huile, et qui, sous cette couleur épaisse qui enlève à la peau sa transparence, paraissent peut-être moins vivans lorsqu'ils sont dans l'action, qu'une belle figure de marbre grec, d'un ton doux et légèrement doré par le temps ou par la *circumlitio* de Nicias (sorte d'encaustique), telle qu'on peut s'en former une idée d'après les statues de Canova..... »

NOTES sur Claux Sluter et sur les principaux artistes qui ont concouru avec lui aux travaux des monumens de l'ancienne Chartreuse de Dijon, et autres renseignemens sur ces mêmes travaux, extraits des archives du département de la Côte-d'Or.

Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, de 1400 à 1500, nous apprend seulement que Claux Sluter était hollandais, et nous laisse ignorer le lieu précis de sa naissance : son âge, lorsqu'il vint se fixer en Bourgogne, nous est de même inconnu ; mais la perfection des ouvrages de sculpture du portail de l'église de la Chartreuse, qu'il fut chargé d'exécuter en 1388, et qu'il termina en 1393, annonce un talent mûr et achevé. Tout d'ailleurs fait présumer qu'alors Claux Sluter avait atteint au moins sa cinquantième année.

Cet habile statuaire se tira avec honneur de l'entreprise du portail, et bientôt après reçut l'ordre de s'occuper des travaux de la grande croix du cloître de la Chartreuse, de ce monument connu aujourd'hui sous le nom de *Puits de Moïse*, et dont les ouvrages considérables, commencés en 1396, ne furent achevés qu'en 1402.

Claux Sluter, déjà nommé ymagier du duc en 1390, le fut de nouveau en 1399, après le décès et en remplacement de Jehan de Marville ; et il est probable que, lorsqu'il obtint primitivement le titre d'ymagier du duc, il reçut aussi celui de son valet de chambre, que nous voyons lui être donné dans divers actes postérieurs à sa première nomination.

Peu de temps après la mort de Jehan de Marville, à qui il succéda, Claux Sluter fut chargé de la direction des travaux et de l'exécution des sculptures du tombeau de Philippe-le-Hardi. Dans cette entreprise d'une importance majeure, Claux de Wrne (dit de Vouzonne), son neveu et son élève, et Jacques de Baerze (dit de la Barse), ymagier du duc, venu de Ruremonde, lui furent adjoints.

Le tombeau de Philippe-le-Hardi est placé aujourd'hui au Musée de Dijon. Le mérite du travail de ce monument, dernier ouvrage de Claux Sluter, est assez élevé pour établir à lui seul la réputation de son auteur.

Claux Sluter sut mériter les bontés du duc de Bourgogne, qui,

en plusieurs occasions, récompensa largement ses services, et lui témoigna sa bienveillance dans les termes les plus honorables.

Le cartulaire que nous avons cité plus haut nous fait voir aussi que, le 6 avril 1404, peu de jours avant la mort du duc Philippe-le-Hardi, une retraite dans le monastère de l'abbaye de Saint-Étienne fut offerte à Claux Sluter, en reconnaissance des services qu'il avait rendus depuis long-temps et du don de 40 francs d'or qu'il avait fait aux religieux pour l'utilité du couvent. Ce fut en ce lieu de tranquillité que, dans un âge avancé, Claux Sluter termina sa carrière, entouré de la considération due à son mérite et à ses talens.

N. B. Bien que le nom Sluter soit écrit de différentes manières dans les pièces suivantes, extraites de nos archives, nous n'avons pas hésité à suivre l'orthographe adoptée par dom Plancher, l'abbé Courtépée et d'autres auteurs.

Extraits des comptes des receveurs généraux des ducs de Bourgogne et autres documens, fournis par M. le conservateur des archives du département de la Côte-d'Or.

YMAGIERS (statuaires).

1386 à 1387. — Comptes de Jehan d'Auxonne. « *Claux Celoistre* ou *Celustre* tailleur d'ymaiges.

1390 à 1391. — « *Claux Celustre* est retenu par lettres du Duc datées de Dijon le 29 mars 1390 pour son ymagier d'autels, en place de Jehan de Marville.

1393 à 1394. — Comptes de Guill. de Chenilli. « *Claux Scluter* ouvrier d'ymaiges et varlet de chambre du Duc. Pour un varlet ouvrier et un aultre ouvrier et un cheval reçoit 8 gros (4 fr. 75 c.) par jour (1).

1399 à 1400. — « *Claux Celustre* retenu ymagier du Duc en place de Jehan de Marville, par lettres données à Melun le

(1) Les valeurs exprimées en gros et en francs sont les seules dont nous puissions offrir avec confiance l'évaluation en monnaie actuelle.

23 juillet 1399, à 8 gros (4 fr. 75 c.) par jour tant pour lui que pour un varlet ouvrier un aultre varlet et un cheval.

1400 à 1401. — Compte d'Amiot Arnaut : « le duc donne 60 écus de bienfaisance à *Claux* pour le grant crucifiement qu'il a faict au grant cloître, avec plusieurs ymaiges servant à icelui et pour l'indemniser de la maladie qu'il a eue en 1399.

1403 à 1404. — Compte de Guill. de Chenilly. « A *Claux Sluter* varlet de chambre de mond. seig.r et son tailleur d'ymaiges de pierre, que mond. seig.r lui a donné de grace especiale pour les bons et agréables seruices qu'il lui a faict chaque jour et espere qu'il fasse en temps advenir, comme il appert plus à plain par mandement de mond. seig.r donné à Paris le 28 aoust 1402 cent écus, pag. 154.

1389 à 1390. — Comptes d'Amiot Arnaut. « A Jacques Macharis de Terremonde (1) reçoit pour Jacques *de Bars (de Baerze)* tailleur d'ymaiges aud.t Terremonde 400 fr. (2,852 fr. 00 c.) du Duc pour façon et ouvrage de deux grant tables d'autel de bois entaillés d'ymaiges et ornées de menus tabernacles (2) sur iceulx ymaiges. C'est à savoir, l'une d'icelles tables pareille d'ymaiges et d'ouvrages que celle qui est en l'église de mond. seig.r audit Terremonde hors du chœur derriere le grant autel et l'aultre pareille et semblable à celle qui est en l'abbaye de la Villoche près la ville de Gand.

1390 à 1391. — « *Jacques de Baerze.* Payé à m.tre Jacques de Baerze tailleur d'ymaiges du duc 400 fr. (2,852 fr. 00 c.) pour la façon de deux tables d'autel que le Duc a ordonné faire pour les Chartreux. Ces deux grandes tables d'autel furent amenées de Thenremonde au d.t Champmol (3) pour être achevées par le dict

---

(1) Tenremonde, Termon, Dermonde, Dendermonde ou Tenermonde, ville de Flandre.

(2) Il nous semble qu'il faut entendre par *menus tabernacles* (petites tentes ou pavillons), non-seulement les chapiteaux d'un travail délié qui couronnent les figures isolées, mais aussi les arcades chargées d'ornemens découpés sous lesquelles sont placés les différens groupes.

(3) Champmol était le nom du lieu où fut bâtie la Chartreuse de Dijon.

de Baerze..... 1392 à 1393 — et depuis par ordre du duc elles furent amenées dès le d.t Champmol au pays d'Artois pour icelles assouvir et dorer, suivant la certification du prieur du 18 x^bre 1392. Jehan Maluel paintre du Duc les avait dorées à Dijon avec de l'or renforcé; mais il manqua cette dorure ce qui fit renvoyer ces tables d'autel en Artois (1).

1393 à 1394. — Compte de Guill. de Chenilli. « *Claux de Vuenre* tailleur d'ymaiges dem.t à Dijon travaille à la taille de plusieurs ymaiges mis et à mettre sur la terrasse de la croix au milieu du g.t cloître et en plusieurs aultres ymaiges à 15 gros (8 fr. 91 c.) par semaine. (Il était neveu de Claux Sluter et valet de chambre du Duc; Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, le nomme Claux de Wrne, et l'abbé Courtépée Claux de Vouzonne.)

« *Roigier Westerhen* tailleur d'ymaiges besogne à plusieurs ymaiges mis et à mettre sur la terrasse de la croix du g.t cloître et à plusieurs tabernacles pour le portail de l'Église, à 10 gros (5 fr. 95 c.) par semaine.

« *Vuillequin Smont* ouvrier d'ymaiges travaille avec Claux Slustre à 18 gros (10 fr. 70 c.) par semaine.

« *Jehan Midey de Fleuri* ouvrier d'ymaiges travaille avec Claux Slustre à 10 gros (5 fr. 95 c.) par semaine.

« *Hennequin Vascoquien*, ouvrier d'ymaiges travaille avec Claux Slustre, à 14 gros (8 fr. 32 c.) par semaine.

« *Hennequin Prindale* ouvrier d'ymaiges et de maçonnerie travaille avec Claux Slustre aux ymaiges et tabernacles de Champmol à 2 fr. par semaine. Le même en 1399 besogne avec Claux à l'ymaige de la Magdelaine de la croix du g.t cloître. Aide à assoir la d.te ymaige et le Cruxefi de la d.te Croix, à 2 fr. (14 f. 26 c.) par semaine.

1398 à 1399. — « *Claes Van de Verbe ou Ven den Verwe*, ouvrier d'ymaiges besogne avec Claux Celustre à une ymaige de Notre-Dame et un Crucifix pour la croix du g.t cloître et une

(1) Ce sont ces mêmes tables d'autel (tableaux d'autel ou retables d'autel portatifs), qui sont aujourd'hui déposées dans les magasins du Musée de Dijon et doivent être incessamment restaurées.

aultre ymaige de S.te Anne comme aux aultres ymaiges pour un fr. (7 fr. 13 c.) par semaine. (Il était neveu de Claux.)

1399 à 1400. — « Le même travaille avec Claux aux Angeles qui seront entour la croix du grant cloître.

OUVRIERS DES MENUES ŒUVRES

(SCULPTEURS D'ORNEMENS).

1388 à 1389. — COMPTE D'AMIOT ARNAUT. « *Perrin Beaul*, neveu, tailleur d'ymaiges est envoyé par la Duchesse pour travailler avec Claux aux tabernacles faicts pour les ymaiges du Portail.

1393 à 1394. — COMPTE DE GUILL. DE CHENILLI. « *Pierre Aplemain* tailleurs d'ymaiges ouvriers de menu sers besogne à la taille de plusieurs tabernacles de pierre pour le portail de Champmol à 18 gros (10 fr. 70 c.) par semaine.

1398 à 1399. — « *Jehan Hulst* ouvrier de menues œuvres besogne avec Claux en la maconnerie de la grant croix et aux tabernacles de l'église, à 18 gros (10 fr. 70 c.) par semaine.

1399 à 1400. — « *Pierre Linquerque* ouvrier de menues œuvres besogne avec Claux au tabernacles du pourtal de l'église a 1 fr. (7 fr. 13 c.) par semaine.

MAITRE GÉNÉRAL DES ŒUVRES DE MAÇONNERIE

(PREMIER ARCHITECTE).

1383. — « M.tre *Drouhet et Dampmartin* maçon fut retenu par Monseig.r le Duc, par ses lettres données à Paris le 10 fevrier 1383, maitre général de ses œuvres de maçonnerie par tous ses pays aux gages de 8 sols parisis par jour.

(Chronique des Chartreux.)

OUVRIERS D'ENTAILLEURS ET MAÇONS

(TAILLEURS DE PIERRE).

1397 à 1398. — « *Jehan de Houet* ouvrier d'entaillure, faict un ouvrage de massonerie d'un tabernacle de pierre blanche pour mettre sur un imaige aux Chartreux.

« *Hemme de Vaumerchien* tailleur de pierre travaille avec Claux pour 2 florins par semaine aux ymaiges tabernacles et aultres besognes.

« *Mas de Rot* maçon aide a tailler certaines pierres pour la croix du g.t Cloître a un fr. (7 fr. 13 c.) par semaine ; travaille avec Claux.

1398 à 1399. — « *Jehan Hust* tailleur de pierre à 18 gros (10 fr. 70 c.) par semaine. Il besogne avec Claux à faire des escus aux armes du Duc et de la Duchesse pour mettre sur les chapitaulx de la g.t croix du g.t Cloître et un tabernacle pour mettre au grant portail de l'Église sur une ymaige de N. Dame que faict le d.t Claux, et aux chapitaulx et aultre maconnerie de la dicte croix.

« *Jehan de Rigni* tailleur de pierre besogne avec Claux à tailler les basses et moulures de la g.t croix du g.t Cloître et en trois arches qui pourtent le cruxefi de la d.te croix et en la basse qui sera au dessus de la flêche d'icelle croix qui entre dedans, à 13 gros (7 fr. 72 c.) par semaine.

CHARPENTIER (MENUISIER).

1390 à 1391. — COMPTE D'AMIOT ARNAUT. « *Jehan Duliege* charpentier faict les deux portes du pourtal de l'Église, chascune porte 18 pieds de haut et 6 pieds de large et en l'une des dictes portes est un guischet et sont icelles portes enfonciées, bouhiées et nassellées et barrées par croisiées (1) par derrière a queue

(1) Enfonciées, *garnies de panneaux ;* bouhiées, *embrevées ou emboitées ;* nassellées, *bordées de moulures creuses ;* par croisiées, *en croix.*

d'aronde et chascune des dictes 2 portes à quatre escus auxquels sont entaillés les armes de M.r et de M.me de Bourgoine et de M.r le Comte de Nevers (1).

PEINTRES ET DOREURS.

1386 à 1387. — Comptes d'Amiot Arnaut. « *Jehan de Beaumes*, peintre et varlet de chambre du Duc.

« *Thevenin Martin* peintre à Dijon azure la bannière (*la girouette*) qui est audessus du crépon (*de la croupe du chevet*) de l'Église et peint et dore l'ange et la bannière.

1390 à 1391. « *Girard de la Chapelle et Guill. de Francheville* peintres à Dijon travaillent avec Jehan de Beaumes peintre du Duc. Verrieres ou il y a 6 écus de verres de couleurs.

1391 à 1392. « *Guill. de Francheville et Jehan de Beaumes* peignent des ymaiges en l'oratoire du Duc et en sa chapelle de Champmol. Verrieres dans lesquelles il y a 20 pièces d'ymaigeries.

1397 à 1398. — Compte de Guill. de Chenilli, « *Hennequin Moulone* peintre du Duc en place de Jehan de Beaumes, décédé.

1398 à 1399. — Compte d'Amiot Arnaut. « *Melchior Broederlam*. Payé à Melchior Broederlam peintre du Duc 5 fr. (35 fr. 65 c.) pour la vente de 60 ais d'ourme pour faire les coffres avec lesquels on a amené de la ville d'Ypres deux tables d'autel ouvrées de tailles de bois a ymaiges et tabernacles de maçonnerie lesquelles tables le d.t Melchior a peintes pour les Chartreux de Dijon.

1399 à 1400. « *Jehan Maluel* peintre du Duc achète 3 papiers d'or double renforcé pour la dorure du crucifix et de la croix du grant Cloître ainsi que la flèche.

« *Guill. Le Peintre* dem.t à Dijon employe 24 journées pour dorer la g.t Croix de pierre qui est au milieu du g.t Cloître.

1402 à 1403. « *Herman de Coulogne* peintre ouvrier doreur à

---

(1) On voit au Musée de Dijon entre les tombeaux de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur un morceau de boiserie de genre gothique d'une élégance remarquable, qui est l'ouvrage du même Jehan Duliege.

plat est envoyé par le Duc pour travailler avec Jehan Maluel pour dorer à plat 5 tables d'autel que le duc avait ordonné faire en 1401 et pour aider à peindre le crucifix de la g.t Croix du g.t Cloistre.

ORDRE DES TRAVAUX, ETC.

1384 à 1385. « Le 12 x.bre 1384 Monseig.r le Duc fut à Champmol voir les ouvrages et donna 100 fr. (713 fr. 13 c.) pour tous les ouvriers, Madame la Duchesse 12 f. (85 f. 56 c.) et Monseig.r de Nevers 5 fr. (35 fr. 65 c.). La Duchesse posa la première pierre. (*Chronique des Chartreux.*)

COMPTES D'AMIOT ARNAUT. « Table quarte (*carrée*) ais de noyers avec traiteaux de 10 pieds de long et 5 de large, sur laquelle on a tracié les traits des fourmes du portail de l'Église.

« Pied droit du portail garnis de 5 manbres de nacelles et filots (*moulures creuses et filets*) contenait 5 pieds de long et un pied de haut pour mettre sur les tabernacles du portail.

« Pied droit du portail garnis d'un boceau (*d'une console*) revestus de deux dociers pour mettre les ymaiges, revestus de nacelles et filots.

« Dix charretées de plastre prinses en la plastriere de Melnot (Molinot).

« Deux reprises (*encorbellemens ou consoles*) qui sont au portail sur quoi sont les couvertures du dict portail dont une par manière d'un Lion et l'aultre par manière d'un chien.

1386 à 1387. « *Bernart Le Fontenier* de Dijon pour la façon d'une croix de cuivre, un ange dessus et un pannonceau (*écusson*) aux armes du Duc le tout pesant 400 livres par lui faicte et assouvi de son métier pour mettre sur le crépon (*la croupe du chevet*) de l'église.

« *Colart Joseph* fond un coq pour le clochier de l'église du poids de 100 livres d'airain. Deux milliers et un cent de cuivre et 3400 de chalemines (*calamine*) pour faire les colonnes autour de l'auteil, les angels qui seront dessus et l'aigle par Colart Joseph.

« La façon de 3 bannières (*girouettes*) des armes du Duc pour mettre l'une sur la viz (*sur l'escalier tournant de la tourelle*) de

l'église du côté de la montagne, l'aultre devers la Motte (*nom de lieu*), la 3.e sur la tournelle du lettri (*de la tribune*) du refectour.

1386 à 1387. — Comptes d'Amiot Arnaut. « La croix du clochier et le coq dorés. La croix du crépon (*croupe du chevet de l'église*) dorée par Jehan de Beaumes peintre et varlet de chambre du Duc.

1387 à 1388. « Trois grandes pierres amenées d'Asniere à l'hostel Marville (*nom du* 1.er *architecte*) à Dijon pour faire deux tabernacles pour le pourtal où seront les ymaiges du Duc et de la Duchesse.

1388 à 1389. « Dédicace de l'église le jour de la Trinité 24 mai 1388, par l'Éuesque de Troyes.

« Fonte du pillier de l'aigle et de deux angels qui portent la couronne, la lance et les clous de N. Seig.r

« Verriere en la chapelle du crépon où est une ymaige de N. Dame.

1390 à 1391. « Pierre tirée de Tonnerre pour la taille du tabernacle qui doit estre mis sur l'ymaige N. Dame estant en les-tanfiche (*sur le trumeau*) du pourtal de l'Église de Champmol et les angels qui doivent estre au tabernacle.

« Coffre de bois pour mettre un grant ymaige de S.t Jehan qui est au grant portail, le conduire, décharger et mettre à sa place.

Un pareil coffre pour amener l'ymaige de S.te Katherine au portail de l'église et la poser.

1391 à 1392. « Faux chassis aux trois formes (*siéges*) de la chapelle qui est dessus l'oratoire du Duc, oindre, coler, cloer et mettre la telle (*toile*) en iceulx chassis afin que l'air du temps ne vent ne pust grêver ne gaster le bois d'irlande dont la dicte chapelle est houssée tout autour.

1392 à 1393. « Payé 500 fr. (3,565 fr. 65 c.) à Berthelot Heliot varlet de chambre du Duc pour deux grant tableaux d'ivoire à ymaiges, dont l'un d'iceulx est la passion de N. Seig.r et l'aultre de la vie de Monsieur S.t Jean B.te, qui les a vendu au Duc pour les Chartreux.

Coffres pour amener de l'hôtel de Claux l'ymaige de pierre faicte pour Madame et pour être mis au portail des Chartreux.

1396 à 1397. « *Amiot-Armant,* Receveur général du baillage de Dijon, rapporte sous l'an 1396 qu'il lui est ordonné de faire

faire au milieu de la place du Cloistre un puits et qu'au milieu il y ait une croix fondée sur une pile qui aura 6 pieds un tier de gros prinse à son quarré.

« Ce puits est appelé *le Puits des Prophètes.*

(Chronique manuscrite des Chartreux.)

1396 à 1397. — Comptes d'Amiot Arnaut. « Envoyé à la perriere de Tonnerre Jehan de Rignei pour faire traire 6 grant pierre. La 1.re pour la croix qui sera au grant Cloistre; la 2.e pour la flêche de la d.te croix, la 3.e pour la soubasse d'icelle, la 4.e pour le cube du tabernacle du portail de l'église, la 5.e et la 6.e pour les arcs boutant du tabernacle, faisant ensemble 221 pieds carrés.

Grant Yveron *(tarrière)* de 23 pieds de long pour percer au long la flêche de la croix de pierre ensemble le croison que faict Claux Slustre pour assoir sur la pile de pierre qui est au milieu du puits du grant Cloistre, pesant 29 livres $\frac{1}{4}$ à 16 d. la livre (47 c. $\frac{1}{2}$).

1397 à 1399. « Tiré de la carriere d'Asniere 9 grant pièces de pierre dont 6 sont de 5 pieds et demi de long chascune 2 pieds et demi de large et d'un pied et demi de gros chascune, pour convertir en plusieurs ymaiges que Claux faict pour la croix qui sera sur le pilier estant au milieu du grant Cloistre.

« Tiré de la mesme carriere 20 grant pierres pour servir en la maçonnerie et taille des bases, soubasses *(socles)*, reprises de chapitaulx *(corniches)* et ymaiges du pilier du puits que l'on faict au milieu du g.t Cloistre.

1398 à 1399. « Tiré de la carriere d'Ys (Is-sur-Tille) 19 grant pièces de pierres pour la maconnerie des margelles du puits du g.t Cloistre et en l'enchappement (*au revêtement*) de l'embassement de la croix, pour mettre à essolte (*à l'abri*) les pierres de Rennes (*de la carrière de Rennes*) et d'Asnieres, ensemble les angels qui sont autour de la pile de la dicte croix..... Deux pierres faictes en manière de roche pour mettre sur la pile du g.t Cloistre.

« Deux milliers et cent cinquante deux livres $\frac{3}{4}$ de plomb en table et en blocs pour assoir la pile du puits, comme en la flêche de la croix qui est sur la pile et auoir assis en pierres plusieurs grappes de fer pour la terrasse, plus 125 liv. d'étain pour jeter et mesler avec le plomb en la flêche de la croix. Deux

pintes d'huile de noix pour oindre la croix et la flèche avant qu'on ait jeté en iceulx le plomb et l'étain.

1400 à 1401. — Compte d'Amiot Arnaut. « Six boujons (*boulons*) de fer pour tenir les 6 angels que Claux a mis autour de la pile de la croix du g.t Cloistre, 12 liv. $\frac{1}{2}$ de fer valant 11 s. 6 d. (4 fr. 9 c. — 32 c. $\frac{1}{2}$ la liv.)

1401 à 1402. « Tiré de la perrière d'Asniere six grosses pierres pour faire ymaiges pour la pile de la croix du grand Cloistre, comme pour la sépulture du Duc.

« Alours (*échaffaudages*) faicts autour de la croix du grant Cloistre pour mettre les prophètes sur icelle et pour peindre la d.te croix par Maluel.

« Mettre en coffres de bois trois grant ymaiges de pierre faicts par Claux en son hostel, savoir : David, Moyse et Jeremias. Les conduire à Champmol pour les mettre en place sur la pile de la croix. 3 chevilles de fer pour attacher les 3 prophètes autour de la pile que dessus avec 12 petits coins de fer pour la dicte croix.

« Un dyademe de cuivre faict par Hennequin d'Att, orfevre à Dijon pour l'ymaige de la Magdelaine qui est sur la terrasse de la croix et un buricle pour Jérémie le prophète.

« Faict tout à neuf la charpente de la cloison de lattes qui est autour de la pile de la croix et l'huis estant en icelle cloison. Cheviller les lattes autour de la terrasse de la croix pour faire la loge de Maluel quant il a peint les ymaiges qui sont autour de la pile de la croix et l'ymaige de la Magdelaine qui est sur la d.te terrasse.

« Grant tumbe de marbre noir que le Duc a fait amener de Dinant pour faire sa sépulture illec, et faire un grand pertuis au mur du crépon (*rond point*) de l'Église pour mettre par icelui pertuis devers le chœur de la dicte tumbe.

1402 à 1403. « Jacquet le Roi vend une table de marbre noir pour faire une soubasse pour la sépulture du Duc en l'Église des Chartreux.

« Tiré des carrieres d'Ys, les margelles doubles portant leurs embassemens et chapitellemens et les marchepieds tout à l'entour de 2 pieds $\frac{1}{2}$ de long du puits du g.t Cloistre.

1403 à 1404. « Sept cent feuilles d'or achetées par Jehan Maluel en 1402, pour la peinture et dorure de plusieurs ymaiges de

pierre faictes entour de la pile de la croix du g.t Cloistre et en la peinture et dorure de certaines histoires (*ornemens*) que l'on faict sur le pourtal du Cloître.

1403 à 1404. — Comptes d'Amiot Arnaut. « Mis à poinct le parrement de la fosse faicte au milieu du chœur en laquelle a esté mis le corps de feu Monseig.r le Duc, Cuy dieux pardoint.

« *Monin de Prenois* charpentier faict la charpente tout autour de la croix du g.t Cloistre afin de mettre icelle à l'essoute (*à l'abri*).

« *Jean de Besouhotte* couvre tout à neuf la coeffe de la croix de clavin et d'essaune (*bardeaux ou aissantes*).

« 256 aune de telle (*toile*) pour mettre sur la cloison de la charpente qui est autour de la pille de la croix, laquelle telle a esté cirée pour résister contre les vents et pluyes, afin de garder la peinture de la dicte croix et la pile d'icelle. Pour la cirure de la telle employé 71 liv. de cire. Cette telle a été cloée autour de la charpente dé la croix, on employa 4 milliers de clos blancs à cloer cette telle.

« A payer pour l'assouvissement (*l'achèvement*) de la croix, sa couverture en aissil et enveloppée tout autour de telle (*toile*) cirée, juscequ'à ce qu'aultrement le Duc y ait pourvu.

« La charpente close de toile cirée qui n'était que provisoire fut remplacée peu d'années après par une colonnade qui supportoit un superbe dôme qui a été restauré plusieurs fois dans les siècles qui se sont succédé. » (*Comptes des Chartreux.*)

Comme nous avons mentionné précédemment les avantages que l'abbé et les religieux de St.-Étienne avaient faits à Claux Sluter, on est sans doute curieux de savoir en quoi consistaient ces avantages. L'acte suivant donnant ces détails dans toute la naïveté des mœurs et du style du temps, nous croyons devoir terminer ces notes en le rapportant en entier.

« 6 auril 1404. — Nous frere Robert de Baubigney docteur en decret, abbé du monastère S.t Étienne de Dijon, de l'ordre

S.t Augustin au diocèse de Lengres et tout le couuent d'Icelluy monastere assemblés en chapitre d'Icelli monastere, au son de la cloche en la maniere acoustumée pour traicter de nos besongnes : sauoir faisons à tous, que pour les aggréables seruices que Claux Sluter de Orlandes (Hollande), ouurier d'ymages et varlet de chambre mons.r le Duc de Bourgongne a faict ou temps passé à nous, et aussi que içelluy Claux nous a auiourd'uy baillié la somme de quarante frans d'or; c'est assauoir, vingt frans réaulment et de faict, desquels et du résidu nous nous tenons pour bien contans, et lesquels quarante frans nous mectrons en l'utilité et prouffit dud. monastere. pour ce en récompensation et rémunération des choses parauant dictes — donnons et octroions, voulons et nous consentons que ycellui Claux, sa vie durant, ait et tiengne la chambre ensemble le cellier dessoubz, laquelle auoit maistre Hugues Vassant, estant ou d. manastere, amprès le réfectour d'Içelle Eglise, pour auoir, en yçelle chambre, sa demourance et aisance pour luy et un varlet sa vie durant; tant seulement laquelle, nous led. abbé, lui mections en point de couverture, et il la maintendra de toutes choses et en yçelle il pourra aler et venir et conuerser honestement toutesfois que bon lui semblera. avec ce aura ycellui Claux, sa dicte vie durant, dud. monastere chascun dimanche sa prouende de vingt-huit michotes, teles comme nostre couuent aura; ou chascun jour se mieulx ly plaist quatre; et chascun jour de la sepmaine une pinte et demye de vin du couuent, mesure de Dijon. et toustes et quanteffois que nous ou nos succesesseurs abbés d'Icellui monastere deurons pictances; que Icellui Claux ait sa pitançe comme l'un des chanoines pour porter là où il luy plaira; et pareillement quant le couuent deura pitance et il soit résident en la dicte chambre, led. Claux aura pitance comme un chanoine. et aussi pourra ycellui, si tel lui plaist, aler mengier luy demeurant à Dijon, ou en la dicte chambre, en apportant son pain et son vin ou couuent auec les religieux en la maniere que ilz feront sans auoir pitance ou prouende auoir. et prenra aussi ycellui Claux sa d.e prouende, lui estant de hors du lieu, comme se il étoit présent. En tant qu'il regarde à nous led. abbé et par ainsy ycellui Claux sera doresnauant féaulx à nous et à nostre dict monastere, en gardant l'honneur et prouffit d'ycellui de tout son pouuoir, en participant es messes prières et oroisons d'icellui monastere, et nous led. abbé et couuent

es prières et oroisons dud. Claux ; promectans pour nous et n. successeurs par nos sermens soubz le veu de nostre religion et soi. l'obligation et ypotheque de tous nos biens et des biens et temporel dudit nostre monastere lesquels nous soubmettons, quant ad ce à toutes cours, tant eglise comme seculiers, toutes et singuliers, les choses dessus dictes et une chacune d'icelles, auoir et tenir fermes, estables et aggréables et les accomplir de point en point, sans contrevenir. en tesmoings de ce nous auons mis nos seaulx à ces présentes lettres faictes et données en notre dit chapitre, le lundy apres le dimanche que l'on chante en s.te église quasimodo. (*le 6 avril* 1404)

« L'an mil quatre çent et quatre : présens HENNEQUIN LAURENT, MALOUHEY LE PEINTRE, ESTIENNE ROUHIÉS, JEHAN GERMIGNEY et autres tesmoings ad ce appelez et requis. l'an et le iour dessus dict, signé sur le repli par le commandement de m.rr abbé et couuent, BOUCAUT (*secrétaire*), et scellé de deux seaux de cire pendant en deux layes de parchemin. »

« Collationé à loriginal rendu par moi soubsigné Estienne Arviset notaire apostolique Immatricule, et demeurant à Dijon, le dix huictièsme iour de mai l'an de grace mil six cent soixante et un.

« Signé ARVISET,
Notaire apliq. »

Suite des Cartulaires de 1400, tom. 5, fol. 32.

COMMISSION

DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR.

Compte-Rendu (1833).

MÉMOIRES

DE LA

COMMISSION D'ANTIQUITÉS

DE LA CÔTE-D'OR.

RECUEIL

D'ACTES APPELÉS *CHARTÆ NUPTIALES*, *CHARTÆ CONJUGALES*, TIRÉS DES ARCHIVES GÉNÉRALES DE LA BOURGOGNE, POUR PARVENIR A LA CONNAISSANCE DE L'ANCIEN ÉTAT CIVIL EN FRANCE, ET LUS PAR M. BOUDOT, A LA COMMISSION D'ANTIQUITÉS. (*Séance du 20 mars* 1833.)

Jovis post bordas, anno M CCC XXIII, hora tertia fuerunt facta et dicto pro verba matrimonii domicelli Othenini et domicelle Johanne de Pesmis, in hunc modum videlicet : quod dictus Othe se consensivit in sponsam et maritum dicte Johanne per talia verba : Ego volo vos in uxorem secundum precepta sanctæ ecclesiæ et ego vos in maritum et testes Otho abbas, Johannes dicus et Hugo Davon et plures alii.

(*Tiré du protocole de Jean de Bèze, coadjuteur du tabellionnage de Dijon.* — Année 1323.)

Ce monument, aussi intéressant que curieux, prouve qu'anciennement les registres de l'état civil n'étaient point entre les mains du clergé, que c'étaient les notaires qui rédigeaient ces sortes d'actes, et que les prêtres se bornaient à bénir l'union.

Le 27 décembre, à houre d'environ midi, à Saint-Seine, en l'ostel Perrenot Pouldepain, à la porte devant, furent présens Odo fils, Baraiger de Lourmelle de Champigny, d'une part, et Poissenotte, fille Humblot-Romer, demeurant audit lieu, d'autre part; lesquels reconnoissent, c'est à savoir, ledit fils pardevant M. le Prévost et les tesmoins ci-dessous escrips, que le dimanche après la Saint-Remi, darnièrement passée, il avoit donné à boire en forme de leal mariage, selon la coutume et la loi de Rome à la ditte Poissenotte, laquelle agreaublement le prit et reçut en icelle, et ainsi la confessé et cognu, et de ce le dit Humblot me requit instrument, présens Me Guillaume de Poncey, Guillaume Paristoston, le maire de Champagney et plusieurs autres.

(*Tiré du protocole de Michel Coqui, notaire à Saint-Seine-en-Auxois.* — Année 1396.)

Ici on remarque que le mariage se contractait quand la femme recevait le vin que l'homme lui présentait, en signe de loyal mariage; que la loi de Rome, c'est-à-dire l'église, regardait cette cérémonie comme le lien du mariage.

Du jugement rendu à la cour du bailly de Dijon.

Contre Jacot Arnoul et Philibert Joursain, de Brasey, parce que par information et aussi par les dépositions des dessusdits escriptes et réitérées, il a apparu de la conspiration par eulx et autres y nommés faite avec Jean Chauvelet, pour décevoir la veuve de Jean Borde, soubs couleur que ledit Chau-

velet, en leur présence, en baillant aucune chose à ladite veuve de Jehan Borde lui devoit dire en latin : *Ego do vobis in honore matrimonium*, et ils devoient déposer qu'il lui auroit donné en loyauté de mariage, lesquelles paroles depuis et en leur présence il avoit dites, et de prime face ils en avoient déposé selon son intention, et depuis ont cognu la vérité et qu'ils en devoient avoir. Eu regart aux lettres de Monseigneur par lesquelles il a voulu qu'ils fussent oys. Ja soit ce que déjà ils fussent bannis et leurs biens déclarés confisqués. Tout ce qui fait à considérer et surtout en advis, attendu qu'il ne vient oyr droit qui ne veult chacun condamner en l'amende de 15 liv.

(*Tiré du compte 2^e^ d'Arnolet Macheco, de* 1469 à 1470.)

Ce jugement démontre jusqu'à l'evidence que le clergé ne tenait point les registres de l'état civil, que le mariage se contractait par un don offert, et que, s'il était accepté par la femme, le mariage était accompli.

Une remarque intéressante sur le mariage des veuves, qu'on regardait comme un acte d'incontinence à cette époque, c'est que les cérémonies de la bénédiction nuptiale n'avaient point lieu dans ces temps-là pour les femmes qui se remariaient; l'église réprouvait ces secondes unions.

Acte de mariage de dame Catherine, fille naturelle et illégitime de Philippe, duc de Bourgogne, avec Humbert de Luyrieux, chevalier seigneur de la Cueille.

Noverint universi presentes pariter et futuri anno domini millesimo quater centesimo septuagesimo

indictione tertia, cum eodem anno sumpta et die vicesima octava mensis novembris, in nostrum notariorum publicorum et testium subscriptorum presentia constitutus personnaliter venerabilis vir dominus Antonius Mathey, presbiter de Marigniaco Lugdunensis Diocesis, nec non nobiles et potentes Dominus Guillemus de Luyriaco, miles, dominus de Luyriaci, Johannes de santa Cruce, dominus de Clemencier et Petrus de Avrilliaco, dominus de Chavagniaci et Jacobus Monamis magister hospitii magnifici et potentis militis domini Humberti de Luyriaco domini Cueillie et Sagviniaci in Reversomonte, dicunt, asserant et certificant eorum mediis juramentis, quod die herina proxime lapsa videlicet dictus dominus Antonius Mathey presbiter vigore et auctoritate sibi attributæ potestatis per venerabilem et circonspectum virum dominum officialem Lugduni desponsavit ante factum dominum Humbertum de Luyriaco dominum Ceuillie et spectabilem et magnificam dominam Katherinam, filiam naturalem et illegitimam illustrissimi principis recolende domini Philippi quondam ducis Burgundiæ et benedictionem nuptialem ipsis ministravit, juxta formam et stylum sanctæ matris ecclesiæ. Dicti vero dominus Luyriaci de Clemencier, Chavigniaci et Magister hospitii predicti certificant eorum mediis juramentis ad sancta dei evangelia prestitis fuisse et stetisse presentes ipsa die herina in castro Cueillie, in principio celebrationis misse quod ipse dominus Antonius Mathey presbiter predictos dominum

Humbertum et dominam Katherinam desponsavit et in fine ipsius missæ benedictionem nuptialem eisdem ministravit. De quibus premissis omnibus prefatus dominus Cueillie petiit et requisivit per nos publicos notarios subsignatos sibi fieri duos et plures litteras testimoniales seu duo et plura publica instrumenta ac tanta quanta fuerunt necessaria ad opus cujus seu querorum interierit. Quare idem ex nostris notariatus officiis concessimus fiendas seu fienda acta fuerunt hæc in dicto castro Cueillie videlicet in aula magna dicti Castri presentibus viris nobilibus Stephanis de Belma, Guillelmo Carpentier, Lancellato de Peyle Pussin, Ludovico de Bransion, Johanne de Crocherie domicellis et pluribus aliis testibus ad hoc astantibus et rogatis.

Cette pièce est remarquable en ce genre. Le prêtre Antoine Mathé de Marigniat, délégué de l'official de Lyon, donna la bénédiction nuptiale après une messe, dite au château de la Cueille, à dame Catherine de Bourgogne et Humbert de Luyrieux, en présence de plusieurs nobles : l'acte en fut dressé en ce château par deux notaires et signé de tous les assistans.

L'an 1493, paix rompue entre Maximilien et Charles VIII. Le motif de cette guerre fut qu'en janvier 1492 Maximilien avoit épousé par procureur Anne de Bretagne.

Voici la cérémonie :

La nuit du mariage, Anne entra au lit conjugal en présence de quelques dames et de quelques

princes pour être témoins. Le procureur représentant Maximilien mit une cuisse nue au lit, afin que par cette forme le mariage fut rendu parfait, etc.

Ce mariage fut dissous; Charles, qui avoit fiancé Marguerite, fille de Maximilien, la renvoya et épousa Anne de Bretagne.

(Tiré de l'histoire romaine de Coeffeteau, continuée par Malingre, tom. 3, p. 1108.)

La cérémonie indécente de ces mariages était alors tolérée par l'église, et elle tonnait en même temps contre les souliers à la poulaine ou pointus.

Benedictio pro nuptiis.

Accedant sponsus et sponsa stantes ante portam ecclesiæ : tunc sacerdos nunciet eos pro quarto et ultimo edicto, ut moris est, et procedet ut sequitur.

Jean, tu prends ici la Claude pour ta loyalle femme et epouse comme Dieu et notre mère sainte Eglise si accordent? *Réponse :* Oui. Et toi, Claude, prends ici Jean pour ton loyal mari et epoux comme Dieu et notre mère sainte Eglise si accordent? *Réponse :* Oui.

Tunc dicat presbyter : Quod Deus conjunxit, homo non separet. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.

Benedictio annuli.

Annulus charitatis benedicat dextera Dei Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.

Tunc dicat sponsus : In nomine Domini Jesus Christi, *mulier, de ce agneau je t'epouse, de cet argent ton corps honore, mes aulmones et bienfaits je te recommande.*

Tunc sacerdos aspergat eos aqua benedicta et intrant ecclesiam.

(Tiré d'un missel à l'usage de Rome, chez Jacques Sachon, en 1500, in-12, goth.)

Ce Missel a appartenu à Pierre Paperins, de Pont-de-Vaux, prêtre. Il a écrit cette formule à la fin de ce livre d'église avec plusieurs autres bénédictions.

Cérémonie inusitée; elle ne se fait plus à la porte de l'église.

Formule du mariage à la porte de l'église.

Le prêtre dit : Bonnes gens, nous avons fait les bancs trois fois de ces deux gens, et encore les faisions nous que s'il y a aucuns ou aucunes qui sache empechement pourquoi l'un ne puisse avoir l'autre par loi de mariage, si le dit. Les assistans répondent : Nous n'y savons que bien. Alors le prêtre dit : Vous, Marie, et vous, Jean, promettez, fiancez et jurez l'un et l'autre a garder la foi et la loyauté de mariage et garder l'un et l'autre malade a tous les jours de votre vie, si comme Dieu l'a etabli et l'Escripture le tesmoigne et la sainte Eglise le garde.

Tunc sacerdos tradat annulum sponso; sponsus autem per manum sacerdotis primo ponit in pollici sponsæ; post presbyter dicens ista verba :

Marie, de cet anel je t'épouse, et de mon corps je t'honore, et te donne du douaire qui a été divisé entre mes amis et les tiens. In nomine Patris, etc. Alors le prêtre les fait entrer dans l'église.

Après la messe du mariage, le prêtre bénit le pain et le vin (1) *présentés. Tunc sponsus mordet in pane, posteà sponsa; tunc sponsus bibit, posteà sponsa. Alors le prêtre les introduit dans la maison, faisant une prière. Tunc thurificat thalamum, posteà sponsum et sponsam, sedentes vel jacentes in licto suo, benedicat dicens, etc.* (2).

(Tiré d'un missel à l'usage de Paris, imprimé en 1505 à Paris, chez Simon Vostre, in 8°.)

A tous soit notoire et manifeste que ce jourd'huy quatorziesme du moys de juing mil cinq cent soixante et douze, ont comparu devant la grand porte de l'eglise parrochiale de Saint Philibert de Dijon, maître Philibert Coutier, escuyer docteur es droitz, seigneur de Munois et de Grésigney, et dame Anthoinette Prudon. Lesquels accompagnez de Jehanne Guillemette, Marye Francoyse et Thiennette Coutier leurs filles, ont dict et requis a venerable et discrette personne maitre Sébastien Fornier, curé et recteur de ladite eglise Sainct Philibert qu'ilz avoient promis par parolle de futeur de se prendre par mariage et

(1) Ici se reconnaît par le vin la forme du mariage en 1396.

(2) Bénédiction indécente du lit matrimonial, où les époux étaient assis ou couchés.

aurroient estez fiancéz par messire Jehan Panponne, curé de Corcelles les Cisteaulx et chapelain de ladite eglise St. Philibert en la présence de plusieurs tesmoings denommés au contract de mariage receu par Bouhin, requérantz estre eponsez en face d'eglise, attendu qu'ilz estoient dehuement dispensez par messeigneurs les reverends evesques de Lengres et d'Ostun leurs diocesains respectueusement selon qu'il en avoit faict apparoir audict sieur Fornier et aussy selon le commendement verballement a lui faict ce dict Jehan par mondict seigneur de Langres. Ledict sieur curé a respondu qu'il avoit vehu les dispences de leur ban et comme il avoit receu lesdict commendemanz de les esponser de sondict superieur; par quoy obtemperant a icelluy, il les a esponsées et dez la a chanté la messe les a benings soubs la toille soubs laquelle ont estez mises lesdictes Jehanne, Guillemette, Marye, Françoise et Thienette Coutier, le tout selon les solempnités accoustumez en l'Eglise catholicque et romaine dont et de tout ce que dessus ledict sieur Coutier et ladite Prudon ont requis acte et instrument a moy notaire royal soubsigné pour leur vailloir et a leursdicts enffans nez et a naistre ce que de rayson, ce que je leurs ay octroyé ledict an et jour susdictes en presencez de Claude Coutier, escuyer fils dudit seigneur de Munoyse honneste homme Esme Allot, Me orfebvre a Dijon, Me Pierre Pronier notaire royal, Claude le Marlet, Me de la Croix d'or, Lambert Bourgoin vigneron dudit Dijon, Toussaint Viot de Presilly près Saumaise, Pierre

Bourgoin vigneron de Plombiere et Jehan Mamet marguilier dudit Sainct Philibert tesmoings et plusieurs autres presens. Signé P. Coutier, C. Coutier, C. Marlet, Antoine Prudon, Lambert Bourgoin, Fournier, E. Allot, et Poillechat notaire.

L'ordonnance de François Ier, donnée à Villers-Cotteret, au mois d'août 1539, voulut qu'il fût fait registres en forme de preuve de baptême, qu'ils seront signés d'un notaire, avec celui des chapitres et couvens, et avec le curé ou vicaire général, respectivement et chacun en son égard.

Sur les remontrances des états généraux, Henri III, en 1579, pour éviter les preuves par témoins que l'on était contraint de faire en justice, touchant les naissances, mariages et morts, ordonna aux curés et vicaires de remettre leurs registres au greffe des bailliages, etc.

Ce fut ensuite de cette ordonnance de 1579 que les notaires ne dressèrent plus ces sortes d'actes.

Cet acte nous apprend que les mariages se faisaient à la porte de l'église, la manière dont la légitimation des enfans naturels avait lieu, et que le curé signait avec le notaire à la réquisition des mariés.

Formule de mariage.

De mon corps je vous honore, de cet anneau je vous épouse et de mes biens je vous doue.

(Tiré du Rituel de Besançon.)

Cette formule indique la supériorité du mari sur la femme dans le moyen-âge; c'était une institution la plus admise pour le mariage, étant *per solitum et denarium per annulum,* et même quelquefois par un morceau de pain, confarration des Celtes, conservée encore dans les campagnes; de l'origine du

douaire, qui se promettait à la face des autels et à la porte de l'église.

L'article *de mon corps je vous honore*, est une galanterie des anciens chevaliers, qui a donné lieu à cette formule dans un temps où l'on tenait tout en fief et en honneur; on voulait faire hommage de sa puissance à sa maîtresse, ce qui sauve la hauteur d'une expression encore usitée au comté de Bourgogne.

(*Dissertation de M. le président Chifflet, lue à l'Académie de Besançon le 23 novembre 1763.*)

DE LA TOUR DUCALE,

ou

DE L'HOTEL-DE-VILLE DE DIJON.

(Notice lue à la séance de la Commission départementale d'Antiquités de la Côte-d'Or, le 15 janvier 1835.)

Il existe, au centre de la ville de Dijon, un monument aussi précieux par son ancienneté que par les usages auxquels il était destiné; c'est une tour carrée de la plus belle et de la plus solide construction. Elle fut élevée par le duc Philippe-le-Bon, en 1443. Ce fut à côté du palais bâti par Philippe-le-Hardi, son aïeul, en 1366, et près d'un escalier en colimaçon à la hauteur du pavillon, et qui en desservait les appartemens, que Philippe-le-Bon jeta les nouveaux fondemens de cette tour; il y enferma, dans un angle, la cage de cet escalier par des murs construits à l'est, au nord et à l'ouest. Il fit abaisser d'un étage ce palais, qui avait été incendié en 1417, et élever sa tour de quatre étages au-dessus de tous les bâtimens. Elle fut terminée par une plate-forme environnée d'une balustrade de pierres percées à jour; au-dessus de l'escalier de la tour et sur la plate-forme ou terrasse, il éleva encore un petit belvéder de quinze pieds de hauteur, couvert en pierres, en-

vironné aussi d'une balustrade de même forme que celle de la terrasse; ce qui donne à cet édifice cent soixante pieds d'élévation.

Cette tour ne fut point commencée par Philippe-le-Hardi, comme les historiens de la ville se sont complu à le publier, mais par son petit-fils Philippe-le-Bon, dans les derniers temps des incursions des écorcheurs, pour surveiller le plat pays, et éviter les surprises des partis ennemis.

Cette belle tour, qui faisait l'ornement du palais des Ducs, devenu, depuis la réunion du duché à la couronne, le palais des rois, le siége des états de la province, et l'habitation des princes qui gouvernaient la Bourgogne, faillit à être abattue au commencement du dix-huitième siècle, lorsqu'on décora à la moderne la façade de ce palais, du côté de la place Royale : mais les vœux des notables habitans de la ville et le cri public firent que les architectes respectèrent ce monument, qui semble fait pour exister pendant une longue suite de siècles.

Louis-Henri de Bourbon, gouverneur de la province, de 1710 à 1740, se faisait un plaisir de monter à cette tour, de jouir de la vue magnifique qu'elle procure, de se faire conter les anecdotes du temps de sa construction, l'objet que l'on s'était proposé dans les formes qu'on y avait affectées et l'usage qu'on en pouvait faire. Ce prince, qui réunissait les connaissances les plus étendues dans les arts et les sciences, qui les aimait et les protégeait, obtint du Roi, en faveur d'un savant de la ville, les trois éta-

ges supérieurs de cette tour, pour y faire des observations astronomiques.

Ce même prince, pendant les états de 1739, n'oublia pas le projet d'établir un observatoire dans cette tour; il voulut tout voir par lui-même : il y monta avec M. Danzli, son capitaine des gardes, et M. de Montigny, trésorier de la province. Il y passa plus de trois heures, y fit plusieurs projets pour le bien de son gouvernement, notamment pour la création d'un jardin botanique; mais la mort, qui l'enleva en 1740, détruisit toutes ces espérances.

Après le décès de ce gouverneur, la tour et les bâtimens du palais restèrent plus de trente ans sans réparation. On enleva aux trésoriers de France l'entretien de ces édifices qui était dans leurs attributions : le contrôleur général des finances en fut chargé, et les demandes nombreuses de la ville restèrent étouffées dans ses bureaux. Les ruines augmentèrent, la plate-forme, la charpente qui la soutenait, et les planches des deux étages étaient pourries; les pavés brisés, les mortiers tombés : il n'y avait plus ni croisées, ni volets; les pluies pénétraient jusqu'aux étages inférieurs, et elle aurait disparu si sa démolition n'eût occasioné une dépense plus considérable que celle nécessitée par ses réparations. Elle fut enfin rétablie en 1778, à la sollicitation du prince de Condé, sur la demande de l'académie de la ville, qui se proposait d'y établir un observatoire, qui deviendrait, après celui de Paris, le plus commode et le plus beau du royaume, étant

au centre de la France, et placé sur un méridien qui la traverse dans sa plus grande longueur. Cette faveur lui fut accordée par le Roi, sur le rapport de MM. de Buffon, de la Lande et de plusieurs membres de l'académie des sciences.

La terrasse ou plate-forme de cette tour, sur laquelle étaient construites deux loges, l'une pour la lunette méridienne, et l'autre pour le quart de cercle avec la salle dessous, où étaient les autres instrumens d'astronomie, devint la proie des flammes le 14 juillet 1800, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Un feu d'artifice, tiré du haut de cette tour, occasiona cet incendie : les prompts secours préservèrent les appartemens au-dessous, ainsi que les bâtimens qu'elle domine, du ravage du feu; cet accident arriva par la négligence ou le peu de soin de l'artificier; elle fut rétablie en 1801, avec son observatoire (1).

(1) Observatoire qui est abandonné, et, à dire vrai, inutile maintenant. Peut-être qu'un jour ce rare établissement, son beau site et la richesse de ses instrumens d'astronomie, engageront nos savans à lui faire remplir sa véritable destination.

VIRLAY

Adressé par ODO *de Gransson, à Isabelle de Portugal, 3me femme de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.*

Je vous aime, je vous desir,
Je vous vueil doubter et servir;
Je suis vostre; ou que je soye,
Je ne puis sans vous avoir joye,
Je puis par vous vivre et mourir.
Oncques si fort ne vous aymay,
Oncques tant ne vous desiray.
De tout entier le cuer de moy
Vostre servant suy et seray,
Jamais oultre ne serviray,
Je le vous jure par ma foy.
Loial amour me fait sentir
En penser et en souvenir;
Vostre beaulté que je verroye
Moult voluntier, se je savoye,
Que se fust bien votre plaisir.

(*Extrait du manuscrit inédit d'Odo de Gransson, et lu par M. Baudot à la Commission, dans sa séance du*)

NOTICE

SUR L'ANCIENNE CITÉ D'ATES,

Par M. Boudot, président de la Commission d'Antiquités de Dijon.

Les monumens qui nous restent de l'existence d'un lieu appelé *Ates* ne remontent pas au-delà du commencement du douzième siècle; ceux des siècles suivans le nomment *Atex, Athées;* les autres *Estre, Estes, Heste, Hette,* et *Het.* L'origine de ce mot est celtique : il signifie *père, chef.*

La découverte des superbes restes d'architecture et d'objets antiques, dans l'emplacement qu'occupait *Ates,* porte à croire qu'il a été le chef-lieu de la peuplade des *Attuariens,* qui vint s'établir, sur la fin du troisième siècle, entre les rivières de la Tille, de la Vingeanne et de la Saône, et la résidence de leur chef. Le nom de cité d'*Ates* que porte encore aujourd'hui cet emplacement, et qui par tradition orale s'est perpétué jusqu'à nous, indique que ce lieu fut de quelque importance, et corrobore l'opinion qu'il fut le chef-lieu du canton des Attuariens (*pagus Attuariorum*).

Le président Bouhier, dont l'autorité est grande en histoire, n'admet point le système des historiens de son temps, qui, sans *autorités,* sans monumens écrits, transformèrent en ville les ruines d'un petit castel qui a existé proche de Bèze, au milieu de la

forêt de *Volors*, auquel ils donnèrent chimériquement le nom d'*Antua* ou *Atornum*, pour y placer la capitale des Attuariens (1). Ce savant n'y vit que l'habitation de saint Gendulphe (saint Jean Goult), avoué de la célèbre abbaye de Bèze-Fontaine, et avança avec quelques probabilités qu'il croyait que cette peuplade avait habité *Autrey*, bourg aujourd'hui du département de la Haute-Saône. Cet illustre président ne s'était point écarté de la vérité, car *Ates* est situé dans le territoire d'Autrey, et à trois quarts de lieue ouest de ce bourg.

Si les révolutions anciennes ont fait disparaître du sol cette antique cité; si des historiens, sans preuves, ont voulu lui enlever l'honneur d'avoir été la capitale d'un peuple agriculteur qui était venu s'y établir, on ne doit point passer sous silence la tentative que des cénobites ont faite, dans leur esprit de cupidité, pour lui imposer un nom qui en aurait éteint perpétuellement le souvenir.

L'abbaye de Bèze s'étayant d'une charte tirée de sa chronique, prétendit que le roi Dagobert, vers l'an 634, lui avait fait don d'une ville appelée *Artasia*, avec ses terres et ses dépendances; qu'elle

---

(1) Si M. Girault eût connu l'opinion du président Bouhier, il n'aurait pas, dans une *Notice des antiquités signalées dans le département de la Côte-d'Or*, rangé au nombre des *villes anciennes détruites* Antua, qui existait, dit-il, dans la forêt de Velours, finage de Bourberain; il donne cette *Antua* pour la capitale du canton des *Attuariens*.

était située *in fine Campolimicensi*, et proche d'une autre ville appelée *Monasteriolus*. Sous le ridicule rapport d'*Artasia* avec le mot *Ates*, et faisant du mot *Monasteriolus* celui de Monetoy ou Saint-Seine, les religieux de cette abbaye prirent, dans le siècle dernier, la qualité de seigneurs de Saint-Seine, et soutinrent qu'ils avaient été les premiers possesseurs de cette terre. La maison Le Gouz, qui possédait seule la terre de Saint-Seine, s'éleva contre cette chimérique prétention, et força ces moines à se désister de ce titre. Un des moyens principaux employés par la famille Le Gouz, fut que l'*Artasia* donné par le roi Dagobert n'était point l'*Ates*, mais un lieu que les moines devaient chercher dans les confins de Champlitte. En effet, ce lieu est Vars (*Varsia*), dans le département de la Haute-Saône, arrondissement de Champlitte, *in fine Campolimicensi;* il est placé sur une voie romaine rappelée par Danville, et proche le lieu de Neuvelle, où il y avait autrefois une petite abbaye nommée *Monasteriolus*, qui dépendait de l'abbaye de Bèze, et qui fut depuis convertie en un prieuré.

Pendant le cours de la discussion juridique qui eut lieu pour savoir si l'*Artasia* des moines était l'*Ates* du territoire d'Autrey, le laborieux historien Courtépée, qui écrivait son Histoire de Bourgogne, admettant sans examen l'allégation de l'abbaye de Bèze, commit autant de fautes que de mots, et induisit ses lecteurs en erreur en leur disant, à son article CHAMPAGNE, 2e vol. : « Entre ce lieu et Saint-

« Seine était autrefois la paroisse d'*Artes* (Artesia), « donnée à l'abbaye de Bèze par le roi Dagobert, « en 634. » Et à son article SAINT-SEINE, même vol. : « Près de Rosières se voient deux maisons, reste « d'un ancien village détruit, nommé par la chro- « nique de Bèze *Artaria.* »

C'est ainsi qu'en entassant erreur sur erreur et en dénaturant les noms, on était parvenu à faire douter de l'existence de la *cité d'Ates*, capitale des Attuariens, qui était située au milieu des immenses et riches possessions de la puissante et ancienne maison de Beaumont, laquelle existait dans les neuvième, dixième et onzième siècles. Cette famille était recommandable par ses grandes alliances, principalement avec la maison de Vergy; par ses emplois civils et militaires, et par ses nombreuses fondations pieuses : elle portait le titre de comte. Un *Hildegarnus* était comte des Attuariens en 815, et Hugues, fils de Hugues de Beaumont, comte héréditaire de Dijon, fut comte des Attuariens en 958.

De la prétendue ville d'Antua ou Atornense Castrum.

L'empereur Constance Chlore, vers l'an 293, envoya un nombre considérable de prisonniers de guerre attuariens entre les rivières de la Tille, de la Vingeanne et de la Saône, pour y cultiver les mêmes champs qu'ils étaient venus désoler (*ut loca deserta quae ipsi quondam depredendo vastaverant, culta*

redderent serviendo). Vignier, dans son Origine des anciens Français, nomme ces prisonniers Antuariens. Il cite Amien Marcellin, livre xx, qui dit que le mot est variable, que les uns les appellent *Ansuarios*, d'autres *Attuarios*, *Ansinarios*, et d'autres *Advarios*. Tous les noms des lieux que ces prisonniers cultivateurs ont habités dans ce canton *Pagus Attoariorum*, sont demeurés inconnus, et ce n'est qu'au commencement du huitième siècle que nos monumens écrits nous en indiquent quelques-uns.

Sous le roi Dagobert Ier, vers l'an 630, le duc Amalgaire qui gouvernait la Bourgogne fonda la célèbre abbaye de Bèze-Fontaine, dans un lieu inculte, *nisi desit qui laboret*, environné de forêts. Parmi les lieux qui en formèrent la dotation on ne trouve point cette prétendue ville d'*Antua* ou d'*Atornum*, et il n'y est pas même exprimé que cette fondation ait été faite dans le canton des Attuariens. On remarquera qu'à cette époque les monastères de la campagne étaient toujours fondés dans des solitudes nécessaires à la vie contemplative des cénobites, et que ce n'est que sous les guerres du gouvernement féodal qu'il a été loisible de faire des constructions autour de l'enceinte de ces monastères qu'on regardait comme des lieux saints et de franchises, que les nobles respectaient dans la crainte de la vengeance divine.

Environ deux siècles après cet établissement pieux, les cénobites de Bèze-Fontaine se plaignirent à Betto, évêque de Langres, de ce que les limites de la terre de leur dotation n'étaient plus respectées, qu'Aldo et

ses héritiers y avaient fait plusieurs usurpations. Cet évêque, leur protecteur, par l'organe de son avoué Burgoard, fit appeler les usurpateurs au Malle public tenu à Montigny, en 815, devant le comte Hildegarne. Neuf témoins y déposèrent sur les limites des terres du monastère, et dirent unanimement que du temps du roi Pépin, et depuis, sous l'empereur Charlemagne, ils ne connurent point qu'Aldo et ses héritiers eussent possédé des terres dans les limites des biens de la dotation de l'abbaye de Bèze-Fontaine; que le territoire du monastère s'étendait jusqu'à ceux de Pontense (1), de Vendobrense ou Villense (2), de Vetus-Vendobrense (3), de Vaurinse (4), de Tillense (5), de Vetuse-Viniense (6), de Bustellense (7), de Bustense (8), de Lucense (9), de Burbureninse (10), de Berechelpo (11) et de Villare (12). Le jugement rendu dans cette asssemblée solennelle déjeta les prétentions de ces usurpateurs.

---

(1) Pont, lieu inconnu.

(2) Les Véronnes, aussi appelées Villense.

(3) Les vieilles Véronnes.

(4) Vaurinse, lieu détruit et inconnu.

(5) Til-Châtel.

(6) Viévigne.

(7) Le petit Buteau, lieu détruit dans le territoire de Spoi.

(8) Buteau, lieu détruit dans le même territoire : aujourd'hui c'est une forêt.

(9) Luce.

(10) Bourberain.

(11) Berechelpo, lieu détruit et inconnu.

(12) Villare, lieu inconnu et détruit.

Si cette prétendue ville d'Antua ou d'Atornum eût existé, c'est dans un de ces lieux qu'on devrait rencontrer son emplacement et ses ruines : jusqu'à cette époque, les monumens écrits de l'histoire refusent de se prêter à nous induire en erreur sur cette capitale chimérique.

Tous les géographes sont d'accord sur le nom et la situation du *Pagus Attoariorum*, mais il s'en faut beaucoup, malgré le travail et les recherches de nos savans et laborieux Bourguignons, que nous ayons connu jusqu'à ce moment la situation de la ville chef-lieu de la peuplade des Attuariens, et tous les lieux des *Pagi* de notre ancienne province. Cette quantité prodigieuse de lieux, dont les chroniques et cartulaires sont remplis, faisaient peut-être des bourgs et des villages considérables; mais les noms des uns et des autres sont d'une telle barbarie qu'ils ne peuvent être rapprochés de ceux qu'ils portent aujourd'hui.

Si l'on consulte la chronique originale de l'abbaye de Bèze-Fontaine qui se trouve à la bibliothèque du Roi à Paris, écrite sur vélin ; celle imprimée dans le Spécilége de Luc d'Acheri, tome 1 , page 489, continuée jusqu'en 1140, et le superbe Cartulaire ou Recueil de Titres, en 3 vol. in-fol., manuscrit, pour servir à la continuation de cette chronique jusqu'à l'an 1700, on n'y trouve aucune pièce qui désigne ou nomme cette prétendue ville d'Antua, d'Atornum ou d'Aternense.

La chronique bénédictine de Dijon, son beau

cartulaire original en vélin, conservé à la bibliothèque de la ville ; le précieux Recueil de Pérard pour servir de preuves à l'Histoire de Bourgogne ; celui des chartes imprimées à la suite de l'Histoire de l'Abbaye de St.-Etienne de Dijon, par l'Abbé Fyot ; les chartes imprimées à la suite de la grande Histoire de Bourgogne, par les Bénédictins, en 4 vol. infol. ; la Chronique de Langres, par Vignier, et la masse innombrable de chartes inédites que les archives du département renferment, tous ces monumens restent muets et absolument muets sur les mots *Antua*, *Atornum* ou *Atornense*.

L'erreur commise par nos historiens modernes, de vouloir reconnaître une ville dans les ruines d'un petit château qui a existé dans la forêt de Volors, et dont l'espace ne contient pas deux tiers d'hectare, parsemés de débris de tuiles anciennes sans autres débris d'antiquités, a son origine dans celle que fit Denis Gautherot, de prendre la maison de l'atorné ou l'atourné Gendulfe pour le chef-lieu des Attuariens. Cet auteur, dans son Anastase de Langres, tirée du tombeau de son antiquité, imprimée en 1649, a eu la mauvaise foi de dire, page 17 : « Bèze, dis-je, appe-« lée jadis *Atornum* ou *Atornense Castrum*, à présent « est un Bourg clos et Abbaye fondée par Sammul-« gare et Aquiline, sa femme, en faveur de leur fils « Valderic, premier abbé, sous Clotaire second, la-« quelle est size entre la Saône et la Thille. « Et encore de dire, à la page 319 : « Pendant l'épiscopat de « Micie et en l'an 600, régnant le même Clotaire,

« fut fondée en cet évêché, entre la Saône et la Thille,
« l'abbaye de Bèze, par Almagare, duc, et Aquiline,
« sa femme, en faveur de leur fils Amaldène, sur la-
« quelle l'évêque de Langres a puissance par privilège
« de Léon pape : *ainsi qu'il est porté par la Bulle*
« *de laquelle j'ai eu autrefois copie, en laquelle le*
« *lieu de Bèze est appellé* ATORNENSE CASTRUM. »

L'abbé de Mangin, auteur de l'Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Langres, a surdoré et enrichi la fable de Gautherot, en écrivant à la page 271 de son premier volume : « Il y avait autrefois un « Château dans le duché de Bourgogne, à quatre lieues « de Dijon, qui s'appelait *Atornum, seu Atornense* « *Castrum*, et qui tire son nom de la fontaine de « Bèze (1), qui se perd dans la Saône. Là fut con- « struit un monastère sous la règle de saint Benoît, « dédié à saint Pierre, par Amalgaire, duc du Pa- « lais-Royal, et son épouse Aquiline. »

Il est facile de faire rentrer dans la poussière de l'histoire ces citations erronées et mensongères des historiens Gautherot et de Mangin, en leur opposant la Charte de fondation du monastère de Bèze-Fontaine, et la Bulle du pape Léon, datée de l'an 1502,

(1) C'est encore ajouter à la première erreur de Gautherot, de dire que cet *Atornum* tire son nom de la fontaine de Bèze. Le nom de cette rivière est celtique. *Bedw* ou *Besw* signifie une rivière dès sa source, et encore une eau tranquille et dormante comme un étang; on ne voit pas quel rapport il y a entre le nom de cette rivière et *Atornum*.

dont Gautherot dit avoir eu copie; jamais on ne pourra y trouver que le lieu de Bèze ait porté les noms d'*Antua*, *Atornum* ou *Atornense Castrum*. On leur opposera encore victorieusement toutes les chartes de nos compilations bourguignonnes; on ne trouvera dans aucune d'elles ces dénominations pour indiquer dans le territoire de cette abbaye la capitale des Attuariens (1).

L'Anastase de Langres, ouvrage rempli d'absurdités, d'erreurs, d'anachronismes, de noms estropiés et dénués de preuves, fut cité par l'abbé de Mangin. Nos historiens du dernier siècle, sans porter le flambeau de l'histoire sur ce pitoyable ouvrage, y ont ajouté foi et nous ont transmis la fable de la capitale des *Attuariens*, qu'ils ont nommée tantôt *Antua*, *Atornum*, et tantôt *Atoriense Castrum*. Cette fable s'écroule sous le poids des preuves authentiques, et l'indication du son emplacement dans le territoire de Bèze-Fontaine doit être renvoyée au pays des chimères.

Dans le territoire de Bèze-Fontaine il existe un petit castel qui était le lieu de la résidence de l'avoué de cette abbaye. Le savant Eusèbe de Laurière, dans

---

(1) Gautherot, dans son indigeste ouvrage, n'ayant aucune preuve pour donner à Bèze-Fontaine le nom d'*Antua*, parce qu'on prononçait *Antuariens* dans ces contrées, préféra, en fabriquant sa capitale imaginaire, lui donner celui d'*Atornense*, tiré de celui de la maison de l'atorné de l'abbaye, sans prévoir que l'origine des avoués de ce monastère ne datait que de trente-six ans après sa fondation.

son Glossaire du droit français, nous fait connaître aux mots *Atornatus* ou *Atournatus*, les devoirs de ces avoués qu'on appelait alors atornés ou atournés : leurs fonctions étaient de défendre les droits des monastères dans les Cours ; mais, comme par le droit romain, alors en usage en France, il n'était point permis d'agir en jugement pour autrui, sans la permission du Roi, l'abbé et les cénobites de l'abbaye de Bèze-Fontaine obtinrent en l'an 666, du roi Clotaire III, la confirmation du choix qu'ils avaient fait, pour la première fois, de l'illustre et noble Gendulfe pour leur avoué ou atourné, chargé de soutenir leurs intérêts, de défendre les biens de leur église, même à main armée. Nulle charte ne démontre que ce monastère en ait eu d'autres dans les siècles suivans, parce qu'il était défendu par les avoués des évêques de Langres qui en remplissaient les mêmes fonctions.

Quel était le nom du castel qu'habitait l'atourné ou avoué Gendulfe ? Où ce lieu était-il situé ? Etait-ce le lieu appelé *Berechelpo*, ou celui nommé *Villare*, qui se trouvaient désignés les plus près de Bourberain, dans le jugement rendu au Malle public de l'an 815 ? Le temps dévorant nous a laissé ignorer la position de ces lieux, et les chartes postérieures ne les ont point rappelés.

Il paraît que les atournés de l'abbaye de Bèze-Fontaine cessèrent leurs fonctions et quittèrent leur castel, lorsque les papes eurent mis cette abbaye sous la protection des évêques de Langres, puisque

les chartes et la chronique n'en font plus mention bien avant l'an 1052.

Avant l'an 1000, il n'y avait que les grands et les gens puissans qui eussent des maisons bâties en pierre; les églises mêmes n'étaient encore construites qu'en bois; autour de ces maisons, que le peuple appelait *castellum*, étaient les huttes des habitans du lieu, bâties de bois non dolés. On disait alors le Castel du comte, le Castel du vicomte, comme encore le Castel de l'atorné, sans que le village ait pris le nom de ces officiers amovibles. Il pourrait se faire que l'atorné ou avoué de l'abbaye de Bèze-Fontaine eût son habitation parmi les huttes d'un des villages de *Berechelpo* ou *Villare*. Si Gautherot en a recueilli la tradition, elle est bien confuse; elle n'est étayée par aucun monument écrit, sinon que, si on s'en rapportait à la langue alors en usage parmi le peuple de cette contrée, on trouverait que le mot *Berechelpo* a voulu dire habitation de protection ou de défense du pays sur une élévation : car *ber* a signifié habitation sur la hauteur, *cel,* ou *cell*, protection, défense, tutèle, et *po*, pays, contrée.

Si le même auteur eût remarqué que les atornés de l'abbaye de Bèze-Fontaine n'ont commencé qu'en l'an 666, qu'ils n'existaient déjà plus en l'an 815, puisque Burgoard, avoué de l'évêque de Langres, défendit les cénobites de Bèze-Fontaine au Malle de Montigni, il aurait compris que le *Castrum Atornense* n'avait pu exister en l'an 293, lors de l'arrivée des Attuariens dans ce canton; que le monastère n'au-

rait pu être fondé sur ses ruines, en l'an 630, et aura rejeté au loin sa fabuleuse ville d'*Antua*, d'*Atornum* ou de *Castrum Atornense*, pour en faire sa capitale des Attuariens, sous prétexte qu'il avait existé une maison de l'atorné de l'Abbaye dans l'enceinte de son territoire.

Du comté des Attuariens et de son étendue.

Le mot *pagus* (canton), propre aux Gaulois, après être resté dans une espèce d'oubli durant le gouvernement romain, reparut dans l'usage commun à l'arrivée des Francs, et s'y maintint pendant toute la première et pendant la plus grande partie de la durée de la seconde race de nos rois.

Sous la seconde race, le mot comté parut quelque temps en compagnie avec celui de canton, *pagus*. Les comtés, sous la seconde race, étaient en bien plus grand nombre que n'avaient été les cantons sous la première; on en voyait quelquefois quatre dans l'étendue d'un seul canton.

Le *pagus Attoariorum*, le canton des Attuariens, selon les auteurs de l'*Histoire de Bourgogne*, était renfermé entre la Saône à l'est et l'Ouche au sud, ou plutôt il était situé entre les comtés de Châlon, d'Amaous (1) et de Langres; il pouvait avoir neuf

(1) Le canton d'Amaous devait s'étendre dans sa plus grande longueur, depuis Gray jusqu'à Verdun. Il comprenait partie du

lieues de longueur, depuis Mantoche-sur-Saône jusqu'à Saint-Jean-de-Lône, sur une largeur de six à sept lieues, depuis la Saône jusqu'au-dessus de Dijon.

Le premier démembrement qui se fit de ce canton, vers le cinquième siècle, fut le comté de Dijon, *comitatus Divionensis;* ce comté avait, depuis Grancey jusqu'à Gevrey, du nord au sud, environ dix lieues d'étendue, et sept de l'est à l'ouest, depuis Arceau jusqu'à Lantenay et Remilly.

Le second démembrement, auquel on donna le nom de *comitatus Uscarensis vel Hoscarensis*, comté de l'Ouche, s'en fit vers le neuvième siècle, mais il fut par la suite réuni au comté de Dijon. Il était borné au levant par la Saône, au midi par la rivière de Vouges et par quelques villages du diocèse de Châlon, au couchant par la côte qui s'étend depuis Gevrey jusqu'à Plombières, et au nord par la Tille; il pouvait avoir sept lieues de longueur sur quatre de largeur.

Les savans et laborieux écrivains bourguignons ont cité dans leurs recherches les lieux de Gevrey, Lantenay, Grancey, Marey-sur-Tille, Maz près

---

bailliage de Gray, d'Auxonne, de Seurre, de Châlon, de Poligny, d'Arbois, de Salins et de Dôle. Il fut peuplé par une portion de la tribu des Chamaves ou Amaves, qui occupa la partie occidentale de la Séquanie, au joignant des Attuariens Langrois, et qui laissa son nom au *Pagus Camavorum*, ou *Amavorum*, appelé ensuite d'Amaus ou d'Amous.

Champlitte, Mantoche, Saint-Jean-de-Lône, le cours de la rivière de Vouges, pour être les limites du canton des Attuariens. Comme leurs investigations ne s'étaient étendues que sur des chroniques et des cartulaires dont la plupart des abbayes ne possédaient aucun bien sur les limites de ce canton, du côté de celui des Portisiens (*pagus vel comitatus Portuensis* (1), ils en avaient resserré involontairement l'étendue. On trouve que les bourgs et villages de Rigny-sur-Saône, Montureux, Vereux, Autet, Savoyeux, Courtesou, Larrey, Pierre-Cour, Montarlot, Léfond, Coublan et Percey-le-Grand formaient les derniers lieux du canton des Attuariens, et qu'au-delà de cette ligne démarcative commençait le canton des Portisiens. Les annales de Langres et les plus anciennes chartes et cartulaires de son évêché portent qu'il s'étendait jusqu'à la Saône,

(1) Le canton des Portisiens, qui avait Port-sur-Saône pour capitale ou chef-lieu, est connu par le martyre de l'archidiacre de Langres, Valère, qui y fut mis à mort dans les incursions du *Vandale Crocus*. Ce *pagus* entra dans le partage que firent les Bourguignons, à leur arrivée dans les Gaules, avec les anciens hommes libres du pays, vers l'an 456. Varé, fondateur de l'abbaye de Flavigny, lui assigne des biens *in pago Portinse*, en l'an 606. Sous Charles Martel, en 727, il y avait un comté des Portisiens. En 839, ce comté fit partie du lot échu à Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire. En 870, il fut possédé par Charles-le-Chauve. En 938, le roi Louis d'Outremer fit différens dons à vie dans ce canton. En l'an 1005, l'évêque de Langres, Brunon, fit restituer à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon les biens qui lui avaient été usurpés dans le *pagus Portensis vel Portuensis*.

et que ces lieux étaient les limites immuables de ce diocèse, qui le séparaient de celui de l'archevêché de Besançon, dans lequel était renfermé celui des Portisiens. Quoique cette partie du canton des Attuariens ait été enlevée au diocèse de Langres pour en former celui de Dijon, ce dernier diocèse n'a eu d'autres bornes jusqu'à la révolution.

Tout le vaste territoire que ces lieux renfermaient était, sous l'empereur Constance-Chlore, en friche, désert et sans habitations ; il avait été ruiné et détruit totalement par les fréquentes dévastations des Germains. Cet empereur, qui résidait quelquefois à Langres, sentant la nécessité de faire cultiver ces champs fertiles, dont l'empire pouvait tirer une grande quantité de grains pour la nourriture de ses armées, soit qu'elles fussent dans les Gaules ou au-delà des monts, y transféra, en 293, une partie de la tribu des Attuariens, aux conditions qu'elle porterait les armes, en temps de guerre, pour le service de l'empire, et qu'elle livrerait annuellement une partie de ses moissons dans les greniers publics.

Ce canton, comme ceux des Gaules, fut de nouveau divisé en plusieurs habitations, fermes ou métairies répandues çà et là sur les montagnes, dans les vallées, parmi les bois, près des fontaines, sur les bords des ruisseaux et des rivières : c'est de ces diverses situations que plusieurs de ces habitations ont eu des noms tirés du celtique, qui tous avaient une signification dans cette langue.

Le polythéisme, répandu dans les Gaules après la

conquête des Romains, et le christianisme de la monarchie française, eurent aussi quelque part sur l'imposition de ces noms : on voit une infinité de villages avoir des noms de dieux du paganisme et de béatifiés du christianisme qui ont fait oublier l'ancien nom de ces lieux.

Tout porte à croire que la peuplade attuarienne a donné des noms du dialecte de son pays aux différentes métairies ou fermes qu'elle construisait dans le territoire qui lui était assigné ; rien n'indique qu'elle ait conservé quelques noms des anciens villages ou lieux qui y existaient avant sa destruction (1),

(1) Le château de Dijon, *Castrum Divionense*, existait-il avant que la peuplade attuarienne vînt occuper le sol où il est encore aujourd'hui? On l'ignore. Ce château fortifié, dont l'historien Grégoire de Tours, né en 544, mort en 595, nous donne une belle description, et la Vie d'Apruncule, mort évêque de Clermont, en 491, dans laquelle il rapporte que cet évêque tenait le siége épiscopal de Langres en 451 ; qu'il fut obligé de l'abandonner pour se soustraire à la haine de Gondebaud, qui avait donné des ordres secrets pour le faire mourir ; qu'il n'évita la mort qu'en se faisant descendre pendant la nuit des murailles du château de Dijon, sont les deux premiers monumens que cet auteur nous fournit sur l'antiquité de ce lieu. Le troisième est consigné dans la Chronique bénédictine de Dijon. C'est le passage de l'histoire de Grégoire, de Langres, qui fut gouverneur d'Autun à l'âge de dix-sept ans, et qui parvint, en 506, à l'évêché de Langres ; il fixa sa résidence au château de Dijon, y fit la translation des reliques de saint Bénigne, fonda la célèbre abbaye de ce nom, et fut inhumé dans l'église Saint-Jean-du-Bourg de cette ville.

Voilà les seuls titres qui nous font connaître ce château ; rien n'existe pour lui donner une antiquité gauloise, pas même pour lui en assurer une romaine dans le premier siècle de cet empire

et si les noms qu'elle imposait à chacune de ces habitations ne sont point parvenus jusqu'à nous dans la pureté de sa langue, c'est qu'ils ont été dénaturés par la terminaison latine que les Romains y ajoutaient et par la mauvaise prononciation des différens idiomes qui ont été parlés dans ce canton depuis son établissement jusqu'à nous.

De la cité d'Ates, chef-lieu des Attuariens.

La tradition, fortifiée du nom du lieu, fait la partie la plus essentielle des monumens que ce même lieu

---

dans les Gaules. Le camp romain de César, sur lequel on prétend que s'est élevé ce *castrum*, est une fable à la mode des anciens historiens, qui se plaisaient à reculer dans la nuit des temps les origines des villes, pour se faire un plus grand mérite de leurs talens.

Quelle foi doit-on ajouter aux historiens du martyre de saint Bénigne, qui le font mourir dans le *castrum* de Dijon, les uns sous l'empire de Marc-Aurèle, les autres sous celui d'Aurélien, et d'autres sous celui de Caracalla? Ces écrits sont contradictoires entre eux; ils n'ont point été faits dans le pays, dans le temps de ce martyre, ni dans le siècle dans lequel il a eu lieu. Le même Grégoire de Tours nous apprend qu'après la translation des reliques de ce saint, faite par l'évêque Grégoire de Langres, des voyageurs qui retournaient d'Italie apportèrent à cet évêque l'histoire du martyre de saint Bénigne, fait qui est encore consigné dans l'Office propre de ce saint, imprimé à Dijon en 1709. La qualité de comte que ces historiens donnent à Térence, principal auteur de la mort de saint Bénigne, était inconnue sous les premiers empereurs jusqu'après le grand Constantin. Constance-Chlore, qui résidait quelquefois à Langres, qui connaissait le pays, n'a point parlé de ce *castrum* lorsqu'il envoya les Attua-

renferme, surtout quand son expression semble en déceler l'origine. Les monumens sans noms de lieu ne peuvent fournir que des conjectures vagues et incertaines; mais lorsqu'ils concourent avec le nom d'un lieu connu, dans les chartes données par les souverains et une continuité d'actes déposés dans des archives publiques et particulières, on a des preuves confirmatives qui ne laissent aucun doute.

Ces instrumens publics établissent que la cité d'Ates existait entre le territoire de Saint-Seine (1) au nord,

---

riens, cultivateurs et guerriers, habiter les lieux déserts jusqu'à Gevrey. On doit penser que le lieu de Dijon ne fut fondé que par les Attuariens qui admirent le polythéisme des Romains, et que les Bourguignons seuls, après leur arrivée dans les Gaules, y ont construit le château décrit par Grégoire de Tours, et ont ruiné en ce temps les temples des faux dieux qui y étaient élevés. L'abbé Le Beuf, ce savant antiquaire, donne pour preuves certaines qu'on ne peut faire remonter l'origine des villes qu'au quatrième siècle, toutes les fois qu'on trouve enfouis dans leurs fondemens des débris ou restes des monumens de l'idolâtrie, ainsi que cela paraît dans une infinité de villes des Gaules.

Si ce château eût existé sous les empereurs Marc-Aurèle, Aurélien ou Caracalla, l'histoire de ces empereurs aurait fait mention de ce château et du séjour que l'on prétend qu'y fit Marc-Aurèle. Les écrivains n'auraient pas manqué de le nommer. L'on peut regarder leur silence comme une preuve qu'il n'existait point encore, et les Vies de l'apôtre de la Bourgogne, Bénigne, ne peuvent faire le fondement de l'Histoire de l'antiquité de Dijon, puisqu'elles se contredisent entre elles et ne s'accordent point avec l'Histoire romaine.

(1) Quel était le nom antique du lieu de Saint-Seine, avant qu'il se soit mis sous la protection et le vocable de ce saint fils du comte de Mémont, mort en l'an 580? On l'ignore : ce nouveau

celui d'Alberic-Court (1) au midi, la forêt d'Autrey (2) à l'est, et la rivière de Vingeanne, la séparant du territoire de Fontaine-Française, anciennement appelée Val-Fontaine (3), à l'ouest : telles sont en-

---

nom n'a pu lui être imposé qu'après la béatification de ce saint, c'est-à-dire sur la fin du sixième siècle, ou au commencement du septième. On a vu dans le siècle dernier les religieux de Bèze-Fontaine, dans l'espoir d'usurper la qualification de seigneur de Saint-Seine, soutenir en justice que son ancien nom était Monetoi; mais la maison Le Goux, propriétaire de cette seigneurie, pulvérisa cette fabuleuse assertion.

(1) Atricourt. Ce lieu est cité pour la première fois, vers l'an 852, dans la Chronique de Saint-Bénigne de Dijon. Thibault, évêque de Langres, échange à Samson, abbé de ce monastère, des terres *in villa Alberici, curtis vocata.* On voit que ce village portait indifféremment les noms d'Alberic-Ville et d'Alberic-Court. Ces mots *cors* et *villa,* dérivés du celtique, avaient la même signification pour désigner une ferme, une métairie ou un village. Dans la Champagne, la Lorraine et la Bourgogne, et d'autres provinces, les noms propres ou patronimiques, réunis à ces mots *cors* et *villa,* ont donné le nom à une infinité de lieux. Les mots *Helperici, Elperic,* qui se trouvent dans les actes postérieurs, ne sont que des contractions du nom *Alberic,* qui a été altéré jusqu'à former ceux d'*Atri, Altri, Ostri.* On sait que le B, le P et le T se mettaient indifféremment l'un pour l'autre dans la langue celtique, et que nos anciens avaient conservé le même usage du changement de ces lettres. Ce même traité, qui se trouve dans le recueil de Pérard, indique que ce village était sur un grand chemin pavé, qu'il appelle *Strada publica.*

(2) Vals ou Wald était le nom celtique de cette forêt, que les Latins ont traduit par *Galdum, Gualdum* ou *Waldum.* En l'an 1120, la maison de Beaumont, qui possédait comme seigneur le val d'Autrey, établit dans cette forêt un monastère dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, dans un climat appelé Vert-Fontaine (ver, abondante, fountain, fontaines).

(3) Val-Fontaine, de val, vallée, et fon, fountain, sources,

core les limites du sol d'Ates, aujourd'hui cultivé. Les superbes débris d'architecture et les autres monumens d'antiquité trouvés dans les fouilles faites sur une petite partie de cet emplacement, dont nous donnons la description et les dessins, en annoncent la grandeur et la richesse.

Il est constant que cette cité fut bâtie par les Attuariens, desquels elle tenait son nom, et que les édifices qu'on y trouve furent construits avec la dépense et le faste de la capitale romaine. Elle subsistait encore dans ce canton quand, en 839, elle échut en partage à Charles-le-Chauve. On ne sait par quelle catastrophe malheureuse elle a été ruinée de fond en comble, et l'on ne peut préciser le temps de cet événement. Cette ruine confirme la pensée du poète Rutilius, *in Itinere*, que l'expérience fait voir que les villes peuvent mourir comme les hommes : *Cernimus exemplis oppida posse mori.* L'histoire ne nous fournit seulement que deux époques de proba-

---

fontaines; vallée des sources ou des fontaines est le nom primitif de ce lieu, selon les titres et la chronique de l'abbaye de Flavigny. Cette terre lui fut donnée par Isaac, évêque de Langres, l'an 869; elle fut cédée par cette abbaye aux comtes de Fouvent, en 899; elle passa par alliance à la maison de Vergy. Cette seigneurie était un franc alleu. Guillaume de Vergy vendit, en 1236, la suseraineté de la maison forte de Val-Fontaine, à Robert, évêque de Langres; il s'était reconnu mouvant du comté de Bourgogne, pour l'autre partie de cette terre. Alors on distingua la portion relevant de l'évêque de Langres par le nom de *fons Gallicus*, et en latin barbare *Fontana-Francisca*, Fontaine-Française. Par le traité du partage des terres de surséances, fait en 1612, la partie comtoise fut réunie à la France.

bilités dans lesquelles le sac de cette cité pourrait avoir eu lieu. La première est celle du ravage des Normands en Bourgogne, qui, l'an 888, y mirent tout à feu et à sang, dévastèrent et pillèrent l'abbaye de Bèze et ses environs. La chronique de ce monastère rapporte que ces barbares étaient en si grand nombre, qu'ils avaient presque desséché la fontaine de ce lieu en abreuvant leurs bêtes de charge. La seconde est celle du passage des Hongrois, nation scythe, qui, l'an 947, vinrent aussi en Bourgogne, ruinèrent et détruisirent le même monastère de Bèze, qui demeura désert pendant cinquante ans, et pillèrent et brûlèrent plusieurs villes de cette province.

Ce fut dans l'une ou l'autre de ces guerres que la cité d'Ates cessa d'être habitée et qu'elle devint un cadavre ou squelette de ville, suivant l'expression de Cicéron : ses habitans qui échappèrent à sa destruction allèrent construire leurs habitations dans leur territoire au levant de la forêt, sur les bords d'une fontaine ou d'un ruisseau, et ils donnèrent à ce lieu le nom significatif d'Autrey. Si dans les siècles suivans il s'y établit quelques chaumières, ce fut pour en cultiver le sol.

Après les guerres dévastatrices de Louis XI dans le comté de Bourgogne, il s'éleva sur les ruines de l'ancienne Ates une nouvelle métairie et quelques huttes qui furent ruinées dans la guerre de 1636.

L'Antiquité de la cité d'Ates se démontre, 1° par la tradition qui s'est perpétuée de siècle en siècle jusqu'à nos jours; 2° par les ruines et les anciens

monumens que son sol renferme; 3° par des monumens écrits tirés des dépôts publics.

La chronique de l'abbaye de Bèze-Fontaine fournit une preuve que ce chef-lieu du canton des Attuariens n'existait déjà plus vers l'an 1052, puisqu'on y voit cette même année une dame de distinction nommée *Raimodis* donner en aumône au monastère une serve et un domaine qu'elle avait à Saint-Seine-lès-*Albéric-Court* (Atricourt). Si Ates n'eût point été détruite, elle aurait donné pour confins le territoire de ce chef-lieu, qui séparait celui de Saint-Seine de celui d'Albéric-Court.

Vers l'an 1100, *Alisinde*, épouse d'*Aimon de Fontaine*, donna au même monastère, pour le repos de son âme, la moitié du moulin du pré Hairard, moulin situé au territoire d'Ates.

Le cartulaire de l'abbaye Saint-Étienne de Dijon fait connaître qu'en l'an 1200 Hugues de Vergy, seigneur d'Autrey, et Étienne de Vergy, abbé de ce monastère, firent un contrat de société par lequel Hugues de Vergy s'obligea d'établir une communauté d'habitans dans un lieu appelé Verd-Fontaine (1), dont les droits et revenus se partageraient par moitié; il ajouta à ce don la moitié du pré qui est appelé le pré du moulin d'Ates. Le précieux recueil de chartes de Pérard contient un acte par lequel on voit que Villemin de *Sein-Ceigne* (Saint-Seine), fils de Pierre

(1) Quelques chartes appellent ce bourg Bèze-la-Fosse.

de Saint-Seine, avait vendu sa *chose* d'Athée au seigneur Hugon de Saint-Seine, son oncle.

Une autre charte du cartulaire de Saint-Etienne apprend qu'en l'an 1290, Jean de Vergi, sénéchal de Bourgogne, avait vendu aux religieux de cette abbaye six soitures de prés situées en la prairie d'Ates-sur-Vingeanne. Dans le trésor des chartes des ducs de Bourgogne, on trouve un acte d'échange fait en 1322 entre le duc Eudes et le chevalier Pierre de Saint-Seine. Celui-ci cède au duc la grange d'Estauble, devant le lieu de Saint-Seine, et il reçoit du duc, en échange, sa grange de Rosières, dans le territoire de Saint-Seine, les meix de cette grange, les corvées devant et derrière, et celles étant entre les finages de Saint-Seine d'une part, et le territoire d'Ates d'autre part.

Les procès-verbaux des terres de débats entre les rois de France et les ducs et comtes de Bourgogne, pour les limites de leurs souverainetés, démontrent qu'en 1444, la grange d'Ates fut comprise au nombre des terres mises en surséance.

Des dénombremens annoncent qu'en 1620, Jean de Riffier était seigneur d'Ates et d'Alberic-Court, et que Claude de Montigny possédait ces terres en 1637.

Les archives des états de Bourgogne conservent des recherches de feux qui contiennent qu'en 1645, les villages d'Estre et d'Alberic-Court dépendaient du comté de Bourgogne. D'autres recherches de feux, de l'an 1667, rapportent qu'à trente pas du

château de Rosières est situé le lieu de Heste ; que le commissaire ne s'est pas informé si les maisons de ce lieu, qui ne sont que de petites loges, étaient du comté de Bourgogne, parce que, suivant le procès-verbal des terres de surséances, le territoire du village de Fontaine-Française aboutit sur celui de Heste au comté de Bourgogne.

Des comtes des Attuariens.

Grégoire de Tours nous apprend que les cités étaient gouvernées par des comtes que les princes y envoyaient et qu'ils rappelaient à leur gré : cet usage, qui ne commença que sous les successeurs du grand Constantin, qui régna depuis l'an 306 jusqu'à l'an 337, continua sous les Bourguignons. Le temps et les révolutions ont anéanti les monumens dont les historiens auraient pu se servir pour nous faire connaître les noms des chefs ou magistrats qui gouvernaient les cantons des Gaules, non-seulement sous l'empire romain, mais encore sous nos princes de Bourgogne ; ce n'est que sous la seconde race de nos rois que l'on retrouve quelques anciens comtes dont les noms sont peu connus.

Les comtes des Attuariens, à cette époque, étaient établis par les évêques de Langres, propriétaires et seigneurs temporels de tout l'ancien canton des Attuariens : ils les tiraient de la noblesse la plus distinguée du pays, pour gouverner sous leur autorité. Les seuls dont les noms ont échappé à la faux du

temps sont : Samson de Bourgogne, rappelé dans l'*Anastase de Langres ;* Salmon, qui fut tué à la bataille de Roncevaux, selon le même ouvrage et Vignier, dans sa *Chronique de Langres*. Hildegarne est cité dans la *Chronique de Bèze*, dans les années 815 et 817, et dans de Mangin, auteur de l'*Histoire ecclésiastique, civile et littéraire du diocèse de Langres*. Le dernier de ces comtes connus fut Hugues de Beaumont, fils de Hugues de Beaumont, comte de Dijon, et de la comtesse Adalberge. Il fut un des témoins de la donation que fit le comte Letalde, en 951, à l'église de Besançon, des églises de Gray et de Pontailler, dont la charte est imprimée dans l'*Histoire des sires de Salins* (1).

---

(1) La noble et puissante maison de Beaumont-sur-Vingeanne était l'une des plus distinguées du canton des Attuariens. Sous le roi Lothaire, fils de Louis d'Outremer, elle possédait dans ce canton le comté de Beaumont et tous les villages qui en relevaient. Elle possédait en outre la seigneurie d'Autrey, dans le territoire de laquelle était situé celui d'Ates avec les lieux de Saint-Seine, d'Albéric-Court, Lheuilley, Poyan, Collonges, La Rochette, partie de Champagne, de Renêve, relevant du fief d'Autrey. Hugues Ier, de Beaumont, comte de Dijon, était fils de Gibuin, seigneur de Beaumont et neveu de Gibuin, dit *Vieu*, évêque de Châlon-sur-Marne. Des historiens prétendent qu'il eut le comté de Dijon, en 946 ou 947. Il eut, de son mariage avec Adalberge, Gibuin qui fut évêque de Châlon après son oncle. Richard, qui tint le comté de Dijon après son père, ne laissa qu'un fils appelé Létalde, qui fut aussi comte de Dijon et qui mourut sans postérité. Hugues II, du nom de Beaumont, fut comte des Attuariens; il fut chargé de la garde et défense de la ville de Dijon, par le comte Othe-Guillaume, vers l'an 1007, contre les entreprises

Le comté des Attuariens disparut en 1015, lorsque l'évêque de Langres abandonna ses droits sur Dijon au roi Robert, qui établit cette ville pour être la capitale de la Bourgogne. Ce fut après treize ans d'une guerre dévastatrice que ce roi put jouir du duché de Bourgogne : ses droits étaient fondés sur ce qu'il était le neveu paternel du duc Henri, à ce titre, et par réversion, son héritier ; que l'adoption d'Othe-Guillaume, fille de l'épouse de ce duc, était nulle. Une paix ménagée par le clergé de Bourgogne rapprocha le roi de son compétiteur, et l'on y convint

---

du roi Robert. Il eut quatre enfans de son mariage avec la comtesse Ermengarde : 1° Hugues, qui fut comte de Beaumont; 2° Narduin ; 3° Gibuin, qui fut archevêque de Lyon, où il mourut en odeur de sainteté ; 4° Guy, décédé sans enfans. Hugues III du nom, fut comte de Beaumont et seigneur d'Autrey ; il avait épousé la comtesse Letgarde, dont il n'eut qu'une fille pour héritière, mariée à un seigneur de Bourgogne, nommé Foulgues, qui prit le nom de Beaumont et de seigneur de ce lieu et d'Autrey ; de ce mariage naquit Geoffroi, seigneur d'Autrey et de Beaumont, marié à une dame nommée Gertrude : leur fils, Hugues, fut le quatrième de ce nom ; celui-ci ne laissa qu'un fils, qui eut le nom de Hugues V, qui alla aux croisades en 1147. Il épousa la dame Mahant, dont il n'eut qu'une fille unique, qui fut mariée à Guy de Vergy ; elle lui porta en dot toutes les terres de Beaumont et d'Autrey, et ses descendans ont possédé ces terres jusqu'en 1630, année du décès de Clérialde de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne, dernier rejeton de cette maison.

Ces seigneurs furent les bienfaiteurs des abbayes de Teuley, de Collonges, de Bèze, des prieurés de Saint-Martin-sous-Beaumont, de Fouvent; ils firent plusieurs fondations pieuses à la commanderie de La Romagne, et dans un grand nombre d'églises.

que le duché de Bourgogne resterait au roi Robert, le comté de Bourgogne à Othe-Guillaume ; mais on réserva que ce comte Guillaume jouirait du comté de Dijon sa vie seulement. Ce partage, dans lequel on n'indiqua aucunes limites séparatives des deux souverainetés, fut un motif pour les comtes de Bourgogne d'étendre leur territoire outre Saône, malgré la conscription du diocèse de Langres, jusqu'à la rivière de Vingeanne (*flumen Vicennæ*), et d'en usurper tout ce qui joignait à l'est. Plusieurs ducs ont réclamé; les rois de France, avant et depuis 1393, joints aux ducs, ont poursuivi cet envahissement, qui a été terminé par les plénipotentiaires des rois de France et des comtes de Bourgogne, assemblés à Auxonne en 1612.

Ruines et débris de la cité d'Ates.

L'emplacement de cette cité sur le territoire d'Atricourt, à 500 mètres du fortin de Rozières, commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne, est couvert de débris de tuiles romaines et de vestiges de murs sur une superficie de 12,000 mètres carrés. Dans cette enceinte les noms de *Champ du Trésor, Champ d'Argent, Champ-Festa* se sont conservés jusqu'à nos jours.

M. Favet aîné, ancien maire d'Atricourt, en faisant enlever dans un de ses héritages, appelé *le Champ du Trésor*, des restes de mur qui arrêtaient le soc de la charrue, fouilla jusqu'aux fondations

qu'il fit vider. La direction de ces murs, dont plusieurs indiquaient une espèce de corridor, était du midi au nord avec retour d'équerre, de levant au couchant, et annonçait un édifice carré.

M. Favet remarqua sur ces murs des crépis où se voyaient des peintures très-bien conservées; d'autres fondations paraissaient avoir soutenu des magasins ou greniers d'abondance. En poursuivant ses recherches, M. le maire d'Atricourt découvrit des aqueducs ou conduits souterrains qui devaient amener les eaux dans un édifice où étaient diverses salles et cabinets, ce qui donne à penser que cet édifice servait de bains ou étuves; au tour de cet édifice on trouva de beaux fûts de colonnes à cannelures rudentées, bases, chapiteaux d'ordres composite et corinthien, et sur l'un de ces morceaux de fûts de colonnes une peau de lion sculptée, indiquant un temple dédié à Hercule, divinité adorée dans les Gaules; enfin, quelques médailles d'or, d'argent et de moyen bronze.

L'emplacement de cette ancienne cité est rempli de monumens antiques. Il serait convenable d'explorer ce terrain et de seconder les efforts de M. Favet, notre correspondant. Les dessins des morceaux d'architecture, par lui découverts et donnés à la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, trouveront place dans l'Atlas publié par la Commission à la suite du Compte-rendu de la présente année.

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE L'EGLISE NOTRE-DAME

DE SEMUR-EN-AUXOIS.

Par M. Maillard-Chambure, membre correspondant.

PREMIÈRE PARTIE.

Histoire de l'Église.

Un procès considérable, intenté vers 1726 par le maire de Semur au prieur de Notre-Dame, donna lieu aux parties de produire les titres les plus précieux des archives de l'église et de celles de l'hôtel-de-ville ; c'est dans les copies authentiques de ces titres et dans les mémoires des célèbres avocats Bannelier et Varenne, qu'un heureux hasard m'a fait retrouver, que j'ai puisé la plupart des faits consignés dans cette histoire.

On fit dans ce procès une grande dépense d'érudition pour éclairer cette question : Si l'église est plus ancienne que la ville, ou si la ville existait avant l'église ; la difficulté venait d'un mal-entendu.

La ville de Semur se composait jadis de trois parties principales qui étaient encore reconnaissables il y a un siècle. 1° Le Château, l'ancien *Castrum*, qui était la partie antique de la ville et dont la fondation a été attribuée à Hercule-le-Gaulois ; 2° le Donjon, citadelle féodale du neuvième ou dixième siècle ; 3° la ville dont l'église Notre-Dame

occupait à peu-près le centre et qui s'était bâtie peu-à-peu sous la protection des dignitaires de cette église. C'est seulement cette partie de la ville moderne qu'il faut tenir pour postérieure à l'église; le donjon et le château surtout sont de beaucoup plus anciens. Il y a même lieu de croire que le *Castrum Semurience* servit de retraite aux Mandubiens après la prise d'Alexia par J. César, c'est-à-dire 52 ans avant l'ère chrétienne (*Ladone, Mémoires de M. de Thyard*).

Ce fut vers l'an 1020 que les moines de l'abbaye de Flavigny fondèrent sur une montagne boisée que commandait le château de Semur, une humble celle ou obédience, qu'ils consacrèrent à Notre-Dame et dans laquelle ils établirent six religieux sous la direction d'un prieur. Dom Mabillon attribue cette fondation à Amédée, abbé de Flavigny, en l'an 1010; mais c'est une erreur de ce savant : le nécrologe de l'abbaye de Flavigny fait connaître que l'abbé Hildéric la gouverna jusqu'en 1019; Amédée, qui lui succéda, fonda, l'année suivante (1020), l'obédience de Semur. Ce fut 45 ans après que Robert-le-Vieux, chef de la première race royale des ducs de Bourgogne, qui avait fait une riche dotation au prieuré de Notre-Dame de Semur, substitua à la petite chapelle de l'abbé Amédée la belle église qui existe encore en partie aujourd'hui. La tradition et quelques auteurs modernes racontent ainsi l'événement aux suites duquel on attribue la fondation de cette église.

Robert avait épousé Hélie, fille de Dalmace Ier, seigneur de Semur en Brionnois. Ayant tué son beau-père dans un festin, ce fut en expiation de ce crime qu'il fit construire l'église Notre-Dame où il voulut être enterré.

Sans vouloir attester l'exactitude de cette tradition, il faut dire cependant qu'elle se trouve appuyée dans quelques-uns de ses détails par le témoignage d'un bas-relief qui n'est pas, à la vérité, contemporain de l'église, mais qui remonte cependant à une grande ancienneté; je parlerai longuement de ce bas-relief après avoir donné la description de l'église.

L'époque de l'établissement de la paroisse à Notre-Dame est assez difficile à fixer, quoiqu'elle ait été le principal point du procès de 1727; il paraît toutefois que ce fut vers le milieu du douzième siècle. On lit, en effet, dans une bulle d'Anastaze IV, du 8 des kalendes de mai 1154 : « *Ecclesia beatæ Mariæ sinemurensis cum parochiâ suâ.* » (M. de D. Maurel). Les moines, en consentant à recevoir la paroisse dans leur église, eurent soin de s'en réserver la plus grande partie; un autel dans le collatéral gauche fut affecté à l'usage des paroissiens; le reste de l'église avec les cloîtres resta en la possession des religieux et du prieur. Mais les curés de la nouvelle paroisse oublièrent bientôt à quel titre ils jouissaient d'une partie de ce temple; ils obtinrent des donations, et, en s'appuyant sur les intérêts du peuple, ils commencèrent contre le prieur

une lutte qui dura plus de six siècles et ne fut terminée que le 13 avril 1729, par l'arrêt du parlement de Bourgogne, qui statua sur le procès de la ville et du prieur, dont il a été parlé au commencement de ce Mémoire.

Une inscription placée à côté de l'autel paroissial apprenait que, dès 1366, les moines ne desservaient plus la paroisse. Cette inscription avait été posée par Guy Baimart, *curé et citoyen de Semur;* on voit que les curés, dans leurs rivalités avec les moines, cherchaient à mettre les habitans dans leurs intérêts, en prenant eux-mêmes le titre de citoyen.

Notre-Dame obtint de riches concessions de la part des ducs et des seigneurs de leur cour. Hugues I.er lui octroya, en 1181, le droit de justice civile et criminelle en l'enclos du prieuré, à la réserve de l'homicide; ces droits furent reconnus par un arrêt du parlement du 7 février 1675, au rapport de Claude Maillard, conseiller au parlement (*Arrêt du conseil du 26 février* 1777).

Hugues donna dans la même année à l'abbé de Flavigny, qui le céda au prieur de Notre-Dame en 1228, le droit d'éminage et celui de justice les jours de foire. Il paraît au reste que ces donations n'étaient guère de la part du duc qu'un dédommagement de quelque emprunt forcé qu'il avait levé sur le prieuré de Notre-Dame. Voici en effet comment il s'explique : « *Concessi ecclesiae Beatæ Ma-*
« *riae Semuri districtum totius justitiae, infrà am-*
« *bitum clausurae Monachorum et omnem justi-*

« *tiam præter homicidium pro resartione damnorum* « *quae illi intuleram....* » C'est par suite de cette concession du droit d'éminage, que le prieur avait la garde de la matrice du boisseau de Semur (1 *décalitre 7 litres* 50 *centilitres*) qui était déposée sur les voûtes de la nef (*Archives de Flavigny*).

L'église Notre-Dame obtint encore des ducs de Bourgogne le droit de justice et de police dans toute la ville de Semur et la banlieue, depuis les deux heures et demie du mercredi avant l'Assomption, jusqu'au jeudi à la même heure.

Miles, chevalier de Lantilly, lui donna, en 1213, la moitié des droits de vente et de salage qu'il avait à Semur. Ces droits, comme les autres priviléges du prieur, furent contestés par la ville, et il fallut, dans le quinzième siècle, les faire constater par l'acte suivant, qui mérite d'être conservé.

« Moy Jehan Gilbert Prebstre, notaire juré requis de ce, etc., suis allé a l'etau de Thenevotte, veuve Hugues Pelisson, illec vendant graisse, chandelle et sel de salins, ou frere Phelippe de Thorcenay, prieur, adressa a Thevenotte les paroles qui se ensuivent, ou les semblables en effet : Thevenotte, le sel que vous avez baillé aujourdhui nagueres a frere Thomas mon religieux, que veiz-cy, me le deviez-vous, ou sil le vous a osté oustre votre gray et force? Laquelle Thevenotte a repondu les paroles qui se ensuivent, ou les semblables en substance : M. le prieur, le sel que j'ai baillé a vostre religieux fut de mon plain gray, pour le salage que je vous devois de trois

samedis dernierement passés, et ne me la osté ny pris vostre religieux. Desquelles paroles ledit prieur ma requis instrument. » Cet acte est du 15 juillet 1447 (*Protocoles de* 1449).

Le droit d'éminage fut aussi contesté au prieur, et il fallut, pour l'en faire jouir paisiblement, une sentence de Guillaume le Fort d'Ostun, bailli d'Auxois, rendue à Montbard le jeudi après l'Exaltation de la Sainte-Croix 1317, et confirmée le dimanche après la Madeleine 1318, par le parlement séant à Beaune, qui statua que li prioux de Notre-Dame feusseint et heusseint jouissance de mettre escuelles ez moulins. » (*Arrêt du parlement de* 1318.)

Cette époque ne fut pas exclusivement un temps d'épreuve pour les moines de Semur, elle fut aussi pour eux celui des donations de tout genre.

Alaïdes, ou Alix, duchesse de Bourgogne, approuva, en 1218, l'aumône faite à Notre-Dame et à ses moines, par le sire de Mont-Saint-Jean, d'une femme nommée Marie : *Ego Alaïdes ducissa Burgundiae notum facio praesentibus et futuris quod Willeymus montis sancti Johannis laudavit in presentiâ meâ elemosinam illam quam pater suus dominus Willeymus montis sancti Johannis fecerat, dederat sanctæ Mariæ Sinemuri priori et monachis ibi manentibus Mariam uxorem Giraudi Merceris* (Giraudi-le-Mercier) *jam defuncti, ego autem adhibui..... Actum est anno gratiæ* 1218, *mense novembris* (Charte d'Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne).

Hugues de Chassey céda aux religieux de Notre-Dame le droit de vente qu'il avait à Semur, moyennant une petite somme, pour lui et son fils, et une robe de soie pour sa sœur Diane.

En 1220, le 15 des kalendes d'août, Honorius III confirma au prieur de Semur la possession de Saumaise, Saint-Euphrône, Juilly, etc. (*L'ab. Man. de dom Maurel*).

La fin du douzième et le commencement du treizième siècle furent, comme l'on sait, l'époque de l'établissement de la plupart des communes. Dans cette œuvre d'affranchissement, l'initiative fut souvent prise par le clergé; quelquefois par des vues d'intérêt privé, presque toujours par un plus noble motif, celui de rendre à la dignité d'hommes libres ceux qui cessaient d'être leurs serfs pour n'être plus que leurs vassaux : c'est ainsi que l'affranchissement des serfs de Notre-Dame précéda de quarante-cinq ans celui des serfs du duc de Bourgogne. Ce fut en août 1262, que le prieur Herviers affranchit les serfs de Notre-Dame, qui étaient au nombre de soixante-neuf, et les abonna ou tailla suivant leurs moyens, « qui seront reconnus, dit la charte, par deux sergens du prieur, deux prudhommes élus et deux des abonnés. » Après la libérale institution de ce conseil de recensement, le prieur se réserve qu'en cas d'incendie excédant 100 livres digenois (dijonnais) de dommage, les abonnés paieront double taxe par voie d'indemnité : cette taille était payable en l'église

le jour de la Saint-Remy. (*Ducang.*, voy. Com.; *charte de Laon*, 112; *man. de Bannelier*).

Dans une autre charte du mois d'octobre de la même année, on trouve le détail des serfs affranchis et celui de leurs taxations : Huon li Furnillotte, por cint sols; Isabeau Hussiere, por trois sols; Grace Porchie, por douze deniers; li famme Noir Paul, por trois sols; Marie la Roidotte, pour une livre de poivre; Renaus Afichez, por trece (treize) paires de chauces; Forquet, por une livre de cire, etc. (*Chartre de Eudes*, 1262).

L'affranchissement des hommes de Notre-Dame détermina les habitans de Semur qui appartenaient au duc à solliciter de lui une semblable faveur. Ils représentèrent à Robert II que Montbard avait obtenu ce privilège dès 1231, et qu'ils devaient en jouir également. Ils obtinrent ce qu'ils demandaient; et Robert, par une charte du jeudi après la fête des saint Philippe et saint Jacques, 1276, accorda à ses serfs affranchis le droit de commune, et donna pour la première fois à Semur le nom de ville, au lieu de celui de *castrum* qu'elle avait porté jusque-là. *Ego ponam in villâ Sinemuri maiorem meum (Char. de Robert II)*.

L'initiative que les moines avaient prise dans cette grande affaire fut pendant bien des années un sujet de contestation entre leur prieur et les officiers des ducs : le partage des contributions et des tailles en était le plus fréquent prétexte. Il y fut pourvu le vendredi après la saint Luc, 1336, par le partage de ceux des contribuables nés depuis l'affranchissement.

On voit dans ce partage que :

De Agneloz et Guillemin, enfans Girard Baleré, homme de Notre-Dame, et Jacquote, femme de M. le duc, les religieux « hont prins Agneloz, et M. le duc Guillemin. »

Item. Les religieux « hont prins Gillotte, Macherie, Isabeau, Agnes, Sibille, Marie, Hugote, Francoze, Marguerite et Jacquote. »

Item. M. le duc « a prins Thibault, Jehan, Nodet, Mathieu, Pernot, Gillot, Beatrix, Andrien. » (*Mémoires de M. Bannelier. Charte d'Eudes, donnée à Pouillenay*).

Trente ans après ce partage, Alexandre, curé de Semur, reçut, au nom de la paroisse, la donation qui lui fut faite le 23 mars 1366, d'une maison curiale par Gérarde de Genay, qui mourut le 2 juin 1387, et qui fut enterrée, en signe de reconnaissance, dans le même tombeau que le curé (*M. de D. Maurel, M. du Prieuré*).

L'église, fondée par Robert en 1065, avait été bâtie avec tant de précipitation (en moins de six ans), que la principale nef et le portail avaient seuls été construits avec soin. Les autres parties de l'église et du cloître commencèrent, après trois siècles, à menacer ruine, et il fallut pourvoir à leur reconstruction. On en trouve la preuve dans les lettres d'indulgences accordées à cette église le 12 avril 1403, par trois cardinaux, le siège vacant ; les nouvelles constructions ayant entièrement absorbé les fonds qui avaient été le produit de ces

indulgences, il en fut accordé de nouvelles 1450, par le cardinal Rolin, à l'aide desquelles on termina les réparations (*Bull. Sed. Vac.*).

C'est à cette époque que se rapportent les constructions des premières chapelles de l'église, qui n'en avait point eu jusque-là; celles de la Madeleine et de la Trinité furent fondées en 1403, et celle de la Plotte quelques années auparavant. Les autres sont encore plus récentes; celle de St.-Lazare fut fondée en 1517 par Nicol. d'Aubenton; celle de Sainte-Barbe en 1526, par Isabeau Chantepinot, dans laquelle on transféra celle de St.-Médard, qui avait été établie sous le portail à droite pour les lépreux, à qui l'entrée de l'église était défendue, et celle de la Conception en 1529 par Henriette d'Aubenton (*M. de Varenne*, 1486).

Un des principaux objets du trésor de l'église Notre-Dame en fut retiré, en 1486, pour être relégué dans la sacristie, où on pouvait le voir encore avant 1789. C'était l'anneau nuptial de la sainte Vierge, dont les légendes du prieuré de Notre-Dame ont conservé cette histoire miraculeuse :

Un puissant baron, né à Semur sur la fin du onzième siècle, et nommé Girard-le-Riche, avait suivi en Palestine les Croisés, qui y firent briller avec éclat, en 1101, les enseignes du duc Eudes Ier. Il trouva un jour parmi le butin d'une victoire l'anneau nuptial de Marie. Aussitôt il cacha ce trésor dans sa bouche, et par sa protection il put, sans être ni arrêté ni poursuivi, quitter l'armée et ar-

malgré tous les obstacles, aux portes de Se-
. Comme Girard était l'un des habitans du
strum ou château de Semur, ce fut à l'église
.u Castrum qu'il voulut faire hommage de l'anneau miraculeux; mais à peine l'eut-il placé sur l'autel, que l'anneau lui sauta de lui-même dans la bouche, et à l'instant il comprit que c'était à l'église Notre-Dame qu'il devait le déposer. A peine se dirigeait-il vers cette église, que toutes les cloches commencèrent à sonner d'elles-mêmes; ce qui ne cessa que lorsque l'anneau fut placé dans le trésor du prieuré. Cet anneau fut la cause de beaucoup de dons qui furent faits aux moines; aussi firent-ils ensevelir dans leur cloître Girard-le-Riche, dont la bière de pierre existait encore en 1736. Le 1er mars de chaque année, en mémoire de ce saint homme, on sonnait toutes les cloches confusément; on donnait à treize pauvres une chopine de vin et un pain blanc, et l'on terminait la fête du jour en lavant avec pompe les vieux os blanchis du pieux Croisé (*M. de M. de Thyard, M. de dom Maurel*).

Malheureusement pour Notre-Dame de Semur, trois villes d'Italie se disputèrent l'honneur de posséder le seul et vrai anneau de la mère de Jésus-Christ. Pérouse, Chiumi et Sienne plaidèrent un très-long et très-savant procès, que le pape Innocent VIII jugea, en 1486, en faveur de Pérouse. L'anneau de Semur n'eut pas même l'avantage de concourir avec ceux de Sienne et Chiumi. Il fut

abandonné depuis, et il n'en reste plus aujourd'hui que le souvenir *(Bulle d'Innocent VIII)*.

Le principal sujet des difficultés qui s'élevaient tous les jours entre le prieur et la paroisse était l'exigence de celui-ci pour la perception de ses droits de sépulture, quoique, par suite d'une requête du 9 juillet 1486, le cimetière eût été beaucoup agrandi. On voit dans des lettres-patentes de Charles VI, du 7 janvier 1408, que les habitans se plaignaient au roi de ce que, pour une fosse dans l'église, le prieur exigeait trois marcs d'argent; item un lit garni de coultres, dras, coissins et oroillers de valeur 40 liv.; item pour la terre six liv., item droit de poesle, item pour la pitance de M. le prieur, des chantres, des marillers et joueurs de cloches..... Les droits pour la sépulture dans le vergier, dans le cloître et dans le cimetière étaient proportionnés à l'importance de ces places. Les habitans et le prieur convinrent de s'en rapporter à des arbitres, qui furent l'official d'Autun et l'archidiacre de Cluny; leur sentence du 16 octobre 1440 réduisit les droits de la sépulture dans l'église à huit livres tournois, et les diminua en proportion pour les autres places. L'évêque d'Autun confirma cette décision par lettres datées de Saulieu, du 26 février 1441, confirmée le 21 avril 1441 par arrêt du parlement de Paris. En 1487, une nouvelle difficulté s'éleva entre le prieur et les paroissiens, et, par accommodement, les droits restèrent comme ils étaient, à la charge par An-

, de Choiseul, prieur, de payer la pitance , joueurs de cloches. On voit aux registres a prieuré en quoi consistait cette pitance (*Registres du prieuré*, 1487, 4 *mars*).

« Je Jacques de Roncheval, religieux de Saint-Benoît, prieur de Saint-Nizier, procureur de noble et religieuse personne, frère Antoine de Choiseul, prieur de Notre-Dame, ai baillé à Genet Lesguilletes et Jehan Bordellot, qui sont marillers joueurs de cloches, la pitance que M. le prieur leur doit de deux petits pains à chacun, l'un blanc, l'autre bis; une pinte de vin, un hareng et cinq œufs. » On y lit encore : « Item à Jacotin Ogier, qui sert de bidel (bedeau), portant masse devant M. le prieur, une pitance de ung pains blancs et une pinte de vin. »

Ce Jacotin Ogier, *bidel de M. le prieur*, voulut laisser à sa patrie un monument de son amour pour les arts. Ce fut lui et Pernette, sa femme, qui firent sculpter, en 1490, les statues d'un Saint-Sépulcre, dont ils firent don aux carmes, et qui a été, depuis la destruction de ce monastère, transporté dans une des chapelles de Notre-Dame.

Les difficultés qui existaient déjà depuis longtemps entre le prieur et la paroisse, déterminèrent enfin les habitans à s'occuper des moyens d'arriver à une séparation à laquelle le prieur ne pouvait s'opposer. Le licencié Jean Guenyot, échevin de la ville, présenta à l'évêque d'Autun, le samedi après la Saint-Lazare 1529, une requête tendant à obtenir

l'autorisation de construire une église paroissiale indépendante de Notre-Dame. Ce que l'official d'Autun accorda par une sentence du 29 octobre 1529. Toutefois il paraît que l'on ne s'occupa jamais de mettre à exécution ce projet, qui eût entraîné de très-grandes dépenses. Le prieur, de son côté, fit quelques démarches conciliatrices; il abandonna à la ville son droit de sépulture avec les charges qui y étaient attachées, et une transaction fut signée entre lui et le maire. Par la suite, cet acte devint l'occasion d'un autre procès. La ville prétendit avoir exercé ce droit de toute ancienneté. Le prieur, Isaac Bretagne, voulut opposer la transaction; mais elle avait disparu de ses archives; le maire fut accusé de l'avoir volée; le procureur du roi obtint un monitoire; enfin un procès-verbal du 6 mars 1621, aux requêtes du palais, ordonna au maire et aux échevins de rechercher dans leurs archives la pièce soustraite de celles du prieuré, réclamée par complainte du 11 octobre 1620. Les recherches furent vaines, comme on se l'imagine bien, et le maire fut condamné à se purger par serment solennel de l'imputation qui lui avait été faite. Il paraît qu'il trouva moyen d'éviter cette épreuve judiciaire, et l'affaire ne fut jamais terminée (*Mémoires de Maurel, arrêt* 6 *mars* 1621).

Le mépart de Notre-Dame fut érigé en 1540, pour douze prêtres nés à Semur. Il subsista jusqu'en 1739, époque à laquelle il fut incorporé au chapitre nouvellement créé.

En 1586, la peste occasiona à Semur, et particulièrement autour de l'église, des ravages considérables. La mémoire de cette mortalité fut perpétuée par une procession qui a lieu encore tous les ans le 2 novembre, jour des Morts.

Huit ans après, en 1594, un violent incendie éclata dans le quartier de l'église; deux-cent-soixante-dix maisons furent consumées; l'église elle-même en souffrit beaucoup, et deux de ses clochers furent brûlés, comme on l'apprend dans l'inscription suivante, qui se lit à l'hôtel-de-ville :

« Anno 1594, incendium ducentas septuaginta « circiter insulas sive domos absumpsit et duo ejus « ecclesiæ campanalia datis pessum tintinnabulis de- « formavit, quæ, quum usui et ornamento essent, « sequenti anno curâ magistratuum restaurata fuêre, « apud nos supremo senatu sedente. »

Le plus célèbre des prieurs de Notre-Dame, Genebrard, que Mayenne, en récompense de son zèle fanatique pour la Ligue, avait nommé archevêque d'Aix, mourut en 1597, dans son prieuré où il s'était retiré plutôt par dépit que par repentir. Il avait fait graver d'avance sur sa tombe cette fastueuse épitaphe, qui a été détruite, avec le monument qui la portait, en 1770, pour quelques réparations qui furent faites au chœur *(M. du Prieuré)* :

URNA CAPIT CINERES, NOMEN NON ORBE TENETUR.

Sur la place de l'église, débarrassée aujourd'hui

de toutes constructions, il existait jadis plusieurs bâtimens qui appartenaient au prieur, entr'autres plusieurs maisons qui ne furent démolies qu'en 1695, et près desquelles s'élevaient une grande croix de pierre et le four banal du prieur, au nord de la place, qui fut détruit par un incendie le 23 juin 1635. C'était sur cette place que se déployait l'étrange procession de la confrérie du Bœuf. Cette bizarre association était formée de trois compagnies, composées des habitans des faubourgs des Vaux, des Bordes et du Bourg-Voisin, appelé dans les titres de Notre-Dame de 1317 et 1365 Bordel-en-Voisie. Tous les ans, le jeudi de la Pentecôte, ces compagnies venaient en procession présenter, sous le parvis de Notre-Dame, trois bœufs qu'elles conduisaient ensuite sur la place Maillard, devant le couvent des Carmes, à qui les bœufs restaient moyennant 16 liv. 10 sous qu'ils donnaient à la confrérie. Ce singulier usage, qui n'était qu'une lointaine tradition du culte d'Apis rétabli, sinon fondé dans les Gaules par Julien l'Apostat, vers 361, ne fut aboli qu'en 1568; et comme cette fête fut encore confondue avec celle de la course de Bague, qui n'est pas d'une moindre ancienneté, on continua en faveur de cette dernière l'usage établi pour la confrérie du Bœuf, de sonner les cloches, principalement la cloche Barbe; ce qui devint par la suite un des chefs du procès de 1729 (*Man. de Bannelier, Mém. de l'Ac. de Dijon*).

Les difficultés entre le prieur et la ville furent re-

nouvelées, en 1668, à l'occasion des armes de la ville que les magistrats avaient fait placer sur la grille du portail. Le procès fut prévenu par un accommodement, ensuite duquel il fut substitué à ces armoiries l'inscription qui se voit encore actuellement : DEI PARÆ ASSUMPTÆ 1668 (*Registres de la ville, année* 1668, 28 *juillet, fol.* 765.)

C'est au milieu de ce portail, que don Nicols Maurel voulut faire transporter, en 1727, la pitance des vignerons ; mais il ne put y réussir, et ce ne fut qu'après l'arrêt de 1729 qu'il parvint à purger l'église de cette bizarre et indécente coutume : c'était une longue table chargée de brocs de vin et de petits pains, que les vignerons dressaient dans la principale nef le jour de Pâques, et à laquelle venaient s'asseoir tous les communians après avoir reçu le sacrement. Don Maurel, en habile homme, aperçut dans ce vieil usage quelque chose de plus que la licence d'une taverne ; cette communion, avec la coupe et le pain, lui parut à bon droit cacher un sens plus profond, et il obtint que cette cérémonie n'aurait plus lieu dans l'église, mais sous le portail (*Arrêt de* 1729).

Les droits et le crédit du clergé séculier de Notre-Dame augmentaient à chacun des procès des moines avec la ville. La fabrique était riche, et le prieur était obligé de traiter avec elle de puissance à puissance. En 1697, il lui concéda le droit de garnir l'église de bancs fixes, dont le loyer appartiendrait à la paroisse. C'est là l'époque des mutilations qu'ont subies les piliers, les murs et les ornemens sculptés

de cette église, qui est encore défigurée par ces ignobles retranchemens en bois et les armoires, les escabelles, les petits bancs et les rayons qui en déshonorent l'élégante simplicité.

Toutes ces querelles démontrèrent à l'évêque d'Autun la nécessité de retirer au prieur de Notre-Dame le prétexte qui leur servait de plus habituel fondement; il supprima la conventualité du prieuré de Notre-Dame de Semur; de sorte que le prieur resta seul de moine dans son église. Aussitôt après cette décision, l'autel de paroisse fut transféré du dernier pilier de la nef jusqu'au fond, au-delà de la croisée, où il resta jusqu'à la suppression du chapitre qui avait succédé aux moines (*Mém. de don Maurel* 1781).

On fit dès-lors de grandes réparations dans l'église. Le 28 avril 1528 on entoura d'une muraille le chœur, qui jusque-là n'était pas fermé; on enleva environ quinze autels qui étaient appuyés contre les piliers de la nef principale; on fit disparaître aussi une grande croix de dix-huit pieds de haut, qui reposait sur un sommier appuyé sur les deux premiers piliers du chœur. Malheureusement, au milieu de ces réparations, les magnifiques vitraux qui ornaient toutes les fenêtres de cette église furent tellement endommagés, qu'en 1729, on leur substitua des panneaux de vitraux blancs, excepté dans quelques chapelles, où encore il ne reste plus que de rares sujets entiers *(Millin, monumens antiques)*.

Le prieur cherchait depuis long-temps à prendre sa revanche; il en trouva enfin l'occasion dans un

procès qu'il eut à soutenir avec la ville, sur la hauteur du dossier du fauteuil qu'il occupait au chœur de l'église. Un arrêt du parlement, du 25 novembre 1737, en porta l'élévation à 5 pieds et demi, et le prieur s'assit victorieux sur cette lourde machine *(Arrêt du parlement)*.

Il obtint encore plus de satisfaction de l'érection du chapitre, qui fut enfin ordonnée en 1739, après dix ans de sollicitations et d'intrigues. La ville avait consenti à cette institution dès le 3 décembre 1729; mais don Maurel trouva une vive opposition près du souverain Pontife, qui, moine lui-même, avait beaucoup de répugnance à séculariser les églises régulières; cependant le chapitre de la nouvelle collégiale fut organisé; il se composait d'un doyen nommé par l'abbé de Flavigny, comme premier chanoine; d'un chantre, d'un théologal et de neuf chanoines, dont trois étaient, ainsi que le chantre, au choix du roi; des six autres, le doyen en nommait un, l'évêque d'Autun un (c'était le curé-chanoine), et les quatre autres étaient nommés alternativement par l'évêque et par le doyen; trois de ces quatre canonicats étaient réservés à des enfans de la ville. Le théologal était nommé par le chapitre, le curé portait le titre d'archi-prêtre, et sa suprématie s'étendait sur vingt-une paroisses.

L'église de Notre-Dame fut dévastée pendant la révolution : ses plus précieuses sculptures furent brisées, ainsi que plusieurs vitraux qui avaient échappé à la destruction de 1729. Elle servit pendant quelque

temps aux exercices des théophilantropes, et fut enfin rendue au culte lors de sa réorganisation, le 8 avril 1805. Le pape Pie VII, à son passage par Semur, vint faire une station dans cette église; la mémoire en a été consacrée par un portrait de ce pontife que l'on voit encore dans le chœur, à gauche de l'autel.

§ II.

Description de l'église et des principaux objets d'art dont elle est ornée.

L'église Notre-Dame, telle qu'on la voit aujourd'hui, ne donne qu'une idée imparfaite de ce qu'elle devait être d'après son plan primitif; et les cloîtres, dont une partie seulement a été construite au midi, devaient aussi s'étendre au nord, à la hauteur de la croisée, et rejoindre les bâtimens du prieuré, en enfermant le terrain appelé le Vergier, où se faisaient les sépultures.

On voit encore au-dessus de la porte septentrionale, dite porte des Blés, parce qu'elle donnait autrefois sur la campagne, des pierres d'attente, des portes murées, des arrêtes de voûtes commencées, et une colonnette, qui devaient servir à la construction de l'édifice dont la mort de Robert arrêta les travaux.

Avant le quatorzième siècle, les deux nefs collatérales n'étaient accompagnées d'aucune des chapelles qui y ont été jointes depuis. Il est facile de vérifier ce fait à l'extérieur, par la nature de la pierre employée à cette construction; c'est un calcaire à gros grains, dans lequel on observe des échinites, des

pointes d'oursins, et d'autres fossiles. La pierre de la vieille église, au contraire, est un beau granit rose tiré des environs de Pouillenay, à trois lieues de Semur. Feu M. Morisset, ingénieur du canal de Bourgogne, retrouva les chemins qui servirent à l'extraction de ce granit : la carrière était presque épuisée, et il ne put y trouver les blocs qu'il espérait en tirer. S'il se trouve dans les murailles des chapelles quelques pierres de granit, c'est que les réparations faites à l'église en avaient mis un grand nombre à la disposition des architectes qui les ont construites. A l'intérieur on peut encore s'en convaincre par le genre de sculpture dont les chapelles sont ornées, et par la ligne encore distincte sur le badigeon moderne, qui indique l'espace dont les premiers murs ont été reculés. Pour le paiement de ces réparations, il avait été accordé à l'église Notre-Dame deux brefs d'indulgences dont il a été déjà parlé.

L'incendie de 1594 occasiona de grands dommages aux deux tours du portail, et fit disparaître les campanilles dont elles étaient surmontées.

Dans son état actuel, cette église, vue de l'ouest, s'élève de neuf marches au-dessus du niveau du parvis. Le portail est surmonté de deux tours carrées; au-dessus de celle qui est à gauche, on voit une horloge dont la cloche, fondue en 1515, porte le nom de *Nicolas*, et un méridien sonnant inventé par Regnier, de Semur, mort conservateur du Musée d'artillerie. La tour droite renferme la cloche *Barbe*, qui est du

poids de 10,000 livres. Elle a été fondue huit fois, de 1549 à 1780, du poids de 2,847 livres à celui de de 8,543 livres. Lors de cette dernière fonte, les habitans de la ville jetèrent dans le fourneau pour 10,000 fr. de vaisselle d'argent; ce qui n'a pas peu contribué à lui donner le son harmonieux qui la distingue. Avant 1789, on la sonnait pour détourner les orages, et chaque chef de maison donnait cinq sous pour les frais de cette sonnerie. On sonnait encore cette cloche pour indiquer aux habitans l'heure à laquelle ils devaient se rendre au travail, pour la course de bagues, pour annoncer l'audience du maire, que les vignerons appelaient la Messe du Diable, et l'ouverture des marchés : ce dernier usage a été seul conservé. Sur le chœur de l'église s'élève une flèche en pierre appelée Clocher des Morts, qui renfermait il y a quarante ans un très-beau carillon appelé *Trezeau* du nombre de ses cloches, qui furent fondues en 1655. Une balustrade moderne et trois grilles, placées en 1643, ferment le portail, dont les statues et les bas-reliefs ont été entièrement brisés il y a quarante ans. On peut encore y reconnaître un curieux mélange de sujets profanes et chrétiens, mais ce ne sont plus que des vestiges. On y voit des centaures, des éléphans armés, des lutteurs, des dragons, des chameaux, des bœufs et des victimaires; des paons, le Sagittaire, un diable qui excite avec un soufflet un réchaud, sur lequel des damnés bouillent dans une cuve; Orphée, la Chimère, le jugement de Salomon, un

baron à cheval, un âne dansant, une accouchée avec un enfant, des chasses, des courses, etc.

Trois grandes portes donnent entrée dans l'église, qui se compose d'une nef principale et de deux collatéraux, formant une largeur de quarante-huit pieds seulement, ce qui donne à ce vaisseau une apparence d'autant plus étroite, que l'œil plonge sans obstacle jusqu'au fond du chœur, à cent soixante-trois pieds de profondeur. La nef est soutenue par douze piliers isolés, ornés de groupes de colonnettes : la voûte des collatéraux s'appuie sur un nombre égal de pilastres. Quatre gros piliers supportent le clocher, et dix petits le chœur qui est orné, ainsi que la sacristie, d'une riche boiserie, et en avant duquel est placé un autel romain en marbre blanc, dessiné par M. Félix Bruzard, de Semur, architecte de la ville de Paris, et exécuté par M. Marion, sculpteur à Semur. Une seule galerie règne autour de l'église : il y en a deux dans le chœur, et l'on voyait dans la première de précieuses fresques, représentant des moines de grandeur naturelle, qui ont disparu sous le badigeon jaune dont on a sali l'église il y a six ou sept ans.

La croisée est formée à droite par la sacristie des moines; elle devait l'être à gauche par des cloîtres qui n'ont jamais été construits. Le chœur est isolé, et l'on a pratiqué derrière lui plusieurs chapelles, de sorte qu'on peut en faire le tour à l'extérieur : ce qui donne à cette église beaucoup d'analogie avec

quelques anciennes églises, comme celle de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Il régnait autrefois, tout autour de l'église, une banquette du même granit que les murailles, et qui était destinée à asseoir une partie des fidèles. Il est facile de reconnaître dans les chapelles une interruption de cette banquette, supprimée en partie lors de leur établissement. Au bas de l'église, à droite, on voit le long du mur plusieurs arceaux à plein cintre et des ogives très-surbaissées, qui semblent avoir servi jadis de communication avec les bâtimens des moines : on a muré depuis toutes ces ouvertures.

La chapelle de Saint-Michel, qui est la première de ce côté, ne remonte qu'au temps de la renaissance. Il est facile de reconnaître que l'ancienne muraille a été coupée pour recevoir des sculptures d'une autre pierre. La seconde chapelle présente aussi des caractères évidens de son peu d'ancienneté; elle est ornée, au-dessus, d'un tableau de l'Assomption donné par le prieur Philibert Donet. On trouve après cette chapelle une porte qui donnait jadis entrée dans le cloître des moines, et en retour celle de la sacristie, au-dessus de laquelle on voit trois copies d'après Vanloo, qui étaient aux Bénédictins de Moutier-Saint-Jean.

La chapelle Sainte-Anne, qui s'étend au-delà de la croisée, fut fondée le 22 octobre 1637, en mémoire d'un vœu fait par la ville, à l'occasion de la peste. Jadis une procession solennelle avait lieu chaque année le jour de la fête de sainte Anne, et

une personne de chaque famille devait communier.

Cinq chapelles existent derrière le chœur. On voit dans l'une deux volets d'autel du quinzième siècle, représentant l'un l'Adoration des Mages, l'autre la Circoncision, et portant tous deux cette devise sur les quatre faces de leur encadrement : *Tout se change*. Ces deux tableaux ont été gâtés par le badigeon et par les clous grossiers qui les fixent à la muraille ; s'ils étaient montés sur des gonds, on pourrait jouir encore des peintures qu'ils présentent de l'autre côté, et qui doivent être dégradées par l'humidité. Cette chapelle offre d'assez beaux débris de vitraux, un moine qui bénit un chevalier, un moine blanc poussant Jésus-Christ dans un convent, un docteur occupé à lire, l'Annonciation, et d'autres fragmens difficiles à déterminer. On attribue à maître Adam la balustrade en bois qui ferme cette chapelle.

Celle qui vient après offre quatre panneaux de vitraux bleus et pourpres, qui ont beaucoup souffert. On y remarque un prêtre priant devant un ciboire, une femme couchée, un docteur instruisant son disciple, des moines administrant un moribond.

La troisième chapelle est encore plus moderne que les deux autres ; elle est ornée de plusieurs ordres d'architecture et des figures de Jésus-Christ avec les douze Apôtres.

La quatrième chapelle n'offre rien de curieux.

La chapelle de la croisée, parallèle à celle de Sainte-Anne, porte le nom de Petit-Chœur. C'est là que fut transporté, en 1700, l'autel de paroisse qui exis-

tait auparavant dans le collatéral gauche. On y voit un grand tableau sur bois, du quinzième siècle, représentant le développement généalogique de l'arbre de Jessé, et un baldaquin en bois sculpté avec délicatesse, qui s'élève au-dessus de l'autel. Il y a au-dessus du tambour de la porte des Blés un grand et bon tableau de forme hémicycle, représentant les cieux ouverts et les élus aux pieds de Dieu : ce tableau ornait, avant 1790, le chœur des Ursulines de Semur.

Au pied de l'escalier de la chaire, on admire un obélisque de pierre de quinze pieds de haut, sculpté à jour avec un goût exquis, et destiné jadis à renfermer les saintes huiles. Après la petite sacristie paroissiale, on trouve dans la chapelle des Drapiers, qui est fermée par une belle grille en fer du quatorzième siècle, quatre vitraux représentant le tissage, la tonte, le peignage et la foule du drap. Le corps des drapiers était considérable à Semur, au temps où cette ville fournissait le drap pour l'habillement des troupes; ces vitraux et leurs chapelles ont été reproduits par M. Millin, dans son Voyage dans les départemens du Midi.

La chapelle suivante est celle des bouchers, fondée le 5 avril 1386; deux panneaux de vitraux, également gravés dans Millin, y attirent l'attention des curieux; le premier représente un boucher assommant un bœuf, le second un boucher devant un étal et occupé à vendre sa viande. La balustrade en bois de cette chapelle est d'un travail curieux et soigné.

La troisième chapelle possède six panneaux de vitraux représentans le martyre d'une sainte; elle est représentée successivement, 1° abattant les idoles; 2° interrogée par les juges; 3° fouettée par les bourreaux; 4° brûlée avec des torches et déchirée avec des peignes de fer; 5° invoquée par des femmes; 6° décapitée par le bourreau.

La quatrième chapelle est celle du St.-Sépulchre, ou de saint Ladre, fondée en 1507. Il a déjà été parlé de ce morceau de sculpture du quinzième siècle. On a vu qu'il fut donné aux Carmes par Jacotin Ogier, bidel du Prieur, et Pernette sa femme; les figures sont peintes et ne manquent pas d'expression quoiqu'elles soient lourdes et raides. On voit dans cette chapelle un petit bas-relief en bronze, représentant la Résurrection.

La cinquième et dernière chapelle est celle de M. Fal de St.-Phalle, seigneur de Munois et Cormaillon; cette chapelle, dont la décoration, dans le genre moderne, a été brisée en 1794, offre encore quelques fragmens de bas-relief d'un ciseau assez hardi.

Les meilleurs tableaux qui décorent l'église sont les suivans : aux deux piliers du chœur, Jésus sur les genoux de Marie reçoit le St.-Esprit, et la Présentation, par Carle Vanloo; ces deux beaux tableaux appartenaient aux Bénédictins de Moutier-St.-Jean. Au fond du chœur, l'Assomption, par Flamand fils, de Semur; au pilier gauche du chœur, le portrait de Pie VII, faisant sa station à

l'église Notre-Dame, de Semur, le 8 avril 1805, par Flamand père, de Semur; autour du chœur, à l'extérieur, saint Jean à l'île de Pathmos, saint Jérôme, sainte Cécile, trois bons tableaux provenant des confiscations des émigrés; au pilier du cancel qui fait face à la chaire, un grand tableau sur bois, représentant le Christ debout, la tête ceinte d'un nimbe d'or, tenant de la main gauche un globe surmonté d'une croix et donnant la bénédiction de la droite; on lit au bas : *Hoc fieri fecit* Mgr. *Philibertus Blanchon hujus ville de Sinemuro anno Domini* 1299; et plus bas : *repeint en* 1612. On lit encore dans les diverses légendes dont ce tableau est orné les sentences suivantes : *Ego sum via, veritas et vita; in omnibus quae legimus dixisse; Salvator mundi; salva nos, Domine; Pastor bonus; est superexcellens sententia gnoti solitos.*

Ce tableau, le plus précieux de tous ceux de l'église, est un curieux échantillon de la peinture bizantine, qui fut cultivée avec succès dans les cloîtres d'Italie jusqu'au treizième et une partie du quatorzième siècle. La commission départementale des antiquités le fait graver en ce moment.

Indépendamment des cloches dont nous avons parlé, il en existe encore deux autres, l'une de 2080 livres, qui se nomme Marie, et l'autre de 2772, dont le nom est Louise.

Les orgues ont appartenu jadis aux jésuites de Dijon. L'église en possédait d'autres dès 1584. Un des

religieux de Notre-Dame, frère Isaac Garnetot, fit placer à ses frais, le 4 novembre 1627, au-dessus de la porte des Blés, un petit buffet qui remplaçait, aux jours ordinaires, le grand buffet, réservé pour les fêtes et les solennités. Ces deux orgues avaient leurs organistes particuliers. *Il arriva le 12 avril 1628, que « tandis que la petite orgue chantait honnestement sa musique, le sieur Tanron, joueur de la grande orgue, s'enhardit à jouer avec ses plus grands jeux un autre ton, par malice et détestable envie, d'où provint un scandale public.* » Après de longs débats, le maire ordonna aux deux organistes de ne plus empiéter sur les droits l'un de l'autre.

Dissertation sur les bas-reliefs et autres sculptures qui ornent la porte des Blés de l'église Notre-Dame de Semur.

J'ai cru devoir examiner à part les précieux bas-reliefs qui décorent la porte septentrionale de l'église, pour ne pas interrompre par une aussi longue digression le cours de la description de l'église elle-même. Tous les auteurs qui ont parlé de l'église Notre-Dame de Semur, Courtepée, MM. de Thyard et Millin ont donné de ces bas-reliefs des descriptions erronées et en ont déduit des explications encore plus fautives. Celles que je présente auront du moins le mérite d'une scrupuleuse fidélité.

La porte dont il est question a été nommé porte

des Blés, des champs cultivés qui, jusqu'en 1350, s'étendaient jusques aux murs de l'église. Elle fut destinée d'abord à communiquer de l'Eglise à un cloître qui n'a jamais été construit, et qui devait se raccorder aux pierres d'attente et aux arrêtes de voûtes dont il a été parlé dans l'histoire de l'église; la porte n'avait pas jadis la forme qu'on lui voit actuellement et qui a été taillée il y a 131 ans (1), dans trois assises de pierres calcaires qui ont été incrustées dans le mur de granit, à la place de la petite porte en ogive, qui, ayant été destinée au passage des seuls moines, n'était pas assez large pour donner entrée aux paroissiens. Cette porte était décorée, il y a 40 ans, de quatre statues dont il ne reste plus que les niches; le duc Robert, saint Jean-Baptiste, la duchesse Hélie et saint Jean l'Evangéliste. On distingue encore à droite deux figures d'hommes dont l'un, habillé d'un vêtement couvert d'écailles, se gratte la cuisse, et à gauche une femme étendue la tête penchée sur la main; ces sortes de cariatides peuvent être comparées pour la conception et l'exécution à plusieurs autres débauches d'esprit du même genre, qui se voient dans cette église, comme une gouttière au-dessus des chapelles au nord, qui représente un moine appuyant son

(1) Lors de l'établissement de l'autel de paroisse dans le petit chœur auquel cette porte conduit. Les figures burlesques et drolatiques qui accompagnaient ce portail furent mutilées dans le même temps; on acheva de les briser en 1794.

bréviaire sur le derrière d'un diable à tête de singe, et une tête de moine enfroqué, embrassant une figure de nonne, dans le chapiteau du troisième pilier de la nef à droite.

Les bas-reliefs de la porte des Blés sont divisés en trois parties, que nous examinerons successivement.

Il est à remarquer d'abord que la succession des événemens représentés dans ces bas-reliefs est disposée dans le même ordre que l'écriture hébraïque, c'est-à-dire en commençant par le bas à droite, et en continuant par la gauche en remontant. La première partie se divise en quatre groupes.

1^er^ *groupe*. Cinq personnages sont assis à une table, quatre faisant face, le cinquième assis à gauche, au haut bout de la table, sur un pliant antique placé sur une estrade. Cet homme est le seul qui porte une barbe et de longs cheveux. Il a le front ceint d'un bandeau. A sa gauche on voit un docteur avec son livre sous son bras; vient ensuite une femme portant un bandeau sur la tête; elle a à sa gauche deux hommes, dont l'un offre à boire à l'autre. De l'autre côté de la table un homme tombe à la renverse, sans qu'on voie qui l'a frappé. Un chien s'enfuit à droite emportant une main. A la vue de cette chûte, le duc, assis sur le pliant, fait un signe d'effroi et lève une de ses mains; de l'autre il tient un pain. La femme, une main sur sa poitrine, indique de l'autre l'homme qui tombe. Les autres convives ne prennent aucun intérêt à ce qui se passe.

Il est impossible que cette première partie du bas-

relief ne fasse pas concevoir quelques doutes sur la tradition qui attribue à Robert le meurtre de son beau-père, si l'on assigne à ces sculptures une ancienneté égale à celle de l'église. Le duc, tel qu'on l'y voit représenté, s'étonne, mais ne frappe pas. Dalmace tombe, mais rien n'indique qu'il ait reçu un coup. Une seule figure allégorique, le chien emportant la main, semble faire allusion à la bonne foi et à la fidélité qui s'enfuient. Toutefois, comme il est certain que les ornemens de cette porte ne furent placés que postérieurement à la construction de l'église, et après que l'on eut renoncé à l'idée de bâtir le cloître projeté par Robert, on peut expliquer la réticence du sculpteur comme celle des auteurs qui auraient pu rapporter ce fait, par le désir de sauver à la mémoire de ce prince l'infamie d'un crime aussi odieux. Il est à remarquer, en effet, que D. Mabillon ne fait aucune mention, dans ses Annales de l'ordre de St.-Benoît, du meurtre prétendu de Dalmace, et que don Plancher n'en parle pas davantage. On ne sait même pas au juste si Hélie de Semur, épouse de Robert, fut fille de Dalmace Ier ou de son fils Dalmace II. Ainsi, sur le fait principal il règne une obscurité que le bas-relief ne dissipe qu'en partie. La mort de Dalmace fut subite ; mais si elle fut violente, mourut-il empoisonné ou assassiné ? C'est ce qu'on ignore. Ce qui pourrait faire pencher en faveur du poison, c'est l'absence de toute arme et l'action du duc qui étend sa main et tient un pain, comme s'il attestait qu'il ne contient pas de poison ;

en même temps un autre convive présente sa coupe à son voisin pour lui faire goûter le vin, et Hélie, la main sur la poitrine, semble dire qu'elle est étrangère à ce qui se passe sous ses yeux.

2e *groupe*. Le duc, que l'on reconnaît à sa barbe, se frappe la poitrine de la main gauche; à côté de lui, un moine et le docteur qui a déjà paru dans le premier groupe semblent lui donner leurs avis; le docteur tient un livre ouvert, comme s'il en invoquait l'autorité.

Ce groupe indique plus clairement que le premier les remords du duc. Peut-être aussi que Robert, questionné par ses conseillers, leur répond qu'il est innocent de la mort subite de Dalmace. Quelque passion de tout expliquer que l'on ait, il ne faut pas affirmer quand on ne peut que douter, et c'est tout ce qu'on peut faire dans le cas particulier.

3e *groupe*. Le même docteur (c'est peut-être l'aumônier de Robert) a devant lui un panier plein d'argent. Il en donne quelques pièces à un pauvre mezeau ou lépreux, qui lui tend son écuelle; un culde-jatte, qui se traîne sur ses trépieds, implore l'assistance de l'aumônier.

Il est facile de lire dans ce groupe les aumônes qui furent faites aux pauvres par les soins de Robert. Mais fut-ce pour le repos de l'âme de Dalmace, ou bien en expiation de son meurtre? rien ne l'indique.

4e *groupe*. Hélie, dans un château, pleure, la tête appuyée sur la main gauche. Le docteur, son livre sous le bras gauche, bénit de la main droite un

homme à genoux devant le château. La tête de ce dernier manque.

Une pénitence a été imposée à Robert. Il doit implorer le pardon de sa femme. Hélie pleure au souvenir de la mort de son père. Robert, à genoux à la porte de son château, reçoit le pardon de la duchesse et la bénédiction de son aumônier.

DEUXIÈME PARTIE.

Cette partie se compose de quatre groupes.

1^er^ *groupe.* Une barque sur des flots : à l'avant un matelot, la tête nue, vêtu de la chlamyde; ses mains, qui tenaient une rame, ont été brisées. Un moine tient devant lui une épée dans son fourreau, avec un ceiturqn roulé autour. A sa droite, l'aumônier de Robert, avec son livre sous son bras, regarde le pilote et semble lui donner des ordres. Celui-ci, les cheveux retroussés sous une résille nouée sous le menton, est assis à l'arrière de la barque qu'il conduit, les yeux fixés sur l'aumônier.

Le marquis de Thyard et Courtépée ont fait une étrange erreur en prenant cette barque, conduite par deux matelots et montée par deux passagers, pour celle de Caron, et le moine qui porte l'épée pour l'âme de Robert. Il n'est pas difficile d'y reconnaître le voyage fait à Rome ou à quelques saints lieux par l'aumônier de Robert et un moine chargés d'y porter le présent du duc et son épée, pour la purger du crime dont elle était accusée dès-lors d'avoir été l'instrument.

2e *groupe*. Le moine tient l'épée comme dans le groupe précédent, et appuie ses deux mains sur le pommeau. Le duc, sans bandeau, avec un livre sous le bras gauche, parle au moine. L'aumônier, portant un livre sous le bras droit, semble approuver.

Les deux envoyés sont de retour; ils rendent compte à Robert de leur mission et lui rapportent son épée.

3e *groupe*. Le duc, toujours sans bandeau, ouvre sa robe et montre son côté ouvert à son aumônier reconnaissable au livre qu'il porte sous le bras, comme dans tous les groupes où il est représenté. L'aumônier veut toucher de la main droite le côté du duc, mais celui-ci lui arrête la main avec l'expression de la douleur.

Robert, tourmenté par ses remords et peu soulagé par les aumônes qu'il a fait faire et les dons qu'il a envoyés à Rome ou ailleurs, ouvre sa conscience à son aumônier, qui ne craint pas de toucher la plaie du cœur de son maître. C'est alors qu'il lui conseille d'apaiser la colère divine par une expiation plus utile à la religion : le sujet suivant, qui est le dernier du bas-relief, présente l'accomplissement de cette pénitence.

4e *groupe*. L'église Notre-Dame, telle qu'elle fut fondée par Robert, est représentée avec ses deux tours crenelées, son clocher carré et ses murailles également garnies de créneaux.

Cette représentation de l'église ne peut pas être

sans doute considérée comme une image fidèle de ce qu'était l'église au douzième siècle; toutefois elle en indique très-exactement les traits principaux, et qu'on peut reconnaître encore aujourd'hui.

Au-dessus de ce bas-relief on a représenté Dieu avec une barbe courte, portant de la main gauche un globe et bénissant de la droite. Des deux côtés des anges ailés lui offrent l'encens.

Autour de ces anciennes sculptures on voit les douze mois de l'année personnifiés par autant de figures, dans l'ordre suivant, à partir de la gauche : Janvier, un homme à table; Février, un homme se chauffant; Mars, un homme et deux oiseaux perchés sur deux arbres; Avril, un homme avec un rameau; Mai, un baron à cheval; Juin, un faucheur; Juillet, un moissonneur; Août, un homme qui arrange des gerbes; Septembre, un vendangeur; Octobre, un homme qui verse du vin dans un tonneau; Novembre, un homme qui conduit un cochon et emporte du bois; Décembre, un homme qui repousse de la main gauche un monument surmonté d'une chouette, et s'avance vers un autre monument semblable, mais qui ne porte point de chouette, emblême des jours qui, à la fin de ce mois, cessent de décroître et commencent à grandir.

On ne peut douter que ces douze mois ne soient d'une époque bien postérieure aux bas-reliefs qui se trouvent au-dessous. Quand leur exécution n'en ferait pas preuve, l'ordre seul dans lequel les mois sont placés le prouverait; et je ne puis trop m'étonner que

la remarque suivante ait échappé aux savans antiquaires qui ont décrit ce monument. En effet, ce n'est que depuis l'ordonnance de Charles IX, de 1563, que l'année commence chez nous au 1er janvier ; sous la première race, elle commençait le 1er mars ; sous les Carlovingiens, le jour de Noël, et sous les premiers Capétiens, le jour de Pâques. Ainsi ces figures des douze mois ne peuvent être que de la fin du seizième siècle.

Je terminerai en répétant qu'aucun monument historique n'autorise à considérer Robert comme le meurtier de son beau-père ; que le bas-relief seul que je viens de décrire semble indiquer que la mort subite de Dalmace fut imputée à Robert, et qu'il en fit pénitence ; que les explications et les descriptions données jusqu'ici de ce bas-relief sont toutes fautives, incomplètes et erronées ; enfin, que l'examen le plus attentif de ce monument et son étude la plus détaillée ne peuvent donner aucune certitude sur l'événement qu'il représente d'une manière plutôt allégorique qu'historique.

Corrections et Additions. — *Page* 69, *ligne* 1re, *lisez :* Elle a été fondue dix fois : En 1549 une fois, en 1576 trois fois ; elle pesait alors 2,847 livres ; en 1577 une fois, en 1654 une fois, du poids de 8,543 livres ; en 1711 une fois, en 1780 trois fois, du poids de 10,000 livres.

Page 76, *à la suite du* 1er *paragraphe.* On trouve aux archives de la ville un traité fait le 10 juin 1682 entre les magistrats de Semur et le sieur Rameau de Dijon, pour toucher l'orgue de l'église de Notre-Dame, moyennant cent livres par an et vingt livres pour le souffleur. En 1685 cet artiste fut envoyé à Paris, où il passa six mois aux frais de la ville, pour se perfectionner. Ce Rameau est Léonard, fils d'Antoine Rameau, maître organiste à Dijon. Nous n'avons pu découvrir s'il fut père, oncle ou cousin du célèbre J.-Ph. Rameau, le Newton de l'harmonie.

NOTICE

SUR LE *PALAIS DES ROIS DE BOURGOGNE*, SUR CELUI CONSTRUIT PAR SES DUCS, A DIJON, ET SUR LES DEUX PREMIERS *HÔTELS-DE-VILLE* OU *MAISONS-COMMUNES*.

(Lue à la Commission dans sa séance du 20 mai 1833, par M. Boudot.)

Une observation historique très-importante à faire, dont nous nous occuperons peut-être par la suite, mais que nous ne faisons qu'indiquer ici, c'est que presque tous ceux qui ont écrit sur l'origne des communes ou communautés d'habitans, ne l'ont fait remonter que vers le douzième siècle, tandis qu'elle nous paraît être infiniment plus ancienne : pour nous, du moins, cela est démontré par l'existence d'une multitude de monumens antiques épars çà et là dans divers historiens, qui acquerraient une force irrésistible s'ils étaient réunis, et par la seule force du raisonnement, d'après un mûr examen des mœurs de nos ancêtres.

Nous devons dire cependant que les auteurs dont nous combattons l'opinion se sont fondés sur ce que l'on ne trouve pas de chartes plus anciennes que l'époque que nous venons de citer, par lesquelles nos rois et nos princes auraient autorisé des communautés d'habitans à délibérer en corps, à s'élire des préposés pour l'administration de leur police in-

térieure et de leurs biens, et à régler, en un mot, leurs intérêts communs.

Mais aucune de ces chartes, entre les plus anciennes, ne porte sur un établissement déjà existant, d'où il faut penser que les communes avaient été créées bien antérieurement, soit par usage, soit par autorité, et que les chartes anciennes ont été perdues, ou peut-être qu'elles étaient inutiles avant les onzième et douzième siècles, et que l'usage seul, dont nous parlons, en tenait lieu.

Les chartes des franchises de Dijon, données par le duc Hugues III, en 1182, confirmées par Philippe-Auguste, en 1183 et en 1187, ont été comparées par M. l'abbé Boullemier avec celle visée dans les lettres-patentes de Charles V, en 1369, et ce savant a fait voir qu'elles ont été altérées et que l'époque de l'institution de la commune est bien plus ancienne que la charte de Hugues III.

Le tableau publié des maires de Dijon ne remonte qu'en 1220; mais le cartulaire de l'église Saint-Bénigne nous indique un mayeur de la ville, en 1100, et celui de l'abbaye de Saint-Seine nous annonce qu'en 1201 les maires de Dijon s'intitulaient: *Par la grâce de Dieu. (Petrus de Besua, deo volente, major communiæ Divionensis.)*

Dès l'époque la plus reculée de l'établissement de la mairie de Dijon, cette magistrature avait sa Maison-Commune, où elle rendait la justice, et ses prisons pour l'exécution de ses jugemens.

Les Archives de la ville ont été la proie de l'in-

cendie général du 20 juin 1137, et c'est ce qui nous a enlevé la connaissance de ce qui concerne ses maires et ses échevins.

Nous savons cependant que Dijon a eu deux Hôtels-de-Ville; comme ils font le principal objet de cette notice, nous allons la diviser en deux articles : le premier comprendra ce que nous avons à dire sur le palais des rois de Bourgogne.

Du premier Hôtel-de-Ville.

En 1260, les maires et échevins de la ville s'assemblaient à la maison du Singe, *domus simiae nuncupata*, proche la porte Vacange. En 1275 elle portait le même nom; on l'appelait aussi *Moyson-Roige*, parce que cet hôtel avait été réparé et couvert en tuiles rouges.

En 1364, la prison était placée à côté, et on la nommait la *Maison du Singe*.

En 1366, Hugues Aubriot, bailli de Dijon, pour exécuter les ordres du duc, alla à la maison de la prison de la ville et commune de Dijon, « que l'on « disait la maison du Singe; il prit les clés des portes « de ladite maison, s'assit sur la chaise en laquelle les « mayeurs de Dijon avaient accoutumé s'y asseoir « pour tenir les jours, et mit les pannonceaux du duc « sur la maison. »

Les registres de la chambre des comptes font connaître qu'en 1396 il y avait sur la porte des prisons de la ville un singe qui se jouait avec une boule attachée à une chaîne de fer.

l'espace qu'il possédait à côté, et non sa cour; car *aula* n'a jamais signifié dans la basse latinité une *cour*.

En 1518, la maison du Singe et ses prisons furent vendues par la ville à M. Pierre de Xaintonge, conseiller au parlement de Bourgogne.

Du second Hôtel-de-Ville.

Cette Maison-Commune se compose de trois acquisitions que fit la ville de Dijon à différentes époques, 1° de l'hôtel du chancelier Rolin; 2° de celui d'Élie Moisson; 3° d'une maison de la Sainte-Chapelle.

L'hôtel du chancelier Nicolas Rolin, avec ses cours et jardins, construit vers la fin de 1300, fut restauré au commencement de 1412; il était situé en la rue appelée des *Fols*, et contigu par derrière à une autre rue tirant à la Sainte-Chapelle, dite la rue des Prêtres. Il passa, en 1461, à Guillaume Rolin, son fils, seigneur de Beauchamp. En 1468, Guillaume Rolin, devant le bailli d'Autun, émancipa François Rolin, chevalier, son fils, âgé de neuf ans; il en accepta la tutelle pour gouverner les châteaux et les seigneuries dont il lui avait fait donation. Après la mort de celui-ci, arrivée en 1490, il échut en partage à Marguerite Rolin, sa fille, qui, étant veuve du baron de Senecey, épousa, en 1493, Gaspard de Talaru, seigneur de Chalmorel de la Pie et de Saint-Éloi. L'an 1500, ils le vendirent conjointement à la ville pour le prix de 3,175 francs, pour en faire la Maison-Commune. Cette acquisition fut confirmée

par le roi Louis XII, en décembre 1502, et ce prince accorda à la ville 500 francs par an pendant quatre ans, à prendre sur les octrois, pour faire les constructions que l'on avait jugées nécessaires.

Nicolas Rolin, qu'on a écrit en différens temps *Raulin*, *Raolin*, *Rolain*, épousa deux femmes. La première fut Marie de Landes, fille de Berthold de Landes, valet de chambre du roi, général maître des monnaies de France, et de Philippe Culdoë, fille de Michel Culdoë, général maître des monnaies, prévôt des marchands de Paris, et de Jeanne Mignon. La famille de Landes était ancienne et originaire de Gênes. Cette famille s'est fondue dans celle de Lamoignon. Marie de Landes était morte avant 1410, et probablement en couches, ou peu de temps après être accouchée.

La seconde fut Guigonne de Salins, fille d'Etienne de Salins, seigneur de Poupet, et de Louise de Rye, fille de Mathé de Rye, et de Béatrix de Vienne. Cette alliance se fit, au plus tard, en 1411, et ce fut pendant ce mariage que fut restauré leur hôtel de Dijon.

Les restes de cet ancien hôtel, qui existent encore aujourd'hui, sont, au rez-de-chaussée, la salle du corps-de-garde, les cuisines et chambres de la prison. Au premier, sur la prison, la chapelle où, sur les restes des vitraux en verres peints, on voit des personnages qui portent les emblêmes de la Passion et le monogramme de J.-C. La galerie en bois qui conduit de cette chapelle à l'ap-

partement de Guigonne de Salins, seconde femme du chancelier Rolin, vers 1411, et qui se trouve au premier étage du pavillon du fond de la cour, est remarquable par les pavés de cette galerie et de l'appartement, qui sont peints et portent la devise de cette dame, qui était une N., un G., avec le mot *seule* et une étoile. Les débris ou restes des fenêtres, aussi en verres peints, nous présentent la même devise : *Je suis seule*, avec une étoile, et son monogramme N. G., avec celui de J.^C.

Dans l'église Notre-Dame d'Autun, où le chancelier Rolin fut enterré, on le voyait sur une grande lame de cuivre représenté armé, et sa femme à côté de lui, et en différens endroits des bords de cette lame étaient gravées ses armoiries au Champ-d'Azur à trois clés d'or, deux en chef et une en pointe; l'écu chargé d'un casque, avec ses lembrequins; la devise gravée autour était une étoile d'argent avec les lettres *N. G. seule*.

L'hôpital de Beaune, où Guigonne de Salins a été inhumée comme fondatrice, en 1470 (et non à Autun, où il n'y a que son cénotaphe), nous avait conservé une très-grande tombe, recouverte de cuivre jaune, sur laquelle étaient gravées les figures en pied du chancelier Rolin, en habit de chevalier, et de Guigonne de Salins, sa femme. Cette tombe, *armoyée* aux angles, portait partout la devise de Rolin, D. T., qui est *Deum time*, et celle de Guigonne, son épouse, qui est le mot *seule*, avec une étoile d'argent, et mot ancien *sul* ou *saul, seule*, qui signifiait *lumineuse, bril-*

lante, resplendissante. Les mots . *Je suis seule,* qui se trouvent sur les débris des vitraux de l'hôtel Rolin, à Dijon, nous portent à croire qu'ils désignaient l'illustration de la famille et signifiaient : *Je suis brillante comme cette étoile,* ou *l'éclat m'accompagne comme elle.* On conservait aussi à l'hôpital de Beaune le portrait original de cette dame, peint sur bois. Elle assista au banquet du Faisan, à Lille, où elle eut l'honneur de manger à la table du duc et de la duchesse.

En 1408, Nicolas Rolin, chevalier, était conseiller et avocat du duc de Bourgogne; il en reçut trente francs pour avoir fait plusieurs écritures contre le duc de Bourbon, l'abbé de Saint-Pierre et autres. Cette même année, le duc fut parrain d'un de ses enfans, nommé Jean, et il fit présent à Marie de Landes, son épouse, de vaisselle dorée en valeur de soixante écus d'or.

Jean était le troisième fils issu du premier mariage de Nicolas Rolin; il fut reçu docteur en droit, et ensuite il devint protonotaire du saint-siége, abbé commandataire de Saint-Martin d'Autun, d'Ogny, de Flavigny et de Balerne. Charles VII le choisit pour confesseur du dauphin, son fils. Le pape Eugène IV le nomma évêque de Châlons, et, transféré ensuite à l'évêché d'Autun, à la prière de Philippe-le-Bon, le pape le créa cardinal. Il fut fort tourmenté dans sa vieillesse d'une maladie singulière, qui l'obligeait à rendre ses excrémens par la bouche. Il mourut en 1483.

Il laissa trois enfans naturels, de Jeanne de Gouy : 1° Sébastien Rolin ; 2° Pierre Rolin, protonotaire du saint-siège, prieur de Bar-le-Régulier, et qui composa, selon Chasseneux, un excellent traité pour la défense de l'art oratoire. Philippe-le-Bon le légitima en 1460, avec son frère Sébastien ; 3° *Jeanne Rolin*, qui fut légitimée par Charles VIII en 1484.

Ce cardinal eut encore de Rémonde de Roussi, RELIGIEUSE, *Jean Rolin*. Ses lettres de légitimation portent qu'il était d'Avignon, lui donnent le titre de conseiller du roi, et énoncent que ses père et mère étaient morts en 1484, temps où elles furent données par le roi Charles VIII.

Il eut enfin, d'Alise Regnier, *Blaise Rolin*, légitimé en 1494. Il était prêtre, qualité qu'on n'exprime pas dans la lettre ; curé de Dracy et de Saint-Emilland, doyen de Saulieu, et prieur commandataire de Saint-Symphorien, d'Autun. Ce Blaise Rolin eut à son tour, de Nazaire Jaqueline, *femme de Thomas Bocquin*, Barbe Rolin, légitimée par le roi en 1509. On se garde bien d'exprimer dans la supplique que la mère était mariée ; au contraire, on y dit formellement qu'elle était fille : ce qui était absolument faux.

Le 1er janvier 1412, le duc étant à Paris, fit de grands présens pour les étrennes. La dame de Nicolas Rolin reçut un diamant de prix. Le 18 mai suivant, ce seigneur fut un des juges convoqués pour le parlement de Dôle.

Il fut un des seigneurs qui assistèrent au traité de paix entre le dauphin et le duc de Bourgogne, le 11 juillet 1419, *et qui en jurèrent l'exécution sur le bois de la vraie Croix*, quelques mois avant l'assassinat de ce duc, commis par ordre du dauphin sur le pont de Montereau. Madame la duchesse de Bourgogne et madame la duchesse de Guyenne étant à Rouvres, le 16 janvier 1420, mettent au nombre de leurs procureurs Nicolas Rolin, pour demander justice au roi de la mort de Jean, duc de Bourgogne.

Le duc l'avait nommé *moitres des requêtes de son hôtel, en janvier* 1421, *en considération de ses grans sens, prudence, habileté et suffisance, aux gages de* 3 f. *par jour, et une pension de* 1000 f. Et encore la même année, le duc lui donna, et à Jean Larcher, chacun 50 fr., *pour la récompense de la peine et travail qu'ils avaient pris à étudier les propos qu'ils firent à Paris en la présence du roi, touchant la mort et occision de feu monseigneur le duc Jean, que Dieu absolve.*

« Le duc Philippe-le-Bon le créa son chancelier « en décembre 1422, aux gages et pension de 2000 f. « par an, et de 8 f. par jour lorsqu'il travaillerait « aux affaires du duc, hors de son hôtel, avec une « robe d'écarlate fourrée de gris, que le duc lui « donnait tous les ans, et qu'il aurait des archers « pour marcher devant lui.

« En 1422, le 3 novembre, il passa en revue, à « Auxerre, les hommes d'armes pour servir le duc

« en cette ville, pour la garde et assemblée des am-
« bassadeurs qui y furent convoqués en une journée,
« sur le fait de la paix générale du royaume. »

Il fut au nombre des ambassadeurs envoyés en Bresse, en janvier 1422, vers Monsieur de Savoie, qui y avait fait venir le chancelier du dauphin, ennemi et adversaire du duc, pour trouver des moyens de faire la paix.

Il était échanson de la duchesse de Bourgogne en 1429. Il fut un des ambassadeurs nommés par le duc pour se trouver à la journée d'Auxerre assignée par un légat du pape au 8 juillet 1432, pour traiter de la paix générale de France. Il fut encore choisi pour concourir au traité d'Arras, en 1435. Il fit transférer du château de Rochefort au château de Bracon le duc de Bar qui y était renfermé, Rochefort ne présentant aucune sûreté. En 1439 le duc lui paya ses gages pour l'avoir servi hors de son pays de Flandre, de-là la rivière de Liz. Peu de temps après il fut chargé des ouvrages de l'hôtel du duc, à Dijon, et de la réception du légat du pape, à Lyon.

Le chancelier Rolin laissa six enfans légitimes de ses deux mariages, trois du premier lit et trois du second. Il laissa aussi des enfans naturels, savoir; Antoine, Marguerite et Girard. Il est dit dans les lettres de légitimation de ces deux premiers, en 1440, que leur père était libre et non marié lors de leur naissance, mais que leur mère, qui se nommait Alix, avait un mari et était morte en 1441. Le contraire arriva à Girard; son père, lorsqu'il vint au

monde, était marié, et Louise, sa mère, ne l'était pas. Il était jeune encore lorsqu'il fut légitimé, en 1440, par le duc Philippe-le-Bon.

Ce chancelier fut un des ambassadeurs du duc, pour se trouver à la journée de Paris, fixée au 25 septembre 1448.

Les prisons de l'Hôtel-de-Ville furent bâties en 1510, dans l'enceinte de l'hôtel Rolin.

En 1513 les échevins élus (ils étaient au nombre de vingt), avant de prêter serment, faisaient don de cent sous pour les réparations de la chambre de ville. En 1522 la première messe fut dite à l'Hôtel-de-Ville, le 17 mai. En 1548 on appelait la rue des Prêtres, au sud de la Maison de Ville, *rue sous les murs du vieil Chastel.*

Dans la salle du beau plafond sculpté à compartimens se trouvent trois tableaux en bois vermoulu, de quatre pieds huit pouces de hauteur sur quatre de largeur, et sur lesquels il y a des inscriptions en lettres italiques dorées, sur un fond bleu.

On lit sur le premier :

Pierre Jehannin empêcha par sa sagesse que la ville de Dijon n'éprouvât les horreurs de la Saint-Barthelemi, en août 1572.

Sur le second :

Long-temps la Ligue méconnut Henri IV; enfin, par les soins du maire Fleutelot, ce bon prince entra dans la ville de Dijon en juin 1595.

Sur le troisième :

Jacques La Verne, maire de Dijon, voulant

ramener la ville à l'obéissance du roi, périt sur l'échafaud le 23 *octobre* 1595. Ce tableau, sur fond bleu, était peint en lettres italiques en noir; on y a substitué en lettres dorées l'inscription suivante :

Semur a vu le président Fremiot, fidèle et courageux pendant la Ligue. Nos pères, rendus à leurs devoirs, l'ont élu maire en 1595.

A l'imitation des habitans de Paris, qui avaient mis au-dessus de la porte d'entrée de leur Maison-Commune une statue équestre de bronze en demi-bosse sur un fond noir, représentant Henri IV, ceux de la ville de Dijon, le 3 mai 1607, placèrent sur la porte de leur Hôtel-de-Ville la statue de ce bon roi.

En 1617 *on fit un inventaire des chartres et titres de la ville; il fut déposé dans les archives, enchaîné d'une chaîne de fer.* On en fit un double, qui fut envoyé à la chambre des comptes.

On lit encore sur un tableau qui est en la salle du beau plafond l'inscription suivante, peinte en lettres d'or sur un fond bleu :

Nos pères méconnurent leur devoir en 1631. *Le roi leur pardonna, cédant au patriotisme éloquent de Charles Fèvret.*

Une autre inscription sur bois, de quatorze pieds six pouces de long sur dix-huit de hauteur, peinte en lettres dorées sur un fond bleu, est ainsi conçue : *Marc-Antoine Millotet, maire, par sa courageuse fermeté maintint, en* 1648, *à Dijon, l'autorité du roi pendant les guerres de la Fronde.*

Cette première partie de l'Hôtel-de-Ville fut restaurée en 1707. Dans le mur de façade, sur la rue des Fols, on plaça l'inscription suivante :

Regnante Ludovico Magno,
Auspiciis serenissimi Henrici Julii
Borbonii principes Condei aedem
Hanc municipalem, vetustate caducam,
Vice comes maïor et sex viri
Divionensis, cum procuratore,
Rei communis utilitatis publicæ
Causa, restituendam curaverunt.
Anno salutis M. D. CC. VII.

En 1712, les magistrats de la ville, pour empêcher la mendicité, firent un règlement pareil à celui qui s'exécutait dans plusieurs villes du royaume, et décidèrent que chaque dimanche il serait fait une aumône générale en pain, pour toute la semaine, et que dans l'Hôtel-de-Ville il serait construit une chapelle pour y instruire les pauvres de cette aumône, et des bâtimens nécessaires à cette institution. Pour mettre à exécution ce louable projet, ils acquirent de Messieurs de la Sainte-Chapelle, pour le prix de 5,300 francs, les bâtimens que cette église possédait contre l'Hôtel-de-Ville. Une ordonnance de l'intendant, de la même année, approuva cette acquisition, ainsi que la construction de la chapelle, dont les travaux furent mis en délivrance.

Le 14 juillet 1712, M. Baltazard Bernard, bourgeois de Dijon, et demoiselle Françoise Bernard, sa sœur, donnèrent 1017 fr. 7 s. pour être employés

à la construction de la chapelle Saint-Alexis, qui se bâtissait à la diligence de Messieurs les maire et échevins, pour la distribution du pain de l'aumône générale.

Le roi Louis XIV, par ses lettres-patentes données en juin 1713, confirma cet établissement.

On plaça alors sur la porte de cette chapelle l'inscription suivante :

D. O. M.

Sub patrocinio S. Alexii,
Pauperum saluti consulantes,
La Botte, quæstor regius, urbis et annonæ præfectus,
Vice comes major,
Et sex viri Divion. construi. GG. anno.

M. D. CC. XIV.

Une autre acquisition faite par la ville fut celle de l'hôtel du président Bernardon, possédé par Jean-Marie Bouhier de Bernardon, conseiller au parlement, qui était héritier d'André Bernard de Bernardon, président à la chambre des comptes, qui le tenait par succession de la maison Moisson. Cet achat fut motivé sur ce qu'il était nécessaire d'agrandir les cours des prisons, y procurer la salubrité, y faire des cachots qui seraient sûrs, des magasins indispensables pour le service de l'Hôtel-de-Ville, *un dépôt pour les titres et papiers dont une partie était à la tour Notre-Dame, où il était incommode de se transporter; enfin, pour une rue de communication de celle des Prêtres à celle des Prisons*

(la rue des Fols), *pour l'utilité publique et l'embellissement de la ville.* L'acte en fut passé le 30 janvier 1760, moyennant la somme de 18,000 fr., que paya la ville en une rente annuelle de 900 fr. (dont elle rembourſa par la suite le principal), ensuite de l'arrêt du conseil du roi, du 25 mai 1759.

On remarque que depuis l'acquisition de cet hôtel, la ville a négligé d'ouvrir la rue, quoiqu'elle eût obtenu l'autorisation du roi à cet égard.

Cet hôtel Bernardon fut construit en 1510 par Elie Moisson, conseiller du roi, et son premier avocat général au parlement. Sa devise était : *En Moisson loyauté.* Ses descendans avaient pour armes trois épis, et la devise *Sine messe fames.*

Une inscription en l'honneur des grands hommes de la Bourgogne, gravée sur marbre, fut placée, en 1805, sur la cheminée de la première salle, au-dessus du portique; elle est ainsi conçue :

Fuerunt urbis honor præsidium et decus
Tam sanctitate morum, et bonis artibus;
Div. Bernardus, Jac.-Ben. Bossuet,
Joan. Bouhier, Joan. Dubois,
Clau. Fyot,
Car. Fêvret, And. Fremyot,
G.-Lud. Le Clerc-Buffon, B. Legoux-Gerland,
Pros. Joly Crébillon,
Phil. de La Mare, Ber. de La Monnoye,
Pet. Odebert, Alex. Piron,
Ber. Pouffier, Nic. Quentin,
Joan-Bap. Rameau,
Inter alios coævi nostri
Joan. Bannelier, Carolus de Brosses,
Hugo Maret;

Non omnes quia multo plures
Quam tabula caperet.
Tantorum ac talium exemplo
Meliores fiant posteri.
Illorum memoria
Hunc lapidem in æternum vovet.
Primarius urbis administer et major
RANFER DE BRETENIÈRE.
Repar. sal. 1805.
Publicæque rei rest. VI.

Nous devons remarquer que cette inscription ne comprend point plusieurs noms que l'on n'aurait pas dû oublier ; le fanatisme de la restauration en a fait disparaître le nom d'un grand homme, dont on voit encore les traces sur celui qu'on lui a substitué ; elle devrait être accompagnée d'une traduction en langue française, afin d'atteindre plus facilement au but que l'on se proposait en la plaçant dans un lieu public.

NOTICE

SUR

L'ORIGINE DU SOBRIQUET : *BOURGUIGNONS-SALÉS*,

Lue à la Commission, par M. Vallot (séance du 10 avril 1833).

Le premier devoir des Sociétés départementales d'antiquités est de rechercher l'origine des coutumes ou des préjugés régnant dans leurs localités respectives ; c'est le seul moyen de savoir positivement à quoi s'en tenir sur elles. En conséquence, j'ai pensé que quelques éclaircissemens sur le sobriquet ajouté autrefois au nom de *Bourguignon* présenteraient quelque intérêt : cet objet n'a jamais été traité que d'une manière superficielle, pour ne pas dire ridicule.

Tout le monde sait que la partie des Gaules désignée sous le nom de *Bourgogne* a été envahie, comme le reste de la France, par des peuples venant de la *Germanie*, pays de l'Europe habité par des *hommes de guerre* (GERMENN), c'est-à-dire par des hommes très-belliqueux, qui, trop pressés chez eux, se sont répandus dans différens pays.

La partie de l'Allemagne d'où ces guerriers firent

irruption dans les Gaules était la *Franconie;* c'est de là que les *Francs* prirent leur nom, et que le pays qu'ils envahirent fut désigné, par la suite, sous le nom de France.

La Gaule est appelée en latin *Gallia,* du mot grec ΓΑΛΑ, lait, blancheur, parce que la couleur du teint des habitans était claire (1) et bien différente de la teinte sytiée des habitans du midi. Des colonies gauloises s'étaient établies dans plusieurs pays de l'Europe ; une des plus considérables avait choisi la Galatie (partie septentrionale de la Phrygie) ; une autre s'établit dans Albion, et donna son nom au pays de Galles. Il existait alors des relations entre les Gaules et la Grèce ; aussi les peuples d'une portion de ce dernier pays, de la Phocée, qui se livraient au commerce maritime, envoyèrent-ils une colonie se fixer dans le midi des Gaules, où elle fonda Marseille.

Ce récit abrégé des faits annonce l'existence d'une civilisation déjà avancée à cette époque : civilisation qui fut, dans la suite, entravée par une série d'événemens, parmi lesquels les guerres sont placées en première ligne.

Lorsque je parle de civilisation, il ne faut pas croire que par ce mot je veuille désigner une orga-

---

(1) Dicti sunt Galli a niveo *lactis* colore, quod eorum corpora lactis instar albescerent ob vehementem hyemem.

Ignea mens Gallis et lactea corpora ; nomen
A candore datum.

(Joan. Ravisii textoris officina, p. 719.)

nisation sociale pareille à celle dont nous jouissons aujourd'hui ; je veux simplement signaler les relations d'intérêts qui existaient entre les individus.

Les druides, à cette époque, jouaient dans les Gaules le même rôle que les prêtres en Egypte, au Mexique, etc. Plus prudens que ces derniers, ils ne confiaient à aucun signe palpable les mystères de leur doctrine ; ils se bornaient à la fixer dans la mémoire de leurs adeptes, sur la discrétion desquels ils pouvaient compter, ce dont ils s'assuraient par des épreuves terribles. Les sermens les plus formidables donnaient la certitude d'un secret qui n'a été trahi par aucun de ceux auxquels il a été confié. Aussi aujourd'hui c'est seulement sur des conjectures plus ou moins hasardées qu'est établi ce qui concerne les opinions des druides. On sait seulement qu'ils faisaient jouer aux femmes un rôle important, et la trace des fées, dont le souvenir a traversé l'intervalle des siècles, est la preuve la plus incontestable de cette assertion. Les idées de propriété étaient nettes, et chaque individu, dépourvu d'ambition, se bornait à la sphère dans laquelle il était placé.

La prospérité dont jouissait le pays favorisait sa population, dont l'excédant se portait vers les régions méridionales. Des rapports commerciaux établis avec différens peuples faisaient connaître aux Gaulois les productions dont ils étaient privés. Ayant appris que les Romains usaient d'une boisson préférable à celle obtenue par les fruits (*zithus*, d'où dérive le mot *cidre*), ou les grains (*cerevisia*, de

Cérès, la *bière*), fermentés, ils se décidèrent à descendre en Italie, et apprirent aux Romains le chemin des Gaules, comme de nos jours Napoléon a appris aux Russes le chemin de Paris. Ce fut à cette époque que le mot *gallus* fut employé par les Romains pour désigner les peuples dont la présence avait porté l'épouvante en Italie. En latin le mot *gallus* désignait le coq, oiseau domestique, turbulent, audacieux, entreprenant. On joua sur le sens de cette dernière dénomination, et l'on établit une sorte de rapport entre les Gaulois et le coq. L'idée plaisante qui en résulta se répandit, se propagea, et s'enracina si fortement qu'elle est parvenue jusqu'à nous, et qu'aujourd'hui le coq est employé comme l'emblême de la France, et cela par un contre-sens et par suite d'une équivoque ou d'un calembourg, puisque nous savons que la France doit son nom aux Germains, qui vinrent de la Franconie.

Les Germains, comme tous les autres peuples, étaient divisés en tribus, qu'ils désignaient par le mot *hundred*, dont le radical indique le nombre *cent*, mais qui, dans ce cas, ne recevait point son acception rigoureuse; il indiquait seulement un certain nombre ou un nombre indéterminé d'individus : c'est de là qu'est venu le mot de *centenier*, pour désigner le premier magistrat de son district. Ce mot *hundred* est le radical de notre mot *contrée*, en anglais *country*, qui n'est que le mot *hundred* précédé de la consonne gutturale *c*, dont les Germains faisaient précéder une partie de leurs noms propres.

Aussi, en passant en revue les noms des chefs de France de la première race, nous retrouvons toujours cette consonne au son guttural, témoin *Clovis*, d'où vient très-certainement *Lovis* ou *Louis*. Plusieurs philologues pensent que le nom *Clovis* est le synonyme d'*Hercule*, dieu de la force et de la puissance. En effet, en comparant l'altération qu'ont éprouvée plusieurs noms patronimiques, on serait fort porté à admettre l'opinion des philologues dont je viens de parler.

Si l'on se reporte, en effet, à l'origine des peuplades, on verra que chaque dénomination était expressive, et qu'elle avait un rapport direct et constant avec l'idée qu'elle voulait représenter. Mais sans nous perdre dans des recherches curieuses et étrangères à l'objet spécial de ce mémoire, revenons à la Franconie divisée en *hundred* ou contrées, désignées chacune par une dénomination tirée, soit du local habité par la tribu, soit de l'une ou l'autre des habitudes saillantes auxquelles chaque tribu se livrait.

Des Germains de la Franconie, en faisant une irruption dans les Gaules, choisirent un pays qui eut du rapport avec le leur, et nommément trouvèrent cette ressemblance sur les bords de la Seine, au-dessous de son confluent avec la Marne. Un terrain marécageux, pareil à celui qu'ils quittaient, les décida à se fixer dans cet endroit, et à y maintenir leurs emblêmes, qui leur rappelaient leur pays natal. C'est à cette intention qu'il faut attribuer les

crapauds (1) qui figurent dans les premières armoiries des premiers Francs, comme on le peut voir sur le frontispice du Recueil des sceaux du moyen âge, par l'abbé Boullemier, et qui furent remplacés par les fleurs de la flambe aquatique, ou iris de marais, *iris pseudoacorus*, et devinrent par la suite les fleurs de lis, symbole antique de la France : les crapauds et la

---

(1) On lit aussi en aucunes escriptures, qu'en ce temps avoit un hermite, preud'homme et de saincte vie, qui habitoit en un bois, près d'une fontaine, au lieu qui de présent est appelé Joye-en-Val, en la châtellenie de Poissi, près Paris : auquel hermite ladicte Clotilde, femme dudit roi Clovis, avoit grande confiance, et pour sa saincteté le visitoit souvent, et luy administroit ses nécessitez. Et advint un jour que ledict hermite estant en oraison, un ange s'apparut à luy en luy disant qu'il feist raser arines des trois croissans que ledict Clovis en son escu (combien qu'aucuns dient que c'estoient trois crapeaux), et au lieu d'iceulx portast un escu dont le champ fust d'azur, semé tout de fleurs de liz d'or : et luy dist que Dieu auoit ordonné que les roys de France portassent doresnavant telles armes. Ledict hermite révéla à la femme dudict Clovis son apparition, laquelle incontinant feist effacer lesdicts trois croissans ou crapauds, et y fait mettre lesdictes fleurs de liz, et les envoya audit Clovis son mari, qui pour lors estoit en guerre contre le roi Andoc-Sarrazin, qui estoit venu d'Allemagne a grand'multitude de gens es parties de France, et avoit son siége devant la place de Conflans sainte Honorine, près Pontoise. Clovis se combattit et eut victoire : et combien que la bataille commença en la ville, toutes fois fut-elle achevée en la Montaigne, en laquelle est à présent la tour de Montioye : et là fut prins premièrement et nommé le cry des François et les armes, c'est as savoir, Montioye et depuis y a esté adjousté Saint-Denis.

(*Annales et Chroniques de France* de Nicole Gilles, 1 vol. in-fol., 1549, feuillet 14, v.)

flambe se trouvant dans le pays heudes, marécageux, devenaient des armoiries parlantes. Si l'on veut comparer la fleur épanouie de l'iris de marais avec la fleur de lis française, et suivre principalement sa dégradation, suite de l'oubli de son origine primitive, il ne restera aucun doute. On sera encore bien plus fortifié dans son opinion, en remarquant que la couleur jaune de la fleur de l'iris de marais a été conscidée dans les fleurs de lis armoiriées, et que la couleur bleue de l'écusson n'était que celle de l'eau réflétant l'azur céleste.

Beaucoup d'auteurs se sont occupés des fleurs de lis, comme symbole héraldique. M. le baron de Reiffenberg en a fait dernièrement l'objet de ses recherches ; mais n'ayant pu me procurer ses nouvelles Archives historiques des Pays-Bas, 7-9e livraisons, 1831, j'ignore dans quel sens son travail est rédigé.

Si nous recourons aux anciens, nous trouvons, *Annales et Chroniques de France, de Nicolas* GILLES, 1549, *fol.* 14, *verso* : « Que Clotilde, « d'après l'avis d'un hermite qui prétendait en avoir « reçu la mission d'un ange, engagea Clovis, son « époux, à effacer les trois croissans ou trois cra- « pauds qu'il portait en son écu, et de les remplacer « par un feu à champ d'azur semé de fleurs de lis « d'or, qu'elle lui envoyait. »

L'intervention de l'hermite dans ce récit nous en indique la source, et l'on connaît la valeur des chants fabriqués par les moines.

Les Germains, en fixant le siège de leur gouver-

nèment sur les bords fangeux de la Seine, en désignèrent l'emplacement sous le nom de *Lutèce*, boueuse, de *lutum*, boue : aussi, leurs chefs furent désignés sous le nom de *Bourbons*. Aussi, sous la ligue, joua-t-on sur ce dernier nom, et renouvela-t-on les crapauds pour armoiries du roi de France. La preuve de cette opinion s'acquiert par l'existence d'une râpe conservée par notre confrère M. Baudot. Cet instrument, qui appartenait probablement à un riche ligueur, et qui servait à râper la muscade ou les autres aromates que l'on servait sur sa table, porte les trois crapauds (1) formant les anciennes armoiries des Francs, que nous savons être venus de la partie de la Germanie désignée sous le nom de Franconie.

Il paraîtrait que Clovis est le premier roi franc qui ait substitué les fleurs de la flambe aquatique aux crapauds qui se trouvaient sur les anciennes armoiries. Ne pourrait-on pas en retrouver la raison, 1° dans la répugnance qu'inspire la vue de ce reptile; 2° dans l'opinion où l'on était jadis que les ser-

---

(1) Végénère, *Annot. Com. César.*, 1600, *p.* 43, dit : « C'est « chose digne d'être notée que la cervelle du coq, quand après « être bien cuite on la tire toute nette et entière sans la corrom- « pre, représente d'un côté un crapaud, et de l'autre une fleur de « lys d'armoiries la mieux formée qu'il est possible. »

Expérience faite, la chose est certaine, dit M. de Péry (*Essai sur les usages de Gex, p.* 24). Si cela est exact, on verra que le coq et la fleur de lis ont un grand rapport.

pens, les lézards, les crapauds et autres reptiles étaient des animaux naissant de la putréfaction et propres seulement à peupler l'enfer ? Clovis, devenant chrétien, devait abandoner des emblêmes marqués par l'opinion du sceau de la réprobation, et leur substituer une fleur gracieuse qui, croissant abondamment dans les mêmes lieux que ceux habités par les crapauds, conservait la même valeur symbolique et rappelait au peuple sa première origine. Aussi Guillaume de Nangis dit-il positivement : *Consueverunt reges in suis armis et vexillis florem lilii depictum* cum tribus foliis *comportare*. Il suffit de se rappeler la forme de la fleur de l'iris de marais, *iris pseudoacorus*, pour reconnaître l'exactitude de la description donnée par Guillaume de Nangis. La grandeur des trois pétales extérieurs, réfléchis de l'iris, ont l'air d'en former toute la fleur ; et cette grandeur, comparée à celle des trois pétales intérieurs redressés, imite la moitié supérieure de la fleur de lis des anciennes armoiries de France, dont la moitié inférieure n'est que la répétition en petit et à l'inverse de la moitié supérieure. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la planche donnée par le P. Menestrier (*Le véritable art du Blason*, ou *l'usage des Armoiries*, 1673, p. 324), pour ne plus conserver de doute. Malgré l'incertitude manifestée par cet auteur, après avoir démontré, p. 284, que les fleurs de lis sont des *flambes* ou *pavillées*, il dit, p. 298 : « Il n'y a que des conjectures pour établir cette opinion, et ces conjectures ne sont que des vraisemblances ; »

J'ai peine, je l'avoue, à me rendre compte de cette dernière réflexion du P. Menestrier. En effet, le mot *paville*, iris pavillée, a pour radical *pavo*, paon, à cause de la variété de couleurs de l'iris, fleur à laquelle le nom de la messagère des Dieux a été donné par la même raison. De plus, *pavilo*, en espagnol, signifie mèche de lampe, et c'est sans doute en adoptant cette signification, basée sur la couleur de la fleur, que le nom de *flambe* lui a été décerné.

Il faut se rappeler que le nom *lis* des armoiries françaises naît du celtique *llys*, donné à des plantes aquatiques dont les feuilles sont allongées et pointues. Ce mot, prononcé avec les *ll* mouillées, est le radical de *gloix*, *loiche*, *leiche* (*carex*), dont les feuilles sont employées dans les Pays-Bas pour couvrir les toits et remplacer le chaume. Ce chaume s'appelle *gluis*, *gluy*, et vulgairement *glu* (*art. div.*, 1820, *pag.* 191), et *gleu*, suivant Palissy, parce qu'il est employé au même usage que la *lèche*. Ce mot *gluis*, *gleu*, pourrait également venir du latin *gladiolus*, glayeul, dont le nom ancien est *lisia*, dérivé de *llys*. Or, on sait que la flambe aquatique, *iris pseudoacorus*, est aussi désignée sous le nom vulgaire de *glayeul aquatique*, et du flamand *grellisch*, venant de *llys*, et dans certain pays le glayeul est encore appelé *lisia*.

De tout ce qui précède, il est certain qu'aux crapauds, symbole primitif des armoiries de France, on substitua les fleurs de la flambe aquatique. Quelques auteurs, et entre autres l'abbé Boullemier, *Recueil*

des sceaux du moyen âge, pag. 2, regarde comme la plus probable de toutes les opinions qu'on a eues sur l'origine des fleurs de lis, celle qui les regardait comme une représentation de l'*argon*, arme dont les Francs seuls faisaient usage, et qui les distinguait de toutes les autres nations. Malgré l'autorité de cet habile antiquaire, nous ne pouvons adopter son avis; un extrait des différentes opinions sur l'origine des fleurs de lis se trouve dans le *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *lis*, et il existe dans le Journal des savans, 1679, III, pag. 17, une autre opinion fondée sur la dénomination des fleurs de lis; c'est, dit-on, fleurs de *lies* ou *liens*.

Suivant nous les fleurs de la flambe aquatique, *iris pseudoacorus*, ont remplacé les abeilles dans lesquelles avaient été convertis les crapauds, premier symbole adopté par les Francs. Quelques auteurs ont admis que la représentation grossière des abeilles, par dégradation successive, avait donné naissance à la fleur de lis héraldique, et c'est ce que l'abbé Boullemier a voulu faire sentir en représentant sur le frontispice de son *Recueil des sceaux*, déjà cité, les écussons numérotés 3 et 4. Mais ces auteurs n'apportent aucune preuve à l'appui de leur opinion, et celles que nous rappelons étant fondées sur l'origine et la signification du signe symbolique, ne me paraissent pas susceptibles d'objections, puisqu'il rappelle d'une manière très-expressive les pays d'où venaient les Francs, et l'on sait que tous les anciens peuples conservaient avec un soin religieux le souvenir de

leur première origine. C'est pour avoir perdu de vue ce principe, que, trompés par le mot *lilium* donné par les Romains au *llis* des Francs, les commentateurs ont pensé qu'il s'agissait du lis blanc, *lilium candidum*, plante bien connue en Italie, et dont le nom se trouve dans Pline. Les auteurs subséquens rencontrant daus les chartes le mot *lilium*, ne remontèrent pas à la première origine : ils se bornèrent à traduire simplement. Aussi, de cette manière, se g'issèrent dans l'histoire toutes les fables des *dragons volans*, pour désigner des *météores ignés;* des *serpens de feu*, pour indiquer le *dragonneau* ou *ver de Médine;* des *crapauds vivans* trouvés dans les pierres, pour caractériser les *géodes :* c'est le nom de ces cavités tapissées de cristaux brillans à angles vifs, de carbonate de chaux, que les tailleurs de pierre rencontrent avec regret dans le parement des blocs qu'ils destinent à la construction des édifices; et encore une foule d'autres assertions aussi étranges, mais dont la singularité devint un motif d'admission, dans un temps où l'on regardait comme vrai tout ce qui était écrit. Quant à ce qui concerne les *fleurs de lis*, plusieurs auteurs s'appuient sur l'opinion de quelques moines, qui ont prétendu que Clovis substitua le premier aux *crapauds* symboliques les fleurs de lis héraldiques, et qu'alors ces signes ont été désignés d'abord sous le nom de *fleurs de Clovis*. Par la suite on supprima le C, qui, à cette époque, était une lettre représentant un son aspiré, remplaçant l'H des Grecs, ou plutôt un son mouillé qui

se retrouve encore dans les doubles LL des Espagnols. Cette suppression fit dire *fleurs de Lovis*, parce qu'à cette époque l'alphabet n'avait pas l'*u*, et le *v*, la même lettre était employée pour représenter les deux sons; et enfin, en supprimant la première diphtongue, on eut *fleur de lis*.

Cette dénomination a été employée d'une manière très-absurde et même ridicule, par Gordon, médecin de Montpellier, qui, en 1303, écrivit un traité auquel il donna le titre de *Fleur de lis de médecine*, en latin *lilium medicinæ*, « car, dit-il, au lis sont « plusieurs fleurs, et en chacune fleur sont sept « feuilles blanches et sept grains ainsi comme dorés, « et semblablement ce livre contient sept parties. »

Les détails dans lesquels je viens d'entrer, sur l'origine des fleurs de lis, ne sont point étrangers à l'objet du présent mémoire; puisque ces emblêmes faisaient partie des armoiries de nos ducs. Si l'on désire connaître toutes les recherches qui ont été faites sur les fleurs de lis, on les trouvera dans la savante *Dissertation de Bullet*, et dans les *Mémoires historiques et critiques sur différens points de l'histoire de France, par François-Eudes de Mezerai* (par Camusat, Denis-François).

J'ai dit plus haut que notre mot français contrée dérivait du celtique *hundred*, dont les Germains se servaient pour désigner une localité plus ou moins étendue, ou même une tribu; nous en retrouvons la preuve dans la Grande-Bretagne où, encore aujourd'hui, les comtés du pays de Galles sont divisés

en *contreds*, comme ceux d'Angleterre en *hundreds*. Cette division est indiquée dans les *Nouvelles Annales des Voyages*. — 1824; *tom.* 24, *pag.* 221.

Mais le mot *hundred*, tribu, signifie aussi cent. Il paraît même que c'était le premier sens qu'on y a attribué, et que par la suite on l'aura employé pour désigner une multitude plus ou moins nombreuse réunie sur un même point, c'est-à-dire une tribu, comme il nous arrive d'employer le mot *cent*, *mille*, etc., pour indiquer une réunion quelconque. C'est faute d'avoir séparé ces deux significations, que Tacite, *de Nov. German.*, *cap.* 12, a traduit *hundred* par *centum pagi*. Aussi Guérin du Rocher, *Histoire véritable des temps fabuleux*, fort de l'autorité de Tacite, a-t-il dit : « *Burgundi*, *Bur-* « *guniæ*, ou *Burgundiones*, sont les *centum pagi* « de l'allemand *burg*, bourg, *hundert*, cent. » M. Eusèbe Salverte, *Essai sur les noms*, *tom.* 3, *pag.* 193, indique une autre origine au nom Bourguignon. « *Burgundi*, dit-il, indique un peuple de « guerriers qui percent avec une lance de guerre « tout ce qui s'offre à leurs coups; de *buro*, lance, « flèche, *guna*, combat. » Cette étymologie va de pair avec celle qui attribue l'origine de la fleur de lis à l'angon, et sur laquelle nous nous sommes expliqué plus haut.

D'après ce qui précède, on voit que le mot *Burgundi* est un pléonasme, puisque les mots *burg* et *hundred* indiquent, le premier, une réunion d'in-

dividus, une localité; et le second, un canton habité par un certain nombre d'individus.

Ce pléonasme a sa source dans la traduction donnée par Tacite, laquelle, reprise par les Germains, a dû s'éloigner de sa première origine. Au surplus, le pléonasme de *Burgundi* n'est pas le seul dont on puisse donner l'exemple, et nous avons vu assez fréquemment des traductions d'une langue retourner dans la primitive avec un sens entièrement opposé : il suffira de parcourir les traductions de la Bible pour en acquérir la preuve.

Tous les historiens s'accordent à faire venir les Bourguignons des pays arrosés par la Saale, rivière de la Franconie, contrée de la Germanie, qui était le berceau des Francs. Cette contrée était divisée en plusieurs tribus; chacune desquelles, en quittant le pays, a conservé son nom et ses usages. Ce nom a servi, soit à désigner le nouveau lieu dans lequel ils s'établissaient, soit la nouvelle colonie qui s'établissait. C'est à ce dernier motif que les Bourguignons doivent l'épithète de *salii*, c'est-à-dire peuples venus des bords de la Saale. Mais les commentateurs, bardés de grec et de latin, d'ailleurs fort ignorans en histoire et en géographie, crurent que le mot *salii* devait avoir pour radical le mot *sal*, sel, et qu'au lieu de *salii* il fallait lire *saliti*, *salés*. Cette opinion une fois émise a été admise d'emblée, parce qu'elle découlait d'une erreur et servait de base à un calembourg dont on trouve beaucoup d'autres exem-

ples dans l'histoire, et dont on le trouve au mot *Gallus*, comme je l'ai indiqué plus haut.

Je ne rapporterai pas toutes les recherches auxquelles se sont livrés les savans, pour expliquer l'étymologie du ridicule sobriquet *salé* donné aux Bourguignons; cependant je rappellerai celle fondée sur la fable suivante.

« Le sénateur Faustus, duc avant Clovis, donna, « dans le troisième siècle, l'hospitalité aux saints « apôtres qui vinrent prêcher la foi en Bourgogne, « où il fut le premier chrétien, d'où il prit le nom « de Saulx, par souvenance du sel de ce baptême « générateur. Les enfans de Faustus arrêtèrent les « Bourguignons venus de la Germanie, et ne leur « permirent de s'établir dans ce pays qu'à condition « qu'ils se feraient baptiser, d'où on les appela eux- « mêmes Bourguignons salés. » Marchangy, *Tristan le voyageur*, 1826, *tom.* 5, *pag.* 118, *pag.* 411.

En examinant cette légende, on en voit sur-le-champ la fausseté.

1° Au troisième siècle il n'y avait pas de Bourguignons dans les Gaules; les peuples de cette tribu ne s'établirent dans ce pays que dans le cinquième siècle;

2° Les saints apôtres qui vinrent prêcher la foi en Bourgogne sont inconnus, puisque, de décision même de l'Office de Saint-Bénigne, imprimé il y a environ un siècle et demi, ce saint n'a jamais existé, et sa légende a été faite sur des ossemens rapportés de Rome dans le onzième siècle. Ainsi, la *discussion*

sur l'époque de la mort de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, insérée dans les *art. Div.*, 1817, *pag.* 48, n'a aucune valeur, puisqu'elle est établie sur un fait hypothétique;

3° Le sobriquet *salé* aurait tout aussi bien été appliqué aux premiers peuples des Gaules baptisés, qu'aux Bourguignons, qui ne le furent qu'après;

4° Il existait des Gaulois cisalpins, dont une colonie, sous la conduite de Corellas Latiellus, l'un de leurs chefs, alla fonder la ville d'Aoste, qui s'appela d'abord Cordelles, à cause du nom du chef, et ensuite Augusta, après qu'une légion romaine, commandée par Terratius Varron, s'en fut emparée sous Auguste. Or, cette dénomination de *salasse* a pour radical *plesnor saale*.

Ces divers détails apprennent que l'épithète *salé* a été donnée aux Bourguignons par suite d'un mauvais jeu de mots; la véritable origine se tire du lieu d'où ils partirent de la Germanie, c'est-à-dire de la *Saale* qui arrosait le pays dont ils sont originaires. Voyez la note que j'ai fait insérer dans les *Archives hist. et statis. du départ. du Rhône*, 1829, *tom.* 10, *pag.* 34-36.

Je vais fortifier mon opinion par de nouvelles preuves.

Les Français, d'après tous les historiens, sont les descendans des *Francs*, peuples d'origine germanique, qui habitaient la Franconie, arrosée par la Saale.

Le gouvernement des Germains était basé sur la

féodalité, c'est-à-dire sur le système militaire. En effet, parmi ces peuples privés d'argent pour payer leurs soldats, on donnait à ceux-ci des terres; par cette concession, les nouveaux propriétaires s'engageaient, moyennant la possession de ces fonds, à un service militaire toutes les fois que le chef le requérait.

Les terres ainsi concédées prirent le nom de *saliques*, pour rappeler que cet usage venait des *Saaliens*, ou des habitans de la Saale. La loi en vertu de laquelle se faisait cette concession fut appelée *Salique*, parce qu'elle était bâtie sur une coutume des *Francs-Saaliens*.

Les premiers rois de France, aux assemblées du Champ-de-Mars, prêtaient le serment militaire en vertu duquel ils étaient investis de tous les pouvoirs: et cette formalité était impérieuse. On voit, d'après cette indication succincte, la cause de l'épithète *salique* donnée à la loi qui exclut les femmes du trône de France. Je n'insisterai pas sur les motifs qui rendent la femme incapable de prêter un serment militaire, la plus légère réflexion le fait suffisamment connaître.

Voltaire ne dédaignait pas, comme on le sait, de mêler la plaisanterie aux choses les plus sérieuses; aussi le royaume de France, prétendait-il, ne peut pas tomber en quenouille, parce que *lilia non laborant neque nent.* Je ne m'appesantirai pas sur ce mauvais calembourg ou sur ce triste jeu de mots; avec plus d'érudition et moins de légèreté, Voltaire aurait su que, dans l'origine, les armoiries étaient

toutes symboliques et significatives : aussi leur aspect suffisait pour en indiquer le sens, et l'allégorie n'échappait à personne : c'était un moyen sûr de se faire comprendre dans un temps où peu de personnes savaient lire.

Nous savons donc que les mots *salé* et *salique* ont la même origine, et que l'épithète *salés* donnée aux Bourguignons avait pour but de rappeler le lieu d'où ils partirent pour venir dans les Gaules. En poussant les recherches plus loin, on saura que les *Cattes*, tribu de Germains, étant venus sur les bords de la Saône, y fondèrent *Châlon*, dont l'oubli de la véritable origine a donné lieu à un ridicule sobriquet fondé sur la ressemblance de *Catti*, les Cattes, et *cati* (1), les chats ; mais c'est ainsi qu'on écrit l'histoire.

---

(1) A la vérité, suivant Curio, le chat signifie le désir de liberté : aussi les anciens Aliens, Bourguignons et Suèves en portaient en leurs enseignes de guerre.

RAPPORT

SUR

DEUX CACHETS ANTIQUES

D'OCULISTES ROMAINS.

(Lu à la séance du 10 avril 1833.)

Le hasard, qui a placé récemment entre mes mains ces deux cachets inédits, m'a engagé à vous en donner la description.

L'un m'a été communiqué par M. Claudon, curé de Cessey-sur-Tille (canton de Genlis), depuis notre dernière réunion; l'autre appartenait à M. Hocquart, habitant de notre ville, à l'amitié duquel je dois d'en être aujourd'hui possesseur.

J'ai pensé, Messieurs, que pour donner plus d'intérêt à la description de ces petits monumens, il serait convenable d'exposer l'historique des recherches faites sur d'autres objets du même genre depuis le milieu du dix-septième siècle jusqu'à ce jour.

Quelque peu important que paraisse le sujet, il a donné lieu à des investigations profondes, et ce n'est même que quelque temps après que ces mo-

numens furent signalés au monde savant, que l'on parvint à les expliquer d'une manière concluante.

Avant qu'une saine critique eût dirigé les recherches faites sur ces pierres, les antiquaires qui en avaient parlé n'y avaient vu que des inscriptions magiques (1).

Smetius est le premier qui ait attiré l'attention des vrais savans sur ces petits monumens, dont il fit connaître deux, qui furent publiés et gravés dans son livre intitulé : *Antiquitates noviomagenses*, imprimé en 1678, long-temps après sa mort, arrivée en 1651 ; mais il en avait parlé sans donner aucune explication des inscriptions, avouant qu'il « *avait épuisé toutes ses conjectures sans pouvoir parvenir à une conclusion satisfaisante.* »

Spon, en 1685, dans son ouvrage intitulé : *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, décrivit de nouveau les cachets publiés par Smetius et en ajouta un troisième. Ce ne fut pas, toutefois, sans commettre une erreur sur leur juste interprétation, les considérant « *comme des couvercles de boîtes destinées à renfermer des collyres débités par les médecins-oculistes romains.* » Spon ne fit même aucune observation sur ce que les lettres des inscriptions étaient tracées à rebours de leur sens habituel et disposées de manière à servir à tirer une empreinte. L'abbé

---

(1) M. Tôchon, *Dissertation sur les Cachets antiques.* Paris, L.-G. Michaud, rue des Bons-Enfans, n° 34, 1816, in-4°, 73 pages. *Voyez* la note, page 38.

Le Beuf est le premier qui en ait fait la remarque. Consulté, en 1729, sur une de ces pierres, il la considéra « *comme un moule qui servait à marquer sur la cire les drogues d'un médecin romain, ou comme une formule de recette pour la confection d'un médicament.* » C'est ce qui, depuis lui, n'a plus été contesté que par Scipion Maffei, qui retomba quelques années plus tard dans l'erreur de Spon, et dont l'opinion fut réfutée par La Roque, dans le *Mercure* du mois d'octobre 1734. Cette réfutation eut lieu à l'occasion d'un de ces cachets, découvert à Dijon, et que Sc. Maffei avait décrit dans un ouvrage qui parut en 1733, sous le titre de *Galliæ antiquitates quædam selectæ*, in-4°.

Précédemment, en 1724, Chishull avait fait connaître un nouveau cachet, dont Nicolas-François Haym a inséré la description à la tête du 2e volume de son *Tesoro britannico*. Après lui, Dunod, dans son Histoire des Séquanois, page 205, en décrivit un qui venait d'être découvert à Besançon, en 1732, et que Falconnet, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a expliqué. Ensuite Muratori, en 1739, en publia trois dans son *Thesaurus inscriptionum*, et Scipion Maffei un autre, en 1749, dans son *Museum veronense*.

Caylus (*Recueil d'Antiquités*, 1752), rapporta tous les cachets décrits avant lui, avec les explications de Falconnet. L'année suivante, Wesseling inséra dans le 3e volume des *Mémoires* de l'Aca-

démie d'Iéna de nouvelles observations sur les médecins-oculistes romains et sur leurs cachets. En 1763, Walchius donna un opuscule sous le titre de *Sigillum medici ocularii romani*, et, en 1772, un autre ouvrage intitulé : *Antiquitates medicæ selectæ*, qui renferme un nouveau catalogue de tous les cachets d'oculistes romains qui étaient connus alors.

Saxius, en 1774, refondit, dans une lettre envoyée à Henry van Wyn, tout ce qu'avait écrit Caylus et Walchius, et fit paraître la description de dix-neuf cachets ; ce qui, joint à la dissertation qu'il publia en 1778, formait ce qui existait alors de plus complet sur le sujet.

Depuis lors jusqu'à l'année 1808, époque à laquelle deux cachets de médecins-oculistes furent découverts à Nais (1), petit village du département de la Meuse, rien ne fait voir que les savans aient eu lieu de s'occuper de semblables recherches. Ces deux nouveaux cachets furent annoncés et figurés dans le *Narrateur de la Meuse* par M. Denis, membre correspondant de la Société royale des antiquaires de France, et expliqués par M. Dulaure dans le tome 4e des *Mémoires de l'Académie Cel-*

(1) Nais, situé près de Ligny, sur la frontière de la Lorraine. On croit que ce petit village est bâti sur les ruines de l'ancien *Nasium*, mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin, dans la carte de Peutinger et ailleurs.

tique, page 104. — Outre ces deux petites pierres antiques, d'autres ont été trouvées au même village de Nais, et rapportées également dans le journal de la Meuse. M. Tôchon, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a donné la description d'une partie de ces dernières pierres dans un ouvrage qu'il a fait paraître en 1816, où sont produites les inscriptions des dix-neuf cachets rapportés par Saxius, et l'explication de onze autres de ces petits monumens qui lui appartenaient, ou dont la description lui avait été communiquée. L'intéressant ouvrage de M. Tôchon (1), plein de recherches savantes, renferme un catalogue qui présente l'énumération de trente cachets de médecins-oculistes romains.

Le dernier de ces cachets, trouvé à Bavay (département du Nord), avait été signalé en 1815 par M. Bottin. Ce savant, dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France* de l'année 1820, sous la date de 1817, a publié un nouveau monument de ce genre, trouvé à Famars ; et depuis ce temps, dans son ouvrage intitulé : *Mélanges d'archéologie* (2), il en fait connaître deux autres découverts à Brumath et à Ingweiler (Bas-Rhin), dont la description et l'explication lui ont été communi-

(1) Dissertation sur les pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins-oculistes. Paris, L.-G. Michaud ; 1816, in-4°.

(2) Paris, 1831, au bureau de l'*Almanach du commerce*, rue J.-J. Rousseau, n° 20.

quées par M. Éloi Johanneau, à qui l'on doit de grandes recherches sur *les pierres sigillaires* (1), et un travail complet sur cet objet, d'une date plus ancienne que celle à laquelle a paru l'ouvrage de M. Tôchon cité plus haut.

Enfin, M. Rever, dans son *Mémoire sur les ruines de Lillebonne* (2) publié en 1821, et plus particulièrement dans l'appendice de cet ouvrage, donne la description de quatre cachets inédits, qui, joints aux trente monumens de ce genre compris dans le catalogue de M. Tôchon, aux trois autres rapportés récemment par MM. Bottin et Johanneau, et aux deux cachets de Cessey-sur-Tille et de Selongey, dont nous parlerons plus bas, forment un nombre total de trente-neuf de ces pierres antiques signalées jusqu'à ce jour.

Les antiquaires qui, avant la publication du Mémoire de M. Rever, ont écrit sur les cachets des médecins-oculistes, se sont bornés à décrire et à expliquer ceux qui étaient successivement parvenus

---

(1) M. Bottin et M. Éloi Johanneau désignent ces cachets sous la dénomination de *Pierres sigillaires*. M. Rever, de son côté, dans l'ouvrage qui va être cité, les appelle *Pierres-Cachets*. Quoique, pour bien s'entendre, il semble nécessaire d'adopter une de ces expressions, et que je sois disposé en faveur de la première, parce qu'elle est dérivée du mot *sigillum*, qui tient à l'antiquité, je m'abstiendrai de prononcer à cet égard.

(2) *Mémoire sur les ruines de Lillebonne* (ancienne *Julia Bona*, arrondissement du Hâvre, Seine-inférieure), avec un appendice contenant la description de quelques cachets inédits d'anciens oculistes, par M. F. Rever. Evreux, Ancelle fils, 1821, in-8°

à leur connaissance. M. Rever a fait plus, il a rassemblé dans une suite d'observations tout ce qui caractérise ces petits monumens. « Il a pensé, dit-il, « que le résumé de ce qu'on en a dit ne serait « pas sans intérêt, et que la connaissance de ces « détails réunis serait utile pour indiquer les ob- « servations qu'il faut faire et les particularités qu'il « faut rechercher lorsqu'on déterre des objets de « ce genre, ou quand on les examine. »

Comme l'ouvrage de M. Rever n'est pas entre les mains de tous nos collègues, et que des renseignemens précis sur les cachets des oculistes romains peuvent leur devenir utiles d'un instant à l'autre, je me flatte que vous approuverez que je présente ici un extrait sommaire des observations les plus importantes qui se trouvent dans l'appendice du *Mémoire sur les ruines de Lillebonne* et de quelques réflexions puisées dans d'autres documens.

OBSERVATIONS.

1.re — « Tous les cachets actuellement connus « sont en pierre.

2.e — « Les pierres dont ils sont faits ont toutes le « même grain et le même fond de couleur (1).

(1) La pierre de Bavay, nº 30 du Catalogue de M. Tôchon, et celle de Cessey, dont la description va suivre, diffèrent des autres en ce point. (Voyez la lettre de M. Carlier, curé de Bavay, à M. Bottin, pag. 449 du 2e vol. des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.*)

3.e — « Quelques antiquaires ont pensé que ces « pierres étaient factices; mais leur qualité minéralo- « gique a été examinée par M. Hauï, qui a reconnu « que celles qui lui ont été présentées étaient de « pierre stéatite (1).

4.e — « Plusieurs de ces pierres sont de forme « carrée ou à peu près ; les autres sont des parallé- « lipipèdes rectangles ou carrés longs.

5.e — « Les plus grandes parmi les premières « n'ont pas plus de 54 millimètres en carré (un peu « moins de 2 pouces), et les plus petites ne sont « guère au-dessous de 34 milli. (un peu plus de « 15 lignes); les carrés longs sont de 34 à 40 milli. « (15 à 18 l.), sur une largeur communément sous- « double, et l'épaisseur de toutes ces pierres, qui est « à peu près la même, n'est que d'environ 9 milli. « (4 lig.) (2).

6.e — « Les inscriptions sont communément gra- « vées en deux lignes coordonnées sur la même tran- « che. Les prénoms et le nom de l'oculiste sont dans « la première ligne, et ceux des remèdes et l'indi- « cation de leurs propriétés dans la seconde; d'autres « fois il n'y a qu'une ligne par tranche, surtout

---

(1) La pierre de Cessey est un schiste qui a tous les caractères de l'ardoise.

(2) La pierre de famars, décrite en 1817 par M. Bottin, est plus grande; elle a 68 sur 62 millim. (environ 27 lig. sur 30); celle de Cessey est plus épaisse, ayant 15 millim. (environ 6 1/2 lig.).

« lorsque les noms du propriétaire ne sont indiqués « que par des initiales ou ne le sont pas du tout.

7.e — « Il y a de ces pierres qui ne sont pas gravées « sur les quatre tranches, et dont l'inspection fait « croire qu'on effaçait d'anciennes inscriptions pour « leur en substituer de nouvelles.

8.e — « Les indications de remèdes et de noms ne « sont, le plus souvent, écrites qu'en abrégé.

9.e — « Quelquefois les noms de différens oculistes « sont inscrits sur les tranches de la même pierre « (comme sur celle du catalogue de M. Tôchon, « n° 27, et celle de Cessey, qui sera décrite plus « bas). Cette singularité porte à croire qu'un ocu- « liste employait parfois, à son profit, le nom d'un « confrère accrédité, ou qu'il y avait certains col- « lyres auxquels le nom d'un médecin-oculiste était « attaché et dont le débit était permis à tous.

10.e — « Sur quelques tranches de plusieurs pierres « on voit, au commencement et à la fin des lignes, « des gravures de feuilles et d'ornemens ou de « traits isolés, dont l'intention n'est pas déter- « minée. Elles ont quelquefois sur leur plus grande « face des lettres et des figures qui ne sont gra- « vées qu'au trait.

11.e — « Ces ornemens, ces figures et la manière « des lettres attestent partout la décadence des arts, « la dépravation du goût, et parfois l'ignorance « et la maladresse des graveurs. Il y a des lettres « doubles, accolées, réunies et renversées comme « dans les monogrammes. Ailleurs de petites *lettres*

« *de tête* sont entées sur les jambages des capi-
« tales. D'autres fois les lettres, trop serrées dans
« la première ligne, sont trop écartées les unes des
« autres dans la seconde, ou le contraire. »

12.e — « On peut conclure de toutes ces défectuo-
« sités et de la manière peu régulière dont sont
« équarries ces pierres gravées, que leur invention
« et leur usage ne remonte pas beaucoup au-delà
« du deuxième siècle. »

13.e — « On remarque que, de tous les pays de l'Eu-
« rope qui ont été sous le gouvernement romain,
« l'Italie est celui où l'on a le moins découvert de
« ces cachets, et l'on s'est demandé quelle en pou-
« vait être la raison ? si l'on y a négligé ce genre
« de recherches, ou si les monumens y manquent
« réellement ? On a pensé que les charlatans, trou-
« vant un débit plus assuré de leurs remèdes dans les
« pays conquis que dans le centre de l'empire, il
« était naturel qu'ils s'y fussent portés en plus grand
« nombre, et que ce fût là, pour cette raison, que
« les insignes de leur profession s'y rencontrassent le
« plus fréquemment. »

14.e — « Les endroits où l'on a trouvé de ces ca-
« chets sont pour la plupart éloignés les uns des au-
« tres de plusieurs milles, et n'ont entre eux d'au-
« tres relations que celle d'avoir été le lieu d'un an-
« cien établissement romain, ou d'être dans la di-
« rection d'une route, ou du moins dans le voisinage
« de l'un ou de l'autre. »

15.e — « Sur le nombre des cachets qui ont été re-

« cueillis et publiés jusqu'à ce jour, il n'y en a qu'un « seul dont les deux inscriptions puissent être enten- « dues d'autres spécifiques appropriés à un traite- « ment de différent genre; encore faut-il avouer « qu'une de ces inscriptions peut très-bien conve- « nir à l'indication d'un collyre. Est-il donc croya- « ble qu'il n'y eût que des oculistes qui sigillassent « ainsi leurs préparations, et que les pharmaciens, les « praticiens ou les charlatans n'eussent point adop- « té cette manière d'accréditer aussi leurs remèdes « et de les mettre en vogue ? »

J'ai omis de donner, dans cette série d'observations dont la substance est presque entièrement extraite du *Mémoire* de M. Rever, une partie de ce qui a rapport à des faits historiques. Je n'y ai pas relaté non plus ce qui concerne les discussions qui ont eu lieu entre les savans au sujet des cachets antiques, soit à l'égard de leur véritable attribution, ou à la signification des termes de médecine que portent leurs inscriptions. J'ai fait ces retranchemens avec d'autant moins de scrupule que, d'une part, il aurait fallu répéter quelques-uns des faits que j'ai exposés en premier lieu, et que, d'une autre part, de tels développemens, dont j'ai indiqué la source dans le cours de ce rapport, ne pouvaient guère y trouver place.

Après avoir cité tant de personnages célèbres par leur érudition, vous vous apercevriez facilement, messieurs, de mon manque de circonspection si je prétendais à un mérite de recherches qui ne m'ap-

partient pas. Sachez d'avance que, s'il se rencontre quelque justesse dans les explications que je vais vous soumettre, elle n'est due qu'à la similitude qui existe entre les inscriptions déchiffrées précédemment et celles des pierres inédites que je vais décrire. Ainsi, si je hasarde l'interprétation de quelques-uns des termes ou des mots abrégés dont je n'ai pas trouvé les analogues dans les ouvrages cités, veuillez considérer ce que j'avancerai comme des conjectures que j'ai formées dans le seul but de faire sortir la vérité de la démonstration de mes erreurs.

16.e — A ces observations j'ajouterai que, parmi les collyres indiqués sur les inscriptions des cachets connus, il y en a dont les noms accompagnés d'épithètes ont une forte teinte de charlatanisme. Tels sont ceux des collyres *diasmyrnum, isotheon*; divin, égal à Dieu; *isochryson*, de même prix que l'or. On trouve encore des noms aussi emphatiques qui appartenaient à certains collyres dont Galien donne les recettes (5e, p. 150 et suivantes); comme : *Collyrium Phœnix*, le collyre Phénix; *collyrium Rhinema, hoc est lima*, le collyre lime; *collyrium Proteus, cui nullum conferi potest*, le collyre l'incomparable Protée; *collyrium Diarhodon inculpabile*, le collyre Diarhodon sans reproche; etc, etc. etc.

J'observe de plus que, s'il n'existait pas des preuves suffisantes de l'usage que les médecins-oculistes romains faisaient de ces cachets, Galien nous l'apprendrait. En nous parlant du médicament *cro-*

ceum leontarium, il dit : *Antigoni croceum leontarium, hoc est* leonculus *appellatum, propterea quod leonis imago ei imprimeretur* (5^a^, 155. h.). Cette remarque prouverait d'ailleurs que l'usage d'imprimer certaines figures, et sans doute aussi des caractères sur les collyres (1) existait avant la fin du deuxième siècle, ce qui ne contredit en rien ce que M. Rever présume à ce sujet. (Voy. plus haut les observations 11^e^ et 12^e^.)

Il paraît que Caylus n'avait pas connaissance de ce passage de Galien, lorsqu'il a dit (2) que c'était par gentillesse ou par ignorance que le graveur avait placé sur l'inscription d'un cachet (3) la tête d'un crocodile à côté du signe *crocod*, quoique le médicament qu'il indique fût préparé avec la plante *Crocodilion*, dont parlent Dioscoride et Pline.

Ne serait-il pas permis de penser, d'après l'observation du médecin de Pergame, que cette pierre fut marquée d'un tel signe, par la seule raison que le remède aurait été nommé *le Collyre Crocodile* (*Collyrium* Crocodilus *appellatum*), d'après la

(1) Le mot Collyre, dans la langue grecque, exprimait au propre la forme plus ou moins arrondie d'une substance consistante (voy. l'Appendice du *Mémoire* de M. Rever, sur les ruines de Lillebonne, pag. 12 et suivantes).

Les *Collyridiens*, anciens hérétiques, ont pris leur nom d'un petit pain en gâteau qu'ils offraient à la Vierge, et qui s'appelle en grec *Collyra*. (Dictionnaire de Trévoux.)

(2) *Recueil d'Antiquités*, T. I, pag. 230.

(3) N.° 7 du Catalogue de M. Tôchon.

propriété qu'on a pu lui attribuer de détruire rapidement les humeurs étrangères et les excroissances qui obscurcissent la vue? Ne serait-ce pas ainsi que le nom de *leonculus* pourrait avoir été donné au médicament ophthalmique du médecin Antigonus, cité par Galien, parce qu'il aurait passé pour un remède puissant?

DESCRIPTION DE LA PIERRE DE CESSEY-SUR-TILLE (*Sicianus ad Tiliam*).

La pierre dont est formé ce cachet est schisteuse; sa couleur est extérieurement d'un noir brunâtre peu foncé, ton qui ne tient pas à l'essence de ce schiste, mais qu'il a acquis par son long séjour dans une terre colorée : cela se reconnaît à des fractures récentes dont les surfaces sont d'un noir grisâtre comme l'ardoise. Cette pierre est lamelée et disposée à se diviser par écailles; des fissures, qui annoncent qu'elle est composée de diverses couches, se voient sur ses tranches, ainsi que sur ses côtés plats. Comme tous les petits monumens de ce genre, elle a la forme d'un parallélipipède rectangle; ses dimensions sont de 54 millimètres (environ 23 1/2 lignes) en carré, sur 15 millimètres d'épaisseur (un peu plus de 6 1/2 lignes).

Comme la pierre de Cessey diffère en quelques points de celles qui ont été précédemment publiées, je crois devoir signaler ses caractères distinctifs particuliers.

Il faut observer :

1° Que sa substance schisteuse, ressemblant à l'ardoise (1), n'appartient à aucun autre cachet connu du même genre;

2° Que son épaisseur surpasse de 5 millimètres celle de ces petits monumens, dont les dimensions ont été rapportées;

3° Qu'une de ses quatre tranches porte un nom d'oculiste différent de celui qui est répété sur les trois autres, et qu'elle n'a cela de commun qu'avec le seul cachet n° 27 du catalogue de M. Tôchon;

4° Qu'on lit sur ses inscriptions plusieurs noms de collyres, que l'on ne rencontre pas sur les cachets décrits auparavant.

Voyez la planche figure I.

N. B. La gravure représente l'empreinte des inscriptions.

---

(1) M. Naudot, membre résidant de la commission, a reconnu dans cette pierre « une variété tendre et peu dense du schiste co- « ticulaire; le schiste à aiguiser, de Broch; l'argile schisteuse « novoculaire, d'Hauy. »

N° 1.

C CLPRIMI·DIASMYRNES
POSTIMPETLIPPITVDI

N° 4.

C·IVL·LIBYCIDIAC·IO
:ESADSVPPVRTEVETE$^{CCI}_{LAR}$

N° 2.

CCLPRIMI·TERENTIANV
CROCADASPRIT·ET·CI·

..LPRIMITVRINVM·
..SVPPVRATOCVLOR

N° 3.

Explication de l'inscription n° 1.

CCLPRIMIDIASMYRNES
POSTIMPETLIPPITVDI

Je lis : CAII CLAVDII PRIMI DIASMYRNES
POST IMPETUM LIPPITUDINIS.

DIASMYRNES est un collyre dans la confection duquel il entre de la myrrhe.

DIASMYRNES est composé de deux mots grecs, de

dia, qui signifie avec ou fait avec, et de *smyrna*, myrrhe. Galien, Aëtius et Scribonius Largus en parlent.

Post impetum lippitudinis, après l'invasion de la chassie.

D'autres cachets indiquent des collyres : *ad et post impetum* (1).

Explication de l'inscription n° 2.

CCLPRIMI·TERENTIANV
CROCADASPRIT.ET·CI·

Je lis : CAII CLAUDII PRIMI TERENTIANUM CROCEUM AD ASPRITUDINEM ET CICATRICES.

Dans le mot *terentianum* de la 1re ligne, les lettres TE, EN sont jointes, ainsi que les lettres de la conjonction ET de la 2e ligne.

On retrouve le même nom d'oculiste qui est sur la première inscription.

Terentianum, épithète dérivée probablement du nom d'un médecin appelé *Terentius*. — On lit dans

---

(1) Voy. sur le mot *impetus* le chapitre VII de Marcellus empiricus, sur les maladies des yeux, où il parle de *primus impetus, subitus impetus*.

(Note de M. Tochon, p. 25 de sa dissertation indiquée plus haut.)

Galien : *Paccii arclepiadeum ad oculorum affectus* (5ª, page 155 H). Puis d'autres collyres, sous le nom du même médecin *Paccius* et entre autres, *Paccianum ex vino croceum..... habet autem hoc plurimùm in se crocum, unde etiam croceum appellatur* (5ª, 151 A). Le collyre indiqué sur l'inscription que je cherche à expliquer ne pourrait-il pas aussi avoir été nommé indistinctement *Terentii croceum* et *Terentianum croceum?* L'*Index* des œuvres de Galien désigne un collyre sous le titre de *Collyrium terentium* et un autre remède sous celui de *Terentii pastillus.*

Croceum. Les initiales CROC ont été interprétées de plusieurs manières différentes; les uns en ont fait *Crocodilion* ou *Crocodilium*, les autres *Crocodes* et *Crocos.* Je me suis décidé pour *Croceum*, par la raison que ce mot est employé dans la formule qui vient d'être citée.

Ad aspritudinem et cicatrices, contre la rudesse des paupières et les cicatrices. Il faut peut-être entendre ici par *cicatrix* une affection de l'iris (*Galien de anatomia oculorum*, 58 D.), et l'*Index* des œuvres du même où l'on trouve : *Cicatrix, affectus iridis oculorum.*

Explication de l'inscription nº 3.

..LPRIMITVRINVM
..SVPPVRATOCVLOR.

Je lis : CAII CLAUDII PRIMI TURINUM
AD SUPPURATIONEM OCULORUM.

Le nom de l'oculiste est le même que celui des inscriptions précédentes.

Turinum est sans doute le nom d'un collyre, et le même mot écrit *thurinum* sur la 2e pierre qui va être décrite, porte à croire qu'il est formé du mot *thus*, encens. Galien ne donne ce nom à aucune préparation ophthalmique, mais il parle de collyres, dans la composition desquels il entrait de l'encens; *ad aspritudinibus palpebrarum, cava ulcera collyris ex thure explere oportet* (5e, pag. 150, E). Aëtius en parle aussi page 342 et suiv., chap. 99 et suivans.

Explication de l'inscription n° 4.

C·IVL·LIBYCIDIAC·IO
:ESADSVPPVRTEVETE CCI IAR

Je lis : CAII JULII LIBYCI DIACROCOS IODES AD SUPPURATIONEM ET VETERES CALLOS, CICATRICES, INVETERATAS AFFECTIONES RESOLVENDAS.

Le nom de l'oculiste est *Caïus Julius Libycus*.

Diacrocos Iodes : ces mots semblent indiquer un collyre fait avec le safran violet. Tontefois, la lettre D du second mot étant incertaine, je laisse à un commentateur plus habile que moi d'en donner une explication plus positive.

Les mots *ad suppurationem* signifient que le collyre était recommandé contre la suppuration.

Les deux lettres jointes TE doivent être lues ET ; ce renversement est une erreur de graveur, qui se rencontre souvent dans les inscriptions de ces sortes de cachets.

Les deux autres syllabes VETE, formées chacune de deux lettres semblablement réunies, signifient *Veteres*, formule très-commune.

J'explique le groupe de lettres coordonné sur deux lignes $\frac{\text{CCI}}{\text{IAR}}$, qui termine l'inscription, en le divisant ainsi qu'il suit : C. CI. I. A. R., *callos cicatrices inveteratas affectiones resolvendas.*

Les expressions *callos*, *cicatrices*, *inveteratas affectiones*, sont quelquefois employées conjointement dans l'énumération des propriétés curatives des médicamens ophthalmiques (*Voy.* Galien *de compos., pharmac. secundum locos*, lib. IV, p. 156). Les initiales AR des deux derniers mots sont des lettres jointes.

DESCRIPTION

DE LA PIERRE DE SELONGEY (*Selongiacum*).

Cette pierre est une stéatite verdâtre, mélangée de taches d'un même ton plus foncé. La dimension de ses grands côtés, à peu près égaux, est de 43 millimètres (un peu plus de 19 lignes) ; son épaisseur irrégulière varie de 7 à 9 millimètres (de 3 $\frac{1}{2}$ lignes à 4 lignes), les inscriptions en sont gravées avec une grande netteté, sans que les caractères soient d'une belle forme. Seulement trois de ses quatre

tranches sont gravées, la quatrième, un peu raboteuse, semble avoir porté des lettres qui auraient été effacées : peut-être aussi avait-elle naturellement des inégalités qui se sont opposées au travail du burin.

M. Hocquart qui possédait cette pierre depuis long-temps, quand il a bien voulu m'en faire présent, n'a pu me dire à quelle époque ni comment elle avait été découverte sur le territoire de la commune de Selongey.

Voy. la planche figure II.

N° 2.

M·MES·ORGILI·TH
VRINVM·EX·OVO

N° 1.

MMSSI ORGILIYSO
CHRYSVM AD CLAR

N° 3.

M·MES·ORGILILEN
HYGIA ADIMP·LIPP

Explication de l'inscription n° 1.

M MESSI ORGILI YSO
CHRYSVM AD CLAR

Je lis : MARCI MESSI ORGILI YSO-
CHRYSUM AD CLARITATEM
(*oculorum* est sous entendu.)

Le nom de l'oculiste, répété sur les trois tranches gravées, est *Marcus Messus Orgilus.*

Les lettres VM du mot *Ysocrhysum* sont jointes.

Isochrysum est un collyre auquel on avait donné le nom emphatique, *de même prix que l'or.* (Voyez la seizième observation.)

Explication de l'inscription n° 2.

M·MES·ORGILI·TH
VRINVM·EX·OVO

Je lis : MARCI MESSI ORGILI TH-
URINUM EX OVO.

J'ai dit, en expliquant la deuxième inscription de la pierre de Cessey, que le mot *Thurinum* me semblait devoir être le nom d'un collyre préparé avec de l'encens.

Ex ovo : ces mots signifient qu'il entre de l'œuf dans la confection du collyre, ou qu'on se servait de cette substance pour le délayer.

Explication de l'inscription n° 3.

M·MES·ORGILILEN
HYGIA AD IMP·LIPP

Je lis : MARCI MESSI ORGILI LENIS
HYGIEA AD IMPETUM LIPPITUDINIS.

Les mots *Lenis*, *Hygia* ou mieux *Hygiea*, sont probablement le nom d'un médicament ophthalmique, dont l'emploi était recommandé dès l'invasion de la chassie. Ils pouvaient peut-être signifier *douce hygiée*, *douce santé*; mais cette explication n'est présentée que comme une conjecture, d'autant plus que l'on n'est pas complètement d'accord sur le sens qui doit être donné aux initiales LEN, ni même aux mots entiers LENE et LENEM que l'on rencontre assez fréquemment sur les cachets des oculistes anciens.

Depuis le 10 avril dernier, que ce rapport a été fait à la commission, M. le curé de Cessey, en même temps qu'il lui a offert le cachet antique qui vient d'être décrit en premier lieu, nous a donné des détails intéressans sur la découverte de ce petit monument. Il nous a appris que cette pierre a été trouvée dans un champ de sa paroisse, à un demi-quart de lieue du village, près d'une voie romaine, dont il reste encore des traces, entre Genlis et Arc-sur-Tille; il nous a dit que le hasard l'a conduit à propos au point où la pierre venait d'être déterrée par des enfans qui cherchaient à la briser

avec leurs bâtons, et que c'était à raison de leurs efforts qu'elle avait de légères fractures récentes. Les enfans la cédèrent à leur pasteur pour quelques sous qu'il leur donna. C'est, je le pense, peu de temps après cette découverte que M. Claudon, curé de Cessey, me la fit remettre par M. V....., jeune homme de sa connaissance, qui, pour m'en faciliter l'explication, avait avec soin et intelligence relevé les inscriptions dans le sens inverse de la gravure, attention dont je crois devoir lui offrir ici de nouveaux remercîmens. — La commission, reconnaissante des soins et de la générosité de M. le curé de Cessey, l'a admis au nombre de ses membres correspondans.

NOTICE

SUR MALAIN,

Lue à la Commission d'antiquités par M. Chaussier-Morizot, membre titulaire (séance du 10 avril 1833).

Le village de *Mâlain,* situé dans le canton de Sombernon, entre les communes d'Ancey, de Pont-de-Pany, Pralon, Savigny et Baume-la-Roche, et dont la population n'excède pas 680 habitans, était anciennement très-étendu, et sa position aux confins des Eduens et des Lingons l'a fait regarder par plusieurs antiquaires comme capitale des Insubriens.

Le château en ruines qui en domine les habitations éparses est construit sur un rocher à pic du côté du nord, et d'une pente très-rapide au sud-est.

Quelle que soit son origine, il est certain qu'il y a existé une ville fort étendue; ce qui est démontré par des vestiges de monumens romains, par des voies romaines (1), par des débris de constructions, de tuiles romaines, et par quantité de médailles du haut

(1) L'une vient de Mémont par la Serrée, par Pralon et par Fontaine-au-Loup;

Une autre tend au château par la contrée de la Corvée, où elle traverse une vigne de Bénigne Focillon;

Une troisième tend à Ancey ou Lantenay, par Froide-Fond

et du bas empire, trouvées sur une grande étendue de terrain.

Les monumens les plus solides dont on a découvert les fondations (car il n'existe rien à la surface du sol), sont situés près de l'église, qui elle-même est éloignée du village; — les pierres en sont liées par un ciment si dur, qu'il est impossible de les séparer sans les briser.

De l'une de ces constructions reste un fort massif dans le clos d'Antoine Coiret, aîné. — J'ai vu en 1785 une excavation revêtue de briques de grande dimension, entre ce massif et le chemin qui le sépare du cimetière.

Une autre construction, située dans un champ de Laurent Darbois proche l'église, a été faite avec beaucoup de soin et de solidité. L'un des murs, à peine recouvert de quelques pouces de terre, a trois pieds d'épaisseur sur 90 de longueur connue, car il se prolonge dans des chenevières, où l'on a trouvé des colonnes cannelées avec chapiteaux, qui ont probablement appartenu à cet édifice, qui est de construction romaine, ainsi que l'indiquent les aigles sculptés sur une pierre angulaire de grande dimension, sur laquelle est gravé en beaux caractères le nom d'*Albinus*, et quantité de fragmens de cor-

---

Et une quatrième, partant des Reliques, croise la précédente, traverse la vigne de Bénigne Focillon, *Section B*, n° 1105, et reparaît à l'entrée du bois qui couronne la montagne de Baume-la-Roche.

niches, de colonnes, de chapiteaux et de bas-reliefs, tant en pierre qu'en marbre blanc. Du même lieu proviennent les vases sculptés en bas-relief sur deux pierres, de 5 pieds 4 pouces de long, 2 pieds 8 pouces de large, qui paraissent avoir fait partie de deux pilastres élevés en regard l'un de l'autre, dont toutes les pièces étaient liées entre elles par des coins et des crampons de métal.

Les lits de pose de ces pilastres étaient percés de cinq ouvertures. Deux des côtés étaient joints à d'autres parties de constructions, ce qui est indiqué par la disposition des crampons, et par des parties de moulures, de chambranles existantes le long d'une partie; dans des renfoncemens existans, tant dans ce pilastre que dans celui qui y correspond, sont sculptés 4 vases bien traités tant pour la forme que pour les ornemens; des serpens entrelacés forment les anses des deux vases qui sont en face, et leurs gorges sont ornées de feuilles de lierre.

Les pieds des deux autres qui sont en retour et du du même genre, sont accompagnés d'ibis et de dauphins.

Le père de Laurent Voillard, qui en 1807 avait 78 ans, disait avoir vu en cet endroit des pavés de marbre blanc d'un pied carré sur 18 lignes d'épaisseur, posés en compartimens avec des pavés de pierre ou de marbre rouge. Il ajoutait que sous cet emplacement il avait observé des souterrains dont les voûtes n'étaient pas endommagées, et que ces souterrains ont été fermés par des murées qu'on y a déposées;

Qu'on avait trouvé dans les environs beaucoup de cercueils en pierre, et que dans l'un, de 9 pieds de long, était à côté d'un grand squelette une large épée détruite par la rouille ;

Qu'à vingt pas de cet endroit, et de l'autre côté du chemin en tirant au couchant, on avait trouvé, en 1763, de larges conduits en pierre qui paraissaient destinés à conduire les eaux supérieures du mont Chauvin à l'étang, qu'on dit avoir existé dans les terres situées entre l'église et le ruisseau de Baume-la-Roche. — Des pierres semblables ont été employées à la construction des piliers butans de l'église. — Il disait encore avoir reconnu en plusieurs endroits des chemins ou rues pavées en hérisson, recouverts de peu de terre et arrêtant souvent la charrue.

Voici, Messieurs, une liste des découvertes les plus remarquables :

En 1755, on trouva dans la contrée du Souhy ou des Soitures (terrain communal), un lingot d'or qui fut vendu 36 louis à un orfèvre de Dijon.

Il est à remarquer qu'il existe dans le lieu de cette découverte beaucoup d'anciennes constructions.

En 1767, on trouva à Mâlain 102 médailles, qui furent vendues 12 livres au père Brunot, jésuite à Dijon.

En 1768, le nommé Jean Darbois trouva un vase d'argent doré, qu'il vendit à un horloger de Dijon.

En 1779, un vase en cuivre, désigné comme encensoir, fut trouvé en Vallerot.

En 1799, un berger trouva 80 médailles de bronze renfermées dans un pot de terre. — Ces médailles eurent le sort d'un grand nombre de découvertes ; elles furent vendues à des chaudronniers.

En 1804, on trouva dans la contrée des Chenevières, à droite en allant du village à l'église, un autel votif avec cette inscription :

MARTI. X CI
COLVI
COELIVS PATRIBVS
PRO SALVTE
PATRIANI FILII SVI
V. S. L. M.

Cet autel a été détruit par le maréchal de Mâlain, pour en faire une auge à tremper ses fers de charrue.

En 1806, meule de moulin en lave de volcan, trouvée dans le champ de Charles Leniept, ancien maire, situé à droite en allant de l'église à Baume-la-Roche. Cette meule a été envoyée par moi, à cette époque, à l'académie de Dijon ; elle est aujourd'hui au bas de l'escalier du musée de cette ville.

En 1807, un habitant de Mâlain, en creusant pour enterrer des murées, trouva au Champ des Reliques

onze urnes de verre dont une seule n'est pas cassée. — Dans toutes on rencontrait des cendres et des fragmens d'os.

En 1809, une urne en pierre blanche très-grossièrement taillée, de forme cylindrique, fermée par un couvercle carré à rainure, fut trouvée au Champ des Reliques ; elle renfermait des cendres et des fragmens d'os.

Le 19 avril 1817, un nommé Michéas, d'Ancey, travaillant à redresser le lit du ruisseau de Mâlain, vis-à-vis le bas de la Combe de Roche-Martin, découvrit un mur qui traverse une partie du vallon, et dans son épaisseur un bloc de bouzard rouge à peine ébauché en dehors, et creusé en petite auge avec feuillure pour recevoir un couvercle, qui a dû être assujetti par des bandes de fer, dont les extrémités engagées dans des scellemens de plomb étaient entièrement oxydées. — Après cette découverte, le dit Michéas renvoya un homme qui travaillait avec lui, lui-même partit au milieu de la journée en laissant sur place 7 livres et demie de plomb, provenant des scellemens qu'un autre habitant du lieu enleva en brisant la pierre.

L'opinion générale à Mâlain est que Michéas a trouvé quelque chose de précieux dans cette pierre ; mais personne n'a pu obtenir d'aveu de lui à cet égard.

En 1817, un nommé Troisgrois Jean Garenne

trouva dans la contrée de Fontaine-au-Loup, contre la voie romaine qui vient de Pralon à Mâlain, cinq clés à anneaux de bronze.

Dans la même année on trouva au champ de la Core, à travers beaucoup de tuiles romaines et de pierres sciées, un bas-relief représentant un homme et une femme assis tenant chacun une bourse et une corne d'abondance.

Au mois d'août 1821, on découvrit dans la contrée de Vallerot, dans un champ de M. Dromard, un petit souterrain de 8 pieds de large sur 7 de long et 18 pouces de hauteur, recouvert en pierres plates soutenues par douze piliers également espacés, sur trois lignes d'une face et quatre de l'autre. Chaque pilier, formé de briques et de pierres sciées de huit pouces de diamètre, posées alternativement les unes sur les autres, en commençant par une carrée, puis six rondes, et par-dessus une carrée semblable à celle du bas (voir le plan qui se trouve dans l'atlas).

Ces piliers étaient sur un massif de ciment dur et parfaitement uni.

Sous le tiers environ de la partie qui était enfoncée par le bris des pierres plates qui recouvraient cette construction, a été trouvée une urne de terre cuite brisée dans sa partie supérieure, entamée dans le flanc par un coup de pioche, et plus endommagée par un paysan qui avec sa serpette a voulu s'assurer de ce qu'elle contenait, qu'il a dit être d'un gris jaunâtre n'ayant que la consistance de la cendre.

Ce petit souterrain n'avait qu'une ouverture située en face du nord. Elle était de 18 pouces de large sur 18 de hauteur, et située contre une voie publique qu'on dit pavée à double hérisson.

En déblayant la partie où était l'urne, on a trouvé 14 médailles romaines :

1 de Quintilien.
1 de Gallien.
10 de Claude.
1 de Tetricus, père.
1 de Trajan.

On trouva aussi, dans un petit souterrain contre ce dernier, des fragmens de peinture à fresque en couleurs jaune, azur et rouge, sur un ciment dur et parfaitement uni.

En 1822, un mercure en bronze fut trouvé, le 18 juillet, par une femme, dans le champ du sieur Leniept, maire, lieu dit en Vallerot.

Le caducée trouvé à côté, et perdu depuis, était terminé par deux ailes sans serpens (voir l'Atlas).

En 1825, un cultivateur, en creusant dans son champ, lieu dit à la Boussière, à 200 pas du bassin, trouva un buste en bronze représentant Janus Quadrifrons et un instrument de même métal appelé vulgairement un plomb (voir l'Atlas).

En 1828, huit ou dix urnes de terre furent trouvées

au champ de la Gelinière proche l'église; leur hauteur variait entre 12 et 18 pouces. Comme elles ont toutes été brisées par la pioche, on n'a pu vérifier ce qu'elles contenaient.

Au commencement de cette année, fragment de corniche avec modillons en feuillage, et dans les intervalles un oiseau, un raisin; découvert par un nommé Laurent Tribolet, dans un champ appelé la Marche de Sombernon.

A peu près à la même époque, Claude Troisgros découvrit dans son champ de la Boussière un souterrain comblé et non voûté, de 7 pieds de profondeur sur 10 de long et 7 et demi de large. — La porte et le larmier sont en face du nord. —Trois enfoncemens ou petits placards sont pratiqués dans les autres murs qui sont construits en pierres minces à peu près d'échantillon jointoyées à ciment, passées au fer ou frottoir et peints en rouge vif.

En déblayant ce souterrain, on a trouvé du charbon, des ferrures, une pioche large, des plaques d'enduits peintes à filets rouges et blancs, et beaucoup de débris de poterie romaine.

Champ du bassin.

Le nom donné à cet héritage, qui appartient à M. de Montozon, provient d'un bassin en béton qui résiste à la charrue, et excède de 10 à 15 pouces les

terres environnantes. Il est situé contre le Champ des Reliques ou des sépultures, où l'on a trouvé les urnes en verre.

Combe à la Rogne sur le territoire d'Ancey et contre celui de Mâlain.

C'est en cet endroit qu'a été trouvée, en 1805, une tête de cheval en pierre blanche qui est actuellement à Gissey. — Il paraît qu'elle provient d'une statue équestre, puisqu'on a trouvé au même endroit les jambes du cavalier qui ont été emportées à Ancey. Le tout avait été mis à découvert dans un ravin à la suite d'un orage. Des médailles en bronze et en argent trouvées dans le même lieu ont été perdues.

Les recherches que j'ai faites en 1830 ont amené la découverte de quelques tuiles romaines, de murs mal construits, d'une plaque de plomb et d'un morceau de chaînes à doubles anneaux.

Eglise de Mâlain.

L'église ne présente rien d'intéressant.

Elle paraît indiquer par sa position qu'elle n'a pas toujours été éloignée des habitations, comme elle l'est actuellement.

Sur le cimetière derrière l'église s'élève une croix dont le piédestal est formé par des cercueils en pierre, et surmontés d'une pierre votive fleuronnée, sur laquelle elle est fixée.

On y lit cette inscription :

EILII AVI EX VOTO
SUSSEPTO
V. S. L. M.

Dans le mur de l'église était fixée une tête de statue antique en marbre blanc, qui m'a été donnée par le maire et le conseil municipal de Mâlain. Telles sont, Messieurs, les principales découvertes qui sont parvenues à ma connaissance; je suis persuadé que des fouilles pratiquées et suivies avec constance donneraient des résultats satisfaisans.

NOTICE

SUR

GISSEY-SUR-OUCHE,

Lue par M. Chaussier-Morisot à la séance du 10 avril 1833.

Le village de Gissey-sur-Ouche, divisé en deux parties par la rivière et le canal, avait anciennement une étendue beaucoup plus grande que celle qu'il occupe actuellement; ce qui est démontré par les vestiges de constructions découvertes sur différens points actuellement en culture;

Par son pont à 7 arches, dont 3 à ogives, les autres à plein cintre; par sa halle aux marchés qui avaient lieu les mercredis, et par la grande route de Dijon à Arnay-le-Duc et à Autun, qui suivait le vallon de l'Ouche, et qui était dominée par le château des barons de Marigny, seigneurs de Gissey.

Cependant on n'avait rien remarqué qui fît soupçonner sur son territoire l'existence d'aucun objet d'antiquité jusqu'à 1822, époque à laquelle des fragmens d'amphores de grande dimension et des tuiles romaines, découvertes en labourant, déterminèrent à faire des recherches qui furent promptement couronnées de succès, puisque dès le 1er jour on reconnut une construction régulière, qui, entièrement dé-

blayée, présenta une espèce d'étuve construite avec luxe, ce qu'atteste la quantité de marbre et de mosaïque recueillis en déblayant cette construction, dont le plan ci-joint fait soupçonner la destination.

MM. les commissaires, plus instruits des usages de l'antiquité, vous feront connaître leurs opinions sur ce monument et l'époque à laquelle il a pu appartenir.

Cette Notice n'a pour objet que de décrire sa forme, ses dimensions et les lieux sur lesquels il existait.

Sa situation à 150 mètres de la source de la fontaine de Sainte-Eau; sa forme, les cendres trouvées (1) au foyer E, duquel la chaleur passait aux conduits pratiqués pour la recevoir, ont fait soupçonner sa destination.

Cette construction n'a que 16 pieds 6 pouces de longueur, non compris la partie semi-circulaire, sur 12 pieds 10 pouces de largeur; le tout dans œuvre.

Le sol n'est point pavé, mais garni de petites pierres posées à sec, sur lesquelles a été coulé un mortier clair qui a une assez forte consistance. — C'est sur ce fond qu'existaient 48 piliers en carreaux de brique de 8 pouces sur 18 de hauteur, élévation égale à celle de la retraite inférieure du mur A, B, C, D. — Sur ces piliers étaient posées des dales

(1) Voir l'Atlas.

en terre cuite, de 22 pouces 1/2 en carré. Sur ces dales, dont chaque pilier supportait quatre angles, était coulé un béton grossier recouvert d'un ciment plus fin, sur lesquels étaient des mosaïques, dont les fonds, qui étaient en schiste au lieu de marbre noir, ont été détruits en partie par leur séjour dans la terre.

C'est dans cette partie souterraine de 18 pouces de hauteur qu'était introduite la chaleur, qui du foyer E, pratiqué à l'extérieur, passait aux cinq calorifères F pratiqués dans l'épaisseur des murs.

La partie demi-circulaire, qui appartient à cette construction, était de niveau avec le dessus des dales et sans conduits de chaleur.

Les pilastres cannelés, les corniches, beaucoup de brèches violettes et autres marbres étrangers, forés sur tranche, démontrent que les murs de cet édifice en étaient revêtus. — Des mosaïques, formées de marbres précieux de diverses couleurs, encadrées dans des baguettes de marbre blanc et noir, ne laissent aucun doute sur les soins apportés à la confection de ce travail. — Outre les marbres et les briques trouvées dans ce souterrain, on y a recueilli beaucoup de fragmens de pierre polie de diverses natures, soit en teintes uniformes, soit à taches blanches sur fond rouge pâle et sur rouge foncé.

En établissant des tranchées, à partir de la partie décrite, on trouve des murs de peu d'épaisseur, qui sont établis en différens sens, et au bas desquels existe un bassin de la forme ci-contre ; il est recou-

vert en partie par la levée du canal. Beaucoup de fragmens de tuiles romaines étaient enfoncés le long de ces murs.

Sous le cours actuel de la fontaine on a trouvé, en creusant des rutoirs, des parties pavées en briques et des débris de mosaïque.

Les 18 pouces de la partie supérieure des fouilles de 5 pieds de profondeur, faites à 20 et 30 pas des constructions, sont de terre mélangée de pierres, entraînée du dessus du coteau par la culture et par les pluies; le surplus est en terre noire, qui paraît avoir été passée à la claie et n'être pas de la nature du sol environnant.

Rien autre chose d'intéressant, en fait d'antiquités, n'a été découvert sur le territoire de Gissey, excepté de petits fragmens de corniche, en marbre blanc, qui furent trouvés dans une fouille faite en 1823 dans un héritage du sieur Nicolas-le-Roux, lieu dit *en la Contrée du Fourneau.*

Et, à moins de 150 pas de cet endroit, on découvrit en 1809, en travaillant à la fouille du canal dans cette partie, et huit jours avant la suspension des travaux, huit foudres en bronze, des grands clous, de larges bandes de fer et 40 médailles de bronze, dont plusieurs de Néron. Le tout était renfermé dans une rigole pratiquée dans la roche et recouverte de pierres plates. — MM. les ingénieurs ont recueilli de ces foudres et quelques-unes de ces médailles; les autres ont été vendues par les pion-

niers à diverses personnes et à Cazel, maréchal au Pont-de-Pany.

Les fouilles, reprises en 1823, n'ont produit que des médailles, un fer de lance en bronze et des objets qui appartiennent plus à l'histoire naturelle et à la géologie qu'à l'objet de nos recherches, tels que beaucoup de bois de cerfs, une défense d'éléphant de neuf pieds de longueur, la moitié de la mâchoire inférieure d'un castor et beaucoup de grands arbres de différentes espèces en décomposition, ou noirs et durs comme l'ébène.

NOTE

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS

TROUVÉES

A AISEY-SUR-SEINE.

La châtellenie d'Aisey-le-Duc, située à deux myriamètres au sud de Châtillon-sur-Seine, comprenait autrefois de vastes domaines étendus sur les deux rives de la Seine et sur les montagnes qui la dominent. Elle dépendait de la maison de Bourgogne. Les Ducs y venaient quelquefois pour s'y livrer au plaisir de la chasse. Un bois de 500 arpens environ, sur les montagnes à l'ouest du vallon, avait été entouré de murs et peuplé de gibier de toute espèce. Ce parc était divisé en deux parties distinctes et d'inégale étendue par une enceinte intermédiaire plus rapprochée de la Seine. Quelques fragmens épars au centre du grand parc indiquent encore la place de la fauconnerie. Un peu plus haut, dans un lieu sauvage et hérissé de roches, on voit un abreuvoir formé d'une seule pierre évidée au ciseau; elle peut contenir deux mètres cubes d'eau. Le pourtour est composé de quatre arcs de cercle, dont l'ensemble représente à peu près un trèfle. Une *combe* profonde, arrosée par des fontaines très-abondantes, occupe

une partie de l'étendue du grand parc ; un canal souterrain, qui n'est pas entièrement détruit et qui passe sous la route de Châtillon, conduit ces eaux dans les fossés du château situé au bord de la Seine, à 20 pas au-dessus du pont d'Aisey. Ce château était de forme carrée et flanqué aux 4 angles de tours crenelées ; il n'en reste plus que les fondations et quelques caveaux voûtés apparens au-dessus du sol de la vallée.

M. J.-P. Lacordaire, actuellement propriétaire des deux parcs, fit exécuter, en 1827, des fouilles pour extraire des matériaux de construction d'une autre ruine située dans l'enceinte du petit parc, à peu de distance de l'extrémité inférieure de la *combe;* il découvrit au pied d'un mur à moitié détruit qui s'élève à 25 ou 30 pieds, couvert de mousse et de ronces, les fondations d'un bâtiment qui s'étendait en ligne droite à plus de 40 mètres; le mur de face était divisé en intervalles égaux par des murs de refend qui formaient la séparation des caveaux. Aux abords de cette ruine, il trouva aussi, en diverses places, des claveaux à nervures appartenant à des voûtes ogives, des rinceaux de fenêtres gothiques sculptés, et une espèce de rosace qui devait être l'extrémité d'une clé pendante. Ce sont les seuls restes d'une petite chapelle érigée par ordre des Ducs de Bourgogne en 1345. Elle avait 36 pieds de longueur sur 18 pieds de largeur, dans œuvre; elle était voûtée et reposait sur un caveau d'égale étendue. Le bâtiment situé à côté portait le nom des *loges;* il servait d'habitation aux *oiseleurs*, *gardes des bêtes* et autres of-

ficiers chargés de la surveillance des chasses. On y renfermait, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'âge adulte, les daims et les animaux rares que les ducs faisaient venir de loin pour peupler le parc.

Il existe, sur la châtellenie d'Aisey, un assez grand nombre de documens curieux rassemblés par les soins de M. Boudot, conservateur des archives du département; ces documens sont extraits des comptes des châtelains d'Aisey. On y voit, par exemple, qu'un piège à prendre les loups, appelé *cognissière*, fut construit dans le petit parc. C'était une enceinte de murs élevés, munie d'une seule porte qui se fermait hermétiquement, en tirant une corde attachée d'autre part à une bête morte. Les loups, attirés par cet appât, s'enfermaient eux-mêmes dans la *cognissière*. Il est fait mention, dans ce même recueil, du lit des ducs, dans le château; il n'avait pas moins de 12 pieds de largeur sur 8 pieds de longueur; il était élevé au-dessus du sol de l'appartement, et on y montait au moyen d'un escalier en bois. Il y avait aussi, dans la salle de réception, un poteau muni de plusieurs tringles horizontales en fer, sur lesquelles on étalait le manteau et les autres vêtemens à l'usage des ducs. Leur vaisselle répondait, comme tout le reste, à cette extrême simplicité d'habitudes; de temps à autre, les châtelains achetaient, pour le compte de leurs seigneuries, des quantités énormes de cuillers, fourchettes, écuelles en bois, et ces meubles servaient probablement aux rois de France, aux évêques et à tous les grands personnages de l'é-

poque qui venaient quelquefois visiter les ducs, pendant leurs fréquens séjours dans la châtellenie d'Aisey.

A 400 ou 500 pas au-dessous des ruines de la chapelle du petit parc, et près d'une fontaine très-abondante qui, à la longue, a recouvert le sol du coteau d'une épaisse couche de tuf, on apercevait encore, en 1827, à moitié cachée sous le gazon, une grande pierre carrée-longue qui paraissait être en place depuis un long espace de temps. M. Lacordaire fit soulever cette pierre qui pesait de 2500 à 3000 livres; elle recouvrait un tombeau antique formé de 4 murs disposés à angle droit. L'intérieur présentait une longueur de 2 m. 50, une largeur de 1 m. 30, et une profondeur de 1 m. Des débris d'ossemens humains se trouvaient empâtés dans la terre qui remplissait le tombeau. Ils étaient dans un état de dissolution si avancé que le seul attouchement suffisait pour les réduire en poussière. A l'un des angles était placé un petit buste en bronze, creux, et rempli encore en partie d'une poussière grise odorante et parfumée. La figure est nettement dessinée, elle offre le caractère particulier avec lequel les anciens représentaient les faunes. Les cheveux sont touffus, disposés en masses très-distinctes. La poitrine et les épaules sont nues, la naissance des bras n'y est pas indiquée. Un rang d'écailles arrondies et saillantes enveloppe le buste, à partir du milieu des pectoraux. La section faite à peu de distance au-dessous du sein est ouverte; elle était sans doute autrefois fermée

par une plaque soudée dont il ne reste plus de traces. Le haut de la tête est muni latéralement de deux petites boucles ou anses, et percé d'une ouverture circulaire que recouvre une rondelle mobile fixée en arrière, au moyen d'une charnière.

A côté de ce buste se trouvait un style en ivoire de 3 à 4 pouces de longueur, terminé d'un côté par une pointe un peu émoussée, et de l'autre par une petite boule de 2 lignes de diamètre. Cet instrument, qui servait probablement à tracer des caractères sur des tablettes enduites de cire, a été perdu depuis.

Le mur d'enceinte du tombeau avait à peu près 15 pouces d'épaisseur; il était formé de moëllons irréguliers et de morceaux de tuf divisés à la scie. Dans l'épaisseur de cette maçonnerie étaient engagées en plusieurs places, et assemblées régulièrement deux à deux, des plaques de pierre carrées, de 15 pouces de côté, et de 5 à 6 lignes d'épaisseur. Elles comprenaient entre elles des médailles en bronze placées sous chacun de leurs angles. Il reste 10 de ces médailles ou monnaies, que le temps et l'usage ont altérées profondément; elles sont d'ailleurs communes et n'offrent d'intérêt que par la situation particulière dans laquelle elles étaient. Voici les noms de ces médailles :

Antonin-le-pieux, adopté par Adrien (Adrien vivait encore).
Antonin-le-pieux.
Faustine, fille de Marc-Aurèle.

Marc-Aurèle Cæsar.
Marc-Aurèle, imperator.
Claude-le-Gothique.
4 médailles frustes dont l'une est présumée de Trajan et les 3 autres d'Adrien.

Toutes les parties du tombeau ont été examinées avec soin pour y découvrir une inscription ; il n'en existait aucune. Si l'on pouvait juger de l'époque où il a pu être érigé, par l'âge de la plus récente des médailles qu'il contenait et qui est celle de Claudius gothicus, il n'aurait pas moins de 1550 à 1600 ans d'existence. Etait-ce la sépulture d'un personnage historique ou d'un homme sans nom, celle d'un prêtre ou d'un guerrier ? Les documens nous manquent pour résoudre la question, et nous avons dû nous borner à reproduire fidèlement ce que nous avons vu par nous-même, ou appris des personnes présentes à la découverte.

Un autre tombeau, également sans inscription, et qui paraît dater d'une époque plus récente, a été découvert depuis peu de temps, aux abords du village d'Aisey, dans un lieu dit *champs de voisins*. Il contenait, parmi des débris d'ossemens humains, une agraffe circulaire en bronze découpée à jour, en forme de croix grecque, avec de petits évidemens en demi-cercle, tout autour de la partie centrale, et un rang de saillies rondes sur le bord extérieur. Cette agraffe était accompagnée de quelques fragmens irréguliers d'ambre jaune, de quelques

grains de verre de diverses couleurs et d'un petit globule en terre cuite sur lequel sont tracées des stries régulières aboutissant aux deux extrémités d'un même diamètre. Tous ces petits objets, percés au centre d'un trou roud, ne sont peut-être que les débris d'un collier ou d'un chapelet.

La tombe qui les renfermait était d'une seule pierre creusée au ciseau ; elle sert maintenant d'auge dans une écurie.

De semblables découvertes ont été faites à diverses époques, dans l'enceinte du village d'Aisey; mais il n'en est resté que le souvenir.

Dijon, 20 Juillet 1832.

L. LACORDAIRE.

(Voir l'atlas à la fin de ce volume.)

DE LA COUTUME DE FAIRE GRACE,

EN BOURGOGNE,

AUX CRIMINELS

CONDAMNÉS A MORT,

QUAND UNE FEMME OU UN HOMME DÉCLARAIENT VOULOIR LES ÉPOUSER.

M. de Lamonnoye a dit, dans ses poésies, en idiome bourguignon :

Je ne sai voù ç'à que j'ai li
E'ne coutume de no peire
.....
Quan po lé rue on conduzò
Ai la pôtance ein mizerable,
Qui lai torche ai lai main faizò
An cheminze aimande honorable,
Veci po le tiré de lai,
Quei fu lai môde an ce tam lai.

Si par aivanture an chemin
E'ne fille aivò le coraige,
Ambraissan le prôve côquin,
D'an requerì le mairiaige,
E'ne tei demande ai l'instan
Du licô sauvò le brigan.

Tô de moime si le licô
E'tò por éne de cé fille
Qui tode ai los enfan le cô,
De pô de passai pô gandrille,
Un garçon qui lai requérò
An l'épouzan lai délivrò.

Nos ducs et comtes de Bourgogne avaient l'usage d'accorder ces graces dans leurs états.

Margueritte comtesse de Flandres d'Artois et de Bourgogne A tous ceux qui ces lettres verront Salut. Comme Perrinot Mouchard fut pris et emprisoné en nos prisons d'Arras pour avoir pris la somme de 2000 francs au trésorier de Bealvais pour monseigneur le roy, lequel larcin ledit Perrinot cognut et confessa pardevant notre bailly d'Arras, et autres pourquoy ledit Perinot dut encourre peine et execution de mort, sil nous plust, et sur ce Belote de Rouier femme pecheresse et de commune vie se soit traite par devers nous, eu nous suppliant humblement que pour pitié et ausmone, li vossissions donner et delivrer desdittes prison ledit Perinot pour icelui prendre a espous, et elle le induirait dorenavant par toutes les manieres que elle pourroit à bien faire et estre preudes, et delairoit la vie desordonnee que elle avait accouttumé, Si comme elle disait. Savoir vous faisons que nous meut de pitié et de compassion envers elle ledit Perrinot inclinant, à la suplication de ladite Belotte, considerant la Joonesse et ignorance dudit Perinot, et comme oncques ne fut repris d'autres meffaits de larcin, et la bonne renommée quil avait paravant des gens de nostre hostel ou il avoit demouré, ainsi que dudit argent il a po vament (1) dépendu, mais a été renvoyé devers monseigneur le roy ou audit receveur *et avec ce que*

(1) Po, peu; vament, vraiment.

en tel cas nos predecesseurs ont fait semblables graces si comme nous sommes informés de grace especial en tant que on nous est, li avons ledit fait et toute peine criminelle corporelle et civile en quoy il peust pour ce estre encourus envers nous, tenons quitte et pardonné, quittons et pardonnons et iceluy delivre a ladite Belote pour celui prendre a mari et a epouz, si comme dessus est dit. Si mandons a nottre bailli d'Arras et a tous nos aultres justiciers officiers et sujets, present et avenir et chacun deux, si comme a lui appartiendra que de nottre dite grace, laissent et facent ledit Perrinot jouir et user paisiblement sans lui contraindre molester ne empecher au contraire. Donné a Arras le premier jour de septembre lan mil trois cent septante deux. Signé Despinay Par madame en son conseil ou etaient messire Charles de Poitiers et maitre Jaque Chanuz.

(*Tiré du registre des lettres de grace, par madame la comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne. Archives départementales de la Côte-d'Or.*)

SUR LA DÉNOMINATION

DE

RUE DES SINGES

ET DE QUELQUES AUTRES RUES DE DIJON.

L'explication de la dénomination des rues peut au premier coup d'œil paraître un sujet futile; cependant en se rappelant que, dès l'origine, les hommes ont toujours été mus par un motif, on reconnaîtra que ces recherches se rattachent aux mœurs, aux habitudes de nos ancêtres, et qu'elles nous mettent sur la voie pour découvrir certains usages, auxquels la civilisation plus perfectionnée nous rend aujourd'hui entièrement étrangers. Aussi pour obtenir des explications satisfaisantes, il faut se transporter au temps où a été élevé le monument que l'on examine : il faut se revêtir des préjugés de l'époque, se pénétrer de l'esprit du siècle, oublier tout ce que l'on sait, c'est-à-dire n'en faire usage que pour rapporter aux connaissances actuelles celles sur lesquelles on cherche des éclaircissemens.

C'est en suivant cette marche que nous sommes parvenu à donner le véritable sens d'un monument

dont aucun de nos prédécesseurs n'a parlé, malgré son importance.

Il existait encore à Dijon, il y a quelques années, une rue désignée sous le nom de *rue des Singes* (1); elle occupait une partie de la rue actuelle, connue sous le nom de *Chabot-Charni*, composée des anciennes rues *Saint-Etienne, des Singes, des Dames Saint-Julien;* elle était fort étroite à son extrémité nord, et comme elle faisait partie de la route royale de Paris à Besançon, par Dijon, on l'a considérablement élargie en 1819, époque depuis laquelle elle a perdu son nom, car elle a d'abord fait partie de la rue Saint-Etienne; mais aujourd'hui elle est inglobée dans la rue Chabot-Charni.

La dénomination de *rue des Singes* lui avait été donnée à cause de la Maison du Singe, dans laquelle, en 1260, s'assemblaient les Maires et Echevins. M. Boudot nous apprend que la maison du Singe *(domus simiæ nuncupata)*, proche la porte Vacange, était aussi désignée sous le nom de *Moyson-Roige*, parce qu'elle avait été réparée et couverte en tuiles rouges, et qu'en 1364 la prison de la ville était à côté : sur la porte était un singe qui se jouait avec une boule attachée à

(1) Il y a aussi à Paris une rue des Singes, qui, dès 1300, portait ce nom, à cause d'une maison ainsi nommée; voy. le *Dictionnaire des Rues* de Guillot, qui n'en a pas donné d'autre explication.

une chaîne de fer. (*Jour. Carion*, 1833, 19 *juin*, *page* 1.)

Cette boule, représentant le monde, fournirait à Victor Hugo une belle confirmation D'ANAΓKH, base de sa Notre-Dame-de-Paris; confirmation qu'il retrouverait encore dans la liaison matérielle et effective du Singe et de la Caryatide, dont nous parlerons plus bas! c'est-à-dire, dans le lien qui unit le singe à la statue, et à la machine ronde.

Les armoiries de la ville, sculptées dans cette prison, avaient des singes pour support : à l'époque de la démolition, en 1821, d'une partie de cet ancien bâtiment, tout le monde a pu voir le singe sculpté et représenté à droite de la caryatide virile, horizontale, à cuisses faisant en arrière angle droit avec le corps; cette caryatide est ployée dans une attitude souffrante, elle soutenait la poulie du puits comblé pour élargir la rue (1). Ce morceau de sculpture méritait d'être conservé; on ignorait ce qu'il était devenu, lorsque le hasard l'a fait retrouver dans la cour du logement de M. Peignot, qui ne savait pas à quoi se rapportait ce monument, sur lequel il avait fait vainement des recherches. La commission s'est empressée de le placer dans son muséum lapidaire.

En 1500, la ville acquit moyennant 3,300 liv., de l'héritière du chancelier Rolin, l'*Hôtel-Raolin*

(1) Ces détails sont plus exacts que ceux consignés dans les *Act. Divion.* 1820, p. XCIV.

ou *Rolin*, ou de *Beauchamp* : en 1510, on bâtit les prisons près de cette nouvelle acquisition, désignée dès-lors sous le nom d'*Hôtel-de-Ville*; en 1518, on vendit à M. de Xaintonge la maison du Singe moyennant 500 livres; depuis ce moment il ne fut plus question de singe dans la prison; peu à peu on oublia cet emblème dont le sens se perdit.

Les singes servant de support aux armoiries de la ville, dans sa prison, sont très-certainement une allégorie; j'en tire la preuve, 1° du jugement de Jean de Drogues, pour *insolences* commises; ce particulier fut condamné en 1448 par Philippe Machefoing, maire de Dijon (1), à faire une image de Notre-Dame de deux pieds et demi de hauteur,

---

(1) *Registre du secret de la mairie de Dijon*, 1448. — Philippe Machefoing, varlet de chambre et garde des joyaulx du Duc, vicomte mayeur.

Le lundi XIII^e^ jour de janvier.

Item est délibvré que pour l'offense et rebellion que Jehan de Drogues a fait à monseigneur le maire, en luie disant qu'il ne feroit riens pour lui et qu'il estoit aussi bien a monseigneur le Duc et ly a dit plusieurs autres paroles santans injures et désobéissance. Ledict Jehan de Drogues sera condempné à venir vendredi prouchain en la chambre de la ville crye mercy à mon dit seigneur le maire et à mesdits seigneurs les Echevins. Et en oultre pour l'amende, il sera condempné à faire sur la porte devant de la maison de la ville, une belle ymaige de Notre-Dame de deux piedz et demi de hault, assise sur une belle soubasse et soubz icelle soubasse seront bien taillées les armes de la ville que deux singes tiendront, et en la somme de vint livres, sur laquelle

sur le socle de laquelle seraient placées les armoiries de la ville, supportées par deux singes (1).

2° De la caryatide horizontale, à laquelle tenait la poulie du puits de cette prison, et dont je vais donner la description.

Ce morceau de sculpture, extrêmement curieux et dont je ne connais aucun analogue, représente un homme dans une posture très-gênée; le milieu de son corps est lié par une corde qui tient la main droite appliquée contre le flanc de ce côté, le bras qui remplace le bras gauche est libre et dirigé vers la tête (c'est en effet un bras droit avec son épaule placé sur la partie antérieure et supérieure gauche de la poitrine), la main saisit

---

somme ladite ymaige faite messieurs feront audit Jehan tant qui sera contant.

Ledit Jehan de Drogues étoit tailleur d'ymaiges.

NB. Cette note m'a été communiquée, ainsi que beaucoup d'autres, avec la plus grande complaisance par M. Boudot, auquel je me plais à en témoigner publiquement ma reconnaissence.

(1) M. Boudot vient de retrouver ce monument; il a découvert la statue de la Vierge dans le grenier de l'ancien Hôtel-de-Ville, aujourd'hui Palais des Archives, et il a reconnu les armoiries de la ville, supportées par des singes dans le bas-relief dégradé, situé au-dessus de la porte de derrière donnant sur la rue Longepierre. Ce bas-relief a été mutilé, ainsi que tous ceux que nous regrettons, au mois de juillet 1790, par les volontaires du Jura (*serfs du Jura*, ainsi qu'on les appelait alors), qui se rendaient à Paris pour la première fédération, à l'occasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Malgré la mutilation, on reconnaît la place de l'écu et celle

avec violence, et comme pour s'en débarrasser, la coiffure formée d'un bonnet élevé, et par ce tiraillement elle produit sur le pourtour de ce bonnet deux gorges larges assez profondes, et trois rebords; les cuisses, disloquées, sont dirigées en sens inverse et du côté du sacrum; les deux pieds, retirés en arrière, sont liés et retenus par des cordes.

La figure est fortement barbue, la barbe frisée; des rides profondes sillonnent son front; le col est entouré d'un hausse-col ou carcan, ouvragé et terminé en pointe sur la poitrine, absolument comme ces cols noirs en taffetas, de mode aujourd'hui.

Le corps est entièrement nu, excepté à la région pelvienne du torse, où une ceinture, recouvrant

---

des singes qui le supportaient. Il paraît que ces singes étaient assez mal scupltés, puisque les personnes qui les ont remarqués, dans le temps, les prenaient les uns pour des enfans, les autres pour des sangliers, par suite de l'oubli où était tombée l'origine de ce monument.

A l'époque où les prisons de la ville furent transférées de la rue des Singes à l'hôtel Raulin, acquis par la ville, on enleva la statue de la Vierge et sa console: on incrusta cette console dans le mur, où on la voit encore; et, comme elle n'offrait plus de saillie, la statue de la Vierge fut reléguée dans les greniers, où elle est restée jusqu'à ces derniers temps, où M. Boudot l'a retrouvée.

Outre les singes, support des armoiries dans le bas-relief cité, ces animaux étaient jadis le vrai support des armoiries de la ville. On en trouve la preuve dans la note suivante, extraite par M. Boudot du volume intitulé: *Registre du secret de la ville de Dijon.* Voy. ci-dessous page 191, note 1.

le scrotum et une partie de la verge appliquée contre l'abdomen, laisse passer le gland pour satisfaire aux besoins naturels.

Un singe, la corde au col attachée au pli du bras de la caryatide, ayant les deux pattes droites appuyées sur le bras, est placé à la droite de la statue; la corde est en dehors de l'extrémité pectorale du singe, et a l'air de la comprimer; cette figure représente d'une manière très-reconnaissable le *Magot* (Buff.) *Inuus ecaudatus* (Geoff).

Pour expliquer ce bas-relief, il faut se reporter au temps où il a été fait, et se rappeler les idées prédominantes de ce siècle. C'est pour les faire connaître que nous allons donner quelques détails à ce sujet.

Les anciens étaient forts pour les allégories, et ils ne laissaient échapper aucune occasion de les employer : plusieurs motifs les engageaient, et un des plus puissans était celui de se faire comprendre aux illétrés, qui étaient à cette époque fort nombreux; toutes les mythologies anciennes nous en fournissent la preuve; on la retrouve dans les hiéroglyphes d'Egypte; les nouvelles découvertes sur les religions antiques de l'Inde nous apprennent la manière dont ils ont pris naissance. Des observations sur la forme et les mœurs des animaux ont servi de base à un système dont les idées se sont transmises de peuple à peuple, et ont laissé des traces indélébiles; par la suite l'irruption des croisés en Orient, le contact, pendant près de

deux siècles, de deux populations ennemies, ont communiqué à l'une et à l'autre des idées plus ou moins judicieuses; je n'entrerai pas dans tous les détails auxquels je pourrais me livrer, je me bornerai à rappeler le serpent et le singe, dont les représentations jouent un grand rôle dans les mythologies indienne et égyptienne. Depuis longtemps on a dit sur le serpent tout ce qu'il était possible, et je ne pourrais émettre aucune idée nouvelle; seulement je ferai observer qu'il était employé tantôt pour représenter un bon génie *Agatho-Démon*, d'autrefois un mauvais génie *Caco-Démon;* et c'est sous ce dernier aspect qu'il est le plus souvent envisagé (*Act. Divion.* 1820, p. 288-295).

Il n'en est pas de même du singe : cet animal a toujours été l'image du mauvais esprit, et employé pour désigner les *malins*, les *fourbes* et les *méchans*. Aristophane, Oppien ne laissent, à ce sujet, aucun doute. Voyez *Aldrovandi quadr. digitat., liv.* 11, *chap.* 5, *page* 199.

Riccard, dans ses commentaires symboliques, regarde l'hiéroglyphe du singe comme désignant l'homme dépourvu de raison : la ressemblance physique du singe et de l'homme confirme cette allégorie; aussi, ajoute-t-il : « Aucun animal ne peut « être mieux assimilé au démon que le singe » (1).

Le singe est le symbole du diable; ne pouvant

(1) Voyez la note 2 de la page 182 ci-dessous.

point exécuter de son propre mouvement les actions humaines, il est borné à les imiter; c'est par cette même raison qu'on appelle le diable, le *Singe de Dieu.* On peut lire à ce sujet les singulières idées de saint Jean Chrysostôme, et celles du cardinal Hugues, relatives à l'hérésie.

En parcourant les légendes des Bollandistes, on verra que le diable, pour tromper les hommes, est borné à imiter les actions de Dieu. Si nous consultons Albert-le-Grand, il nous apprendra sur le singe ce qui suit : *Simia* (1) *est autem animal dolosum et malorum morum, quantumcumque dometur, semper rapidum, et in malis hominis imitativum potius quam in bonis. D. Alb. mag. ord. prædicat. lib.* 22. *de animal. Tract.* 2. *chap.* 1. *p.* 606. *de simia.*

Petro Polzani, plus connu sous le nom de *Jean Pierius,* dans ses *Commentaires Hiéroglyphiques, Tome* II, *page* 122, a un chapitre intitulé : *Le Méchant notamment signifié.* « C'est, « dit-il, une chose toute notoire que le singe est « pris et entendu pour le plus vil et méchant « homme du monde, etc. » Il donne ensuite quelques exemples; en parlant du cynocéphale, page 116, il dit que les Egyptiens honoraient les bêtes brutes, et qu'ils avaient le cynocéphale (2) en

(1) Voy. la note 2 de la page 182 ci-dessous.

(2) Chacun sait avec quelle inconvenance agissent les singes dans les pays de l'Inde, où on les traite comme des êtres sacrés.

grande révérence à cause de son naturel approchant fort de celui de l'homme. (1) Or, on sait que le nom de *cynocéphale* a été donné au Magot ou à cette espèce de singe d'Afrique, *Simia inuus*, Linné, à cause de sa *tête* que l'on a comparée à celle d'un *chien*.

Aldrovandi, *monstror. hist. p.* 26, après avoir dit : « Les anciens ont regardé les satyres, les faunes « et les sylvains comme des demi-dieux, ajoute : « *quapropter de causis possumus asseverare*, « *priscis temporibus diabolum omnibus modis* « *studuisse hominem deducere, in varias se* « *transfigurantem effigies, sed nostro sæculo ob* « *christum natum tunc omnes maligni spiritus* « *evanuerunt.* »

On sait que certains Pères du désert disent avoir eu des colloques avec des faunes, des satyres ou des sylvains, et ordinairement avec le diable. Solin nous fait connaître positivement la nature de ces êtres par le passage suivant : *omne latifundrum, quod inter Ægyptum, Æthiopiam Lybiamque diffunditur, quantumque lucis opacum est, varium implevit simiarum genus.*

Si l'on joint à toutes ces citations les détails donnés par Aldrovandi, *Hist. quadr. digit. p.* 239, sous la rubrique *moralia et mystica*, on aura la

(1) Serait-ce le même motif qui, dans le Valais, porte à honorer les cretins, et en Turquie les idiots ?

certitude de la liaison établie entre les singes et le démon par des hommes affaiblis de macérations, et dont l'imagination exaltée convertissait en réalités les illusions qui les séduisaient ou les hallucinations auxquelles ils étaient en proie; aussi les esprits des ténèbres, avec lesquels certains ermites disent s'être entretenus, n'étaient que des singes de la Thébaïde.

On voit fréquemment figurer les singes parmi les sculptures (1) de nos monumens religieux des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles, par suite de l'opinion où l'on était en Orient, que les démons étaient des anges déchus (2), comme les singes étaient des hommes dégénérés, ainsi que nous l'avons fait observer. C'est seulement depuis les croisades que l'architecture à ogives a été si répandue en Europe; elle est évi-

---

(1) On regarde communément les arabesques de nos églises à ogives comme le résultat du caprice et de l'imagination déréglée des sculpteurs; mais en y réfléchissant, on ne tardera pas à se convaincre que la bizarrerie offerte, dit on, par les peintres et sculpteurs des églises, n'est qu'apparente; elle repose sur des principes fixes, adoptés dès l'origine par les artistes avec des intentions bien déterminées. Il y a autant de sens dans ces arabesques qu'il y en a dans les hiéroglyphes égyptiens, dont ils sont une sorte d'imitation. Depuis que les monumens dits gothiques sont examinés avec plus de soin, on y retrouve la preuve de ce que j'avance.

(2) Les malings anges, appelez Démons ou Diables, de leur nature taschent tousiours à nuire au genre humain par machinations, fausses illusions, tromperies et mensonges; et s'il leur estoit permis d'exercer leur cruauté à leur volonté exemplaire,

demment la copie des temples naturels des Indiens. Ces peuples, comme on le sait, adorent Vishnou sous le figuier du Bengale, des branches duquel partent de longs jets pendans, cylindriques, nus, qui gagnent la terre, s'y enracinent et forment de nouveaux troncs, qui, à leur tour, en produisent de la même manière, d'où résultent des voûtes naturelles, soutenues par quantité de colonnes. L'architecture arabe a conservé cette disposition dans la construction des églises, dont les plans ont été tracés par des corporations religieuses, et suivis avec le plus grand scrupule; si ces plans eussent été le résultat de la conception d'un artiste unique, l'exécution qui, pour certains monumens, a exigé plus d'un siècle et demi, aurait présenté des différences, suite de l'emploi d'un nouvel architecte; mais le corps avait prononcé, et son avis était suivi. C'est ainsi que postérieurement nous avons vu la trop fameuse compagnie d'Ignace de Loyola adopter dans ses constructions un plan duquel elle ne s'écartait jamais.

Beaucoup d'entre nous peuvent se rappeler avoir vu chez un ancien Génovéfain, l'abbé Audra,

---

véritablement, en bref, le genre humain serait perdu et ruiné; mais ils ne peuvent faire qu'autant qu'il plaît à Dieu leur lâcher la main. *Ambroise Paré. OEuvres, liv. xxv, chap. 25, p.* 1040. *D.*

Cette peinture du caractère des Démons, tracée par Paré, ressemble fort à celle donnée du caractère du singe.

une pendule à laquelle il avait fait ajuster des figures allégoriques, relatives à la chute du premier homme. En voici la description.

Le Père Eternel était censé appeler Adam qui avait reçu d'Eve la pomme, qu'à la sollicitation du serpent (1) roulé autour du tronc de l'arbre de la science, elle avait cueilli malgré la défense.

Un singe, placé sur le côté, et représentant l'esprit malin, le démon ou le diable, suivant l'abbé Audra, témoignait par ses gestes sa satisfaction de la désobéissance du premier homme et de la première femme.

Les accompagnemens de cette pendule, ajustés après coup et d'après la tradition de l'ordre monastique transmise à ce religieux, qui ne manquait ni d'instruction, ni d'esprit, ni de moyens, sont encore une preuve des idées que dans l'origine les ecclésiastiques attachaient au singe; mais cette preuve reçoit une nouvelle force des observations suivantes :

Il existe, au-dessous de la rose septentrionale de l'eglise de Notre Dame de Dijon, de curieux vitraux qui garnissent les cinq fenêtres du croissillon nord : parmi les dessins qu'ils offrent, j'avais remarqué, depuis très-long-temps, le troisième en remontant dans le panneau du milieu : dès ma plus tendre enfance, il m'avait frappé par sa singularité, mais

(1) Vishnou, dans une de ses incarnations, prit la figure du serpent.

je l'avais perdu de vue jusqu'à ces derniers temps; pensant qu'il devait se rattacher à un symbole diabolique, je l'ai examiné depuis avec plus de soin : il représente une grande cuve dans laquelle deux pécheurs sont plongés ; celui de gauche est saisi par le col par le diable sous la forme d'un cynocéphale, auquel l'artiste, afin de mieux préciser son idée, a ajouté des cornes à la tête, et des griffes aux pieds ; l'homme de droite est également saisi par un corps de cynocéphale avec une tête de lion, mais aussi pourvue de cornes, afin de ne laisser aucun doute sur l'intention de l'allégorie.

Nous savons que les anciens donnaient indistinctement le nom de singe, ou de cynocéphale (1) au magot : que les cornes, symbole de la force, étaient données au diable (2) pour indiquer son empire sur le genre humain; et que les griffes désignaient la tenacité avec laquelle il restait attaché à sa proie. La peinture allégorique dont je viens de donner la description ne laisse aucun doute sur la signification du singe employé pour représenter le mauvais génie. Cette explication est de plus confirmée par l'indication suivante :

M. Maillard, dans sa *Description de Notre-Dame de Semur*, signale ci-dessus, p. 77, « La goutière, au

(1) On peut voir dans les caricatures données par Aldrovandi, *Monstr. Hist.*, pour représenter des êtres réels, celle du cynocéphale, p. 22.

(2) Le diable est aussi appelé *Forte-Épaule*. Voy. *Noëls de La Monnoye*.

« dessus des chapelles au nord, qui représente un « moine appuyant son bréviaire sur le derrière « d'un diable, à tête de singe. »

Je crois avoir suffisamment démontré que le singe est l'emblème du *Cacodemon*.

Revenons actuellement au bas-relief du puits de la rue des Singes.

L'attitude contraire des cuisses et du bras gauche, c'est-à-dire du bras de ce côté de la statue (1),

---

(1) Le motif de cette singulière disposition a dirigé plusieurs artistes; aussi, on trouve assez souvent des sculptures où elle se reproduit.

Parmi les bas-reliefs situés dans la voussure du portail de N.-D. de Paris, on en distingue un où figurent des serpens, et à côté un autre où deux femmes sont à contre-sens sur un cheval.

Le dessin que j'ai vu est trop peu exact pour que je puisse en tirer la signification : c'est aux antiquaires de Paris à examiner ces bas-reliefs avec plus de soin.

Le monument de Caillouville est encore plus curieux.

« J'ai trouvé sous l'herbe, dit M. E.-H. Langlois, et re- « cueilli parmi les débris de sculpture de N.-D. de Caillouville, « un fragment très-curieux. Ce sont deux torses nus et de sexe « différent, accolés de la plus étrange manière : les bras sont « singulièrement renversés; des serpens qui traversent leurs « chairs les enlacent de leurs replis; les uns leur mordent « les mamelles, les autres les déchirent plus étrangement en- « core, mais d'une façon fort propre à donner au peuple une « leçon de continence. C'était une représentation de tourmens « des réprouvés. » *Précis analyt. des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1832, p. 303, pl. 8, fig. xi.*

Dans les deux torses on voit un serpent mordre le sein gauche, et un autre serpent s'attacher aux organes caracté-

est certainement une allégorie pour indiquer les mauvaises actions des malfaiteurs, c'est-à-dire les actions opposées aux bonnes. La position gênée qui résulte de cette attitude, les liens avec lesquels cette statue est garrottée, le carcan qu'elle a au col, indiquent évidemment un malfaiteur mis à la gehenne ou à la question. Le placement d'un bras droit au lieu du bras gauche désigne l'impossibilité où est le malfaiteur de bien agir, puis-

---

ristiques du sexe. Le bras placé sur le côté droit de la femme est un bras gauche, pour annoncer l'empire du mauvais ange, qui a chassé et remplacé le bon, contrairement à la disposition observée dans le monument du singe de Dijon, où le bras droit est reporté du côté gauche. Mais le même motif a animé les deux artistes; ils ont eu pour but de frapper l'imagination du peuple illétré, en lui offrant la représentation de la punition qui attend le pécheur lorsqu'il s'écarte de la droite voie, en négligeant les conseils du bon ange. Ces représentations, qu'aujourd'hui nous regardons comme licencieuses, offrent un sens très-profond; elles étaient des leçons de morale données au peuple et mises à la portée de tous les individus, et un avertissement des peines auxquelles on disait exposés les réprouvés.

Le renversement du bras, dans la femme du monument de Caillouville, est une allusion à la faiblesse qu'elle a eue d'écouter le démon sous la forme d'un serpent, par lequel elle fut séduite dans le paradis terrestre; les serpens qui dévorent les torses, appliqués sur le sein gauche, rappellent le *ver rongeur*, ou le désespoir, et ceux attachés aux organes sexuels caractérisent le démon de la concupiscence, ce qui est encore une allusion nouvelle à la scène du paradis terrestre, où, après avoir mangé du fruit défendu, nos premiers pères s'aperçurent de leur nudité (*Genèse, chap.* 3, *v.* 7), et furent chagrins d'être chassés du lieu de délices où ils avaient d'abord été placés. Si

que le mauvais génie remplace le bon, et la main droite du côté gauche reste sous l'influence de l'ange des ténèbres. L'action de saisir le bonnet pour le jeter, comme on dit, pardessus les moulins, annonce le désespoir ou le mépris de l'opinion des gens de bien.

Le singe placé à la droite annonce la prépondérance momentanée du mauvais génie sur le bon, car l'opinion d'un bon ange placé à droite et d'un mauvais ange placé à gauche se retrouve encore aujourd'hui en Europe, où elle a été transportée

---

le monument de Caillouville n'eût pas été mutilé, il aurait pu devenir le sujet d'un poème. En effet, l'accolement des deux torses, ventre contre dos et tête contre pieds, n'a pas été adopté sans dessein. Cette singulière disposition rappelle une figure curieuse, indiquée dans les *Registres de l'Académie de Dijon, vol. V, fol.* 226, *verso*, qu'à la séance du 10 août 1770 M. Maret puîné a donnée à la compagnie, de la part de M. Maret l'aîné. C'est une figurine en bronze, dont la tête et le cou étaient renversés, de manière que le visage, tourné à contre-sens, était du côté du dos.

Les registres ne donnent aucun renseignement sur l'origine de cette figurine, ni sur l'endroit où elle a été trouvée.

Elle a été de nouveau représentée sur le bureau le 29 avril 1818, par M. Girault, et elle est rappelée dans la séance publique de cette année (voy. *Act. Divion.*, 1818, p. 10).

J'ai pensé qu'elle avait été faite dans l'intention de réaliser une des imaginations du Dante; dans sa *Divina Comedia*, cet auteur, en parlant des prétendus devins, assortit leur supplice à leur crime : ils ont voulu, par des moyens coupables, pénétrer l'avenir, il leur attribue la tête et le cou renversés; leur visage, tourné à contre-sens, ne voit que leur dos qui est inondé de leurs

d'Asie. « Une des plus belles idées poétiques du « christianisme était celle qui donnait à chaque « être humain un ange pour protecteur; et en « Écosse, où cette opinion est encore en vigueur, « on dit communément que chacun de nous a des « *heures qui ne sont pas gardées* (unguarded « hours); alors l'ange gardien quitte son poste « ou sommeille, notre faiblesse est abandonnée à « elle-même : toutes nos sottises viennent de là. « C'est une forteresse que la garnison néglige de

---

larmes. A la vérité, le Dante exprime cet effet d'une manière plus énergique :

Che'l pianto degli occhi
Le natiche bagnave per lo fesso.

Mais la délicatesse du langage ne permet pas aujourd'hui la traduction littérale de cette naïveté.

Les allégories étaient si fréquentes au moyen âge, qu'elles se sont conservées jusqu'au 16e siècle. Raphael en fournit une preuve dans son beau tableau de la *Vierge au poisson*, dont M. P.-V. Belloc vient de donner une explication très-satisfaisante dans une brochure de 99 pages. Après avoir lu cette dissertation, on voit que Raphael a eu l'intention d'indiquer le catéchumène qui devient, par le baptême, sectateur du Christ, dont il veut suivre la loi indiquée dans le livre de l'Évangile tenu par saint Marc; car on ne peut pas méconnaître l'évangéliste dans ce vieillard, pris jusqu'à ce moment pour saint Jérôme.

La couleur rouge donnée par presque tous les peintres à la robe de saint Jérôme est une allégorie pour désigner l'ardeur avec laquelle il prêchait la morale du Christ, et cette même couleur donnée au vêtement de saint Marc reconnaît la même cause. Dans le moyen âge les couleurs rouge, bleu et d'or étaient allégoriques.

« défendre, et laisse en butte aux attaques de l'en-
« nemi. Cette expression n'est-elle pas belle et
« simple? Toute une poésie, tout un monde de
« religion s'y révèlent. » (*Revue britannique*, 1833, *tom.* 4, *p.* 343.

Les Chaldéens, les Perses et les Égyptiens avaient, sur les bons et les mauvais anges, des opinions qui ont servi de base à celles des Hébreux, et par suite à celles des auteurs qui ont traité des démons, des génies et autres êtres cabalistiques. Voy. Ambroise Paré, *OEuvres*, liv. XXV, c. XXV — XXXIII. (Chapitres extrêmement curieux.)

La corde, passée au cou du singe et attachée au bras de la caryatide virile dont nous avons parlé, indique, non-seulement la fatalité qui entraîne le malfaiteur, mais encore la surveillance des magistrats, et leur soin à appliquer la loi en punissant le coupable et son conseil; aussi la condamnation de Jean de Brogne indique un certain rapport entre la peine (singe sculpté) et le délit (insolences), car le singe est connu par sa pétulance, son caractère imitateur, ses grimaces continuelles, les dégradations auxquelles il se plaît, l'air de satisfaction qu'il manifeste quand il a causé un désordre; aussi ne pouvait-on pas trouver un emblême plus significatif pour désigner l'esprit malin, et par suite le malfaiteur; il ne faut donc plus être surpris de voir sur la porte d'une prison un singe jouant avec une boule enchaînée. C'est une allégorie aussi significative que celle du monde

ballotté par l'amour et la folie, comme on le voit dans un bas-relief d'une maison de la rue du Chaignot : l'amour d'un côté, et la folie de l'autre, jouent au ballon, mais le ballon est le globe terrestre qu'ils se renvoient alternativement. Le bas-relief est celui du milieu de la maison portant les numéros 8 et 10.

Quelques personnes, par suite de la disparition du singulier support des armes de la ville, seraient portées à croire que les singes étaient là une allégorie pour caractériser l'esprit moqueur du pays, ou la malice du peuple, signalée dans le temps par Etienne Taboureau, dans ses *accords*, et de nos jours, par un auteur anonyme, dans ses lettres.

Mais les singes ne paraissant que dans la prison, et ne se retrouvant plus avec les armoiries de la ville que dans une seule circonstance, sculptées dans d'autres endroits ou sur d'autres édifices, ne permettent pas d'admettre cette opinion (1).

---

(1) Du volume intitulé : *C'est le papier du secret des Maire et Echevins de la ville et commune de Dijon*, fait ou temps de honorable discrete personne et saige Jehan Baudot, maieur de la ville de Dijon, commançant a la Saint Jehan Baptiste, M CCC IIII^{XX} et dix, p. 20, verso.

Le vendredi VII^{e} jour de décembre en la chambre de la ville ou estoient monsieur le maire, Nicolas de Cheveigney, Pierre Baudot, Mathey Chauchart, Millot de Lery, Henry de Movrey, Jehan Chambellan, Philippe Juliot, Jehan Esclaire, Philippe Arnaut, Humbelot Martin, Theuriot le Chamois,

Il est donc bien certain que le monument dont j'ai donné la description indique d'une manière très-positive les moyens de répression et de punition employés par les magistrats contre les malfaiteurs; et dans le cas présent il indiquait le droit qu'avait la mairie d'user de la question, ainsi qu'il appert, d'après les notes que M. Boudot a eu la complaisance de me remettre (1).

Guienot Ardi, Perrenot Mareal, Loys Paste, Estienne Malcourant, Richart le Macenet, et Monot de la Perriere. Délibéré, etc.

Item a este remise une amende de x frans a quoy Gille taillelleu a été adjugée a IIII frans et parmi ce la ville demeure quitte de IIII singes faiz de bois que ledit Gille a faiz en la maison de la ville.

(1) *Registre du secret de la ville de Dijon.*—Le lundi avant les Bordes 1401. Delibere y est par le maire et le conseil qui veu que Simonins de Montoiche a usé la menace devers Philipert Misey sur ce que l'on lui a tué son cheval, *que l'en li face paour de la geyne sans lui attachier.*

Registre du secret de la mairie de Dijon. 1403—1404. Lambert de Saulx majeur.

Jeudi après Quasimodo en la prison de la ville. Deliberé

Que veue la confession de Jehan Vanon prisonnier es prisons de la ville de Dijon que li mestre la gehine et les instrumens d'icelle et soit desbetuz en chemise en lui faisant grant paour de gehiner pour savoir s'il vouldra confesser du cas plux avant et que s'il ne veult dire et confesser plux avant que l'on le gehine de fait et dient oultre les dits Quantin, Chambellan et Vertueux (échevins) que du commancement, il soit lié sur leschielle et que l'on li gete de leaul sur le visaige et sur le ventre et soit gehinez tantost et ledit Nicolas (échevin) dit que ledit Vanon soit gehinez et non à présent jusques il y ait des gens du signeur et ledit maistre Pierre (conseiller) dit avec ce que le plux gracieusement que l'on poura qu'il soit gehinez.

Ces détails détruisent complètement la sotte explication donnée dans les *Essais historiques sur Dijon, page* 439. L'auteur regardait la dénomination de *rue des Singes* comme se rattachant à la profession de ceux qui habitaient autrefois dans ce quartier : et il suppose, sans preuves, que c'était un maître couvreur, appelé populairement à Dijon, dit-il, *singe*, pour indiquer son agilité à grimper au faîte des maisons.

Je n'ai rapporté ce passage que pour avertir de la réserve avec laquelle on doit admettre les explications données par l'auteur des *Essais historiques sur Dijon.*

A côté de la maison du Singe était un pressoir appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, et enclos aujourd'hui dans la cour de M. Renaudot. Ce pressoir était jadis borné au nord par une ruelle qui se rendait dans l'impasse du tripot des Barres, et qui était désignée sous le nom de la *Truie qui file*, parce que, dit-on, le marché aux pourceaux s'est tenu devant la prison de la maison du Singe, et ensuite pour cause du bruit desdits pourceaux, transféré sur le Morimont, puis placé hors de la ville, d'abord à la porte Guillaume, aujourd'hui à la porte d'Ouche.

Le placement du marché aux pourceaux sur la place du Morimont explique le nom de rue de la *Truie qui file*, donné à la petite rue qui va de cette place à la rue Crébillon.

Nos espiègles ancêtres, dit Balzac, *Scènes de la vie privée* 1830, *tom.* 2, *p.* 8, par des enseignes bizarres tâchaient d'amener les chalands dans leur boutique; ainsi, la Truie qui file, le Singe vert, etc., étaient des animaux en cage dont l'adresse émerveillait les passans, et dont l'éducation prouvait la patience de l'industriel au XV^e^ siècle.

Cette opinion de Balzac est plutôt un jeu d'esprit qu'une autorité.

Sur le portail de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, il y avait un monument druidique nommé *la Truie qui file;* il représentait une truie à mamelles gonflées, assise et filant avec une quenouille. « Peut-être, dit M. Mangourit, *Mémoires sur les « Monumens historiques de Bretagne,* y verra-t-on « l'emblème ingénieux des Druides, retirant l'em- « pire aux Druidesses, et conseillant à celles-ci les « soins domestiques, la vie sédentaire et les dou- « ceurs de la maternité. » *Histoire des Sciences dans le pays Messin, par Begin,* 1829, *p.* 31. Cette explication donnée par Begin est trop tirée pour être vraie.

M. Lejeune, correspondant à Chartres de la Société royale des Antiquaires de France, a fait un mémoire sur l'Ane qui veille et *la Truie qui file,* sculptures gothiques que l'on remarque à une des portes de la cathédrale de cette ville. N'ayant point lu ce mémoire, je ne puis faire connaître l'opinion de l'auteur.

En consultant les *Commentaires hiéroglyphiques,*

ou *Images des choses, de Jan Pierius Valérian*, j'ai trouvé, *tom.* 1, *pag.* 163, un passage que je vais rapporter. « Brief la Loy (dit Irenée), en-« tend que tous ceux qui sont addonez a vilennie « et à leur ventre, suivent la vie des pourceaux et « des chiens : voire même le nom *Us* est indice de « contumèlie, parce que Caius Julius Rommain, « parlant des prépositions, dit suivant le temoignage « de Hermes, que la voyelle *v* est propre à expri-« mer affectueusement un vitupère et déshonneur : « que par après la lettre *f* y fut-adjoustée et diston « *fu* incontinent après *fufe*, et aujourd'hui par « tout *fy*, que nous fuyons quelque puanteur. »

Je pense, d'après ce passage, que les deux rues de Dijon, désignées sous le nom de *Truie qui file*, ont dû leur dénomination au seul voisinage du marché aux porcs. On aura d'abord dit : *Rue de la Truie Fy*, et par altération de *la Truie qui file*. Je ne hasarde cette explication que par l'ignorance où je suis de l'absence d'un monument dans les rues dont je parle, car elle ne peut avoir aucun trait au monument de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon ; ainsi on peut dire que jusqu'à ce moment on n'a point encore d'explication satisfaisante sur le nom de la *Truie qui file*.

Nous serons plus heureux sur le monument dont je vais parler :

A l'angle des rues Guillaume et des Godrans est une grande maison appelée *Maison des Chartreux*,

parce que ces religieux l'ont fait construire en 1768 et 1769 sur l'emplacement de la maison du myreur, mireur, mirô, mureour, miroir, qu'ils avaient achetée en 1415 de l'Abbaye du mireur, située entre Châlon et Louhans, pour leur servir à Dijon de maison de refuge.

Sur l'angle de cet hôtel on voyait encore, dans le commencement du XVIII^e^ siècle, une statue représentant un Bourguignon armé de pied en cap qui, de sa lance, menaçait de percer un gros limaçon (*vulg.* escargot) montrant ses cornes. Cette allégorie avait pour but de rappeler un ennemi de la richesse du pays, et le soin que devaient prendre les vignerons de détruire dans les vignes un animal qui y cause de grands dégats. Quelques plaisans ayant donné de cette allégorie une explication différente et peu galante, pour complaire aux dames, et peut-être à quelques maris, on fit disparaître la statue et son accompagnement, qui auraient subi le même sort un demi-siècle après, lors de la reconstruction de cette maison.

M. Darbois, professeur de sculpture à l'école des Beaux-Arts de Dijon, m'a fait voir un limaçon sculpté sur une pierre de revêtement du parapet de la plate-forme du Château, où depuis longtemps il l'avait remarqué.

L'examen que j'ai fait de ce monument me porte à croire qu'il appartenait à la maison du mireur, et qu'à l'époque où on l'a fait disparaître, on l'aura replacé dans le lieu où on le voit au-

jourd'hui, c'est-à-dire au-dessus du cordon sur lequel le parapet est établi et près de l'angle formé par le pont et le parapet.

Je terminerai cette notice en disant deux mots de la rue du Chapeau-Rouge, qui en 1391 s'appelait rue de la Bataillère, et dans laquelle avaient lieu les combats en champ clos, d'après la permission du duc; des barrières y étaient dressées et déterminaient l'enceinte. Les moines vendirent à la ville ce terrain pour y faire une rue dans laquelle, au XIV^e^ siècle, il y avait déjà une hôtellerie, puisque les titres de ce temps parlent de l'hostellier de la Maison du Chapeau Roige; l'on voit encore au-dessus d'une porte charretière, à côté de l'auberge actuelle, un chapeau de cardinal, sculpté et faisant saillie, dont je n'ai vu aucune mention dans nos ouvrages modernes. Notre laborieux président nous a appris que cette porte avait été ouverte par les ordres de l'abbé de Saint-Bénigne, le cardinal Frégose, pour servir d'entrée au jardin.

Frégose, le seul des abbés de Saint-Bénigne qui ait été revêtu de la pourpre, ayant voulu diminuer la ration de vin des moines, devint le sujet d'un procès que les moines gagnèrent au parlement de Dijon; ce gain ne les empêcha point de se venger par des caricatures et des épigrammes, dont les unes sont imprimées et les autres inédites. D'un manuscrit déposé dans nos archives dé-

DESCRIPTION

D'OBJETS ANTIQUES,

DÉCOUVERTS EN OCTOBRE 1832, DANS LE TERRITOIRE DE CHARNAY, COMMUNE DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN, DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE,

PAR M. H. BAUDOT,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE DIJON ET MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION.

(Séance du 1er Juillet 1833.)

Dans le département de Saône-et-Loire, près la limite qui le sépare de celui de la Côte-d'Or, sur le territoire de la commune de Charnay, à deux cents pas environ du village qui porte ce nom, il existe un chemin de desserte qui fait partie d'une ancienne voie romaine, conduisant de la rivière de la Saône à celle du Doubs, passant sur un pont construit par les Romains, qui traverse cette rivière vis-à-vis un village dont le nom a tiré son origine de cette construction, et qui s'appelait autrefois *Pont-Dubii*, ensuite *Pont-Doubs*, et enfin *Pontoux*.

Il ne reste de ce monument que quelques piles, que l'élévation des eaux ne permet pas toujours d'apercevoir.

Une immense quantité de briques et tuiles romaines couvre tout le territoire, et particulièrement la partie élevée sur laquelle est situé le village de Charnay, dont le nom, d'après une ancienne tradition conservée dans le pays, paraît avoir été originairement Charnier; ce qui donne lieu de croire que cette contrée renfermait un vaste lieu de sépultures. D'après une autre tradition, qui n'est pas moins accréditée que la première, le nom de Charnay viendrait de combats acharnés qui se seraient livrés dans ce lieu et à la suite desquels une foule de guerriers, morts dans ces combats, auraient été enterrés dans divers endroits du territoire; et en effet, il n'est pas rare d'y trouver des ossemens humains, lorsqu'on creuse à une certaine profondeur.

Sur la droite du chemin dont nous avons parlé, en allant de la Saône au Doubs, on remarque une langue de terrain vague, espèce de pâquier, longeant le chemin, qui, ainsi que les terres qui l'avoisinent du côté du village, furent jadis couvertes d'épaisses broussailles; lesquelles firent place à la vigne, que les vieillards se rappellent encore avoir vu détruire, et remplacer par la culture des céréales, production ordinaire de ces contrées.

Le sol de cette portion du territoire, qui porte le nom de Champ-de-la-Velle, est composé d'une couche de sable de trois à quatre pieds d'épaisseur, sur une couche de terre jaunâtre-argileuse très-grasse, que les paysans emploient à réparer les parois de

leurs habitations, et viennent prendre de temps immémorial dans le terrain vague ou pâquier dont il est question.

En enlevant ou détournant la couche de sable qui recouvre la terre qu'ils cherchent à se procurer, les habitans, d'après leur rapport même, ont trouvé une foule d'objets en poterie, armures et bijoux. Mais malheureusement l'ignorance, plus redoutable encore que la faux du temps, a tout détruit, faisant passer le fer sous le marteau d'un maréchal, l'or et l'argent dans le creuset d'un orfèvre; les vases en terre furent la plupart brisés, quelques-uns employés aux usages domestiques, non sans répugnance de la part de certaines ménagères, à cause des nombreux ossemens que l'on rencontre dans le même lieu.

Instruit de ces découvertes et n'ayant pu me procurer que quelques objets de peu d'importance, je formai le projet de fouiller les terres voisines du pâquier, dont la couche de sable, enlevée sur toute sa surface, ne laissait plus rien à explorer, et je fus en mesure de commencer mes travaux le 8 octobre 1832.

Mon but, dans cette Notice, est de donner une description exacte des objets que j'ai découverts, laissant aux savans versés dans la connaissance des antiquités le soin de déterminer l'époque, l'usage de ces objets et les peuples auxquels ils ont appartenu.

OSSEMENS HUMAINS.

Partout où j'ai remué la terre, j'ai rencontré des ossemens humains, presque tous épars et sans ordre, dans un tel état de décomposition qu'ils s'en allaient en poussière sous l'instrument des travailleurs. A peine ai-je pu recueillir quelques fragmens de crânes et de mâchoires supérieures, auxquelles les dents sont encore attachées. J'ai aussi découvert, mêlées avec des grains de collier, plusieurs dents, dont il ne reste que l'émail dans un état de fossile.

Le peu de squelettes dont j'ai pu reconnaître la disposition avaient la tête du côté de l'occident.

ARMES.

Épées. — J'ai découvert dix lames d'épées ou sabres à deux tranchans, longs de 65 à 81 centimètres (2 pieds à 2 pieds 6 pouces) de la pointe à la garde; les poignées n'ont pas plus de 108 millim. (4 pouces) de long; la lame porte 34 millimètres (2 pouces) de large. Cinq ont été rompues en les retirant de la terre; les autres sont entières. Deux des poignées se terminent par un triangle aplati : l'un en fer, l'autre en cuivre.

A l'une des lames, un os de la jambe, un tibia, je crois, se trouve encore fixé par la rouille. On distingue sur la plupart de ces lames des parties

ligneuses qui semblent avoir été le bois du fourreau qu'a remplacé l'oxyde.

Coutelas, Poignards ou Couteaux. — Cinquante-une lames, de formes absolument semblables et de dimensions les plus variées, depuis 9 centimètres (3 pouces 4 lignes) de tranchant, et 54 millimètres (2 pouces) de poignée, jusqu'à 54 centimètres (20 pouces), et 135 millimètres (5 pouces) de poignée, ont été retirées des fouilles; la partie la plus large des lames est de 14 à 369 millimètres (6 à 23 lignes).

On distingue sur presque toutes ces armes deux filets en creux, d'un côté seulement, contre le dos, qui, s'abaissant à son extrémité, *forme* une pointe très-aiguë.

La plupart des petites lames ont été trouvées à côté des grandes, auxquelles elles étaient souvent accolées.

Fers de lances. — Les quinze fers de lances que j'ai découverts diffèrent presque tous entre eux, soit par la forme, soit par la longueur; il en est depuis 21 centimètres (8 pouces), jusqu'à 759 millimètres (28 pouces) de long; deux d'une forme particulière portent même de 97 centimètres à 1 mètre 11 centimètres (3 pieds à 3 pieds 5 pouces). L'extrémité inférieure se termine par une douille creuse, percée dans plusieurs de ces armes de deux petits trous traversés d'un clou ou rivet destiné à fixer la hampe qui s'y ajustait.

Un de ces fers, dont la facture peu commune

m'a paru avoir beaucoup d'analogie avec la description que les anciens auteurs ont fait de l'angon, offre quatre faces formant un carré de 14 millimètres (6 lignes), diminuant insensiblement vers la pointe, qui prend naissance à huit centimètres au-dessus de la douille, entre deux espèces de crochets recourbés de haut en bas. Sa longueur totale est de 4 décimètres (15 pouces).

Le plus petit n'a pas plus de 217 millimètres (8 pouces) de long; sa forme conique s'écarrit légèrement vers la pointe, et porte au bas de la douille et au milieu du fer deux petits filets circulaires et saillans, qui se font remarquer également sur un autre, long de 366 millimètres (13 pouces et demi), dont l'extrémité supérieure s'élargit de 27 millim. (13 lignes) à 5 centimètres de la pointe, donnant la figure d'un losange aplati et traversé par un filet saillant qui termine cette pointe.

Plusieurs autres portent au-dessus de la douille la figure d'un ovale plus ou moins alongé vers son extrémité supérieure. Ces fers, dans la partie la plus large, n'ont pas plus de 57 millim. (25 lignes) et pas moins de 27 millimètres (12 lignes).

Les deux derniers offrent la forme de dards barbelés, montés sur de longues tiges qui n'ont que 9 millimètres (4 lignes) de diamètre.

L'un porte 1 mètre 11 centimètres (3 pieds 5 pouces) de long, et 16 millimètres (7 lignes) dans sa partie la plus large. A 54 millimètres de son extrémité, commencent quatre pans qui terminent la

pointe; la douille ouverte sur le côté s'élargit, de manière à recevoir la hampe qui paraît avoir été fixée en outre par quatre petits morceaux de fer plats, longs de 108 millimètres (4 pouces), accolés au bois, arrêtés fortement par trois viroles ou anneaux en fer, et terminés par une forte ligature en fil de fer formant anneau; précaution de solidité qui sans doute a été déterminée par le poids que devait avoir un fer de cette longueur.

L'autre, long de 37 centimètres (3 pieds), porte à son extrémité inférieure une douille tellement boursoufflée par la rouille, que l'on ne peut distinguer les mêmes précautions de solidité que l'on voit dans le précédent. Sa tige, s'amincissant légèrement vers la pointe, est armée d'un dard barbelé, plat et plus arrondi au bout.

Fers de flèches. — Six fers de flèches ont été trouvés réunis par deux et quatre; tous ont la même forme, et pas un la même dimension; le plus grand porte 12 centimètres (4 pouces 5 lignes) de long, sur 23 millimètres (10 lignes) dans sa partie la plus large; et le plus petit 6 centimètres (2 pouces 3 lignes) sur 4 millimètres (6 lignes); leur extrémité inférieure se termine par une petite douille ouverte sur le côté destiné à recevoir le bois; la partie supérieure forme un ovale aplati et fort acéré à son extrémité.

Boucliers. — Des umbons ou milieux de boucliers au nombre de 8 ont été découverts réunis par deux; le fer dont ils sont faits ne devait

pas avoir plus de 2 millimètres (une ligne) d'épaisseur, leur forme convexe en dehors laisse en dedans une capacité de 108 millimètres (4 pouces) de diamètre, sur 68 millimètres (2 pouces 6 lignes) du bord au fond, propre à recevoir la main qui portait le bouclier par le moyen d'une barre de fer creux et arrondi vers le centre qui existe encore sur quatre des objets recueillis; un bord large de 18 millimètres (8 lignes), porte encore quatre clous à tête ronde, en cuivre, qui devaient fixer ce fer sur le bouclier, fait probablement de bois, revêtu d'une ou plusieurs peaux d'animaux sauvages, ainsi que l'ont décrit les anciens auteurs.

Fers de haches. — Parmi les six fers de haches que j'ai découverts, quatre ont la tête légèrement courbée vers le manche, les deux autres sont droits, évasant également un peu du côté de la tête, qui pouvait servir à frapper, si l'on en juge par sa force et son plan; l'un de ces derniers pèse au moins le double des autres: il porte 185 millimètres (6 pouces 18 lignes) de la tête au tranchant, qui n'a pas moins de 12 centimètres (1 pouce 5 lignes) d'étendue, tandis que les autres n'ont que 16 centimètres (6 pouces) de long sur 7 millimètres (3 pouces) de tranchant et une épaisseur proportionnée.

ORNEMENS.

Boucles en fer plaqué d'argent. — Trente-huit boucles en fer plaqué d'argent, de dimensions les plus variées, mais d'une forme à peu-près semblable, ont été tirées du Champ-de-la-Velle; elles portent toutes une plaque qui était fixée par trois ou quatre clous que l'on distingue parfaitement sur la plupart d'entre elles; cette plaque présente un carré long dans quelques-unes, et dans les autres elle se rétrécit légèrement à son extrémité inférieure; un anneau mobile, ovale et convexe, s'y adapte par le moyen d'une charnière, à laquelle s'ajuste aussi un ardillon qui vient recouvrir et traverser l'anneau.

La plus grande de ces boucles porte une plaque de 16 centimètres (6 pouces) sur 77 millimètres (2 pouces 10 lignes), un anneau de 108 millimètres (4 pouces) sur 54 millimètres (2 pouces), et un ardillon de 108 millimètres (4 pouces) sur 20 millimètres (9 lignes), ce qui forme un ensemble de 242 millimètres (9 pouces) de long sur 108 millimètres (4 pouces) de large; le fer, à l'exception de l'ardillon, ne devait pas avoir plus de 3 millimètres (1 ligne 172) d'épaisseur.

Les plus petites, dont l'anneau n'a pas moins de 4 centimètres (1 pouce 172) sur 27 millimètres (1 pouce), tiennent ordinairement à des pla-

ques moins grandes que les autres dans leur proportion, et dont la forme est quelquefois ronde.

Neuf de ces boucles, particulièrement dans les grandes dimensions, ont été trouvées accompagnées d'une plaque absolument semblable à celle qui porte la charnière, et destinée sans doute à être placée en regard de l'autre, de manière que l'anneau se trouve parfaitement au milieu.

L'oxyde, qui avec le temps avait pénétré à travers la faible épaisseur d'argent plaqué sur le fer, ne laissait apercevoir qu'une surface de rouille, lorsque la fracture d'une des pièces me fit découvrir un filet d'argent qui annonçait la présence de ce métal et m'engagea à pousser plus loin la recherche. Ayant donc, avec les conseils d'une personne qui joint l'adresse à l'instruction, dégagé de l'oxyde plusieurs pièces, je mis à découvert un ouvrage vraiment curieux.

Le fond du travail est composé de lignes arrondies, contournées et croisées les unes dans les autres en tout sens, tantôt formées de petits points carrés, tantôt d'un simple trait disposé régulièrement; l'une des plus grandes boucles a cela de remarquable, qu'elle présente sur ces deux plaques la figure d'une croix régulière de 18 millimètres (8 lignes) carré; circonstance qui doit contribuer à jeter quelque lumière sur une époque qu'il importe de fixer.

Une autre plaque porte dans un petit rond de 14 millimètres (5 lignes) de diamètre, la figure

d'un quadrupède tout-à-fait idéal. Cette dernière, ainsi que sa boucle, l'ardillon et l'autre plaque qui font partie d'un même objet, sont couverts d'une foule de petites pierres rouges de 2 millimètres (une ligne) de diamètre, incrustées dans le fer, et fixées par un espèce de mastic qui laisse au fond des trous, dont les pierres sont tombées, une sorte de poussière blanchâtre.

Cette incrustation de pierres ne s'est rencontrée que sur cette grande boucle dont nous venons de parler, et sur une des plus petites qui n'en présente qu'un nombre proportionné à son étendue.

Boucles en cuivre. — Les boucles en cuivre, au nombre de treize, sont faites d'après le même système que ces précédentes, sans double plaque pourtant, et plus petites dans leur proportion. Les trois plus grandes ne dépassent pas 95 millimètres (3 pouces 6 lignes) de longueur totale, sur 59 millimètres (26 lignes) dans leur plus grande largeur; deux d'entre elles, à plaque ronde légèrement évasée près de la charnière, offrent un dessin grec; au centre de l'une d'elles est une tête fantastique; la troisième, la seule qui soit à jour, représente au milieu d'une plaque carré long, la figure d'un griffon buvant dans une auge, travail tout-à-fait barbare.

Les autres plus petites encore, à plaques étroites et alongées à leur extrémité, n'offrent rien de particulier que la perfection de leur facture. Presque toutes paraissent avoir été argentées, et

portent par-dessous la plaque trois petits bouts saillans, percés par travers, propres à recevoir une espèce d'aiguille qui les fixait à leur courroie.

Boucles en composition. — J'ai découvert trois boucles d'un métal qui m'a paru être celui que les antiquaires désignent sous le nom de potin; elles sont épaisses et lourdes dans leurs formes, sans doute à cause du peu de solidité de la matière; l'une a 48 millimètres (21 lignes) sur 34 millimètres (15 lignes) de large; l'autre 41 millimètres (18 lignes) sur 32 millimètres (14 lignes); et la plus petite enfin, 20 millimètres sur 11 (9 lignes sur 5).

Bracelets. — On a trouvé deux bracelets; l'un, portant 74 millimètres (2 pouces 9 lignes) de diamètre, est orné de petits traits circulaires; l'autre, qui paraît avoir appartenu à un enfant, n'a que 54 millimètres (2 pouces) de diamètre; tous deux sont en cuivre.

Colliers. — Quatre colliers ont été découverts; l'un, formé de grains d'ambre non taillés et de diverses grosseurs, a perdu extérieurement la couleur jaune, et pris celle de la terre de laquelle il a été retiré; l'autre, trouvé dans le même endroit, à un pied plus profondément, est formé de petits grains alongés d'émail, vert et bleu, et d'autres grains ronds se tenant la plupart trois à trois, lesquels ont pris une teinte argentée et châtoyante.

Les deux derniers sont composés de gros grains

en verroterie, aussi variés dans leur forme que dans leur couleur, mélangés de quelques grains d'ambre.

Phibules en cuivre. — Deux phibules en cuivre ont été trouvées à peu de distance l'une de l'autre; leur forme est ronde et absolument semblable; elles portent 25 millimètres (11 lignes) de diamètre sur une épaissseur d'un millimètre environ (une demi-ligne). On distingue encore par derrière l'épingle et le crochet qui servait à les fixer; la face n'offre que des petits ronds, traversés par deux traits croisés.

Phibules en argent. — Une autre en argent, de forme alongée, porte à son extrémité supérieure un demi-rond d'où sortent quatre rayons traversés de raies dorées comme le reste de l'objet qui présente une longueur de 77 millimètres (2 pouces 9 lignes).

Deux autres phibules d'argent, soutenues d'une plaque de cuivre ajustée par derrière avec de petits clous à tête d'argent, ont la forme ronde et plate des premières; l'une a 46 millimètres (20 lignes), l'autre 36 millimètres (16 lignes) de diamètre, sur une épaisseur totale de 2 millimètres (une ligne) environ. Leur surface est couverte de pierreries certies avec le plus grand soin; la plus petite surtout est d'un fini précieux : on y remarque trois petites croix carrées, placées en triangle; l'espace qui se trouve entre les pierres est garni de petits dessins en filigrane. Le centre

de toutes les deux présente un demi-rond en saillie.

Phibules en or. — Les trois dernières phibules sont en or; l'une est ronde comme les précédentes, d'un diamètre de 43 millimètres (19 lignes) sur 7 millimètres (3 lignes) d'épaisseur, formée d'une feuille d'or relevée en bosse et couverte de filigrane. Derrière est une plaque en cuivre à laquelle l'épingle et le crochet tiennent encore et donnent parfaitement l'idée de la manière dont ces ornemens s'ajustaient.

L'autre, un peu plus petite, de la même épaisseur, est faite également d'une feuille d'or couverte de filigrane, mêlée de pierreries symétriquement placées et dont la certissure est fort saillante; sa plaque en cuivre porte encore du côté opposé à la face la charnière dans laquelle jouait l'épingle, qui n'existe plus ainsi que son crochet.

La dernière enfin est tout en or, garnie de pierreries; son diamètre est de 54 millimètres (2 pouces). L'arrangement des pierres donne une espèce de croix qui a beaucoup d'analogie avec celle que nous avons déjà remarquée sur une phibule d'argent et sur les plaques d'une des boucles de fer. Les pierres en sont plates et grossièrement taillées, quoique leur surface présente un assez beau poli; les intervalles que laisse la croix sont ornés de filigrane; au milieu est placé un camée à trois couches d'un travail assez barbare, représentant une tête dont la chevelure est traversée par un

ruban; cette croix offre la saillie de 2 millimètres (une ligne), sur une plaque d'or qui porte encore derrière le crochet et la charnière dans laquelle jouait l'épingle qui était en cuivre, chose assez singulière dans un bijou de cette importance.

Médaillons. — Deux petits médaillons ont été trouvés près des colliers; l'un, en cuivre plaqué d'or, se trouve dans un tel état de dégradation qu'il est impossible de distinguer ce qu'il pouvait représenter.

L'autre est tout en or, et par conséquent très-bien conservé; son diamètre est de 16 millimètres (7 lignes); le centre fait un petit demi-rond en saillie, entouré de filigrane; au-dessus est une petite boucle qui servait à le suspendre.

OBJETS DIVERS.

J'ai découvert, réunis dans le même endroit, huit tables de grenat enchâssées de cuivre doré, de 16 millimètres carrés, faisant nécessairement partie d'un même ornement qu'il est difficile de déterminer, ceinturon peut-être, car deux d'entre elles portent d'un côté des boucles avec leur ardillon fixé par l'oxyde, une ou deux présentent encore les traces du cuir sur lequel l'ornement était monté.

Le seul objet qui ait pu faire soupçonner la présence de chevaux dans le champ de la Velle est un mors brisé, en fer, garni à ses deux extré-

mités de deux gros anneaux de cuivre; le fer étendu doit avoir 16 centimètres (6 pouces) de long, et ces anneaux 7 centimètres (2 pouces 7 lignes) de diamètre.

J'ai trouvé à peu de distance les uns des autres trois plats ou bassins en cuivre assez mince, d'une capacité de 8 centimètres (3 pouces) sur un diamètre de 244 millimètres (9 pouces) et un rebord de 14 millimètres (6 lignes). La conservation du métal de l'un d'eux, qui n'est pas sans mélange, est parfaite; il n'en est pas de même des deux autres qui sont semblables au premier pour la forme, à part le rebord qui est orné d'un rang de perles repoussées au marteau; leur surface est couverte d'oxyde, l'un d'eux n'a pu même être retiré de la terre que par morceaux.

J'ai réuni encore divers objets qui ne peuvent être classés sous un nom spécial; tels sont plusieurs morceaux de fer carré, plaqué d'argent, formés de deux plaques réunies par quatre clous que l'on distingue aux angles.

Plusieurs anneaux en fer.

Une espèce de style en cuivre, très-pointu d'un côté et légèrement aplati de l'autre.

Une pince à épiler, en cuivre, dans la forme de celle que l'on fait encore aujourd'hui.

Trois petites lames en cuivre, portant à l'une de leurs extrémités, qui est fendue de quelques millimètres, deux rivets; à l'autre, qui est arrondie, un tranchant qui règne également des deux côtés.

L'une a 1 décimètre (3 pouces 9 lignes) de long, sur 18 millimètres (8 lignes) de large. Une autre, 68 millimètres (2 pouces et demi) sur 14 millimètres (6 lignes); et la dernière enfin, 32 millimètres (14 lignes) sur 9 millimètres (4 lignes).

Deux sortes de lames en fer, tranchant d'un côté et recourbées aux deux extrémités, portant dans la partie droite 16 centimètres (6 pouces) de long sur 18 millimètres (8 lignes) de large.

Enfin, trois petits objets en terre de forme conique aplatie, percés dans leur milieu, d'un diamètre de 20 à 27 millimètres (9 lignes à un pouce) sur 14 à 20 millimètres (6 à 9 lignes de haut).

MÉDAILLES.

Mes recherches en médailles n'ont pas été fructueuses; je n'ai pu en recueillir que sept parmi lesquelles trois sont gauloises, présentant trois profils de têtes druidiques; au revers, l'une un cheval sans frein, une autre un sanglier, et la troisième une figure barbare qui n'a pu être encore déterminée. Les quatre autres sont des monnaies romaines tellement frustes, qu'à peine a-t-on pu conjecturer que l'une d'elles portait la tête de Crispina.

VASES EN VERRE.

Les vases en verre que j'ai pu réunir sont au nombre de huit; la moitié est intacte, les quatre

autres ont été plus ou moins endommagés en les retirant de la terre.

Parmi ces huit vases, cinq ont une forme semi-sphérique un peu alongée et légèrement évasée au bord. Leur capacité est de 63 millimètres (2 pouces 4 lignes) de l'orifice au fond, sur un diamètre de 81 à 95 millimètres (3 pouces à 3 pouces 6 lignes) d'ouverture. Le verre de l'un est uni, un autre porte des rayures en spirales, et les trois autres des côtes assez saillantes au fond qui viennent se perdre vers le bord. Deux ont été trouvés dans des vases de terre noire.

L'un des trois derniers, renversé, donne exactement un cône tronqué orné de raies en spirales. On peut le comparer à un de nos verres à vin de Champagne, sans pied, dont il a exactement la capacité et la forme.

L'autre, en verre uni, est d'une forme analogue, à l'exception du fond, qui, plus large que le précédent, s'arrondit et se termine par un petit bouton en verre opacisé. Deux autres ligatures de même matière se font remarquer presque aux deux extrémités. La capacité de ces vases est de 128 millimètres (7 pouces 9 lignes) du bord au fond, sur un diamètre de 68 millimètres (2 pouces 6 lignes) d'ouverture.

Le dernier enfin diffère des autres non-seulement par la forme, mais encore par l'épaisseur et la couleur; tous sans exception sont d'un verre jaunâtre et singulièrement mince; celui-là est d'un blanc verdâtre et assez épais. Les premiers ne peuvent se

tenir sur un fond qui présente une surface arrondie; celui-là seul porte un fond plat de 88 millimètres (3 pouces 3 lignes) de diamètre, rétrécissant à 27 millimètres (1 pouce) du bord, qui s'évase et reprend le diamètre du fond; sa hauteur est de 95 millimètres (3 pouces et demi). L'extérieur est orné de huit bandes de verre superposées à quelques lignes du bord, se réduisant à rien vers le point central du fond.

POTERIE.

Les fouilles du Champ-de-la-Velle ont produit plus de cent vases en terre presque tous bien conservés; à part un très-petit nombre, la qualité de la terre est commune et pour la plupart étrangère au pays; il en est de trois différentes couleurs, noire, grise et jaune.

Terre noire. — Les vases en terre noire sont en général les plus nombreux, quoique pas un ne soit identiquement semblable; leur forme est presque toujours à peu près la même, présentant inférieurement une pence arrondie qui, rétrécissant d'abord, s'alonge et s'évase en forme de cornet. Il en est depuis 8 centimètres (3 pouces) de haut sur un diamètre de 68 millimètres (2 pouces 6 lignes) d'évasement, jusqu'à 142 millimètres (5 pouces 3 lignes) sur 81 à 162 millimètres (3 à 6 pouces) d'évasement.

Presque tous sont ornés de petits cordons saillans circulaires. Quelques-uns portent des rayures égale-

ment circulaires, formées de points creux, qui paraissent faits avec un instrument semblable aux molettes dont se servent nos tourneurs; un petit nombre offrent des losanges ornées de raies verticales croisées. Il en est aussi d'un genre cinéraire, je veux dire de forme basse, et dont la pence, se rétrécissant à sa partie supérieure, est terminée par un bord étranglé et non évasé comme les autres.

Cette terre noire est absolument étrangère au pays.

Terre grise. — Les vases en terre grise sont un peu moins nombreux que ceux dont nous venons de parler, leur dimension et leur forme sont absolument les mêmes, la terre paraît d'une qualité plus poreuse et ressemble à une veine que l'on rencontre dans une commune voisine, connue sous le nom de terre de chazelle.

Terre jaune. — La terre jaune semble plus particulièrement destinée aux usages domestiques, si l'on en juge par la forme des vases qui en sont confectionnés. Cette forme est celle d'une boule légèrement alongée aux deux extrémités, donnant un diamètre de 43 millimètres (19 lignes) d'ouverture, 122 millimètres (4 pouces 6 lignes) au milieu, et 68 millimètres (2 pouces 6 lignes) au fond, sur une hauteur de 16 centimètres (6 pouces); une anse ou queue prenant au bord vient se coller au centre en s'arrondissant. Il en est deux de cette forme qui n'ont que 8 centimètres (3 pouces) de haut et une capacité proportionnée. Quelques-uns

dans le même genre, mais sans queue, ont un bord plus ou moins rétréci.

D'autres peuvent se comparer à nos gobelets, dont ils ont exactement la forme et la grandeur.

D'autres enfin, larges et peu élevés, offrent un diamètre de 176 millimètres (6 pouces 6 lignes) au bord, rétrécissant à 68 millimètres (2 pouces et demi) de fond, sur 8 centimètres (3 pouces) de haut. Tous à peu près sont ornés de ces petits traits circulaires que nous avons déjà remarqués sur de la terre noire.

Le dernier est d'une terre jaune, mais polie et très-fine; son bord, d'un diamètre de 6 centimètres (2 pouces 3 lignes), s'élargit insensiblement vers le milieu à 72 millimètres (2 pouces 8 lignes) et s'arrondit en rétrécissant vers le fond, qui ne porte plus que 4 centimètres (17 lignes). L'extérieur du vase est couvert de deux rangs circulaires de lames saillantes courbées assez régulièrement en demi-rond.

Tels sont les différens objets que j'ai retirés des fouilles pratiquées au Champ-de-la-Velle sur une étendue de 10 ares environ.

Je ferai remarquer que tous ces objets ont été trouvés à une profondeur de 65 centimètres à 1 mètre 299 millimètres (2 à 4 pieds), et qu'en général les fouilles commencées sur un terrain en pente étaient plus productives à mesure que l'on atteignait la hauteur et du côté le plus rapproché de la voie romaine; qu'au bas de la pente on rencontrait une grande quantité de petits morceaux de silex ou pierres

à feu, et sur la hauteur beaucoup de fragmens d'une sorte de pierre de grès à gros grains et granit, semblable pour la pâte et la forme (autant que l'on puisse en juger par des fragmens sans suite), à ces meules dont les Romains se servaient pour écraser le grain.

Je ne terminerai pas sans faire observer que les fouilles du *Champ-de-la-Velle* paraissent indiquer que ce lieu fut destiné à la sépulture dans des temps divers, par la présence d'objets qui semblent appartenir à trois époques différentes : tels sont des armes gauloises, des objets romains, et d'autres enfin d'un style voisin du moyen âge.

En effet, si l'on considère la longueur des épées, celle de la plupart des lances, elles paraîtront nécessairement avoir appartenu à des Gaulois qui, suivant Strabon (1), portaient de longues épées et des lances dont le fer était long d'une coudée (2), tandis que l'épée dont se servaient les Romains était au contraire fort courte et ne dépassait pas dix-huit pouces, d'après le rapport de Tite-Live (3).

L'époque romaine est attestée par la présence de monnaies romaines, celle de vases en terre noire que les Romains déposaient près des morts, par cette foule de tuiles à rebords qui couvre le territoire; cette voie, ce pont construit par les Romains, ces marbres blancs taillés en moulures et ces plaques destinées à

(1) Voyez *Géographie de Strabon*, liv. IV, tom. II, p. 64.
(2) Voyez l'*Encyclopédie*.
(3) Voyez *Tite-Live*, liv. XXXVIII, chap. 30.

revêtir les murs, que j'ai récemment découverts dans le village même de Charnay, sur la hauteur qui semble dominer la Saône, tout annonce non-seulement la présence des Romains dans le pays, mais encore le siége de quelques-uns de leurs établissemens qui n'étaient pas sans importance.

La figure de la croix, répétée sur plusieurs phibules, sur les deux plaques d'une des boucles de fer, et le genre même du travail semblerait annoncer une époque plus rapprochée du moyen âge. Cependant, il me paraît plus probable que ces objets tiennent à une même époque, et ont appartenu à un même peuple, aux Galloromains, qui reçurent, avec le joug des vainqueurs, leurs mœurs et leurs usages, et mêlèrent long-temps les pratiques du christianisme avec les superstitions payennes. On ne doit donc pas être surpris de trouver des croix et des vases en terre, des monnaies romaines et des armes gauloises.

Expliquer comment tant de sculptures, tant d'objets divers se sont trouvés réunis dans un même lieu, serait une entreprise au-dessus de mes forces. Cependant, je hasarderai une conjecture : c'est qu'à la suite d'un combat sanglant, les Galloromains restés vainqueurs se seraient hâtés d'enterrer leurs morts suivant la coutume avec leurs armes et ce qu'ils avaient de précieux.

L'usage des boucles en fer plaqué d'argent a été le sujet des recherches de savans antiquaires, qui tous leur attribuent une origine gauloise, mais

n'ont pu encore s'accorder sur le but de leur destination. Montfaucon prétend, d'après l'opinion de l'évêque de Mâcon, qui trouva un de ces objets dans une terre qui lui appartenait à Montbellet, que ce doit être un ornement de tête de femme gauloise (1). C'est sans doute pour ne pas contredire son évêque que ce savant bénédictin a donné une opinion aussi peu vraisemblable.

Dontmartin croit, d'après Montfaucon, que ces objets étaient des coiffures de femmes gauloises ou autres du voisinage (2).

Grivaud pense avec plus de justesse que ce sont des boucles de ceintures gauloises (3); cependant les plaques des grosses boucles ne sont évidemment pas assez arrondies pour envelopper la circonférence du corps d'un homme; ce serait plutôt à des baudriers que ces ornemens paraissent avoir été ajustés. Toutefois, laissons au temps et à l'étude le soin de lever le voile qui couvre encore l'origine et l'usage de bien des monumens intéressans et malheureusement trop négligés parmi nous.

---

(1) Voy. Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée*, tom. v, p. 192, ch. VIII, pl. CXXXVII, et dans le Supplément V, tome 3, p. 57, chap. VI.

(2) Voy. Dontmartin, dans sa *Religion des Gaulois*, tom. 2, pag. 350 et suivantes.

(3) Voy. Grivaud, dans son *Recueil des monumens antiques*, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule, pag. 64 et suivantes, pl. VII.

RAPPORT

FAIT A LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ANTIQUITÉS

DE LA COTE-D'OR,

SUR LA DÉCOUVERTE

D'UN BAS-RELIEF

TROUVÉ DANS UN MUR DE L'ÉGLISE ST.-BÉNIGNE DE DIJON,

PAR M. PETIT,

Membre titulaire, le 1er mars 1833.

MESSIEURS,

Vos suffrages m'ont appelé tout récemment à faire partie de la commission départementale d'Antiquités de la Côte-d'Or.

C'est la première fois que je me trouve parmi vous, et je saisis avec empressement cette occasion pour vous adresser mes remercîmens du témoignage d'estime que vous m'avez accordé en me jugeant digne de m'associer à vos travaux. Je vous prie de croire que je ne laisserai échapper aucune des occasions qui me permettront de vous donner des preuves de mon zèle.

Dès aujourd'hui, j'ai l'avantage de vous annoncer

que dans les travaux de Saint-Bénigne que j'inspecte, j'ai découvert un objet d'art qui m'a paru mériter votre attention.

Un style particulier d'architecture paraît exister dans la partie inférieure de l'Eglise; j'ai lieu de croire qu'elle a été construite à diverses reprises, et j'en aurais presque la preuve dans les circonstances dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Il est inutile de retracer ici les travaux successifs qui jusqu'à ce moment ont été exécutés pour consolider l'Eglise de Saint-Bénigne. Ceux dont on s'occupe aujourd'hui consistent dans la reprise en sous-œuvre d'un pilier butant, formant le prolongement du pignon au nord et destiné à le contrebuter du côté du levant.

La face latérale au nord de ce pilier était construite avec des matériaux qui paraissaient avoir été posés sans précaution sur une hauteur d'environ 3 mètres; c'est ce qui a donné lieu à la reprise en sous-œuvre, car la partie supérieure est bonne et bien construite.

C'est en procédant à la démolition de la base de ce pilier que j'ai reconnu qu'il existait, sous le pilier même, une porte dont l'usage a été impossible depuis la construction de l'église telle qu'elle est. Car sa hauteur depuis le carrelage jusque sous le linteau n'est que de 1 mètre 50 cent. environ. Elle servait donc de communication à des parties d'église dont les carrelages étaient au-dessous de celui de l'église actuelle.

Cette baie de porte est terminée par un demi-cercle dont les voussoirs sont construits en pierre blanche, sa largeur est de 2 mètres environ et les piedtrois sont construits de même que les voussoirs.

La demi-circonférence couronnant cette baie de porte était remplie du côté de l'église, sur une assez faible épaisseur, par des pierres de toutes sortes de qualités, la partie du côté extérieur était de même, et entre ces deux massifs de maçonnerie se trouvait le bas-relief sur lequel je viens appeler votre attention; il a environ 2 mèt. 30 cent. de diamètre et présente sur face verticale une demi-circonférence, sur une épaisseur de 25 cent. environ. Il est d'un seul morceau et était appuyé sur l'architecture des chapiteaux des colonnes qui décoraient la baie de porte dont il était le couronnement.

La démolition, que je fais continuer, n'est pas assez avancée pour que je puisse vous faire connaître quelle est la véritable dimension de la baie de porte; je recueille au fur et à mesure de l'avancement des travaux des notes que je mettrai en ordre lorsque je les croirai complètes. J'aurai l'honneur de vous en rendre compte à votre prochaine réunion, et j'accompagnerai mon rapport d'un dessin qui vous fera mieux connaître l'état des choses que tout ce que je pourrais vous dire en ce moment.

J'ai fait transporter au palais des archives du

département le bas-relief dont je viens de vous entretenir. Je pense que vous choisirez parmi vous une commission qui sera chargé de rechercher la date et de juger du mérite de ce monument.

NOTE

SUR LES MARBRES

QUE L'ON TROUVE DANS LES MOSAÏQUES ET LES ÉDIFICES CONSTRUITS PAR LES ROMAINS

A GISSEY-SUR-OUCHE,

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

(Lue par M. Nodot à la séance du 10 juin 1833.)

Il serait très-curieux de savoir au juste d'où les Romains tiraient les marbres et les pierres qui décorent les superbes édifices qui nous restent de leur ancienne civilisation. On a trop long-temps négligé ce sujet intéressant de la science géologique et de l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui nous pouvons dire, avec certitude, qu'on ne sait presque rien à cet égard; pourtant plusieurs personnes s'en sont occupées dans ces derniers temps, mais toutes ont basé leurs recherches sur un plan trop vaste; elles se sont perdues dans les difficultés, et ont négligé les choses qui tombaient sous leurs mains pour ne s'occuper que de ce qui existait au loin, dans des lieux peu fréquentés et souvent même impossibles à parcourir par les savans.

Les hommes sont presque toujours amis du mer-

veilleux, et ont toujours été portés, par cela même, à exagérer les produits des arts et la civilisation des anciens peuples; la beauté des sculptures, la majesté des édifices et la richesse des ornemens dont ils étaient décorés, étaient bien propres à faire naître leur admiration; alors des systèmes de toute nature ont dû nécessairement être créés sur les moyens qu'ils avaient à leur disposition pour lever et transporter à de grandes distances ces masses de pierre considérables, pour construire ces édifices et ces temples magnifiques. Ils ont vu dans ces pierres, quelquefois très-communes, des marbres et des porphyres de Carrare, de Paros, etc., etc., tandis qu'ils n'étaient souvent que de simples produits du sol sur lequel reposaient ces débris.

Les beaux restes de temples trouvés à Mâlain, et d'étuves romaines découvertes par les soins de M. Chaussier, sont une preuve directe de ce que nous avançons; les mosaïques qui décoraient ces étuves sont composées de différens marbres très-beaux et de pierres polies, qui produisaient le plus bel effet par l'opposition de couleurs vives et très-variées. Au premier aspect, l'on serait tenté de croire que ces divers marbres ont été apportés à grands frais d'Italie dans ces montagnes éloignées; mais si l'on examine avec attention la texture de ces pierres, et le gisement des roches des pays où se trouvaient ces antiquités, l'on s'aperçoit bientôt qu'elles ont été récoltées dans ces lieux mêmes. Il semblerait que les anciens se seraient appliqués à tirer tout

le parti possible des productions naturelles des localités où ils étaient établis, et auraient voulu marquer d'un sceau particulier et laisser des traces indestructibles de leur haute puissance et de leur grande industrie.

Si nous avons fait de véritables progrès sur eux dans certaines directions, nous sommes restés stationnaires et nous avons même rétrogradé dans d'autres, car certainement nous ignorons presque complètement les lieux d'où étaient tirées certaines pierres très-communément employées dans la construction d'édifices de ces temps reculés. Les antiquaires doivent donc s'appuyer des connaissances géologiques, presque toujours mises à l'écart dans ces sortes d'études, et les géologues peuvent prendre des renseignemens très-utiles, en consultant les monumens de l'ancienne industrie humaine, pour apprendre à connaître le gisement de roches précieuses, inconnues en France jusqu'à ce jour.

Voici l'analyse et le gisement, autant que nous avons pu nous en assurer, des marbres qui composent la mosaïque dont nous avons parlé plus haut :

Le n° 1 est un marbre jaune, en tout semblable au marbre de Sienne, dont le gisement est à Saint-Remy, département de l'Aveyron ; ce marbre n'était employé dans ces mosaïques qu'en très-petite quantité et en petits morceaux, ce qui prouverait que s'il se trouvait à Remilly, et aux environs de Sombernon, il devait y être très-rare.

Le n° 2 est un calcaire à pâte grossière, colorée par l'oxyde de fer, ce qui lui donne l'aspect de la brique; le gisement est près Tournus, à 7 lieues de Mâcon, département de Saône-et-Loire, probablement aussi aux environs d'Agey et Sombernon.

Le n° 3. Marbre blanc, un peu saccaroïde, nuancé et jaspé de taches violettes et roses, se trouve à Beaune, à Nuits, etc.; il est très-beau, et était employé en plaques souvent fort larges dans ces étuves.

Le n° 4. Marbre blanc, nuancé et jaspé de gris, se trouve dans plusieurs localités en France, à Corrèze, dans le département de l'Aude, dans les Alpes, etc.; ce marbre forme le passage au turquin, dont il n'est qu'une variété.

Le n° 5 est un marbre gris, veiné de blanc, très-répandu en France, et se trouve, dans la Côte-d'Or, vers Beaune, Nuits, et probablement aussi vers Agey et Remilly.

Le n° 6, porphyre ophite, ou serpentin, aphanite porphyrique très-rare et très-recherché par les anciens, n'était employé, dans ces mosaïques, que dans le centre des rosaces. Se trouve en Comté et en remontant le ruisseau, au pied du mont Vanne (Vosges), peut-être aussi à Remilly, avec d'autres ophites variés qu'on retrouve à Saulieu.

Le n° 7, échantillon trop petit, mal caractérisé, ne permet pas de voir toutes les couleurs dont il doit être orné. Ce marbre est d'une couleur brune,

noirâtre, verdâtre et parsemé de nodules blanches, grises et roses; c'est un calcaire dit universel, très-répandu en France; il se trouve à Saint-Romain, à Châtillon, et probablement aussi aux environs de Gissey avec les précédens.

Le n° 8 est un marbre de la Doué, forme des lits sur les montagnes de Pont-de-Pany et dans toute la Côte; on s'en sert pour mettre sur la route de Dijon à Sombernon.

Le n° 9 est un petit échantillon de marbre brun, veiné de noirâtre, assez triste à l'œil, et trop petit pour pouvoir le caractériser d'une manière précise; nous le rapportons à une espèce veinée et tâchetée de blanc, dont le gisement est très-commun par toute la Côte, à Beaune, à Nuits, etc., etc.

Le n° 10, calcaire compacte, dit lithographique, très-abondant dans toute la Côte, se trouve au sommet de toutes les montagnes de Plombières et du Mont-Afrique; le plus ordinairement, dans notre pays, il repose sur le calcaire oolithique.

Le n° 11 est une variété du précédent d'une teinte un peu plus claire et d'une densité moins grande; se trouve dans les mêmes localités; il était employé, dans ces mosaïques, particulièrement pour les figures d'animaux.

Le n° 12. Calcaire à encrinites, très-bien caractérisé; il se trouve entre Remilly et Agey, où il forme un banc d'une grande étendue, supérieur au schiste bitumineux, et inférieur au calcaire oolithique.

Le n° 13 est le schiste bitumineux; il était employé dans les mosaïques, et formait des cordons pour encadrer des dessins où il produisait un très-bel effet. Le gisement est à Sombernon, à Remilly, etc.; il était exploité dernièrement pour en retirer une huile. Il repose immédiatement sur le calcaire à gryphées arquées, dont les assises servent de base aux formations oolithiques.

Il est très-probable que plusieurs des marbres décrits dans cette note comme étant rares se trouveraient abondamment à Sombernon, à Gissey, à Remilly, à Agey, etc.; si l'on voulait diriger un peu les recherches sur ce sol intéressant, qui offre la plus grande variété de roches, dans un très-petit espace, l'on découvrirait certainement de nouveaux gisemens de marbres dont on est loin de présumer l'existence dans ces pays.

D'UN BAS-RELIEF

REPRÉSENTANT

UN SAUVEUR ASSIS SUR SON TRONE,

ACCOMPAGNÉ DES QUATRE ANIMAUX ORDINAIRES,

TROUVÉ DANS LES RUINES D'UNE DES ANCIENNES ÉGLISES DE L'ABBAYE DE SAINT-BÉNIGNE DE DIJON,

Par M. BOUDOT, président de la Commission.

Il y avait anciennement deux églises au monastère des Bénédictins, l'une souterraine et l'autre supérieure; elles existaient lors de la restauration faite sous l'abbé Guillaume. Ces églises ayant été ruinées par la chute d'une tour en 1271, l'église souterraine fut supprimée dans le rétablissement de celle supérieure, qui fut faite sous l'abbé Hugues d'Arc, en 1280. Les deux tours du portail furent élevées vers l'an 1310.

Au fronton de la grande porte de l'église souterraine était le bas-relief que l'on vient de découvrir. Le champ ou timpan de ce fronton nous représente la figure du Père Eternel assis au milieu dans une espèce de trône, la main droite élevée comme pour donner la bénédiction, la gauche soutenant un livre appuyé sur ses genoux,

sur les pages duquel on lit : *Sum finis, sum principium mundique creator.* Ce sauveur est vêtu d'une longue robe qui descend jusque sur ses pieds nuds ; le bas de la robe et l'extrémité des manches paraissent brodées. Deux séraphins accompagnent cet être Éternel à droite et à gauche ; à leurs côtés et au-dessus sont représentés avec des aîles les quatre animaux symboliques des quatre évangélistes. Le lion et le bœuf tiennent sous leurs pieds un livre fermé de forme carrée (1). L'aigle tient entre ses griffes un rouleau déployé, et l'homme un livre ouvert qu'il tient des deux mains.

Au-dessus du cercle de ce fronton on lit en caractères d'inscriptions des X^e^ et XI^e^ siècles :

Cui sit subjectum fini quodcumque videtur.....

Le dernier vers a été mutilé par le poids du pilier de l'église supérieure qui posait sur ce monument. On n'en a retrouvé que quelques fragmens qui nous donnent les mots ou partie des mots suivans :

..... Dei..... sola..... estas fine tenetur.....

---

(1) Les couvertures et fermaux sont à remarquer pour fixer la reliûre ancienne.

Et au bas sur le diamètre les deux autres vers suivans :

Reddidit amissum mihi Petri cura decorem
Et dedit antiquo formam multo meliorem.

Dom Plancher, dans son histoire de Bourgogne, nous rapporte deux bas-reliefs de même forme qui existaient dans l'abbaye Saint-Bénigne, dont l'un, représentant le martyre de l'apôtre Bénigne, était sous le porche de l'église; et l'autre, représentant la cène, était sous la porte d'un ancien réfectoire.

Cet historien, s'appuyant de l'autorité de Montfaucon, a pensé que le bas-relief du martyre de cet apôtre était du commencement du 11e siècle; et par la comparaison des lettres des inscriptions de ces deux bas-reliefs dont il donne les dessins, il dit que le monument de la cène est sûrement du même temps. Pour corroborer son sentiment sur la date de ces rares objets de sculpture, il rapporte « Qu'un abbé Pierre, cent ans après ou « environ, c'est-à-dire vers 1130, ou un peu plus tôt, « fit orner le réfectoire de belles peintures, qui « lui donnaient un air d'agrément qu'il n'avait au- « paravant, et qu'il fit ajouter au bas du bas- « relief de la cène les deux vers qui suivent :

Cum rudis ante forem dedit hic mihi Petrus honorem,
Mutans horrorem forma meliore priorem.

« Il observe encore que ces deux derniers vers

« sont écrits d'un caractère bien différent de celui « des deux premiers, d'un caractère singulier au « 12e siècle.

Le bas-relief du Père Eternel se trouve donc, en le comparant avec celui de la cène, du commencement du 11e siècle et du temps de l'une des restaurations de l'église bénédictine, soit sous l'abbé Guillaume qui gouverna ce monastère de l'an 990 à 1031, soit au moins sous l'abbé Halinard, son successeur, qui gouverna aussi de 1031 à 1046. Il n'y a aucun doute sur l'antiquité de ces monumens, qui est établie par les caractères des premiers vers de ces inscriptions qui étaient en usage dans ce siècle.

Il reste à savoir en quel temps on a ajouté de nouvelles inscriptions à ces bas-reliefs, et en quels temps ils ont été peints.

L'historien Plancher nous dit qu'un abbé Pierre fit graver des vers au bas du bas-relief de la cène; il en a donc fait aussi graver au bas du monument du Père Eternel, puisque son nom se trouve dans les vers de l'un et l'autre bas-reliefs, et que les caractères dont on s'est servi sont parfaitement semblables, étant des lettres capitales et onciales mêlées, conjointes et enclavées, qui étaient encore en usage dans le 12e siècle.

Qui était cet abbé Pierre, et en quel temps vivait-il?

Cet historien ne nous donne rien de satisfaisant sur ce point.

La chronique garde le plus profond silence sur ce que Pierre 1er, abbé de Saint-Bénigne de 1124 à 1130, et Pierre 2e, abbé du même monastère de 1130 à 1145 ont fait pour l'illustration de leur maison. On est surpris de l'assertion de Dom Plancher, quand il attribue à l'un de ces deux abbés quelques restaurations et peintures dans le réfectoire, et une nouvelle inscription au bas de l'un des bas-reliefs. Il a dit que cet abbé Pierre vivait vers 1130, ou un peu plus tôt; si c'est un peu plus tôt, ce ne sera donc ni Pierre 1er ni Pierre 2. Il n'y a donc qu'incertitude dans cette allégation. Si nous consultons la chronique manuscrite de Saint-Bénigne, elle nous indique un Pierre 3e du nom, 56e abbé, qu'elle appelle Pierre de Grancei, béni par l'évêque de Langres, Manassès, qui le fit administrateur et son vicaire général de tout son diocèse pendant son voyage en la terre sainte. Cet abbé gouverna l'abbaye de Saint-Bénigne de l'an 1188 à l'an 1204. Il paraît qu'il fit de grands et beaux ouvrages pour l'ornement et les commodités de son monastère, puisque l'on trouve dans cette chronique manuscrite, écrite sur les originaux du temps, ces propres mots :

Petrus autem illis succedens in pastorali cura mitta ornatum et commodum suæ ecclesiae dicitur gessisse. L'historien Plancher n'a rien trouvé de semblable pour son abbé Pierre qui vivait vers l'an 1130, ou un peu plus tôt, pour assurer que cet abbé était l'auteur des vers ajoutés aux bas-

reliefs et leur peinture. La chronique est muette sur les travaux de ce Pierre; cet historien ne s'est donc servi du nom de cet abbé que pour donner plus d'antiquité au monument qu'il dépeint.

On peut donc avoir la certitude que les trois bas-reliefs qui ont été trouvés au monastère de Saint-Bénigne sont du commencement du onzième siècle, et que celui de la cène et du sauveur du monde entouré des symboles évangéliques, ont été restaurés avec de nouvelles inscriptions, et ornés de peintures sous l'abbé Pierre de Grancey.

FIGURINE DE BRONZE,

FRAGMENTÉE,

REPRÉSENTANT PROBABLEMENT UN PERSONNAGE BARBARE.

(Notice lue à la Commission par M. de Saint-Mémin.)

Ce personnage, à longue chevelure et à barbe épaisse, est coiffé du *strobulus* ou *strobilus*, espèce de bonnet que portaient les barbares et qui s'élevait comme une pomme de pin, par plusieurs circonvolutions en spirale. Rien n'indique d'ailleurs plus précisément l'individu que peut représenter ce bronze, et ce n'est même que la coiffure qui aide à former une conjecture sur le caractère de cette figurine. Le reste du costume n'a aucun rapport à celui que les auteurs grecs et romains attribuaient en général aux peuples barbares, c'est-à-dire aux étrangers qui ne savaient pas ou qui parlaient mal les langues grecque et romaine. Les anciens écrivains les représentent vêtus d'une tunique à manches étroites nouées au poignet, les cuisses et les jambes couvertes de chausses très-amples descendant jusqu'au cou-de-pied et liées au-dessus de la cheville. Ils leur donnaient une barbe droite et roide et un bonnet

net élevé en pointe, ou recourbé quelquefois comme celui des phrygiens.

Dans le costume du personnage qui est sous vos yeux, celui de la tête est le seul qui se rapporte aux descriptions des anciens. Si cette anomalie est une raison de ranger ce bronze dans une autre classe que celle où je l'ai placé, ce sera à vous, messieurs, qu'il appartiendra d'en juger.

La figurine, qui vous est offerte par notre correspondant M. de Joursenvaux, porte une tunique à manche courte, passée sur le bras et l'épaule gauche, laissant le bras droit et la moitié de la poitrine à découvert et retombant sur une ceinture liée au-dessus de la hanche qu'elle cache entièrement, et qui soutient la partie inférieure de la tunique à la hauteur de la moitié des cuisses.

L'attitude du personnage a de la fierté, il est appuyé sur la jambe droite, le bras du même côté pendant et le bras gauche élevé comme pour tenir une haste. Il est à regretter que les jambes et les mains lui manquent.

RAPPORT

SUR

UNE TOMBE ROMAINE,

DÉCOUVERTE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BLAISY-BAS, CANTON DE SOMBERNON,

PAR M. FEVRET DE SAINT-MÉMIN.

(Séance du)

M. Bossu, colonel de la garde nationale de Dijon, vient de me charger de communiquer à la Commission un bracelet de bronze, trois anneaux enlacés de même matière et une médaille de Tibère, trouvés sur le territoire de la commune de Blaisy-Bas, dans une tombe formée d'un de ces amoncellemens de pierres nommés murgeys dans le pays.

Cette tombe renfermait les ossemens de deux individus de tailles très-différentes; le plus grand avait la tête dirigée à l'orient, celle de l'autre l'était au nord.

Ce mode d'ensevelissement dans des pierres sèches, informes, semble dénoter une sépulture militaire, et cette apparence acquiert de la force par la nature des ornemens qui accompagnaient les squelettes.

On sait que par un usage qui, selon toute apparence, était particulier aux Romains, leurs généraux, après une victoire, distribuaient aux soldats, comme gage de leur valeur, de ces chaînes et de ces bracelets nommés *catellæ* et *armillæ;* il est connu, d'ailleurs, que les soldats étrangers ne participaient pas à ces récompenses qui, avec les colliers et les ornemens des casques appelés *corniculæ*, formaient les *dona militaria* (1). De là, nous pouvons conclure avec certitude que les ossemens renfermés dans la tombe de Blaisy-Bas étaient les restes d'individus romains.

Le bracelet a 6 centimètres de diamètre intérieur; il est formé d'un cylindre strié transversalement d'environ 5 millimètres de grosseur, et dont les extrémités, qui ne sont pas réunies l'une à l'autre par une soudure, ressemblent à une espèce de bouton.

Les anneaux de la chaîne, qui ont 55 millimètres de diamètre, sont faits d'un fil de bronze, qui n'a pas plus de 2 millimètres de grosseur. Comme ils auraient été trop faibles pour former une chaîne sans être soutenus, on doit croire qu'ils étaient appliqués sur un ceinturon de cuir, et qu'ils servaient de nervure aux fils de broderie qui les recouvraient.

La médaille est un moyen bronze de Tibère, por-

---

(1) *Encyclopédie méthodique*, article Bracelets, cité de Pline, Isidore et Tite-Live.

tant pour légende : TI.CAESAR.AUGVST.F.IMPERAT.VII. Elle a pour revers l'autel qu'Auguste, père adoptif de Tibère, fit élever à Lyon, ou plutôt celui que les nations gauloises érigèrent en son honneur, avec cet exergue : ROM.ET.AVG.

LISTE

DES OBJETS

DONNÉS

A LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ANTIQUITÉS

DE LA COTE-D'OR,

DEPUIS SA FORMATION JUSQU'AU 10 AOUT INCLUSIVEMENT.

LIVRES, MÉMOIRES, RAPPORTS ET NOTICES.

AOUT 1832. — Vies de saint Anthelme et de saint Arthaud, par M. Depery, chanoine de la cathédrale de Belley, membre correspondant de la Commission; *donné par l'auteur.*

Notice sur Vladislas, duc de Cujavie, par M. Amanton; *donné par l'auteur.*

Rapport fait au nom de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique du 3 août 1832, sur les Mémoires envoyés au concours, pour les trois médailles d'or accordées en prix, etc.; déposé à la bibliothèque de la Commission par M. le préfet de la Côte-d'Or.

Dissertation sur l'emplacement du mur que César fit construire près de Genève contre les Helvétiens, etc.; par

M. Depery, chanoine de Belley, membre correspondant de la Commission, offert par l'auteur.

Notice sur une médaille inédite de l'empereur Pescennius Niger, en bronze de coin romain; par M. de la Plane, ancien procureur du roi à Sisteron (Basses-Alpes), offert à la Commission par M. Victor Lagier.

OBJETS D'ANTIQUITÉS ET AUTRES.

23 OCTOBRE 1832. — Divers objets offerts à la Commission par M. de Jours-en-Vaux, membre correspondant, résidant à Beaune, savoir :

1° Fragment d'un vase de terre cuite, orné de deux figures de danseuses, en relief, élégamment dessinées et d'un travail recherché; cette pièce, d'ancienne poterie, a une couverte verdâtre foncée.

2° Petite figure en bronze fragmentée. C'est un homme barbu, coiffé du bonnet des barbares, nommé le *Strobilus*, ou *Strobulus*, dont la partie est alongée en pointe et qui, par sa forme et ses stries en spirales, ressemble à une pomme de pin, d'où lui vient son nom. (*Strobilus* ou *Strobulus*, pomme de pin, tête d'artichaut.)

3° Fragment en bronze de la chevelure d'une tête de grandeur naturelle.

4° Empreinte en cire rouge d'un cachet appartenant à M. Chalumeau, résidant à Beaune. Ce cachet porte en légende ces mots écrits en caractères gothiques : Simon de Beurleville. L'écu ancien (triangulaire mixtilique) est *au champ semé de croix trefflées sans nombre, et à la bande chargée d'un croissant en tête.* Il a pour cimier le heaume surmonté d'un panache et pour supports deux griffons.

15 JANVIER 1833. — 105 médailles petit bronze, données

à la Commission par M. Forey, maire de Nuits. M. Baudot en a donné l'explication dans la séance du 15 janvier.

36 de Constans (335 à 350), petit bronze du plus petit module..... 36
Sénat de Bizance, *idem*..... 3
Tétricus (268 à 274), *idem*..... 1
Domitien (87 de J.-C.), bronze moyen..... 1
Claude-le-Gothique (266 à 270), petit bronze du plus petit module..... 1
Maxence (306 à 312), *idem*..... 1
Constantius (350 à 361), *idem*..... 32
Flavius Julianus Constantius, *idem*..... 3
Constantinus (306 à 337), *idem*..... 14
Constantin jeune (316 à 340), *idem*..... 7
Incerta, *idem*..... 6

105

Dessin fait et donné à la Commission par M. Bonnetat, membre résidant, d'une épée ancienne trouvée dans les fouilles des fondations du barrage du réservoir de Grosbois (canal de Bourgogne).

2 MARS. — M. Morland a donné à la Commission quatre fragmens de poterie romaine. La couverte est rouge et du même ton que la substance du têt : deux de ces pièces, qui ont pour ornement en relief une châsse et l'autre un feston de feuilles rongées régulièrement, sont en partie colorées en noir, ce qui semble être l'effet de l'usage que l'on aurait fait anciennement des vases pour la cuisson. Un troisième fragment porte quelques ornemens dont il serait difficile de déterminer le caractère. Le quatrième offre la totalité du profil du vase et le moyen d'en refaire un de la même forme.

Dessin fait par M. Darbois, membre résidant, d'après un bas-relief représentant le jugement de Paris. M. Chaussier, l'un de nos collègues, dépose une lettre de M. Fremiet, dans laquelle il donne des explications relatives à

ce ba -relief, qu'il considère comme un ouvrage du 16e siècle.

M. le docteur Morland, membre résidant, donne divers objets, savoir :

1° Fragmens de fibules, rosettes, plaques et de bronze, 17 pièces ;

2° Une tête casquée en pierre tendre, trouvée à Alise (fruste) ;

3° Une tête de profil en marbre blanc, bas-relief d'application, portrait d'un cardinal.

M. Nodot, membre résidant, donne :

1° Un bracelet antique de bronze brisé en deux pièces. Les deux extrémités, qui n'étaient pas réunies par une soudure, ont la forme d'un bouton à facettes. Le cylindre, qui fait le reste de cet ornement militaire romain, est strié transversalement et forme une corde d'environ 1 1/2 ligne de grosseur ;

2° Fragment du bord supérieur d'une patère de bronze, ayant environ 15 lignes en carré ;

3° Un têt de poterie romaine de couleur rouge, qui offre la totalité du profil du vase, dont le diamètre était d'environ 3 1/2 pouces et la hauteur de 2 pouces.

10 AVRIL. — M. Chaussier, membre résidant, donne :

1° Plusieurs fragmens de vases de poterie romaine, trouvés sur le territoire de Mâlain ;

2° Deux morceaux de sculpture antique en pierre tendre ; l'un est une tête de vieillard barbare, l'autre une tête de lion. La partie supérieure de ces têtes est façonnée en tailloir ; ce qui montre qu'elles peuvent avoir servi de support à un membre d'architecture. Ces objets, comme les précédens, ont été trouvés à Mâlain.

M. Vallot, secrétaire général de la Commission, donne un cachet portant des armoiries, dont la légende est en caractères gothiques.

10 JUIN. — M. Nodot dépose dans les portefeuilles de la Commission trois dessins d'ornemens qu'il a faits d'après des fragmens d'architecture antique, découverts à Gissey-sur-Ouche.

M. le docteur Morland, membre résidant, donne un beau fragment d'une amphore; c'est la partie supérieure du vase, savoir : la bouche, le col et les deux anses qui y sont attachées. L'orifice a environ 3 pouces de diamètre au goulot et 7 pouces d'évasement.

M. Victor Lagier, libraire, donne une notice publiée par M. de la Plane, sur une médaille de Pescennius Niger.

M. N... donne une pièce de monnaie d'argent de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne.

M. Chaussier, notaire à Fontaine-Française, donne deux médailles gauloises en argent.

M. Claudon, curé de Cessey-sur-Tille, fait don d'un cachet de médecin, d'oculiste romain, trouvé près de la voie romaine, qui passait par Genlis à Arc-sur-Tille.

1er JUILLET. — M. Nodot donne :

1° Un fragment de ciboire en cuivre doré, trouvé à.....;

2° Une boucle de baudrier antique;

3° Un poids de monnaie du temps de Louis XII. La tête du roi est frappée sur une des faces.

20 JUILLET. M. Lacordaire donne un petit buste de bronze antique, creux et surmonté d'un couvercle à charnière, qui peut avoir été destiné à renfermer des parfums. Cette pièce, d'un travail recherché et couverte d'une belle patine, a été trouvée à.....

10 AOUT. — M. de Jours-en-Vaux, membre correspondant, dépose dans les portefeuilles de la Commission le dessin d'une épée trouvée près d'Autun, par un peintre qui pense que c'est l'épée de *Sacrovir*.

M. Hurel, ingénieur en chef, membre résidant, donne trois médailles impériales, qui lui ont été remises par

M. Dugied, de Pontailler, qui les a trouvées dans la Saône : 1° *Antonius pius;* 2° *Titus Vespasianus;* 3° *Trajanus.*

M. le marquis de Courtivron, membre correspondant, remet à la Commission, de la part de M. le maire de Verrey-sous-Drée, une inscription relative à la fondation d'une chapelle bâtie près du château et fondée en 1547. Elle est sur bois et peinte à l'huile; elle porte les armoiries du fondateur et de la fondatrice, Jean de Plaisance, chevalier de *Varré* (sic), et d'Antoinette de *Fontettes* (sic) sa femme. Celles du mari ont pour devise : *Omnia morte ruunt,* sur une banderolle, placée entre les deux écus, et cette légende : *Spes mea Deus.*

LISTE

DES MEMBRES

COMPOSANT

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ANTIQUITÉS

DE LA COTE-D'OR,

Arrêtée le 4 avril 1834.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. A. Chaper, préfet du département de la Côte-d'Or.

PRÉSIDENT.

M. Boudot, conservateur des archives du département, directeur et professeur de l'École des Chartes.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. Vallot, docteur en médecine.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

MM. Paul, chef du bureau du Secrétariat général de la Préfecture.

Mallard, artiste.

ARCHIVISTE ET CONSERVATEUR DU MUSÉE DE LA COMMISSION.

M. Fevret de Saint-Mémin, conservateur du Musée de Dijon.

TRÉSORIER.

M. Caumont, architecte.

MEMBRES TITULAIRES.

Dijon.

MM. Baudot père, antiquaire.
Baudot fils, avocat.
Bonnetat, ingénieur en chef du canal.
Boudot, conservateur des Archives du département, directeur et professeur de l'École des Chartes.
Bressier, président de l'Académie de Dijon.
Peignot, homme de lettres, insp^r^ de l'Académie de Dijon.
Busset, géomètre en chef du cadastre.
Darbois, professeur de sculpture à l'école des Beaux-Arts de Dijon.
D'Archiac, propriétaire.
D'Aumont, professeur de physique à l'Université de Dijon.
De Charrey, antiquaire.
Fevret de Saint-Mémin, conservateur du Musée de Dijon.
De Sarcus, propriétaire.
De Saint-Seine, propriétaire.
Devosge, directeur de l'école des Beaux-Arts de Dijon.
Caumont, architecte.
Chaussier-Morisot, propriétaire.
Fénéon, architecte.
Hurel, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.
Lacordaire, architecte.
Mallard, artiste.
Monot, graveur.
Morland, professeur d'histoire naturelle.
Nodot, géologue.
Vallot, docteur-médecin.
Paul, chef du Secrétariat général de la Préfecture.
Petit, architecte du département.
Poupier, receveur de l'enregistrement des actes civils.
Sagot, architecte.
Saintpère, architecte.

MEMBRES CORRESPONDANS.

Dijon.

MM. Grasset fils, conseiller à la Cour royale de Dijon.
Moreau, sculpteur.
Noirot, géomètre.
Beaune, avocat.
A. Sirodot, architecte.
Larché, avoué.
Gaulin, ancien élève de l'école Polytechnique.

Alise.

M. Gueneau, docteur en médecine.

Arcelot.

M. Verchère d'Arcelot, propriétaire.

Arnay-le-Duc.

M. Pinot, médecin.

Autun (Saône-et-Loire).

MM. Lavirotte, inspecteur des finances.
Laureau de Thorey.
Charles Desplaces.
Repour de Chevanes.
Guiton, médecin.

Auxonne.

M. Scheffer, architecte.

Beaune.

MM. Bard, docteur médecin.
De Jours-en-Vaux, propriétaire.
Maritoux, avocat.
Fleury, avocat.

Beze.

M. Sirodot, maître de forges.

Belley (Ain).

M. Depery, chanoine.

Besançon.

M. Marnotte, architecte.

Bligny-sur-Ouche.

M. Guillemot, ancien juge de paix.

Briançon (Hautes-Alpes).

MM. Fantin, propriétaire.
Berard, juge honoraire du tribunal de Briançon.
Berard fils, ingénieur civil des mines.

Brion-sur-Ource.

M. Garnier fils, instituteur, maître de pension.

Bussy-la-Pêle.

M. De Courtivron, propriétaire.

Cercy, près St.-Gengoux (Saône-et-Loire).

M. Contenson, propriétaire.

Cessey-sur-Tille.

M. Claudon, prêtre.

Chagny (Saône-et-Loire).

MM. Arnoul, propriétaire.
Latour, ancien juge de paix.

Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

MM. Abord, propriétaire.
Chardenet, propriétaire.
Léon Coste, ingénieur des mines.

Champmoron.

M. Bonnet, propriétaire.

Châtillon-sur-Seine.

MM. Bourrée, docteur-médecin.
Lacordaire, sous-préfet.

Chenôves-lès-Beaune.

M. Loiarbre, capitaine de génie, numismate.

Demigny (Saône-et-Loire).

M. le marquis de Foudras.

Flavigny.

M. Pelletier de Chambure, propriétaire.

Fontaine-Française.

M. Chaussier, notaire.

Gevrey.

M. Delmasse, juge de paix.

Grancey-le-Château.

M. Ally, ancien notaire, maire.

Mâlain.

M. de Montozon-Brachet, propriétaire.

Maxilly.

M. Pataille père, propriétaire.

Melin, près Beaune.

M. Brunet de la Serre, propriétaire.

Meudon (Seine).

M. Amanton père, homme de lettres.

Mirebeau.

MM. Locquin, officier retraité.
Poupier, receveur de l'enregistrement.
Genret, géomètre et maire.
Poirier aîné, propriétaire.
Léminé cadet, propriétaire.

Montpotey (Saône-et-Loire).

M. Florin, propriétaire.

Monthil (Saône-et-Loire).

M. de Monthil, propriétaire.

Mussigny.

M. de Mussigny, propriétaire.

Nolay.

MM. François Carnot, propriétaire.
Latour, juge de paix.

Nuits.

M. Forey, notaire.

Paris (Seine).

MM. Labaume, homme de lettres.
Guérard, de l'Institut.
Saintpère fils, architecte.

Pontailler.

MM. Floret, propriétaire.
François Gauthier, propriétaire.
Maria, propriétaire.
Dugé, receveur des finances.

Pothières.

M. Grayot, maire.

Pouilly-en-Auxois.

MM. Lacordaire, ingénieur en chef du canal.
Colin, ingénieur.

Précy-sous-Thil.

M. Ronot, maître de poste.

Saulieu.

M. Laligant, propriétaire.

Saussy-lès-Saulieu.

M. Champeaux de Saussy, inspecteur des mines.

Selongey.

M. Buvée, géomètre.

Semur.

MM. Maillard-Chambure, avocat.
Charles Nodot, pharmacien-géologue.

Seurre.

M. Gauthier Styrum, propriétaire.

Tavernay (Saône-et-Loire).

M. Reï, ancien notaire.

Vesignieux.

M. le comte de Ganay, propriétaire.

Veuvey-sur-Ouche.

M. Mollerat, membre du Conseil général.

Vougeot.

M. Marey-Monge, propriétaire.

TABLE

DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Préface..... Pages 1
Jours de réunions de la Commission, pour 1834.... x
Corrections et additions..... xi
Explication des planches..... xiv
Rapport fait à la Commission départementale d'antiquités de la Côte-d'Or, sur les restes de l'ancienne Chartreuse de Dijon, par M. DE SAINT-MÉMIN.. 1
Appendice..... 26

DEUXIÈME PARTIE.

Recueil d'actes appelés *Chartæ nuptiales, Chartæ conjugales,* tirés des archives générales de la Bourgogne, pour parvenir à la connaissance de l'ancien état civil en France, par M. BOUDOT..... 3
De la tour Ducale, ou de l'Hôtel-de-Ville de Dijon, par *le même*..... 14
Virlay adressé par ODO de Gransson à Isabelle de Portugal, 3e femme de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, *communiqué par* M. BAUDOT.... 18
Notice sur l'ancienne cité d'Ates, par M. BOUDOT... 19
Histoire et Description de l'église *Notre-Dame* de Semur-en-Auxois, par M. MAILLARD-CHAMBURE. 48
Notice sur le *Palais des rois de Bourgogne,* sur celui

construit par ses ducs, à Dijon, et sur les deux premiers *Hôtels-de-Ville* ou *Maisons-Communes*, par M. Boudot..... Pages 85
(Voy. ci-dessous, page 173.)
Notice sur l'origine du sobriquet : *Bourguignons salés*, par M. Vallot, docteur-médecin..... 103
Rapport sur deux Cachets antiques, d'oculistes romains, par M. de Saint-Mémin..... 122
Notice sur Mâlain, par M. Chaussier-Morizot... 146
Notice sur Gissey-sur-Ouche, par *le même*..... 157
(Voy. ci-dessous, p. 228.)
Note sur quelques antiquités trouvées à Aisey-sur-Seine, par M. L. Lacordaire..... 162
De la coutume de faire grâce, en Bourgogne, aux criminels condamnés à mort, quand un homme ou une femme déclaraient vouloir les épouser, par M. Boudot..... 169
Sur la dénomination de *Rue des Singes*, et de quelques autres rues de Dijon, par M. Vallot, d.-m. 172
Description d'objets antiques découverts en octobre 1832 dans le territoire de Charnay, commune de l'arrondissement de Verdun, département Saône-et-Loire, par M. H. Baudot, avocat à la Cour royale de Dijon..... 200
Rapport sur la découverte d'un bas-relief trouvé dans un mur de l'église Saint-Bénigne de Dijon, par M. Petit..... 224
Note sur les marbres que l'on trouve dans les mosaïques et les édifices construits par les Romains, à Gissey-sur-Ouche, département de la Côte-d'Or, par M. Nodot..... 228
(Voy. ci-dessous, page 147).
D'un Bas-Relief représentant un Sauveur assis sur son trône, accompagné de quatre animaux ordinaires,

trouvé dans les ruines d'uue des anciennes églises de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, par M. Boudot..... Pages 234
(Voyez ci-dessous page 224.)
Figurine de bronze, fragmentée, représentant probablement un personnage barbare, par M. de Saint-Mémin..... 240
Rapport sur une tombe romaine découverte sur le territoire de la commune de Blaisy-Bas, canton de Sombernon, par M. Fevret de Saint-Mémin... 242
Liste des objets donnés à la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, depuis l'époque de sa formation jusqu'au 10 août 1833 inclusivement..... 245
Liste des membres composant la Commission départementale d'antiquités de la Côte-d'Or. 251

FIN.

ERRATA.

Page 2, ligne 27, au lieu de essort, lisez *essor*.

Page 5, ligne 10, après le mot architecture, au lieu d'une (,), lisez un (;).

Page 6, supprimez les lignes 12, 13 et les deux premiers mots de la ligne 14. — Même page, ligne 15, du côté du couchant, lisez du côté du *nord*.

Page 32, ligne 31, au lieu de Ruremonde, lisez *Dendermonde*.

Détail des Fragmens d'Architecture

Trouvés dans les fouilles de l'Ancienne Cité d'Ates ou Heste.

Dessiné sur les lieux par J. Caumont fils, Architecte.

N°. I.

N°. II.

Lith. d'Arnb. Jobard à Dijon.

N° I.

N° II.

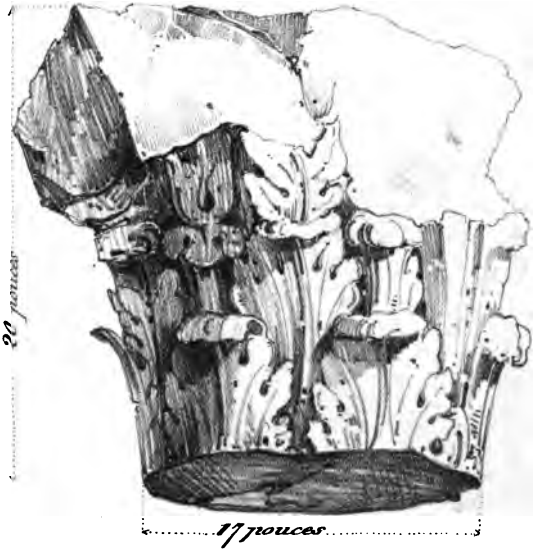

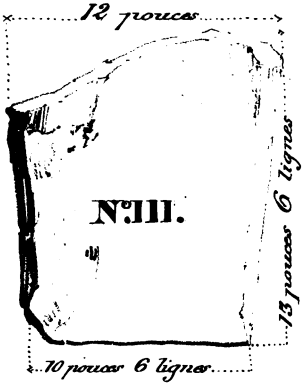
12 pouces
13 pouces 6 lignes
10 pouces 6 lignes
N°III.

10 pouces 6 lignes
N°II.

N°I.

8 pouces 6 lignes